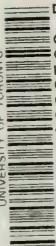
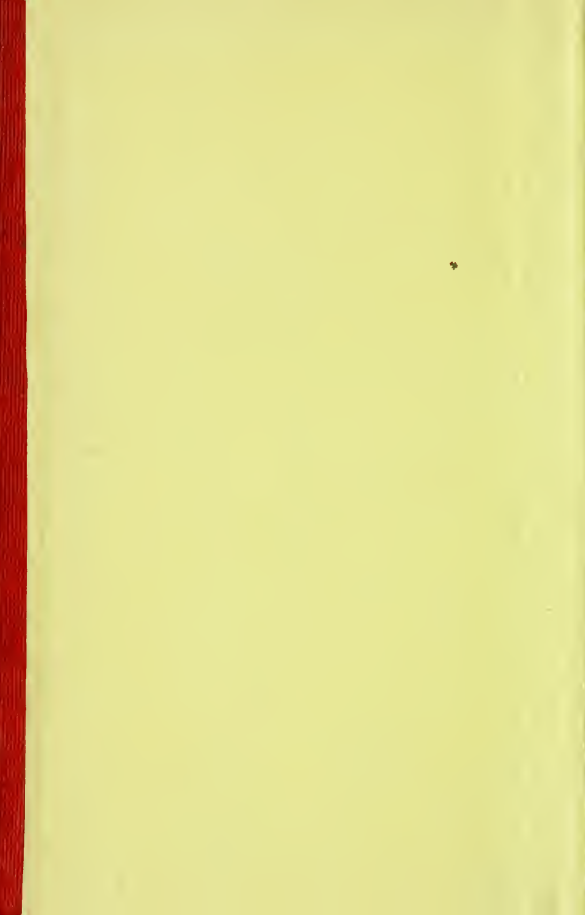
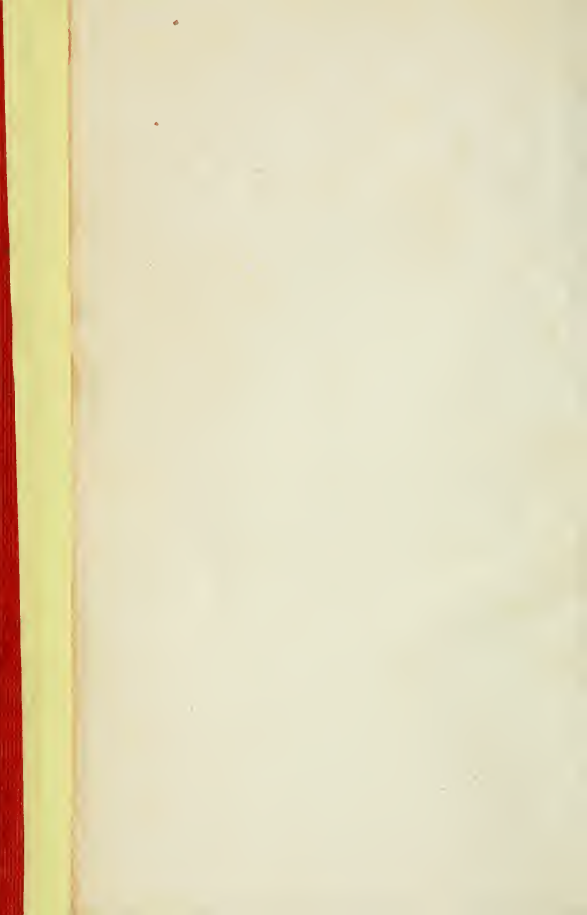


UNIVERSITY OF TORONTO



3 1761 0088509 7





POÉSIES FRANÇOISES

DES XV^e ET XVI^e SIÈCLES

Paris. — Impr. Guiraudet et Jouaust, 338, rue S.-Honoré.

17614r

RECUEIL
DE
POÉSIES FRANÇOISES

DES XV^e ET XVI^e SIÈCLES

Morales , facétieuses , historiques

RÉUNIES ET ANNOTÉES

PAR M. ANATOLE DE MONTAIGLON

Ancien élève de l'école des Chartes
Membre résident de la Société des Antiquaires de France

TOME VI



28564

A PARIS
Chez P. JANNET, Libraire

—
MDCCCLVII

PQ

1103

B5

t. 6



*La grand et vraye Pronostication generale
pour tous climatz et nations , nouvellement
translatée d'arabien en langue françoise,
et jadis subtilement calculée sur le temps
passé , present et advenir, par le grand
Haly Habenragel.*

*On les vend à Callicuth , cheux le seignour
de Senegua , à l'enseigne d'alz Canibales.
Cum privilegio.*

Cette pièce, qui se trouve dans le cabinet de M. Cigongne, est un in-4 gothique de 16 feuillets, sous les signatures A-Diiii. Sur le recto du premier feuillet, on voit, entre le titre et l'indication de l'éditeur supposé, un bois représentant à droite le soleil et la lune, et dans le coin gauche inférieur le globe du monde, dont la croix se trouve tournée en bas par l'effet du souffle des deux astres. que le graveur représente comme soufflant sur cette boule; dans le coin supérieur gauche, un moine tient un rouleau sur lequel on lit, en deux lignes et en caractères d'impression, le vers

Hæc duo fallacem pervertunt lumina mundum.

Le distique suivant, imprimé en caractères ronds, comme le vers précédent, se lit en hauteur le long de chaque côté de ce bois :

Hoc duce mortales ignota discrimina cernent
Quo proprio scelerum sunt cumulata lacu.

Le premier vers est faux, le cinquième pied de l'hexamètre se trouvant composé d'une brève entre deux longues; mais cette faute est corrigée dans l'errata: il faut lire, à la place de *discrimina*, *pericula*, qui fait la mesure. Un autre bois se voit au verso de ce premier feuillet: une femme de-
à droite, parle à un homme assis sous un arbre, en bonnet, en longue robe et avec un livre ouvert sur ses genoux. Au dessus de leur tête, deux cartels offrent les noms *Habenragel* et *Astrologie*, imprimés en caractères gothiques; on lit au dessous une belle et noble devise: *Virescit vulnere virtus*. Le verso du dernier feuillet est décoré d'un troisième bois, représentant une sphère armillaire tenue par un bras vêtu d'une manche juste et interrompue par un crevé qui commence à la saignée et s'évase sur le coude.

Les caractères gothiques sont un peu ronds, et la présence sur le titre de lettres rondes, employées avec les gothiques, met l'impression de cette pièce vers la fin du premier tiers du XVI^e siècle, et la date approximative de 1530 donnée par M. Brunet (*Manuel*, II, 499) est tout à fait admissible. Il la croit sortie des presses lyonnaises; cela est moins probable: une longue allusion qui se trouve à la fin sur une bataille des bourgeois

de Paris avec les écoliers de l'Université montre que la pièce est tout à fait parisienne et de circonstance ; par là, il y a lieu de croire qu'elle est parisienne aussi d'impression.

Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elle est l'œuvre d'un écolier se raillant des choses de l'Université. J'attirerai d'abord l'attention sur une strophe du chapitre des *gens de lettres*, c'est-à-dire des clercs :

Leur sçavoir gist en choses sophistiques,
En distinctions et autres cas nouveaulx,
Et soustenir opinions fantastiques,
L'un des reaulx, l'autre des nominaux.

Quand on commence la lecture de cette pièce, le tour de la satire rappelle le Testament de Jean de Meung ; mais, outre l'emploi des rimes croisées dans les quatrains, et leur enchainement d'une strophe à l'autre, caractères extérieurs qui conviennent mieux au XV^e siècle qu'à tout autre, la mention de l'imprimerie prouve que la pièce ne peut pas être antérieure à la fin du XV^e siècle. L'allusion à la querelle des réalistes et des nominalistes le montreroit à elle seule. En effet, long-temps après que sembloit apaisée la vieille querelle soulevée par Guillaume d'Ilockham, le chef des nominalistes, elle se réveilla dans l'Université de Paris, sous le règne de Louis XI. Les réalistes, mieux en cour que leurs adversaires, obtinrent du roi une ordonnance, en date du 1^{er} mars 1474, par laquelle l'enseignement des doctrines des nominalistes étoit absolument dé-

fendu; la lecture même de leurs livres fut interdite, et, pour assurer l'exécution de cette défense, les livres des auteurs nominalistes durent être apportés au premier président, pour être conservés par lui et retirés ainsi de la circulation. Six ans plus tard, les partisans de ce système réussirent à obtenir la levée de cette défense, et une lettre du prévôt de Paris en date du 29 avril 1481 rendit la liberté aux prisonniers. Les manuscrits des couvents, enchaînés et cadenassés pendant tout ce temps, furent délivrés tout de suite; mais les livres confiés à la garde du premier président ne furent remis à l'Université par son fils qu'un an après, le 17 mai 1482. Du Boulay, dans sa belle histoire latine de l'Université de Paris (V. 705-11, 739-41, 747), a donné toutes les pièces relatives à cette curieuse affaire, qui a été ensuite bien exposée dans l'excellent résumé de Crevier (*Histoire de l'Université de Paris*, Paris, 1761, in-12, tome 4, p. 360 et suivantes).

Du moment où il est impossible d'admettre que notre pièce soit du moyen âge, il est certain que ce passage fait allusion à cette dernière reprise de la querelle. Comme on dut continuer à discuter, la pièce peut être un peu postérieure; elle auroit été faite au moment même, si la date plaisante de 6480, mise dans l'*explicit*, équivaloit à 1480. Cela ne seroit pas impossible, et ce ne seroit pas à la façon des dates de certains livres du XVIII^e siècle, où le premier chiffre est seul changé; l'explication seroit beaucoup plus dans le sens du XV^e. En effet, cette date de 6480 est donnée

comme celle de l'an du déluge; l'opinion du moyen âge sur le nombre d'années écoulées entre la création du monde et la naissance du Christ étoit de les fixer à 5500 ans; or, en retranchant 500 ans pour la période antérieure au déluge, on a 5000 ans avant le Christ et 1480 après, ce qui donne 9480. Mais je ne fais qu'indiquer cette supposition; y tenir, et croire à une explication positive pour un détail d'une souscription, où les mentions burlesques sont accumulées à plaisir, seroit en méconnoître l'esprit.

Dans l'errata, il est question d'une augmentation du droit d'assistance des professeurs aux examens, porté de vingt francs à vingt-quatre; mais ces variations ont été trop nombreuses pour donner les éléments d'une date. Un instant j'ai espéré pouvoir arriver à quelque chose de tout à fait positif. Lorsque notre écolier-poète termine son œuvre, il parle d'une bataille entre les bourgeois et les écoliers; il dit que cette journée a été désignée par le nom de *Quem queritis*. Sans doute quelqu'un de ses pareils, peut-être de ses amis, avoit mis à mal une fille, assommé un ou deux bourgeois, fait une franche repue au détriment de quelque marchand, et aux menaces des bourgeois qui réclamoient le coupable, sans savoir son nom, on répondoit en raillant : Qui cherchez-vous ? Malheureusement les peccadilles de ce genre, et les conflits qui s'ensuivoient, étoient trop fréquents, du Boulay en est plein et en a encore plus négligé qu'il n'en a mis, pour que celui de notre pièce pût être identifié, si l'on ne trouvoit

dans le récit le mot même *Quem queritis*, et nous ne voyons rien de tel dans du Boulay.

Un dernier mot sur une particularité de langage. Outre l'habitude d'élider toujours dans la prononciation le *qui* suivi d'une voyelle (*qui aura* doit être prononcé *qu'aura*, pour avoir la mesure du vers), il faut remarquer surtout que le *ne*, employé d'abord dans son acception négative, l'est aussi avec le sens, peu usité, du pronom *en*, comme dans le vers

Que nonobstant qu'ils n'ayent abondance,
dont le sens est évidemment : *nonobstant qu'ils en aient abondance*. Ceci prouve que l'auteur étoit du nord de la France, car cette forme est particulière aux Picards et aux Normands, qui, par exemple, pour : *Tu vas en avoir*, disent encore : *T'vas nn'avoir*.

LE PROLOGUE.



Il y ha long-temps que j'avoys proposé
Mettre en escript pour le temps ad-
venir

L'estat ou quel le monde est exposé,
Et les grandz maulx que veoïs de loing venir.

Dont à la fin ne me suis peu tenir
Quoy qu'il en soit, dire mon intention,
Scelon qu'ay peu des saiges retenir,
Qui de telz cas ont fait ample mention.

Plusieurs ont fait mainte revolution
Du temps futur, qui n'ont pas heu l'hardiesse
D'interpreter sans aulcune fiction
L'estat present qui les vertueux blesse.

Par quoy seroit à moy grande simplesse
De me mesler après eux de ce cas,
Si ne faisois de tout mention expresse,
Ou pour le moins des plus notables pas.

Par my mes dictz se trouveront grand tas
De gens divers de leurs propres las pris;
Mais, non obstant, si ne prétens-je pas
Dire ung seul mot digne d'estre repris.

Puis qu'ainsi est que j'ay donc entrepris
Pronostiquer ce que veoïs clerement¹,
Si vous requiers, esveillez vous esprit,
Et ne glosez mes dictz que saigement.

J'ay de propos à parler rondement,
Prestz à narrer si très grand habondance
Qui me troublent le cerveau tellement
Que je ne sçay à quel bout je commence.

1. Bonne façon de ne pas se tromper.

Cy fine le prologue.

De la letre dominicale¹. Cap. I.

Pour ensuyvir des antiens l'ordonnance
 Qui ont traicté de science astrologalle,
 Premier je veulx donner la cognois-
 sance

De la letre qu'on dit dominicale.

Elle n'est pas ny fust jamais esgalle
 Entre les gens qui furent et sont nez.
 Car les ung n'ont ny letre ny intervalle,
 Vivans ainsi que gros beufz estonnez.

Les aultres sont esté mieulx ordonnez,
 Qui, dès le temps qu'il ont peu concevoir,
 Du tout se sont aux lettres adonnez

Mais d'en user n'eurent onques vouloir,
 Comme à present on peult l'exemple veoir
 D'aulcuns docteurs et gens ecclesiastiques,
 Lesquelz montrent qu'assez est de sçavoir
 Sans practiquer les lettres dominiques.

Dont, si plusieurs en leurs faictz sont iniques
 L'on ne doit pas havoir admiration,
 Veu que les clercz preschans en lieux plubliques
 Font au rebours de leur predication.

1. Avec la donnée de notre auteur, qui ne prend le comput pour thème que pour jouer sur les mots et arriver à la satire, il n'y a pas lieu d'annoter son texte au point de vue de l'explication du calendrier. J'ai publié, il y a trois ans, dans l'*Annuaire de la Société des Antiquaires de France* (1853, p.), des poésies inédites du moyen âge sur le comput, et cette fois sérieuses, qui ont été tirées à part, à 50 exemplaires.

Et, qui pis est, je crois que à perdition
Viendra bien tost la letre dominique,
Car peu de gens hont en elle affection ;
A biens ravir tout le monde s'applique.

Qui mieulx sçaura demener sa pratique ,
Son pathelin entendre caultement ,
On le tiendra pour sçavant authentique,
Pour bien lettré et non point aultrement.

Amassez donc de tous biens amplement,
Et vous monstrez très puissans en tout lieu,
Et vous aurez non point tant seulement
La letre, mais les epistres de Dieu.

Du bissexe. Cap. II.

Sans rien gloser ensuyvant le vray texte
Pour declairer tout plus apertement ;
Dire je veulx du grand cours du bis-
sexe

Que nous havons et harons consequemment.

Le bissexe survient communement
Quant il y a de letre mutation ;
Mais à propos le prendrons largement
Tant qu'on pourra l'appliquer sans fiction.

Premierement, touchant son invention
Je ne sçauroys bonnement que n'en dire ,
Car de long temps règne la variation
De ce mond cy et de pis en pis tire.

Touchant son cours, qui le voudroit descripre
De mot à mot ce seroit trop penible,
Veu que le mond de jour en jour empire
Et vient chétif, qu'est une chose horrible.

Les unz verront tout le cours de la Bible ,
 Faignans aymer la très saincte Escripiture ;
 Mais c'est affin qu'un jour leur soit possible
 Tirer à eulx quelque grosse adventure.

D'aultres y a, qui, par tort ou droieture ,
 Des superieurs veulent havoir l'office ,
 Et toutesfois de justice n'ont cure
 Mais d'atrappier la main tousjour propice.

Aulcuns prelatz aymans le court service
 En lieu d'ayder aux povres indigens
 Ne serviront , tant sont remplis de vice ,
 Fors de monstrier mauvais exemple aux gens.

Plusieurs aussi des maistres et regens,
 En lieu d'avoir bonnes meurs et doctrines ,
 Seront rassis tout ainsi que sergens
 Et abrevez des letres de cnyisine.

Bref, j'ay grand peur que tost le monde fine
 Tant est rompu , tant hors de raison mis ,
 Tant sont de gens qui soubz leur faulse mine
 Ne sont que loups et contrefaictz amis.

Dont, puisque tous à tous maulx sont commis,
 Puisque les gens vivent ainsi que bestes ,
 Puisque tous sont de bien faire remis ,
 L'on ne veist onc courrir tant de bissextes.



Du nombre d'or. Cap. III.



e n'ay traicté , comme je veoïs, encor
 Chose qui soit de si grand importance ,
 Qu'est l'invention et l'art du nombre d'or ,
 Duquel fait bon havoir la cognoissance.

Venant au point, j'ay trop grande doubtaunce
Que les aspectz attractifz saturniens
Le nombre d'or retirent hors de France
Par le moyen de ces caultz Italiens.

Mais un point est qu'un tas de gros terriens,
Chiches bourgeois, et meschans covoyteux,
Gros tresoriers, trouveront les moyens
D'en retirer la plus grand part cheux eulx.

Et d'aulture part plusieurs ambitieux,
Gens qui manger n'osent ung bon morceau,
Au nombre d'or haront toujours les yeulx
Prenans plaisir le veoir en ung monceau.

Puis il y hara tousjours quelque gros veau
Par faulx moyens obtenant quelque office,
Qui nuyt et jour lassera son cerveau
A n'attraper contre droit et justice.

Gens eslevez souvent par fol service
Et sans droit mis depuis n'a guères hault,
A le garder n'haront pas le cueur nice
De la grand peur qu'ilz haront de deffault.

A maintz prelatz s'on veult livrer l'assault,
L'on trouvera qu'ilz sont le plus souvent
Si pertroublez que de rien ne leur chault,
Fors d'havoir l'or qui s'en va comme vent.

Si vous entrez aussi dans un couvent,
Soit d'Augustins, Carmes ou Cordeliers,
Vous trouverez que pour l'or on y vent
Tout ce qu'on peult songer en leurs monstiers.

Consequemment, ung tas de vieux rotiers,
Gens despourveux et tous desfaçonnez,
Pour avoir l'or par voyes et sentiers
Prendront les gens bien souvent par le nez.

Mais aulcuns sont de si malheure nez ,
Que, non obstant qu'ilz n'hayent habondance,
Contens ne sont , tant sont desordonnez ,
Et deslongnez de dame Souffisance.

D'aultres y ha, quant de bien près je y pense,
Qui, nonobstant leur labeur vertueux ,
D'or ou d'argent n'heurent jamais finance,
Je le sçay bien, car suis nombre d'iceulx.

Bref, les meschans sont à ce plus heureux
Que gens de bien et de très sainte vie,
Et, qui pis est, chascun est curieux
De n'habuser en lieu qu'il fructifie.

Pour l'or on fait toute meschanterie ,
Pour l'or on vend le plomb et cire à Romme,
Pour l'or chascun use de tromperie,
Pour l'or on ha souvent la mort de l'homme.

Pour abreger et dire tout en somme,
Il n'est vivant qui pour l'or ne desvoye,
Il n'est mesfaict que l'or tost ne consomme,
Tant est de l'or à tous plaisant la proye.

Ung bien y ha que pour l'or et monnoye
Plusieurs se sont plongez en l'Escripture,
Et malgré eux venus à bonne voye,
Qui aultrement n'eussent jamais heu cure.

Finablement, je veulx doncques conclure
Qu'il fault trouver la façon et manière
D'avoir de l'or et faire tant qu'il dure,
Car autrement l'on sera mis arrière.

Des Festes mobiles. Cap. IIII.

Pour ce qu'il est commande aux Evan-
giles, [ment,
Conformement au grand vieulx Testa-
A tous garder les grandz festes mobiles
Et celles que hont leurs jours expressement,

Appliquer veulx mon dur entendement
A racompter ce que bon il m'en semble ;
Mais je n'y veois bout ny commencement ,
Tant est confus leur ordre et mis ensemble.

Il n'est celluy à qui le cueur ne tremble ,
S'il veult penser comment plusieurs ont feste ,
De jour en jour vivans comme il leur semble ,
Sans faire rien, tout ainsi qu'une beste.

Les aultres ont le diable dans la teste
Qui les confit en leur folle avarice ,
Tant qu'ilz vivent, malgré la court celeste
Sans observer ny feste ny service.

Plusieurs aussi, qui n'est pas moindre vice ,
Travailleront les bons jours seulement ,
Et puis le temps qui est à ce propice
Consummeront vivans oysivement.

Combien n'y ha il despourveux tellement
De sens rassis qui ne sçavent s'ilz sont
En jour ouvrier ou de commandement,
Et qui jamais ne sceurent qu'ilz se font ?

Ung aultre point nostre esglise confond,
C'est qu'on transmue les grandz festes en dances ,
C'est que aux bons jours de jouer l'on se morfond ,
C'est qu'on ne veoist que remplir ces grandz panses.

Ha ! qui en vouldra faire les remonstrances

L'on trouvera maint estre plus habile
A perpetrer tant plus grosses offences
Qu'il cognoistra la feste plus mobile.

Mais on verra trop mieulx que l'Evangile
A tous garder la feste saint Panssart,
De saint Trotet et de sainte Babilie,
Desquelz viendra maint passe-temps à part.

Et qui pis est, soit matin ou soit tard,
Chacun hara du dyable remembrance
En luy offrant de leurs corps la pluspart,
Comme si Dieu n'havoit plus de puissance.

Ceulx qui craindront que trop grand habon-
Tout à un cop vienne de jour ouvriers, [dance
Des mendians leur fault tenir l'usance,
Soyent Augustins, Carmes ou Cordeliers.

Ils sont de cueur envers Dieu si entiers,
Et si rempliz de bonne devotion
Que tous les jours l'on n'oist que leurs clochiers,
De nouveaulx saintz tousjour quelque invention.

Bref, il fauldra faire reparation
Du kalendier, tant est desordonné,
Tant est remply chascun d'imperfection,
Tant est le trein de l'esglise tourné.

*De la nouvelle et pleine lune et de ses
quartiers. Cap. V.*



En ensuyvant l'ordonnance commune
Du grand Zahel Haly Haben Rhodan,
Ruminer veulx le vray cours de la lune
Et l'appliquer à tout le temps de l'an.

L'on est après depuis la mort Adam
A speculer tout ce que j'en veulx dire,

Ou pour le moins depuis le grand Abraham,
Qui les haultz cours premier a sçeu descripre.

Mais je ne sçay si pleurer ou m'en rire,
Tant suis troublé, à cause que je veoïs
Que tout le mond à la lune retire
Et se regist par elle maintes fois.

Dont me seroit trop importable pois
S'il me falloît dire en particulier
Tout ce qui en est ou ce que j'en congnois ;
Il souffrira toucher le plus entier.

Premièrement veulx narrer un millier
De gens nouveaulx qui, pleuve, neige ou gresle,
Soit en printemps ou quelque autre mestier
Haront cheux eulx tousjour lune nouvelle.

Tous ceulx qui hont l'entendement rebelle
A faire bien ou sçavoir quelque chose
Sont des premiers, et puis de leur sequelle
Sont ces baboins usans tousjour de glose,

Jeunes prelatz desquels le cueur ne pose
De souhaiter tousjour degré plus hault ,
Nouveaulx regens desquelz chascun suppose
Qu'ilz ne fairont jamais un seul deffault ;

Nouveaulx mariez qui tousjour ont tropchault,
Tous advocas et nouveaulx officiers ,
Gens sans arrest à qui de rien ne chault ,
Tous inventeurs et nouveaulx espiciers ;

Oblier ne veulx ces gentilastres frères,
Gens bigarrez , gens ennobliz à haste ,
Carmes nouveaulx , Augustins , Cordeliers ,
Tous Jacopins et qui sont de leur paste ;

Et, puis qu'il faut que de plusieurs on taste ,
Gens curieux , gens pleins de fascherie ,
Nouveaulx plaideurs , desquelz le bien se gaste ,

Pourront tenir aux aultres compaignie.

Pour abreger, tous gens de bonne vie
Deliberez, tant aux villes que aux champs,
Comme sont ceulx de l'art d'imprimerie,
La lune haront nouvelle tout le temps.

Consequemment ainsi comme j'entens,
Plusieurs haront toujours la lune pleine,
Ne fust qu'un tas de villains malcontens
Du bien d'aultruy et de leur bon demaine.

Gens qui n'ont point de parolle certaine,
Gens sans propoz, gens inconsiderez,
Povres chetifz de volonté haultaine,
Vieux papelartz à tout vice donnez ;

Tristres, pensifz, de trop malheure nez,
Villains ingratz chargez de benefices,
Faulx envieulx, tousjour habandonnez
Contre chascun inventer maléfices ;

Un tas de veaulx trop paresseux et nices,
Un tas de gens rempliz de deception,
Gens qui d'aultruy voyent plus tost les vices,
Gens qui d'aultruy hont tousjour suspicion ;

Gens abrevez de sophistication,
Gens aveuglez en leur sotte doctrine^{*}
Presbtres plongez en trop folle ambition,
Bigotz infectz dessoubz leur faulse mine ;

Gens habusans de la grace divine,
Tous ces souffleurs et faiseurs d'arquemie,
Mignons bragars portans la robe fine,
Qui sont contrainctz tenir très povre vie ;

Tous gens usans de quelque sotterie,
Tous gens pervers et très hors de raison,
Tous ces bavars qui n'hont que mocquerie,
La lune haront pleine toute saison.

Puis il y hara d'autres gens à foison ,
Comme sont ceulx qui contrefont le saige ,
Qui n'haront plus toute la lunaïson
Fors qu'un quartier, ou bien peu davantaige ;
Vieulx theologiens qui de prescher font raige ,
Vieulx medecins aprins par experience ,
Tous religieux estans reduictz en caige ,
Gens qui des loix font mauulvaise despence ;
Tous ces bigotz qui crachent la prudence ,
Et la pluspart du commun populaire ,
Gens qui chascun reprenent sans offence ,
Gens desprisans ce qu'ilz ne sçavent faire.

Je ne veulx pas du nombre me soubtraire ,
A bref parler , car je suis trop entier ;
Qui se voudra doncques vers moy retraire ,
L'on trouvera que j'en tiens un quartier.

Finallement, puis que j'ay du papier,
Oblier ne veulx les plus grandz lunatiques ,
Ceulx qui tousjour de rêver font mestier ,
Ceulx qui jamais ne furent sans repliques.

Pour abreger, ce sont gens fantas.iques,
Gens contrefaictz , gens de la quinte essence ,
Gens ensuyvans les voyes plus obliques
Et qui tout bien n'estiment que meschance ;

Escervellez remplis d'oultrecuydance
Et qui cinq piedz veulent en un mouton¹ ,
Gens qui tousjour augmentent leur chevance
Sans en user la value d'un boton ;

Tous ceulx aussi qui du bon valetton
Font à chascun sans faire aulcun service ,
Ceulx qui hont tousjour la grand barbe au menton ,

1. Cf. t. 4, p. 155.

Ceulx qui aveuglez sont en fait de justice ;
 Un tas de folz qui ne voyent leur vice ,
 Et toutesfois veulent conseil donner ,
 Gens qui en lieu d'aultruy font edifice ,
 Folz eslevez pour aultruy dominer .

Adjouster veulx avant que terminer ,
 Ceulx qui souvent mangent leur bled en verd ,
 Ceulx qui tousjour veulent très bien disner ,
 Sans rien faire dessoubz quelque couvert .

Tous ces jaloux qui ont l'oïel trop ouvert
 Dessus les gens qui vont en leur maison ,
 Chantres legiers hors de tout bon gouvert ,
 Tous ceulx haront toute la lunaison .

Dont il appert qu'en tout temps et saison ,
 Nonobstant ce que la lune descroist ,
 De lunaticz sera grande foison ,
 Veu que par tout le nombre d'iceulx croist .

Des eclyses et de leurs effectz. Cap. VI.

Venant tousjours aux plus haultains secrectz
 Pour declairer les choses plus propices ,
 Il est jà temps d'exposer les effectz
 Qui surviendront à cause des eclyses .

Premierement gens aymans les services
 Et observans les mandemens divins
 Eclysent jà , dont croissent les malices
 Des faulx chrestiens pires que Sarrasins ,

Vertu s'en veult monter aux celestins ,
 Dont les humains habonderont en vice ;
 Bonté fauldra ¹ , laissant plusieurs mutins
 Hayans le cueur à tout meffaiet propice .

1. Impr. : frauldra.

Consequemment loyaulte, aussi justice,
Ne luyront plus, mais toute tromperie;
De bons prelatz harons souvent eclipse
Qui engendera prebstres d'estrange vie.

Noblesse est jà quasi de tout faillie,
Fors entre aulecuns François, ses vrayz sujetz;
Bons officiers ont jà perdu la vie,
Dont plusieurs gons seront bas et dejectz.

Bons theologiens demonstrans par effectz
Le droit chemin de nostre salvation
Sont jà eclipsez, dont viennent les objectz
Tirans plusieurs à vraye perdition.

Bons medecins sont en leur defection,
Qui engendrera de plusieurs gens la mort;
De juristes n'harons point mention,
Car tout le mond jure à droict ou à tort.

Les bons curez sont desjà sus le bort
De leur deffault, dont maintz seront damnez;
Bref tous bons chiefz d'eclipses haront l'assault,
Dont les membres seront mal gouvernez.

Bons relligieux, à Dieu servir donnez,
S'on n'y pourveoit, de tout eclipseront,
Et nous larront bigotz deffaçonnez,
Force apostacz qui le mond gasteront.

Bons principaulx et bons regens seront
Si obscurciz qu'on ne les pourra veoir;
Bons escoliers leur eclipse suyvront
Qui fera en bref les collièges descheoir.

Bonnes femmes n'haront plus le pouvoir
De se monstrier, tant seront egyptiques,
Dont l'on verra force maulx concepvoir,
Force babil, argumens et repliques.

Finallement, tous loyaulx mecaniques,
Bons serviteurs, tous gens de bon affaire,
Eclypseront et deviendront obliques,
Qui destruira le commun populaire.

Pour plus à plain la matière perfaire,
D'or et d'argent plusieurs eclypse haront,
Ne fust que moy, qui n'hay¹ tousjours affaire,
Dont il n'y hara qui en souffreteront.

D'aultres divers eclypsés surviendront,
Comme deffault, et bon ordre, et police,
Dont sans l'argent maintz havoïr ne porront
En lieux publicz ce qui leur est propice.

On le peult veoir de la grand injustice
Qu'est à Paris touchant le faict du bois,
Qui n'est vendu fors selon l'avarice
D'aulecuns rog[n]eurs violeurs de bonnes loix.

Qui sçaura donc entendre son patois
Et veoir de loing des aultres les malices
Craindre ne doit toutes et quantesfois
Verra venir quelqu'un de ces eclypsés.

Des douze signes et leur domination.
Capitulum VII.

Descripre après je veulx les douze signes
Du grand zodiac estant au firmament,
Et leurs aspectz tant benings que mali-
gnes

Qu'ils font sur nous exposer clerement.

*Aries*² est selon tous droictement

1. Pour qui en ay.

2. Les signes sont dans l'ordre de l'année pascalle.

Au premier lieu, lequel nous admoneste
Qu'il ha tousjours le droit gouvernement
Dessus tous ceulx qui hont mauvaïse teste.

Après s'ensuyt l'aultre signe celeste
Vulgairement appellé le Thoreau,
Dominateur de toute grosse beste
De dur engin et trop rude cerveau.

En *Gemini*, qui tout en un monceau
S'ensuyt après, sont tous ces bons suppoz
Et ces bragars faisans du damoiseau,
Ceulx qui souvent font la beste à deux doz ¹.

Cancer, auquel le soleil prend repoz
Le temps d'esté en faisant son decours,
Regist tous ceulx qui sans aulcun propoz
Comme cordiers proffitent à rebours.

Tous ces gros veaulx orgueilleux comme un
Seront logez au fier signe du Lyon, [ours
Tous ceulx aussi qui contrefont les sours
Totiens quotiens ² de bien faire est question.

Virgo n'ha pas trop grand domination;
Encor ce n'est que dessus le[s] enfans,
Car tout le monde use de corruption,
Et la pluspart avant qu'il en soit temps.

Mais le pis est que ny petis ny grandz

1. C'est ici le cas, comme toujours, de citer Rabelais : « En son eage virile, Grandgousier espousa Gargamelle, fille du roy des Parpaillos, belle gouge et de bonne troigne, et faisoient eux deux souvent ensemble la beste à deux dos, et joyeusement se frottans leur lard, tant qu'elle engroïssa d'un beau filz, et le porta jusqu'à l'unziesme mois. » (Livre 1, ch. 3.)

2. Toutes les fois que.

De *Libra* n'ont jamais heu cognoissance ,
Dont il s'ensuyt , ainsi comme j'entens ,
Que d'aller droit n'heurent oncques influence.

D'autre part ceux qui, soubz faulsc semblance,
Usent tousjour de quelque deception
Ont heu l'aspect en leur prime naisçance
Du venimeux signe de l'Escorpion.

Ceux qui souvent prennent delectation
De leur voisin le bon renom soubstraire ,
Ou qui d'aultruy parlent sans discretion ,
Sont gouvernez du triste Sagittaire.

Marchans trop loing poursuyvans leur affaire,
Et qui au Palais assister sont tenus ,
Tous ceulx qui hont femmes de bon attraire ,
Sont des subjectz du grand *Capricornus*.

Consequemment, ces petis vins menus
Qu'on baille à ceulx qui sont mis en portion ,
Et ses povres à Montaigne reclus ¹
D'*Aquarius* sentiront l'infection.

1. Pauvres étoient les écoliers de Montaigne, les plus pauvres, les plus durement nourris et les plus salement logés de toute l'Université de Paris. Le souvenir de leur régime, qui semble maintenant une fable, tant il est loin de nos mœurs, nous a été conservé entre autres par l'invective de Rabelais (l. 1, p. 37), par les railleries d'Erasmus, par l'érudition de Dubreuil, qui ont spirituellement été mises en œuvre dans l'article que M. Ed. Fournier a consacré dans son *Paris démolé* (1853, p. 71-85) au vieux collège de Montaigne, dont nous rappelons les épaisses murailles noires et les étroites fenêtres en tiers-point, à l'endroit où s'élève maintenant la bibliothèque Saint-Genève.

Pisces haront tousjours domination ,
 Ne fust qu'un tas de villains maquereaulx
 Par le moyen desquelz et tentation
 De jour en jour se font coquus nouveaulx.

Je laisse un tas d'aultres signes très beaulx
 Dont les effectz ne sont encore seurs ;
 Les dessusditz sont trouvez plus scaulx
 En ce qu'ay dit selon nous grandz docteurs.

Les XII mois et III saisons de l'année.

Capit. VIII.

Tant plus j'escriz , tant plus de choses
 vois
 Dignes d'entrer en ma pronostication ,
 Comme l'estat et cours des douze mois,
 Des quatre temps, et leur disposition.

Ensuyvant donc l'antique ordination ¹,
 Mars, Apvril, May, du temps vernal seront,
 Auquel tous fruietz prendront renovation,
 Mais peu de gens en vertu fleuriront.

Force poissons en ce temps regneront,
 Fraiz et salez, vieulx, pourris et nouveaulx,
 Dont ceulx d'apvril le bruit emporteront
 Principalement entre ces juvenceaulx.

1. L'on voit par cette remarque que, tout en continuant de commencer l'année légale à Pâques, on se reprenoit dans l'usage à la considérer comme commencée au mois de janvier; aussi l'ordonnance de Charles IX, comme toutes les bonnes lois, n'a fait que suivre et consacrer l'opinion, sans la forcer.

Il seroit bon qu'un tas de ganiveaux
Et ceulx qui sont de trop mal heure nez
Bien replantez fussent comme poireaux
Pour revenir plus bons et façonnez.

Juing, Juillet, Aoust sont trois mois ordonnez
Pour estre mis au joly temps d'esté,
Au quel tous fruicts sont meurs et saisonnez,
Mais les humains trop verdz en leur bonté.

Plusieurs haront le foie si gasté
Et le cueur mat du grand chauld qu'il fera
Que de vertu sera tout desgouté
Tant que pour rien meilheur ne sçaura.

Il est certain qu'en ce temps tonnera
Et surviendra sur terre maint encombre,
Car le vouloir d'aulcuns trop chauld fera, [bre.
D'aultres y hara plus froidz qu'un vieulx cocum-

Septembre, après Octobre, aussi Novembre,
Autumne font, le vray temps de vendange,
Dont maintz seront par voyes à grand nombre
Illuminés comme beaulx petis anges.

Mais aulcuns pointz je trouve trop estranges :
L'un est que tous deviennent orgueilleux
Quand en ce temps ont bien remply leurs gran-
Comme si tout estoit venu par eulx; [ges,

L'autre point est, qui me rend trop peineux,
Qu'on apperçoit tomber en ce quartier
Feuilles et fruitz denotant qu'après eulx
Tomber faudra dedans un cimentier.

Decembre vient avec Janvier, Febyrier,
Le temps d'iver faisans, comme j'entens,
Trop froid et sec pour gens qui fructifier
N'ont point volu quant il faisoit beau temps.

Ces maschefoins, rongeurs de pauvres gens,
 Auprès du feu fairont leur bon debvoir
 De jouer, riffler, et perdre tout le temps
 Cuydans chascun mieulx qu'eulx encorè havoïr.

Force neige l'on verra souvent cheoir,
 Dont plusieurs gens, desquelz le nom je tais,
 Le droit chemin ne sçauront oncques veoir,
 Soit à Paris, Rouen, Bordeaux ou Aix.

D'aultres effectz surviendront à grandz fais,
 Ne fust qu'un tas de folles oppressions,
 Dont plusieurs gens en seront mal refais,
 Scelon qu'ay veu par mes revolutions.

*De l'estat des gens en general selon les sept
 planètes. Cap. IX.*

Plusieurs ont dit que les haultz sept planètes
 [ment;
 Ilont dessus nous special gouverne-
 Qui voudra donc si chausse ses lunettes,
 Car je n'en veulx parler qu'obscurément.

Les Saturniens, trop près du firmament,
 Comme gens sotz, terrestres, envieux,
 Faulx et pensifz et de vil traictement,
 Ne furent onc ny seront point heureux.

Les Joviaulx, comme gens glorieux
 Et ceulx qu'on dit nobles et grandz seigneurs,
 Seroient heureux s'ilz estoient curieux
 A leurs subjectz demonstrier bonnes meurs.

Les Martiaulx, trop grandz espovanteurs,
 Gens estourdiz, regis par leur colère,
 N'espargneront cousins, frères ne seurs,

Dont maintes fois la fin en sera amère.

Tous ceulx après que le Soleil modère,
Comme sont roys de haulte seigneurie,
Sont inclinez havoïr estat prospère
S'ils n'havoyent tant au tour de flaterie.

Les Veneriens, tous gens de bonne vie
Et inclinez au sexe féminin,
Haront bon temps, pourveu qu'ilz n'hayent mie
Faulx d'argent; mais garde le venin!

Tous Mercuriaux qui ont subtil engin,
Indifferens et prestz à tout propoz,
Haront l'aspect d'envie trop maling,
Mais ilz vaincront s'ilz luy tornent le doz.

Lunatiques, comme gens sans repos,
Et ceulx qui hont etheroclit cerveau,
Pour abreger, tous ces legiers suppoz,
Haront tousjour quelque cy de nouveau.

Ceulx qui ne sont de feu, terre, ny d'eau,
Ny d'air aussi¹, mais de la quinte essence,
Particuliers, groingneurs comme un porceau,
Vouldront sus tous cracher de la prudence.

1. Ces vieux distiques, qui se trouvent dans un très grand nombre d'anciens livres d'Heures, expliquent à merveille cette allusion :

Le colérique tient du feu et du lyon,
Il a perilleux vin, male complexion;
De l'eau et de l'aignel tient le flumatique;
Il est simple et doulx, entendant à pratique.
Du singe et de l'air tient le sanguin,
Qui est franc et plaisant et a joyeux (le) vin.
Melancolique tien du porceau et de terre;
Il est pesant et ort; d'honneur ne lui chaut guère.

On en peult veoir clerement l'experience
D'aulecuns lourdaultz qui leurs frères chrestiens,
Principalement gens rempliz de prudence,
Tachent blasmer et mordre comme chiens.

C'est un des pointz , selon nous theologiens
Qui vient d'orgueil , envie , aussi sottise ;
Mieulx se vouldroit tenir entre ses biens
Que de l'aultruy mesdire à sa devise.

Des gens d'esglise. Capit. X.

Ue n'ose pas exposer à ma guise
Le troublement et grand adversité
Que j'apperçois tous les jours en eglise
De peur de ceulx qui craignent verité.

En delaissant la grand auctorité
Du père saint , pour toutes adventures ,
Ruminer veulx un peu la dignité
De ses prelatz et nouvelles creatures.

L'on a trouvé des inventions trop dures
Pour augmenter le trein des cardinaulx ,
Dont les curés en ont heu trop de cures,
Pour les curer ainsi que les oyseaulx.

Ils ont vendu et vendent cher leurs seaulx ;
On n'ha qu'un peu de vieulx plomb ou de cire
Dont nuyt et jour atrappent à monceaux
Force ducatz, encor ne peult souffire ,

Aulecuns d'iceulx à peine sçavent lire
Ny entendre aux pointz que Dieu leur commanda ;
Malheureux est quiconques, au vray dire,
Telz ignorans aultrement prebenda.

Ce ne sont pas de ceulx que Dieu manda
Parmy le mond pour la foy soustenir;
Onques vivant par telz ne s'amenda,
Ny sçeut jamais ung bon mot retenir.

Consequemment, s'il vous plaist de venir
A nous, prieurs, evesques et abbez,
Et ceulx qui hont le bruit d'entretenir
Trop grand estat comme sont prebendez,

Vous trouverés les ungs tous desreiglez
Les aultres sotz, la pluspart ignorans,
Dont, si de bref ne sont mieulx amendez,
Ilz rongeront¹ entr'eulx tout le bon temps.

C'est un des pointz qui contrainct les enfans
Souventes fois tenir le lieu des saiges;
C'est un des pointz qui incite les plus grans
Esiever hault leurs serviteurs et paiges.

Lesquelz mittrez, à dire à brefz langaiges,
Sont inclinéz auprès le cul des dames,
Rire, braver, banqueter, faire raiges,
En lieu de prier Jesuchrist pour noz ames.

Par quoy souvent en choses très infames
Est employé l'argent du crucifix;
Velà comment sont demenées nous ames,
Velà l'estat de noz ecclesiasticz.

Aulcuns prelatz toutefois sont hatifz
D'entretenir de bonté la lumière,
En soulevant les povres et chetifz,
Mais ilz sont clers comme grain de fougère.

1. Impr. : rongeront. Sur Bon Temps, voyez notre
4^e volume, p. 122, et une note postérieure de M. Four-
nier dans ses *Variétés littéraires*, t. 6, p. 57.

De l'estat de noblesse. Cap. XI.

J'ay entrepris, comme veois, grand ma-
 tière
 Et si dur fais que j'en suis en destresse,
 Veullant parler de l'estat et manière
 De ceulx, qu'on dit protecteurs de noblesse.

Entre lesquelz ceulx de plus grand haultesse,
 Comme sont roys, princes et grandz seigneurs,
 Seroient heureux, s'ilz n'avoient si grand presse,
 A l'entour d'eux, d'ignorans et flateurs.

Car la pluspart de tous ces serviteurs,
 Tant à la court comme ès aultres quartiers,
 Ne tachent fors tirer les royaux cueurs
 A leur voloir, pour estre plus gorriers.

Ceulx qui doib[v]royent à chascun estre entiers
 Et procurer tousjour le bien publique,
 Comme plusieurs des royaux offeciers,
 Sont inclinez suyvre la voye oblique.

Dont s'il advient quelque cas trop inique,
 Soit contre Dieu ou contre leur prochain,
 S'ilz ont conceu en havoir quelque pratique,
 Dangier sera qu'il ensuyve son trein.

Et, si ainsi advient, il est à tous certain
 Qu'ilz gasteront le povre populaire,
 Dont bien souvent plusieurs mourront de fain
 Pour ces rongeurs eslever et refaire.

L'autre point est, qui est dur et austère,
 Qu'un tas de gens qui en hont la cognoissance,
 De peur qu'il hont à verité complaire,
 Ne font aux chiefz la vraye remonstrance.

C'est un des pointz qui desgastaroyt France
 Si les seigneurs n'avoient subtil engin
 De se regir selon droit et prudence
 Et d'eviter de leurs serfz le venin.

Consequemment , pour faire tort la fin ,
 Plusieurs verront abourder à milliers
 Gentillastres hayans en un butin
 Tout sus le doz pour soy monsrer gorriers.

Les ungs sont prestz courir comme levriers ,
 Les aultres solz , effeminez , bragars ,
 Et pour tourner à tout vent trop legiers ;
 Mais auleuns sont des aultres trop bavars.

Leur refection prenent en plusieurs pars
 Dessus le doz de plus grandz qu'ilz ne sont ;
 Mais , s'il advient qu'ilz arrivent trop tardz ,
 Morans de fain , le disné contrefont.

Auleuns d'iceulx de vice vertu font ,
 De villainie font aujourd'huy noblesse ,
 Et par ainsi chascun d'eux se morfond
 A vilz effectz. Velà leur gentillesse.

Des gens de lettres. Capit. XII.



près il faut faire mention expresse
 Des gens letrez, au moins qui en hont
 le bruit ;
 Car si de bref leur estat ne s'adresse ,
 Leur estude ne fera pas grand fruit.

La pluspart d'eux prend tout son fol deduit
 A poursuyvir les sciences plus obliques ,
 Scelon lesquelz l'on n'est jamais instruiet
 S'on n'ha tousjour argumens et repliques.

Leur sçavoir gist en choses sophistiques ,
En distinctions et mettre cas nouveaulx ,
Et soustenir opinions fantastiques ,
L'un des *reaulx* , l'autre des *nominaulx* ¹.

Et, qui pis est, il n'y a ha de si lourdaulx ,
Si hebetez , de si lourd jugement
Qu'ilz cuydent tous du tout leur estre egaulx ,
Sans que savoir puissent plus amplement.

Mais il viendra que gens d'entendement ,
Gens vertueux à vray sçavoir donnez ,
Haront le bruit sus eulx certainement ,
Qui leur fera souvent tordre le nez.

Car, s'il advient que vous entreprenez
De quelque bien faire vraye ouverture ,
Incontinent par eulx serés blasmez ,
Qui clèrement leur revient à injure.

Bref, ce sont gens qui n'hont point d'aulture cure
Fors de picquer et mordre leur prochain ,
Ou d'atrappier quelque grosse adventure
Pour devenir en estat plus haultain.

Si vous suyvez quelque estude certain
Ou surmontant leur dur entendement ,
Ilz vous diront : « Las ! vous mourrez de fain ;
Si me croyez, vous ferés aultrement. »

Dont, pour parler sans flater, rondement ,
Plusieurs enfans , de bonne condition ,
Sont destournez par leur exhortement
Qui parviendroyent à grande perfection.

Les orateurs ont leur revolution

1. Cette allusion a été expliquée dans notre première note.

Parachevée, et tous aultres bons clercz;
Poëtes haront sur eulx domination,
Veu que le mond se faict jà tout¹ par vers.

Bref, gens letrez sont aujourd'huy divers:
Les ungs mordent leur prochain comme chiens
Et toutesfois leur cas va de travers,
Sans onc avoir beaulx faictz, diz ny moyens.

Plusieurs gastent la voye des anciens
Et bons docteurs par leur gloire et folie;
L'on n'ha garde de veoir nouveaulx chrestiens
Comme jadis par gens de sainte vie.

Dont il s'ensuyt que, si on n'y remédie,
S'on n'abolist ces gloseurs de sentences,
Tous ces auteurs de sotte artillerie²,
L'on ne tiendra plus conte des sciences.

*Du commun populaire. Capitulum decimum
tertium.*

Einablement veulx toucher des influences
Et affections du commun populaire,
Lequel n'est pas ny sera sans grevances,
Sans oppressions ou quelque dur af-
Il sera enclin et de trop bon attraire [faire.
A concepvoir tousjour nouveaulx propoz;

1. La pièce donne ici *ja une*, qu'on pouvoit lire *jaune*; nous suivons dans le texte l'errata qu'on lira plus loin.

2. Notre écolier donne ici à ce mot un sens dérivé de *ars*, son origine étymologique; mais il l'emploie précisément parcequ'il est consacré dans le sens de canons, que lui a donné le XV^e siècle.

Mais beaucoup mieulx seroit de se retraire
Et faire à part son mesnaige en repoz.

Les plus petis se gardent bien des groz,
Surtout de cheoir en leur faulx contrepoints;
Car aultrement seront jusques aux os
Mangéz, rifléz de ces gros masche-foins,

Qui ne pourroyent vivre s'ilz n'estoyent oinctz
Et soustenuz du labeur des petis,
Par quoy suyvront tant de voyes et coingz
Qu'ilz tacheront saouller leurs appetis.

Dont plusieurs gens, miserables, chetifz,
A leur prochain serchans tousjour debatz,
Seront repris de ces gens attractifz,
Et longuement tenus entre leurs las.

Par ce moyen, de jeunes advocas
Se faict tousjour inutile creation,
En esperant par noises et durs cas
Du bien d'aultruy gripper quelque portion.

Mais ceulx qui hont sur eulx domination,
Veu qu'encor sont au point de leur jeunesse,
Bien replanter les doib[v]royent sans fiction
Pour veoir si d'eulx souldroit quelque saigesse.

Un aultre point le commun trop oppresse:
C'est le deffault de bon droit et justice,
Dont bien souvent les plus vertueux on blesse,
Qui les mauvais confit en leur malice.

L'on ne fait plus l'un à l'aultre service
S'on ne pretend n'havoir bon poyement;
L'on n'ayme plus se rejouyr sans vice
Ou sans penser en mal aulcunement.

Plusieurs aussi prenent esbatement
A dire mal de leur voisin prochain,

Qui toutesfois vivent meschamment,
Et à leurs enfans monstrent un lasche trein.

Dont, si telz gens meurent souvent de fain
Et sont tousjour povres et malheureux ,
Ce leur advient de ce que, soir et main ,
Serchent ailleurs ce qu'il hont trop cheux eulx.

Monstrez-vous donc fermes et vertueux
Entre vous, gens du commun populaire ,
Et de l'aultruy ne soyés curieux :
L'on est assez chargé de son affaire.

Des maladies. Capit. XIII.

 neques ne fust qu'en ceste courte vie
Ne dominast en tout temps et saison
Quelque frimat et dure maladie
De dur support et forte guerison.

Premierement n'eschappera maison
Où n'ait tousjour quelque maulvaise teste
Pour faire bruit à tort et sans raison ,
Pour engendrer tonnoirres et tempeste.

Maintes femmes, allans en quelque feste
A saint Trotet¹, ou jouer à my les bois ,
Seront picquées d'une scorpieuse beste,
Dont enfleront l'espace de neuf mois.

1. Un poète que nous ne connoissons que sous le nom de Maximien a écrit vers ces époques *l'Advocat des dames de Paris touchant les pardons de Saint-Trotet*, qui sera réimprimé dans notre recueil de pièces en vers sur Paris.

D'HABENRAGEL.

La plus grand part des marchans et bourgeois
Seront frappez d'orgueil et d'avarice ;
Je crains aussi que ces suppoz des loix
Hayent les yeulx aveuglez en justice.

Envie sera tousjour en sa malice,
Principalment entre gens de rudesse ;
Les relligieux, quant au divin service
Fauldra marcher, seront prins de paresse.

Et, d'aulture part, le mal sainte Simplesse
Tiendra plusieurs atachéz de son lien ;
Aulcuns haront la gorge en tel destresse
Qu'il n'y pourra jamais demeurer rien.

Plusieurs haront la langue en tel maintien
Qu'il n'en pourra sortir que de venin ;
D'aultres y hara enraigez comme un chien
A trouver mal contre leur bon voisin.

Tous ces suppoz de l'ordre saint Babouyn
Haront tousjour pertroublé le cerveau ,
Les ungs d'iceulx par trop boire de vin ,
Et la plus part pour ne boire point d'eau.

Aulcuns seront vestiz de belle peau
Qui toutesfois dedans seront pourris ;
Gens mariéz et conjointz de nouveau
De jalousie seront follement pris.

D'aultres y hara de folle amour surpris
Et si aveuglez en leur gloire et folie
Qu'ilz tacheront quelque femme de pris
Du premier sault faire leur sotte amye.

Je laysse ceulx qui jamais en leur vie
Ne sçeurent veoir ny verront bien cheulx eulx,
Et ceulx aussi qui creveront d'envie
Quant ilz verront leur prochain estre heureux.

Pour abreger, plusieurs maux dangereux
Viendront à gens de basse condition,
A ces meschans qui sont trop curieux
De meilleurs qu'eulx sercher l'imperfection.

De la fertilité et sterilité d'aulcunes choses.
Capit. XV.



Consequemment, touchant la production
Des biens terriens, je treuve qu'en
tout temps

N'harions assez pour nostre refection,
Pourceu qu'il fust assez de bonnes gens.

D'or et d'argent, ainsi comme j'entens,
Ne sera pas assez grande foison
Pour contenter l'appetit des meschans
Et aultres gens qui l'ayment sans raison.

Quant au gibbier et fresche venaison,
Depuis que tous à prendre sont trop fins,
L'on n'hara peu; mais tout temps [en] saison
Ne fauldront point becasses et tarins.

De faulx regnars¹ et ravissans mastins,
D'asnes confitz en leur sotte ignorance,
De venimeux et trop meschans voisins,
Est et sera tousjour grand habundance.

L'on hara assez de froumaiges en France,
Veu qu'on y veoist tant de femmes au laict;

1. Je verrois ici une preuve de plus que cette pièce est
de la fin du XV^e siècle ou du commencement du XVI^e;
*Les regnars traversant les voies perilleuses des folles fiances
du monde*, par Jean Bouchet, étoient alors fort à la mode.

Soussiez, pensiez regneront à oultrance,
Mais la mente le bruit hara en tout faict¹.

Force noises, dont maint sera deffaict,
Croistront par gens de mauvais entretien;
Un mal y ha que nul sera refaict
Du fruict qu'on dit poires de bon chrestien.

Les escoliers n'haront pas trop de bien
Par le deffaut de chandelles d'estude,
Car s'ilz n'usoyent, ce leur seroit moyen
De n'havoir plus l'entendement si rude.

Faulte sera de foy et certitude,
Fors entre aucuns rares et loyaulx cucurs;
Il sera assez de faulse ingratitude
Dont maintz seront frustrez de leurs labeurs.

De la paix et de la guerre. Capitulum XVI.

Einablement soyez trestous asseurs
Qu'il regnera tousjour quelque bataille
Entre les gens, tant moindres que grei-
gneurs

Et bien souvent sans que le cas le vaille.

Les pis assaultz, tant d'estoc que de taille,
Viendront tousjour de quelque sot bavart,
Faulses putains et meschante canaille,
Qui leur venin vuydent en toute part.

1. Voilà une strophe bien malade, et que nous ne nous chargeons ni de rétablir ni de comprendre complètement. Les femmes au lait sont peut-être des nourrices, c'est-à-dire des femmes d'abord grosses; alors *la mente* seroit la *menta* latine, seule capable de ce mal. Les mots *l'amante* ou *la menthe* me paroissent inadmissibles ici,

L'exemple ay veu d'un morveulx loricart,
Trop plus mauvais que ne fust onc Judas,
Qui à femme, enfans, monstre la voye et l'art
De rapporter, semer noises, debatz.

Gardez-vous donc de tomber en telz las',
Car il n'est point de guerre plus cruelle
Que de gens folz qui prennent leurs esbatz
A controuver quelque faulse nouvelle.

Ne vous fondez jamais en leur querelle;
Le plus seur est, les laissant soy retraire;
Car, si on devoit gecter hors la cervelle,
L'on ne sçauroit garder un chien de braire.

Je ne veulx pas une aultre guerre taire,
Nonobstant ce qu'elle n'est plus à craindre;
C'est d'aulcuns sotz Parisiens qui deffaire
Les escoliers ont cuydé sans se faindre.

Tous assemblez, dès le grand jusque au moindre,
Et bien armez, un jour de là les pons,
Ont presumé, s'ilz les pouvoient atteindre,
Dessus leurs corps esprouver leurs bastons.

Dont à la fin par voyes et cantons,
Comme enraigez, se sont mis à l'assault,
Devant leurs yeulx treinans les gros canons
Baissez contre eulx, levans le cul en hault.

Les unz havoyent de peur si très grant chauld
Qu'ilz se gectoyent dans les caves de gens;
Plusieurs, si tost qu'un chat faisoit un sault,

et je ne vois pas qu'on puisse tirer meilleur parti de *lamente* en le prenant pour lamentation, plainte, le *lamento* italien, bien qu'il se trouve à la suite de *soucis* et de *pensiers*.

Fourroyent leur bas de fin bran par dedans ¹.

Un tuille viculx ² cheut entre ces sergens,
Qui reculler les fist plus de cent pas ;
Pour abreger, ilz cuydoient que le temps
Fust advenu de leur dernier repas.

Si vous voulez entendre par quel cas
Ilz estoyent meus, ou quelle incitation ,
Sachez de vray qu'ilz ne le sçavoyent pas ,
Dont ne sçaurois en faire relation.

Ce leur advint de folle presumption ,
Veu que c'estoit contre leurs bons amis.
Qui en voudra faire la description ,
C'est la journée dicté *Quem queritis* ³.

1. Je remarquerai que, dans les habitudes du moyen âge, *fourrer* n'avoit pas le sens général de *mettre de la fourrure*, mais celui de *doubler de fourrure*. Par la quantité de draperies ou d'hermines qui entroient dans une robe ou dans un manteau, il est évident que le dessous en étoit garni, et la fourrure qui paroissoit extérieurement au collet, au bord des manches et le long des bords de la robe ou du manteau, n'étoit que l'enseigne de celle qui garnissoit le dessous.

2. L'imprimé donne *un tuilleveux*. La phrase comporte forcément le sens d'une vieille tuile qui se détache d'un toit.

3. L'explication que nous avons proposée de cette désignation devient d'autant plus plausible quand on remarque que c'est le mot même du récit de la Passion : « Jesus processit et dixit eis : Quem queritis ? Responderunt ei : Jesum Nazarenum. »

Epilogation de l'Auteur.

I est jà temps mettre fin en mes ditz
En vous suppliant qu'on ne veulle pour
rien

Havoir despit, eusse dit encor pis,
Ains extimez que je fais tout pour bien.

Ne vous soit grief si maint point je retien,
Narrer trestout me seroit trop grant pois;
En demenant très joyeux entretien
M'a pleu narrer cecy pour ceste fois.

A l'escart feist ceste œuvre un bon galois¹,
Mais peu de gens sçavent en quel maison;
Il ne faut pas dire tout maintes fois
Et se monstrier, s'il n'est temps et saison.

Cy fine la grand et vraye pronostication generale, etc., imprimée à Champ-Ro, et prope Pasquerium S. Pancratii par M. R. Arnelhaud, sump-tibus G. Planipineti, anno communi vel bissextili, collecto vel expanso, ad eram diluvii, Alphonsi, Nabuchodonosor aut regis Persarum 6480², mense autem Tuth, Almuharaz, Fordimech, Εκατομβχιου³

1. De *galler*, rire, se moquer; *galant* vient de là; *goliard*, *goliardois*, qui est antérieur à *galois*, avoit le même sens; *galois*, du reste, étoit déjà une expression commune au XIV^e siècle, comme le montre le chapitre des *Galois* et des *galoises* du chevalier de la Tour-Landry. Cf. notre édition, p. 241.

2. Voir page 36.

3. Le mois de Tuth, doit être le Τυθι, Τωθι ou Τζθι du calendrier Alexandrin, le Tebeth hebreu, qui

vel Januarii, le jour et heure que nous avons beaucoup d'affères, sans les fractions.

Deo gratias.

*Sequuntur aulcuns erreurs commises par
la fluxibilité et difficulté de l'art
d'imprimerie.*

A i. pagina i, lisez *pericula*, au lieu de *discrimina*, car la quantité du mètre le requiert.

C. iiij. pagina .ij, lisez *tout* au lieu de *une*, au verset :

Veu que le mond se faict jà tout par vers.

Capitulo xij. l'on a oblié animadvertere baccharios Theo. ut se se precavisent durante cursu quum quidem Saturnius aliquorum M. N. aspectus eos vexabit, ob id quia aliqui ipsorum pro una presidentia, etiam muta, non verecundabuntur xxiiij

correspond au mois de decembre (voir le tableau des mois et systèmes du calendrier des divers peuples de l'antiquité, par M. Alfred Maury, dans l'Annuaire de la Société des Antiquaires de France, année 1851, in-18, p. 238-40); Almuharaz est peut être le mois de Moharrem du calendrier musulman, qui correspond au mois de juillet, et le mois *Εκτομβριος* (*ibidem*, p. 242-4) commençoit dans le calendrier athénien le 24 juin, ce qui prouve que notre auteur a employé ces noms au hasard; nous remarquerons qu'il n'a pas employé d'accents, et qu'à la fin du mot il a laissé passer un *μ* à la place d'un *ν*.

46 PRONOSTICATION D'HABENRAGEL.

vel ultra francos exigere. Aliqui vero, quid miror, fragmenta conviviorum petere. Superabunt igitur medicos, legistas, et alios, qui eorum labores benevendere solent.

Item caveant ipsi bacch. Theo. in eandem pestilentiam post magistratum nostratum incidere ne sequaces pari messe metiantur, quia nempe esset processus in infinitum in materia rapacitatis et disturbium in tanta facultatione, etc.

Bene accipe, lector amantissime et vide temporisamentum.





Cleri Turonensis Hymni duo ad Henricum III, Galliarum et Navarræ regem, unus ante pugnam, alter post victoriam Ibricam. Addita est vernacula versio. Augustæ Turonum. MDLXXX¹.

AD LECTOREM.



uicumque Cleri nomine
Nuper faceto carmine
Risit ducem de Mœnia,
Quam naris emunctæ fuit

Nobisque multum profuit
In hac canenda nœnia.

1. Cette pièce, fort rare, se compose de deux parties in-4. La partie latine a deux feuilles et demie, sous les signatures A-C ; elle est imprimée en italiques et contient quatre strophes à la page. La dernière demi-feuille est signée C et Cij, mais sans qu'il y ait de lacune, puisque les numéros des strophes se suivent. Par une erreur de mise en pages, l'imprimeur a mis trois strophes seulement sur le recto du dernier feuillet, et sur le verso la quatrième, qui auroit dû se trouver sur le recto. La partie françoise se compose aussi de deux feuilles et demie signées A-C, imprimées en italique et dont les pages sont numérotées de 1 à 20. Quant à la

Clerus licet Turonicus
 Forsan minus sit clericus
 Quam Parisina ecclesia ,

pièce elle-même, elle a été évidemment inspirée par la *Prosa cleri Parisiensis ad ducem de Menâ*, que nos lecteurs ont vue dans notre second volume (p. 296-316); seulement, quoique la ligne politique soit la même, qu'il y règne le même sentiment françois et la même haine vigoureuse de la Ligue et des étrangers, ce n'est pas l'œuvre du même homme. Dans la prose au duc de Mayenne, le mètre n'est établi que sur le nombre des syllabes, comme dans les proses de l'Eglise; ici l'écrivain, plus littéraire, tout en se servant de la rime, — et l'on remarquera que, pour le troisième et le sixième vers de chaque strophe, il a employé d'un bout à l'autre la même rime, — a eu soin de nous avertir qu'il employoit *des vers iambiques de deux mesures de quatre pieds entiers*, et a, de plus, toujours employé l'élision, ainsi que dans la vraie latinité. C'est une barbarie de dire, comme on le fait dans les collèges, et en le faisant admirer sous cette forme :

Monstrum horrendum, informe, ingens, cui lumen ademptum,
 au lieu de :

Monstr' horrend' inform' ingens, cui lumen ademptum.

Le prononcer autrement, c'est le faire trois fois faux de gaîté de cœur. Notre politique ne l'auroit pas fait. Ainsi dans sa pièce, pour avoir la mesure, il faut lire :

Laudemus Henric' optimum
 Reg' et ducem fortissimum

et de même dans tous les cas où il y a lieu à élision. — J'ajouterai que la traduction françoise des deux hymnes a été reproduite dans le volume I du recueil A-Z, mais sans indication bibliographique, et sans même dire qu'ils se trouvoient à la suite de pièces latines. •

Non est tamen fanaticus,
Rebellis aut Hispanicus,
Nec curat arma Guisia.

Cleri Turonensis Hymnus prior.

Versus omnes sunt Iambici Dimetri Acatalectici.

I.

audemus Henricum optimum
Regem et ducem fortissimum;
Exultet omnis Gallia;
Grato sonet plebs carmine,
Et sparsa rubro sanguine
Tandem nitescant lilia.

II.

Ex Lodoici semine
Borboniorum sanguine
Splendet virilis linea;
Hinc ille Rex quem dicimus
Illum parentem agnoscimus,
Nec nos movent extranea.

III.

Post classica et sonos truces,
Inter feros belli duces
Et signa militaria,
Inter cruores et neces,
Ille audiet nostras preces
Ad sacra pulvinaria.

III.

Cedat scelesta factio
Et prava conjuratio
Cum gente Lotharingia ,
Nam christiana charitas
Et civium fidelitas
Procul fugerunt jurgia.

V.

Non nos movebit amplius
Dux Mœna spe boni illius
Cum fraudulenta Hispania ;
Quæcumque texit callide
Jactatque nobis in fide
Ostenta sunt inania.

VI.

Jam scimus ut sese gerat
Palamque sub nostris ferat
Bezæ cani psalteria ,
Et conciones publicæ
Fiuntque lutheranice
Prophana baptisteria.

VII.

Non curat ille quo modo
Ecclesiæ substent , modo
Regni occupet fastigia ;
Clamet soror , clamet papa ,
Clamet Sabaudus satrapa ,
Imo et cadat Liturgia.

VIII.

Quid ista sint jam novimus;
Mentem Unionis vidimus,
Cum capta sunt suburbia.
Quis credat ut miles furens,
Natalem per solum insolens,
Patrarit hic tam turpia?

IX.

Templorum abacti cardines,
Ante ora patrum virgines
Raptæ manu nefaria;
Raptis sacerdotum infulis,
Impune equinis ungulis
Turbata sunt altaria.

X.

Pejus patrasset prava mens
Ni fortis Henricus, premens
Hostes sua præsentialia,
Huc advolasset protinus,
Labente fratre, cui minus
Cœli favebat gratia.

XI.

Quod cæperat fortissime
Blæsis peregit pessime
Inutili clementia;
Perdenda gens prorsus fuit
Quæ sola nobis obfuit
Nimis gravi potentia.

XII.

Habemus hic parvum ducem,
Parvum quidem, sed jam trucem,
Quamvis sit in custodia :
Corvi mali est ovum malum ;
Si jactus esset in salum,
O quanta nobis gaudia !

XIII.

At Lochiis porcus jacet,
Qui, jam saginatus, tacet
Et sacra curat orgia ;
Sed, pocula ¹ inter et scyphos,
Plærumque consulit sophos
Super corona regia.

XIIII.

Num vos pudet vestri mali ,
Dux Mercuri, dux Aumali,
Qui somniastis talia ?
Quæ portio tot regulis ?
Non ipsa certe singulis
Satis fuisset Gallia.

XV.

At cardinalis Carolus ,
In quo nec est fraus nec dolus,
Regnabit in Fontania ,
Dum Mæna, castrorum potens,
Et mentis et vis impotens,
Corpus gravat vesania.

1. Impr. paucula.

XVI.

Laudabilis Vindocinus,
Qui dignitate non minus
Quam nobili constantia
Gentis decus præaspicit,
Regemque lætus suspicit,
Cui paret hæc provincia.

XVII.

Hic præsules doctissimi
Et nobiles fortissimi
Sua exequuntur munia ;
Hic jam senatus eminent
Decusque regni sustinet
Et liliorum insignia.

XVIII.

Harlæus ille præsidens,
In vinculis nuper sedens,
Præsto mori pro patria,
Novus Cato, res temperat,
Pacemque cunctis imperat
Ad instituta patria.

XIX.

Hic Fayus, omnium sciens,
Virtutis alte conscius,
Consulte pandit fortia ,
Guesla procurante acriter,
Ut dissipent viriliter
Rebellium consortia.

XX.

Non ille Picto callidus,
Ad lucra semper fervidus,
Sacra inquinat sedilia,
Qui, dum sibi uni consulit,
Edicta nuper protulit
Tam vana quam subtilia.

XXI¹.

Non hinc procul sit nullius
Frendens furensque Nullius,
Tenetur arca Ambrosia,
Amans ubi Spinacius
Per vinculum potentius
Dabat sorori basia.

XXII.

Non hic Pigenatus furit,
Hic nullus incestus parit
Priculosa insomnia;
Nec cocles ille Lanio²
Bacchatur, e triclinio
Insaniens solemnia.

XXIII.

Nil hic Rolandus fecerit,
Non si Capella venerit,
Superbiens facundia,
Cum sexdecim latronibus

1. Impr. XVI.

2. Equivoque sur le nom du curé Boucher.

Qui languidis mucronibus
Plebis movent incendia.

XXIIII.

Non hic Luchardus aut Cruce,
Aut Bussius, dignus cruce,
Bonis parent ludibria,
Nec Ruta, nec Morlerius,
Nec Hatta, nec Olivarius,
Lutetiana opprobria.

XXV.

Hispanus ille num sapit,
Qui per viros tales capit
Spem de lucranda Gallia?
Quid censet Allobrox gener,
Vel cui pudor valde est tener,
Amata patri filia?

XXVI.

Tun' nos, Philippe, proteges
Et sacros Gallorum reges,
Sacra ipse sectans impia?
Regnum pudenter flagitas;
Sanare strumas cogitas
Quarum est apud te copia.

XXVII.

Iberiscisne fastibus
Galli exigentur finibus
Partis avorum audacia?
Rasum monachi sinciput
In liberum inquireret caput
Hispanica ferocia?

XXVIII.

An illa virtus corrui
Quam totus orbis horruit
In occidente et India?
O millies præstat mori
Quam Gallus hostis barbari
Ferat superba tœdia.

XXIX.

Henrice, jam te commove;
Ipsos tumultus amove
Qua tutior detur via;
Nil asperum te detinet;
Hiberna non nix attinet,
Et nulla sunt tibi invia.

XXX.

Te patruelles principes
Atq; ut statim pugnam occupes,
Movet dolens provincia;
Habes bonarum partium
Bironem et Altimontium,
Mira duces prudentia.

XXXI.

Post hæc triumphator redi
Bellumque nobis expedi
Solerte diligentia;
Jam civitas ludos parat
Tibique festa præparat
Mirabili affluentia.

XXXII¹.

Jamque omnis ordo te vocat
 Divumque numen invocat
 Pro pace cum victoria ;
 Ob ista vota nos , licet
 Legatus excommunicet,
 Major sequetur gloria.

XXXIII.

In pace bos terras colet
 Et litigator, ut volet,
 Recurret ad prætoria ;
 Commmercium instaurabitur,
 Mercator hospitabitur
 Per nota diversoria.

XXXIV.

Henrice, victor hostium ,
 Reclude pacis ostium²,
 Include bella Martia;
 Rex magne, præstans robore,
 Tuo quieta tempore
 Concede nobis otia.

Amen.

*Canebat psaltes Sammartinius Augustæ Tu-
 ronum nonis Martiis CIO. IO. LXXX.*

1. Impr. XXII.

2. Impr. hostium.

*Cleri Turonensis Hymnus alter post victoriam
Ibriacam ¹.*

I.

Henrice, regum maxime,
Bellator invictissime,
Cui dura cedunt omnia,
Eversor ingens urbium,
Cui nil latens, nil invium,
Nulla et resistunt mœnia ;

II.

Pervenit ad nos cœlitus
Fœlix tuæ pugnæ exitus
Adversus arma immania,
Quapropter exultavimus
Et *Te Deum* cantavimus
In organo et symphonia.

III.

Audimus hic ut omnium
Quæ gesta sunt ad Ibrium,
Danda est tibi uni gloria,
Dum vim tuorum contines
Turmasque Iberas sustines
Nutante adhuc victoria ;

¹. Nous n'avons rien à dire ici sur la bataille d'Ivry.
Il nous suffira de renvoyer au Père Lelong et au nouveau
catalogue de l'histoire de France.

IIII.

Ut insidens equo horrido,
Cono coruscans candido,
Per ordinum primordia
Ibas, tuos exasperans,
Pugnæ tenorem temperans
Et velitum præludia.

V.

Hinc inde dextra Contius,
Lævaque Monpenseriis,
Adstans feroce audacia ;
Uterque, regibus satus,
Circumdabat tuum latus
Mira agminum fiducia.

VI.

Biro pater cum filio,
Hic Nestori, hic Achilleo
Pares, obibant munia ;
At fortis Altimontius
Causam dedit qua promptius
Victoriæ strata est via.

VII.

Mox, instar atri turbinis
Aut albicantis fulminis,
Ruens in arma hostilia,
Campos replesti sanguine,
Hostes fuga et formidine,
Nec obfuere hastilia.

VIII.

Hic te premente cominus
Vertere terga protinus
Hispania et Germania,
Eques pedesque diffluit,
Horæque momento effluit
Tot hostium vesania.

IX.

At dextra victrix fortiter
Victis pepercit molliter,
Sueta tibi elementia,
Et persequente milite
Verno et Medunta deditæ
Tua fruuntur gratia.

X.

Mirabilem o tuam fidem
Pectusque permanens idem
Inter tubas et prælia,
Dum fortis, audax et vigil,
Laboris invicti ut pugil,
Ad pura tendis lilia!

XI.

Nunc fas erit te agnoscere
Regem patremque dicere,
Re, nomine et potentia;
Dabat tibi hoc jus sanguinis,
Sed plurimum adfert luminis
Virtutis hæc præstantia.

XII.

Tandem serenasti polos,
Istos Hiodalgos subdolos
Longe fugans à Francia;
Post hac, tuam clementiam
Vel militum ferociam
Fac sentiat Lutetia.

XIII.

Hæc summa belli civici,
Illinc furores publici
Sumpsere prima exordia;
Si fulmen huc tuum jadis,
Et quid quid est vis conjicis,
Restinxeris incendia.

XIII.

At nos habet major metus,
Ne fiat in teipsum impetus
Dum tam tui fit copia;
Certa hæc tibi sit cautio
Frater tuus, quem homuncio
Dextra necavit impia.

XV.

Erinnys illa claudicans,
Pro dote regnum vindicans,
Regina jam per somnia,
Adhuc sacerdotes habet
Quos excitat sicut lubet
Aut quos emit pecunia.

XVI.

Ordo vetus, funem gerens,
Ægre illius cultri ferens
Dominici præconia,
Ut se quoque ad cælum ferat
Et te tuis sic auferat,
Tentabit audax omnia.

XVII.

Si quid precando possumus,
Attende ad ista, quæsumus,
Sagace providentia,
Atque a cucullatis cave
Vel cum tibi dicent *Ave*
Audace confidentia.

XVIII.

Tutare vitam charius,
Nec, miles ut gregarius,
Pericula inter vilia
Expone corpus obvium,
Ne, te cadente, civium
Cadant simul tot millia.

XIX.

Heu, cogita tecum catus
Qualis foret rerum status
Tot regulorum insania!
Te mortuo, regnum inclytum,
In frustra mille dissitum,
Parens foret colonia.

XX.

Jam magna spes multos tenet,
Nam non tibi pectus manet
Cautes velut Marpesia¹,
Fore ut sine ullius metu,
Sed spiritus sancti impetu,
Decreta linques Bezia².

XXI.

Sed, si sit a Republica
Ferantque fata Gallica
Perstes ut in sententia,
Quisquis rei sit terminus,
Non obstat omnis quominus
Præstetur observantia.

XXII.

Nos christianis legibus
Parere scimus regibus,
Ut sacra mandant biblia ;
In principes sectæ Arriæ,
Multum licet contrariæ,
Exempla sunt fidelia.

XXIII.

Quid pluribus nobis opus
Si te sinente missæ opus
Passim fit absque injuria,
Si cuique adesse est liberum,

1. Ton cœur n'est pas dur comme les rochers de Paros.

2. Les décrets de Théodore de Bèze.

Si nil novum, nil exterum,
Nostra inficit mysteria?

XXIII.

Tu das sinisque largiter
Ut curio solemniter
Solito habeat compendia;
Fas est vetustis vitibus
Nefas malignis artibus
Sacra occupare prædia.

XXV.

Quid plura præstet Unio?
Nil tale jam quinquennio
Dedere castra Guisia;
Non arma, non hastas truces,
Sed vota, jejuna et preces
Fert militans ecclesia.

XXVI.

Ibunt tuæ res prospere
Si nunc severe et aspere
Monstra hæc domas nascentia;
Hoc te penetret altius
Nil principi nocentius
Quam criminum indulgentia.

XXVII.

Dum mitiorem te geris
Ex prælio bellum seris,
Nec finem habent negotia;
Æquando partes partibus,

Nascuntur hostes hostibus
Qui parta turbent otia.

XXVIII.

Te rege, prædones tremant,
Pœnæ malos statim premant,
Boni reportent præmia,
Civis quietus dormiat
Et pax labores finiat
Quos bella dant deformia.

XXIX.

Non est tibi mater tenax
Fraterve turbarum ferax
Non exoleti incuria,
Non mens tributorum exigens
Non dextra cuncta porrigens
Quæ te opprimant penuria.

XXX.

Faxit Deus rerum potens
Ut spiritus sensim latens
Tangat tibi precordia;
Interque cives dissitos,
Quos lex tibi dat subditos,
Te rege, sit concordia.

XXXI.

Tunc fata terminaveris
Quibus diu promitteris
Post bella tot civilia,
Orbis monarcham destinet

66 CLERI TURONENSIS HYMNI.

Cum Cantaber Gallus canet
Et vacca pascet lilia¹.

Amen.

*Hæc canebat psalles Sangatianus Augustæ
Turonum IX. calen. apriles ann.*

CIO. IO. LXXXX.

1. Pour comprendre ce que cette allusion a au premier abord d'énigmatique, il suffit de se souvenir que les armes de Bearn étoient d'or, à deux vaches de gueules accolées et clarinées d'azur.





Deux Hymnes du clergé de Tours, l'une auparavant la bataille et l'autre après la victoire de Saint-André d'Ivry, au roy Henry III, roy de France et de Navarre, tournez du latin.

AU LECTEUR.



Quiconque d'une gaillardise
N'a guerres, au nom de l'Eglise
La Prose au duc de Maine fit,
Certes il eut fort bonne grace,
Et le premier rompit la glace
Dont plusieurs ont fait bon profit.

Bien que les prestres de Touraine
Ne soient en la science humaine
Si grands clercs que ceux de Paris,
Pourtant ils ne sont heretiques,
Ni espagnols, ni frenetiques,
Et de la Ligue ils sont gueris.

*Premier Hymne du clergé de Tours, devant
la bataille d'Ivry, tourné du latin.*

Les vers sont tous iambiques de deux mesures
et quatre pieds entiers ¹.

Hymne.

I.

 hantons Henry notre grand prin-
Tout le clergé de la province [ce ;
Chante son nom de banc en banc ;
Prions que la paix il apporte,
Afin que les trois lys qu'il porte
Ne soient plus entachez de sang.

II.

D'être roi il est le plus digne,
Comme aîné de la mâle ligne
Qui se rapporte à saint Louis ;
C'est lui que devons reconnoître
Pour notre père, pour notre maître ,
Né en notre propre pays.

III.

Après les horribles allarmes
Et l'effroyable son des armes ,
Retourné vainqueur des assauts ,
Parmi le sang et le carnage ;
Il ne meprisera l'hommage
Que lui font ses humbles vassaux.

1. Il est bizarre qu'on ne se soit pas aperçu de l'inutilité de traduire ici la phrase latine.

IV.

Meure donc , meure donc la Ligue !
Meure cette lorraine brigade
Qui epuisoit tous nos moyens ,
Puisque la charité chrétienne
Et la prud'homie ancienne
Renaît entre les citoyens !

V.

Plus ne faut que le duc du Maine
Les etrangers en France amaine,
Pour accroistre encor nos malheurs.
Ce qu'il dit faire pour l'Eglise
N'est qu'un manteau dont il deguise
Les saffraniers et les voleurs.

VI.

Nous sçavons bien de quelle sorte
En son armée il se comporte ,
Quand il souffre publiquement
Manger de la chair en caresme,
Faire la cène et le baptesme
Et prêcher huguenotement.

VII.

Pourvu qu'à son but il parvienne ,
Peu lui chault que la foi devienne ;
La messe est tout son dernier soin.
Pour parvenir à la couronne,
Il etranglera la Sorbonne,
Voire le pape en un besoin.

VIII.

Il nous fut aisé de comprendre
A quoi l'Union vouloit tendre,
Lorsque nos fauxbourgs furent pris.
Qui croiroit qu'un soldat de France
Dans le pays de sa naissance
Si vilain cas eût entrepris ?

IX.

Des temples les portes rompues,
Filles et femmes corrompues
Aux yeux des pères desolez,
Les chevaux au chœur de l'église,
La croix et la chasuble prise
Et les prestres pris et volez.

X.

Ils eussent bien fait davantage
Si ce prince de grand courage
N'eust volé à nostre secours
Pour delivrer le roi son frère,
A qui la fortune prospère
Ne donnoit un si heureux cours.

XI.

Pauvre roi , tu fis une faute
Quand ta devotion peu caute
A Blois te rendit trop humain ;
Tu devois toute cette race,
Insupportable en son audace,
Achever d'une même main.

XII.

Nous en tenons l'ainé de Guise,
 Jeune d'ans¹, mais plein de faintise
 Et déjà bouffi de fierté;
 Toujours le fils au père semble;
 Si on les eût noyez ensemble,
 O quel bien ce nous eût été !

XIII.

A Loches un pourceau² repose
 Qui de graisse a la bouche close,
 Semblant n'avoir soin que de soi;
 Tontesfois, entre les bouteilles,
 Quelques fois il conte merveilles,
 Disputant qui doit être roi.

XIV.

Vous, duc de Mercure³ et d'Aumale⁴,

1. Charles de Lorraine étoit né le 20 août 1571 ; il mourut le 30 septembre 1640.

2. Charles, duc d'Elbeuf, petit-fils de Claude de Guise, né en 1556 et mort en 1605, fut arrêté à l'issue des Etats de Blois et conduit à Loches, où il resta sous la garde du duc d'Epemon, qui en étoit gouverneur, jusqu'en 1561. Il passoit pour aimer fort la bonne chair, et les satiristes du temps ne se sont pas fait faute d'en parler.

3. Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, né le 9 septembre 1558, mort à Nuremberg le 19 fév. 1602. Louise de Lorraine, femme de Henri III, étoit sa sœur du premier lit.

4. Charles de Lorraine, duc d'Aumale, né le 25 janvier 1555, mort à Bruxelles en 1631.

Qui de cette grandeur royalle
 Avez aussi le cœur espoirt,
 Si le morceau si doux vous semble,
 A tant de roitelets ensemble
 Six Frances ne suffiroient point.

XV.

Mais le cardinal sans malice
 A Fontenai fait la police,
 Roi contre son intention ¹,
 Cependant que le duc de Maine,
 Gros et gras et la pance plaine,
 Se perd en son ambition.

XVI.

Le neveu, cardinal et prince,
 Qui gouverne notre province ²,
 Se sçait mieux tenir en son rang;
 Quelque chose qu'on puisse faire,

1. Le cardinal de Bourbon, nommé roi de France de par la grâce du duc de Mayenne, étoit prisonnier, d'abord à Tours, et ensuite à Fontenai-le-Comte, en Poitou, depuis l'assassinat des Guises, à la suite duquel Henri III avoit cru devoir s'assurer de sa personne. Il mourut à Fontenai, et toujours prisonnier, le 9 mai 1590, ce qui prouveroit que ce premier hymne a été écrit pendant sa vie, et, par là, qu'il est bien antérieur au second.

2. Charles, fils de Louis I^{er}, prince de Condé, et de sa première femme Eléonore de Roye, cardinal en 1583 avec le titre de cardinal de Vendôme, étoit bien en effet neveu du cardinal de Bourbon, nommé dans la strophe précédente, et à sa mort, en 1590, il prit le titre de cardinal de Bourbon; il étoit d'ailleurs grand partisan

Au monde l'église il préfère,
Et soutient l'honneur de son sang.

XVII.

Maints grands prelates sçavans et sages
Et maints autres grands personnages
Après de lui nous ont resté.
Déjà le Parlement commence
A retablir l'honneur de France
Et son antique majesté.

XVIII.

De Harlay, président très digne,
De la mort mepriseur insigne,
Sorti n'a guères de prison ¹,
Comme un nouveau Caton tempère,
Tout ainsi que faisoit son père,
La rigueur avec la raison.

XIX.

Ici le tout sçavant d'Espaisse ²,

de Henri IV, puisque c'est entre ses mains que celui-ci fit son abjuration. (*Gallia Purpurata*, de Pierre Frizon, Paris, Le Moine, 1638, in-fol., p. 651-3). Mais je ne sais comment on peut dire de lui qu'il gouvernoit la province de Touraine.

1. Achille de Harlay, qui, mis à la Bastille le 16 janvier 1589, n'en sortit que quelques jours après la mort de Henri III, et encore au prix d'une rançon de 10,000 écus.

2. Il ne faut pas voir ici le fameux jurisconsulte Antoine Despeisses, qui ne naquit qu'en 1594, mais M. D'Espesses, l'avocat général du Parlement de Paris.

De qui la vertu ne s'abaisse
 Pour crainte des seditieux,
 Montre en ses arrêts sa constance,
 Desquels La Guesle ¹ fait instance
 Contre les desseins factieux.

XX.

Ce Poitevin, plein d'avarice,
 Plus droit au gain qu'à la justice,
 Ne corrompt point notre cité ;
 Il fait à Paris ses affaires,
 Où il a publié n'a guères
 Maints edits pleins de vanité.

XXI.

Près de nous, au château d'Amboise,
 Nully ², plein de fiel et de noise,

1. Le président de la Guesle fut celui qui présenta Jacques Clément à Henri III, et qui, après le coup, lui envoya un coup d'épée. Les deux choses furent interprétées contre lui, comme on peut voir dans l'art. 13 des remarques sur la Menippée de l'édition de Ratisbonne, t. 2, p. 461. Il y a dans l'édition du journal de Henri III, 1720, t. 1, p. 124-31, une lettre de La Guesle lui-même sur cet événement.

2. Etienne de Nully ou de Nully étoit premier président à la Cour des aides depuis la Saint-Barthélemy (Cf. une note de la Menippée de Ratisbonne, t. 2, 133-34). Dans la Remontrance de Jean Gosselin sur la bibliothèque du Roi, publiée par M. Fournier dans ses *Variétés littéraires*, t. 1, p. 2, il est question de la façon dont il força les portes de la bibliothèque et dont il s'empara d'une partie des livres.

Fait un étroit et long séjour
 Au même lieu où l'Espinace,
 Archevesque de la Primace
 Avec sa sœur faisoit l'amour¹.

XXII.

Nous n'avons point ici ces pestes
 De Pigenat² et de L'Incestes³
 Et de Feuillantins⁴ furieux.
 Ici Boucher⁵, ce borgne infâme,
 Tout yvre et tout saoul, ne declame
 Ses libelles injurieux.

1. Epinac, archevêque de Lyon, et par conséquent primat des Gaules, fut arrêté aux Etats de Blois et enfermé au château d'Amboise.

2. François Pigenat étoit curé de Notre Dame-des-Champs. (Cf. notre tome 2, p. 304.) Son frère, Odon Pigenat, provincial des jésuites, n'étoit pas moins ligueur que lui.

3. Lincestre, Vincestre, ou mieux Guincestre, qui est la façon dont il signoit, dut la cure de Saint-Gervais à sa *liguerie*. Cf. une note de la Menippée, t. 1, p. 55.

4. Allusion au père Bernard de Montgaillard, connu sous le nom du Petit-Feuillant. *Ibidem*, p. 57-67.

5. Jean Boucher, docteur de Sorbonne et curé de Saint-Benoît. Il ne mourut qu'en 1646, à Tournai, où il vivoit depuis 1594, date de son départ de France. *Ibid.*, p. 49-55. On se souvenoit si bien de sa haine contre la France que, sous Louis XIII, on lui attribua le fameux libelle : *Admonitio ad regem Ludovicum XIII*, d'une façon tellement positive qu'il fut forcé d'en faire un désaveu public. Cf. Labitte, *Démocratie de la ligue*, p. 258, et la curieuse thèse latine de M. Gustave Hubault, *De politicis in Richelium latina lingua libellis*, Paris, 1856, in-8, p. 46.

XXIII.

Roland ¹ y perdrait son escrime,
 Et La Chapelle ², qui s'estime
 Cauteleux et fin harangueur,
 Avec les seize coupe-gorges
 Qui, comme des soufflets aux forges,
 Allument le peuple ligueur.

XXIV.

Ici on ne voit par la rue
 Ni Bussy Le Clerc ³ ni La Rue ⁴
 Pour outrager les gens de bien,
 Ni Louchart ⁵, ni La Mortelière ⁶,

1. Roland l'aîné, échevin et fort dans les bonnes grâces du duc de Mayenne, et son frère, qui étoit élu, furent tous deux compris, en 1594, dans la liste des ligueurs endurcis que Henri IV renvoya de Paris.

2. La Chapelle-Marteau, prévôt des marchands.

3. D'abord tireur d'armes, puis procureur au Parlement, l'un des seize, et de plus gouverneur de la Bastille jusqu'en 1591. Il ne s'appeloit d'abord que Jean Le Clerc; mais il prit le nom de Bussi, pour rappeler celui de Bussi d'Amboise. (*Ménippée*, t. 2, p. 102-5.)

4. Tailleur d'habits et émissaire des seize. (*Ibid.*, p. 70-322.)

5. Anselme Louchard, l'un des seize, que le duc de Mayenne fit pendre avec trois autres, le 15 décembre 1591, pour avoir écrit directement au roi d'Espagne, pour lui demander un roi de sa main. (*Ibidem*, p. 93-96.)

6. La Morlière, d'abord notaire, puis l'un des seize, et lieutenant criminel de robe courte. (*Ibid.*, p. 205-321.)

Ni Crucé¹, ni telle manière
De pendants qui ne valent rien.

XXV.

Que diroit-on du roi d'Espagne²,
Qui de telles gens s'accompagne,
Et par eux la France pretend ?
Qu'en peut penser le Duc son gendre³,
Et cette fille à l'honneur tendre,
Fille que le père aime tant.

XXVI.

Quoi ! nous souffrirons qu'un Marrane
Soit de l'église gallicane
Protecteur et chef volontiers !
Nous entendons trop ses cautelles :
Il veut guérir des escrouelles
Qui abondent en ses quartiers⁴.

XXVII.

Faut-il qu'une payenne race
A coups d'étrivières nous chasse
Hors de nostre possession,
Ainsi qu'il a fait dom Anthoine⁵ ?

1. Procureur et capitaine en l'Université. (*Ibid.*, p. 188.)

2. Philippe II.

3. Charles Emmanuel, duc de Savoie, qui avoit épousé, en 1585, Catherine, fille d'Elisabeth de France, la troisième femme de Philippe II.

4. Comme le roi de France passoit pour avoir la vertu de guérir les écrouelles, le roi d'Espagne, devenant roi de France, devoit compter sur cette prérogative.

5. Dom Anthoine, prieur de Crato. La politique de la

Voudroit-il qu'un orgueilleux moine
Nous mist à l'inquisition ?

XXVIII.

Mourons, mourons de mort cruelle,
Plustost qu'endurer force telle
D'un vieillaque rempli de vent ;
La noblesse n'est pas esteinte
Qui parut en la terre sainte
Du ponant jusques au levant.

XXIX.

Emeu-toi , grand roi capitaine ;
Delivre-nous de cette peine
Par le plus droit et seur chemin ;
Puisqu'un grand hiver ne t'arreste,
Rien ne bornera ta conquête
Que le ciel, qui n'a point de fin.

XXX.

Tu as près de toi tous les princes,
Et la pitié de tes provinces

France et de l'Angleterre se donna l'air de soutenir ses prétentions à la couronne de Portugal, mais seulement dans la mesure nécessaire pour entretenir les inquiétudes de Philippe II, sans jamais penser à donner au prétendant des secours assez efficaces pour que les espérances qu'on lui faisoit concevoir ne fussent pas toujours déçues. Le livre publié par M. Ed. Fournier en 1851, *Un prétendant portugais au XVI^e siècle*, est consacré à l'histoire de ce curieux personnage, qui mourut enfin à Paris en 1595, et fut enterré aux Célestins, laissant deux fils, dont les prétentions furent aussi malheureuses que les siennes,

A venir aux mains te semond ;
Tu as, pour te faire assistance,
Deux vaillans marechaux de France,
Messieurs de Biron et d'Aumont.

XXXI.

Puis, après une grand' victoire,
Couvert de lauriers et de gloire,
En triomphe revien nous voir ;
Dejà nostre ville se pare
Et mil et mil trophées prepare
Pour dignement te recevoir.

XXXII.

Le peuple prie Dieu sans cesse ;
Les prestres célèbrent la messe
Pour te rendre victorieux ;
Si pour ceste prière unie
Le legat nous excommunie ,
Nous en serons plus glorieux.

XXXIII.

Quand tu auras fini la guerre,
Le bœuf ira fendre la terre,
Le marchand ira voyager,
L'artisan ouvrira boutique,
Le procureur aura pratique
A chaque tour de messenger.

XXXIV.

O Henry, prince des gens d'armes,
Fay pendre aux rasteliers les armes,

Donne la paix en ta saison ;
 Fay, durant ton règne paisible,
 Qu'aux gens de bien il soit loisible
 Vivre en repos en leur maison.

Amen.

*Le choriste Saint-Martin chantoit cet hymne
 à Tours le XVII. mars CIO.[IO.]LXXXX*

*Second Hymne du clergé de Tours,
 après la victoire d'Ivry.*

I.

Henry, premier roi de la terre,
 Invincible chef à la guerre,
 A qui rien ne peut resister,
 Preneur de villes admirable,
 Contre qui nul fort n'est tenable
 Et nul mur ne peut subsister.

II.

Au bruit de ta belle victoire,
 Pleine de bonheur et de gloire,
 Tel aise nous avons senti
 Que de nous et nos voisins proches
 Les voix, les orgues et les cloches
 Jusques au ciel ont retenti.

III.

On nous conte ici par merveille
 Qu'à ta vaillance non pareille

L'honneur de la victoire est dû,
Et que toi seul soustins la charge
Qui déjà repoussoit au large
Ton bataillon presque perdu ;

IV.

Que toi seul au champ de bataille,
Sur un coursier de riche taille,
Ombragé d'un panache blanc,
A tes gens haulsant le courage,
Non apprentif à tel usage,
Ordonnois à chascun son rang ;

V.

Que deux grands princes de ta race,
S'avancant d'une brave audace,
Tenoient ferme à tes deux costez,
Et que leur force avec toi jointe
Plus vivement soutint la pointe
Des Espagnols epouvantez ;

VI.

Que Biron, marechal de France,
Et son fils, d'une grant prudence,
Conduisoient l'œuvre auprès de toi ;
Mais [que] d'Aumont, vaillant et sage,
Le premier ouvrit le passage
Pour te faire vainqueur et roi ;

VII.

Puis, te meslant parmi la presse,
Dedans la foule plus epaisse,

Comme un foudre qu'on voit venir,
 Tu fus premier cause sans doute
 Que tout leur gros se mit en route ¹,
 Ne pouvant tes coups soutenir ;

VIII.

Qu'ayant par ta force et conduite
 Reduit tes ennemis en fuite
 En moins d'une heure le matin
 Et defait leur infanterie,
 Et gagné leur artillerie,
 Et mis leur bagage au butin,

IX.

Toutefois ton cœur debonnaire
 Montre sa clemance ordinaire,
 Prenant les vaineus à merci,
 Et, poursuivant jusques à Mante
 Ta victoire bien peu sanglante,
 Tu pris Vermont et Mante aussi.

X.

O que tu nous es admirable,
 Grand roi, tousjours à toi semblable,
 Sans cesse aux hazards travaillant,
 Indomptable entre tant de peines,
 Pour avoir les fleurs de lys pleines ²,
 Tousjours veillant, tousjours vaillant.

1. En déroute.

2. Ses armes de famille étoient de France à la bande de gueules, qui est Bourbon.

XI.

Enfin il te faut reconnoître
Pour roi legitime et pour maitre,
Roi tout à fait de ce coup-ci :
L'ainesse de la mâle ligne
T'en rendoit assez le plus digne ,
Mais ta vaillance y sert aussi.

XII.

Tu as calmé toutes les vagues
En chassant bien loin ces hydalgues,
De nos sœurs destinez maris.
Maintenant avance tes armes
Et la chaleur de tes gens d'armes
Jusques aux portes de Paris.

XIII.

C'est la source et la pepinière,
C'est la retraite et la tanière
Des plus seditieux voleurs ;
C'est le sommaire de la guerre ,
C'est où doit tomber le tonnerre
Pour mettre fin à nos malheurs.

XIV.

Une crainte nous donne peine
Que sur ta vie on entreprenne
Et que par dol nous sois osté ;
Ton frère donc te face sage ,
Qu'un petit moine plein de rage
Traitreusement a sagmenté.

XV.

De France l'Erine boiteuse ¹,
 D'un sceptre dotal convoiteuse,
 Qui se pense roine en songeant,
 Tient tousjours des prestres à poste ²
 Que par voluptez elle accoste,
 Ou qu'elle corrompt par argent.

XVI.

Les cordeliers, toujours en pique
 Contre l'ordre Saint-Dominique,
 Jaloux de ce couteau fatal ³,
 S'efforceront, en quelque sorte,
 Pour faire un acte qui apporte
 A la France encor plus de mal.

XVII.

Quel songe, quel cahos etrange,
 Quel desordre et cruel melange,
 Toi mourant, par tout adviendrait !
 La France, en cent pièces tirée,

1. La fameuse duchesse de Montpensier, qui étoit boiteuse. Cf. une note de la *Prosa cleri Parisiensis*, t. 2, p. 311. On faisoit allusion à cette infirmité jusque sur les titres, comme dans celui-ci : *Lettre d'un gentilhomme françois à dame Jaquette Clement, princesse boiteuse de la Ligue, de Saint-Denis en France, le 25 d'août 1590.* — Sur le mot *Erine*, la réimpression du Recueil A-Z met en note *Furie*. Toutes les autres notes sont de ce genre, et c'est la seule pièce qui soit annotée.

2. Imp. : apostes. — 3. Le couteau de Jacques Clément.

Par cent roitelets déchirée,
Son nom à peine retiendrait.

XVIII.

Tu te mets aux harquebuzades,
Aux brèches et aux escalades,
Comme les simples soldats font ;
Songe qu'en te perdant , sans doute
Tu perds, avec la France toute,
Tous ceux qui serviteurs te sont.

XIX.

Si nos vœux peuvent quelque chose,
Que ta Majesté se compose
Avec moins de facilité ;
Mais surtout garde-toi des moines :
Il n'y a pas gens plus ydoines
A faire une mechanceté.

XX.

Beaucoup de gens ont esperance
Qu'après avoir réduit la France
Sous une meilleure union ,
Sans nulle force et sans contrainte,
Mais de la seule grace sainte,
Tu lairras ton opinion.

XXI.

Toutesfois, si tant il importe,
Et le destin de France porte
Que tu y demeures constant,
Quelques cours que tu pourras prendre,

Nous ne lairons pas de te rendre
Toute chéissance pourtant.

XXII.

Instruits par la Bible ancienne
Et nourris sous la loi chretienne,
Aux rois nous devons corps et biens ;
Même la catholique Eglise
S'est toujours humblement soumise
Au joug des princes Arriens.

XXIII.

Que nous faut-il , puisqu'on nous laisse
En liberté chanter la messe
Et tout le service amplement ?
Un chacun qui veut y assiste,
Et personne ne nous resiste
En portant le Saint-Sacrement ¹.

XXIV.

Nous jouissons de nos prébendes ,
De nos baise-mains ² et offrandes ;

1. Le refus des protestants de se découvrir devant le saint Sacrement étoit , au XVI^e siècle , une des grandes occasions de querelles et de désordres graves. Mais de toute la tolérance exprimée dans les strophes précédentes il faut conclure que les auteurs de ces pièces ne sont ni un chantre de Saint-Martin , ni un chantre de Saint-Gatien. Pas un prêtre au XVI^e siècle ne pouvoit ni dire ni même avoir cette indifférence raisonnable. Un politique seul en étoit capable.

2. Anciennement, le prêtre faisoit baiser sa main sim-

Nul n'empêche nos revenus ;
 Les edits de ta sauve-garde ,
 En ce que l'Eglise regarde ,
 Sont saintement entretenus.

XXV.

Tout au contraire par la Ligue
 Nous n'avons que peine et fatigue
 Et que ruine en nos maisons ;
 Les armes ecclesiastiques
 Ne sont d'arquebuses et de piques ,
 Mais sont de jeûnes et d'oraisons.

XXVI.

Si tu veux que Dieu te benisse ,
 Fais autoriser ta justice
 Avec plus de severité ;
 C'est un secret de monarchie ,
 Qui se rompt quand elle est flechie
 Par la moiteur d'impunité.

plement aux gens qui alloient à l'offrande , ce que l'on appeloit , au XIII^e siècle , offrir la main. Voyez les miracles de saint Louis à la suite du Joinville nouveau. (Note du Recueil A-Z.)— Voici le passage : « Et quant ele venoit à l'eglise pour offrir à la main de son prestre entens que l'on offroit , il n'aparoit pas que ele véist sa main pour besier la , si com il est acostumé , ainçois tastoit ausi come suélent fère autres avugles pour ce que ele trovast la main du prestre ; més quant li prestres véoit ce , il li tendoit la main en estendant son braz jusques a sa bouche. » (Miracles de saint Louis , à la suite du Joinville de 1761 , in-fol. , p. 495.)

XXVII.

Affectant par trop de clemence ,
 Tu entretiens la guerre en France ,
 Et n'en verras jamais le bout ;
 Tes sujets à toi se comparent ,
 Et, leur pardonnant, ils preparent
 Nouveaux moyens pour troubler tout.

XXVIII.

Il faut que sous ton heureux règne
 Le mechant à t'offenser craigne
 Et le bon soit recompensé ,
 Que le citoyen ait relâche ,
 Et de la garnison qui fâche
 Que nul ne soit plus offensé¹.

XXIX.

Tu n'as point d'importune mère,
 Tu n'as point de turbulent frère,
 Ni de mignons auprès de toi ;
 Tu n'es pas amateur de daces² ;

1. Cette nécessité de loger les gens de guerre étoit une des plus dures souffrances de ces temps. Dans ses curieux mémoires, M^{me} de la Guette nous montre au vif ce qu'elle étoit encore au milieu du XVII^e siècle.

2. Faut-il voir dans Daces un équivalent des mignons, parceque la Dacie étant habitée par les Bulgares, on a pu faire de Daces le synonyme de Bulgares, bientôt changés en bougres dans le langage populaire ? Faut-il y voir seulement le sens de taxe, d'impôt, du latin *datio*, donné à ce mot par Nicot, Cotgrave, Furetière et Richelieu ? Je pencherois pour le dernier.

Aussi ne fais-tu dons ni graces
Que tu ne sçaches bien pourquoi.

XXX.

Dieu veuille que cette victoire
Face la paix avec la gloire,
Et qu'avec les mieux avisez,
Toi regnant, ton peuple s'accorde,
Chassant cette horrible discorde
Qui tient tes sujets divisez.

XXXI.

Lors en toi seront terminées
Toutes les vieilles destinées
Qui te designent par ces vers :
*Quand sur les vaches bearnaises
Naitront les fleurs de lys françoises,
Un grand nez vaincra l'univers.*

Amen.

*Le chantre S. Gatian chantoit cet hymne à Tours
le xxiiii mars clv. [lv] lxxxx.*



S'ensuyt le traicté de la paix faicte et jurée et promise à tout jamais entre le Très Crestien Roy de France Loys, douziesme de ce nom, et la Illustrissime Seigneurie de Venise, cryée et publiée à Paris le vendredy troisisme jour de juing mil cinq cens et treze, avec une belle Ballade et le Regrect que faict un Angloys de millort Havart¹.

Bonne, vraye, seure et loyalle paix, amytié, confederation, ligue et alliance est faicte, conclute et jurée entre le très crestien Roy de France, nostre souverain seigneur, Loys, douziesme de ce nom, duc de Millan, seigneur de Gennes, et la

1. In-8 gothique de 4 feuillets, de 20 lignes à la page. Au titre un bois de deux hommes debout près d'un coffre-fort ouvert; au dernier verso le bois, si souvent signalé dans les indications bibliographiques de ce recueil, de l'homme en manteau à manches parlant à des soldats armés et rangés en bataille.

illustrissime Seigneurie de Venise, pour eulx et leurs successeurs, de l'une partie et de l'autre, perpetuellement et à jamais, à l'honneur et service de Dieu nostre createur, bien desdictes parties et de leurs estatz, repos, union et tranquillité de la chose publique et à la chrestienté. Et est en la dicte ligue, confederation et alliance expressement reservé lieu très honorable à nostre très saint Père le pape Léon, dixiesme de ce nom, pour la devotion et observance que toutes les deux parties ont à Sa Sainteté et au saint Siège apostol[i]cque ¹.

Et vive le Roy et saint Marc!

L'an de grace mil cinq cens et treze, et le vendredy troysiesme jour de juing, fut cryée et publiée la paix, à cry publique et à son de trompe, en la bonne ville, cité et Université de Paris, de par messire Jehan de Fontanet, seigneur Daulhac ², conseiller, chambellam et prevost de l'hostel du Roy

1. On trouve le texte même du traité dans l'Histoire de Louis XII, etc., mise en lumière par Théodore Godefroy; Paris, 1615, in-4, p. 384-93. Il est daté de Blois, le 23 mars, et n'a pas été recueilli dans la grande collection du corps diplomatique de Dumont.

2. Sans doute Aulhat (Puy-de-Dôme, à 2 lieues d'Issoire.

nostre sire. Et estoient en icelle ville le Roy nostre sire, la Royne, monseigneur le Daulphin ¹, et plusieurs princes du noble sang royal, tant pers ² de France que ducz, contes, prelatz, barons, chevaliers et gentilzhommes; et fut faicte ladicte publication à grant triumphe et solennité au pallays Royal du Roy nostre sire ³, sur la pierre de marbre ⁴, et par les carrefours et lieux accoustumez à faire crys et publ[i]cation en ladicte ville, et le soir furent faictz feuz de joye par toute ladicte ville, où petis et grans desmenoyent grant joye, en chantant :

Vive saint Marc, saint Denis,
Et le très crestien Roy Loys.

1. François I^{er}.

2. Imp. père.

3. Non pas les Tournelles, mais le Palais de Justice.

4. Guillebert de Metz, dans sa Description de Paris, est le seul qui nous apprenne que la fameuse table de marbre étoit de neuf pièces. (Ed. de M. Le Roux de Lincy; Paris, Aubry, 1855, p. 53.) En 1618 elle fut, par la violence du feu, réduite en petits morceaux, et ne fut pas remplacée. Cf. la pièce sur l'incendie du palais, dans les *Variétés littéraires* de M. Fournier, t. 2, p. 161.

S'ensuyt la Balade¹.

'an de grace mil cinq cens et treze,
 Le III jour du mois de juing,
 A Paris chascun fut bien aise :
 De tous quartiers, de près et loing,

La paix publiée en chascun coing
 Fut par ung heraulx du roy Loys;
 Tout le monde en est hors de soing,
 Petis et grans en sont resjouys.

Nostre saintet père le pape Leon
 Et le très crestien roy de France
 Sont en bonne paix et union;
 Les Veniciens et leur alliance,
 Dieu vueille par sa grant puissance,
 Les preserver de leurs ennemys;
 Prions la dame de clemence,
 Saint Pierre, saint Marc et saint Denys².

Ledit saintet pape, qui, selon la loy,
 Doit mettre paix où est discorde,
 A voulu, pour l'honneur de la foy,
 Au roy Loys avoir concorde,

1. Elle est certainement d'un vrai poète populaire, car les vers faux y abondent.

2. Saint Pierre est là pour l'Eglise, saint Marc pour les Vénitiens et saint Denis pour la France; mais il est curieux que la victoire de Prégent, dont il sera question dans la dernière strophe, ait eu lieu précisément le jour de Saint-Marc (25 avril).

Aussi retirer à sa corde
 Plusieurs princes et les Venitiens ;
 Il est plain de misericorde
 Et ne veult que guerre aux mescreans.

Le Roy si est prince et maistre,
 Et par sus tous les roys crestiens ;
 Là bas en ce mont terrestre
 Dieu si l'a commis son lieutenant
 Pour estre sur le peuple régent
 Et le deffendre des ennemys ;
 Chascun dit : Vive le roy Loys !¹

La seigneurie de Venise,
 Leurs prochains voisins et aliez,
 Sont maintenant par bonne guise
 Avec Rommains et François ralliez ;
 Mais aucuns traistres desvoyez
 Seront par les dessus dictz pugniz
 Par grant puissance dannés, tuez
 Ou noyez, chantant *De profundis*.

Or, Anglois pervers et maulditz,
 Esveilléz avec le chat qui dort
 De faire guerre au roy Loys ;
 Arrivez estes à mauvais port ;
 Pregent ², sur la mer puissant et fort,
 Vous a monstré son personnage,
 Vostre admiral il a mis à mort ;
 En fin n'aurés pas l'avantage.

1. Il manque un vers à cette strophe.

2. Je parlerai de Prégent et de milord Havart dans une note spéciale à la suite des deux ballades.

*Ballade en manière de deploration que fait
ung Angloys sur la mort de milort Havart¹.*

Plory, plory, plory, d'par tout dyabl,
Plory binfort; veny goutte à vos yeulx;
Tout Angleter plory, point n'a ti fable,
Car, by saint Georg, tout l'a ty malheu-
Ha, King Henry, fa ty bin le piteux, [reux.
Car ton morel où ton fians avy²,
Milort Havart, capitain courageux,
Il fout mouru : velà faict de son vy.

Com ly chaval capy³ de son establ,
En dyablery, tant il esty foureux⁴,
Il sailly hors de son grant barcq notabl,
Bouty dedens ung galet⁵ tout erreux⁶;
Il cuydery fary de l'outrageux
Et gaigny tout, mais sa mestre trouvy;
Car, by my fé⁷, pour la trestous ses jeux,
Il fout mouru : velà faict de son vy.

Il cuydy bien qui fout insuperabl
Quant il preny la plus cheval rongneulx

1. Imp. Haurat. Toute la ballade est écrite en françois baragouiné à l'angloise. Sous ce rapport il est curieux de la rapprocher des ballades en langage écossois qui se trouvent dans le Jardin de plaisance et fleur de rhétorique.

2. Où tu avois ta confiance.

3. Echappé: — 4. Peut-être pour furieux.

4. Une galère; *galet* pour *galée*.

5. Du premier coup, très vite, de grant arre.

6. Par ma foi, *by my faith*.

Dens son gallet, affin que tout acabl
 Et que hapy Pistrigon ¹ vertueux,
 Au galiack ² tout sailly comme preux
 Et batailly, bi God, bin fort hardy;
 Mais tout frelor ³, et Havart, semidieux ⁴,
 Il fout mouru : c'est y faict de son vy.

Envoy.

Prince Henry, tu n'a ty point joyeux,
 Je savré bin que tu arragery;
 Pry por son am, car tu ne sçaurez mieux;
 Il fout mouru : velà faict de son vy.

Explicit.

1. Je ne vois pas pour quoi ce mot peut être, à moins qu'il ne soit pour *Prégent*.

2. Il veut dire soit la galère, la galiasse, soit peut-être le gaillard, nom d'une partie d'un vaisseau.

3. Tout est perdu, de l'allemand *verloren*. Sa présence dans notre ballade montre que, lorsqu'on s'en est servi dans la fameuse chanson de Jannequin sur la bataille de Marignan (Le Roux de Lincy, *Chants historiques français*, I, 67), le mot étoit déjà populaire. Au 17^e siècle, on en avoit fait un substantif injurieux :

Allez, petite frelaure,
 Cajoller la Beaussant.

(Talleyant, éd. de M. Paulin Paris, t. 5, p. 354.)

4. L'origine de ce juron, bientôt corrompu en un seul mot, est la phrase *se m'aist Dieux*, si Dieu m'aide.

Prégent de Bidoux, gentilhomme gascon et chevalier de Rhodes, est l'un des plus vaillants capitaines de mer que la France ait eus à cette époque. M. Jal lui a consacré, dans sa belle étude historique sur la perte du vaisseau *Marie la-Cordelière* (*Annales maritimes*, numéro de décembre 1844; tiré à part, 1845, in-8 de 80 pages), une longue note (p. 55-58) où il a rassemblé sur lui tous les témoignages de Jean d'Auton, de Belcarius, de Bosio dans l'*Istoria della sacra religione*, de Baudouin dans l'*Histoire de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*. Nous y renvoyons le lecteur, en remarquant que ces témoignages vont de 1501 à 1528, et que Prégent paroît être mort à Nice, à l'âge de soixante ans, des suites d'une dernière blessure. Nous n'avons à parler ici que de son combat avec l'amiral anglois. On en a beaucoup parlé, mais souvent avec des confusions, soit en ne faisant qu'un de ce combat avec celui où perit *la Cordelière*, soit en faisant figurer à ce dernier combat, qui est postérieur de quatre mois, l'amiral anglois tué dans l'affaire qui nous occupe. Il est inutile de consulter d'Argentré, *Histoire de Bretagne*, liv. 13, ch. 66, 1588, in-fol., p. 814; Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, 2, 241; Boismelé, *Histoire de la marine*, 1, 1746, in-4, p. 347-48; Poncet de la Grave, *Précis historique de la marine de France*, 1780, in-12, t. 1, p. 40; Chasseriau, *Précis historique de la marine française*, 1845, in 8, 1, 43, qui ne font que se répéter: il vaut mieux recourir à des sources contemporaines, par exemple aux Mémoires de Mar-

tin du Bellay : « Ce mesme temps, ayant le roy
 « faict passer par le detroit de Gibraltar quatre
 « galères¹, soubs la charge du capitaine Prégent,
 « pour résister aux incursions que faisoient les
 « Anglois sur la mer de Ponant, le long des
 « costes de Normandie et Bretaigne, l'admiral
 « d'Angleterre, lequel avoit donné la chasse aux
 « galères dudit Prégent jusques près de Brest,
 « feut combatu par les dites galères, et feut blessé
 « ledit admiral, qui mourut peu de jours après. »
 (Collection Michaud et Poujoulat, 1^{re} série,
 t. 5, p. 117.) Mais la source la plus précieuse
 est sans contredit le récit d'Alain Bouchardil dans
 les *Grandes croniques de Bretagne*, éd. de Paris,
 1532, in-fol. gothique, f^o 240, recto ; c'est la meil-
 leur explication des deux ballades :

« Durant le temps de ceste guerre, peu avant
 la descente d'iceulx [Anglois] au siège de The-
 rouenne, se fist ung combat sur mer, le XXII et
 XXV jours d'apvril, entre Prégent, capitaine
 françois, et milort Havart, admiral d'Angleter-
 re : car ledit Prégent, le vendredy vigille Saint-
 George, cuidant venir à Brest se joindre avecques
 l'armée françoise qui là estoit, rencontré fut
 d'une route de XI. à L navires, et fut assailly et
 invadé de deux galiasses et quatre ou cinq na-
 vires d'icelle route Anglesche, et tellement que, à

1. On a dit aussi que ce fut la première fois qu'on
 employa des galères sur l'Océan. M. Jal (*Marie-la-Cor-
 delière*, p. 74, à la note, et *Archeologie navale*, t. 2, p. 294)
 a prouvé surabondamment la fausseté de cette asser-
 tion.

l'approcher l'un de l'autre , par l'espace de deux heures, y eut merveilleux combat d'artillerie, d'arbalestres et d'arcs, ce qui ne fut pas faict sans grande occision d'une part et d'autre; mais finalement les Angloys [furent] contrains de eulx lever et retraire, et allèrent deux de leurs navires en fons. Semblablement, le lundi ensuivant, qui fut le jour Saint-Marc, ledit Prégent et sa suite fut de rechef assailly d'iceulx Anglois, lesquelz estoient en nombre XXX navires et XXV ou XXX basteaux, duquel nombre la galée dudit Prégent fut assaillie de deux galiasses et trois navires, dont ledit Prégent se delivra en telle sorte, avecques l'aide des Bretons par terre, qui luy lirent ung grant secours, que tous ceulx qui estoient dedans la première galeasse furent tuez à coups de piques de traict que le commun du pays tiroit, et les aultres gettez en la mer, exceptez deux prisonniers seulement, dont l'un fut envoyé au fons de la mer, et mesmement ledit milort Ilavart, admiral d'Angleterre, lequel fut pesché et le corps d'iceluy embasmé pour mettre en sepulture. En cest assaut et bataille y avoit grand défaut du capitaine Primoguet, car entre tous les aultres il estoit craint et redoubté sur la mer, tant des Anglois que des Espaignols, et aussi il a bien monstré durant son règne. De laquelle mort dudit Havart lesdits Anglois ont esté fort espoventez, et non sans cause, car ce estoit le chef de leur armée; et peuvent bien dire lesdits Anglois que les Bretons leur ont joué d'une mauvaise luytte, et, ce voyant, lesdits Anglois ont repris

leur chemin aval la mer, retournans vers leur païs et contree et avecques leur butin, lequel a este facile à departir entre eulx. »

Pour l'amiral anglois, nous n'avons pas ici à le poursuivre de même dans les documents originaux de son pays. Il suffira de dire, ce qui étoit déjà assez visible de soi, que la forme llavart est une corruption : il s'appeloit Edouard Howard, fils puiné de Thomas Howard, comte de Surrey, et avoit été nommé grand amiral d'Angleterre le 8 mars 1512 (Rapin de Thoiras, *Histoire d'Angleterre*, de l'édition avec la traduction des notes de Tindall, La Haye, 1749, in-4, t. 6, p. 69). Ce fut son frère Thomas Howard qui recueillit la succession de sa charge. — Quant au capitaine Primanguet, dont les chroniques de Bretagne regrettent l'absence à ce combat, c'est Henri Porstmoguer, le brave capitaine de *la Cordelière*, qui périt avec son vaisseau le 10 août suivant. J'ajouterai, à ce propos, que si M. Jal, dans *Marie-la-Cordelière*, a publié pour la première fois la traduction en vers françois faite par Pierre Choque, héraut d'armes de Bretagne et de France, on a depuis republié l'original latin, ouvrage de Germain Brice ou de Brie, secrétaire d'Anne de Bretagne, d'après l'édition originale de 1513 (*Nouvelles annales de la marine et des colonies*, mars 1855, tiré à part, in-8 d'une feuille). Le titre en est *Germani Brixii Herveus, sive Chordigera flagrans*. Il existe sur le même sujet une ode latine, intitulée *Herveus Portzmogherus*, publiée en 1852 par M. Guichon de Grand-Pont, et

imprimée à la suite de la nouvelle édition du poème de Brice, et aussi une pièce à prétentions épiques, une *Herveis*, ouvrage de Humbert de Montmoret, indiqué par le Manuel de Brunet, et qu'il seroit utile aussi de réimprimer; on ne sauroit trop remettre sous les yeux le souvenir des gens de cœur. — Enfin, je remarquerai que notre pièce donne une raison nouvelle pour rejeter la date de 1512, quelquefois attribuée au combat de la *Cordelière* (Cf. Jal, p. 60-1), et pour adopter celle de 1513, donnée d'ailleurs d'une façon positive par le meilleur récit de cette affaire, celui d'Alain Bouchard : « Et ce fut faict le jour de Saint-Laurens, au mois d'aoust mil cinq cens et treze. » En effet, à propos de la paix avec les Vénitiens, publiée à Paris — la date est incontestable — le 23 juin 1513, on parle du combat de Prégent et de milord Havart. Ce combat ayant eu lieu le 25 avril, la nature de notre pièce, vrai canard qui n'avoit pour la vente d'autre valeur que l'actualité, ne permet pas de croire que le fait ne fût pas tout récent : il seroit inadmissible qu'il fût antérieur de toute une année. Si donc ce combat est de 1513, celui de la *Cordelière* ne peut être que de la même année, et non de 1512, puisqu'il est constant que ce dernier est postérieur. On ne peut changer ni l'ordre des deux combats, ni la date du combat de Prégent : donc, mettre avant celui-ci l'affaire de la *Cordelière*, ce seroit aller contre tous les témoignages.



*Le Testament de Monseigneur des Barres,
capitaine des Bretons, et la Prinse de
Fougières en Bretagne.*

*S'ensuit le Codicille et Testament de Monsei-
gneur des Barres, et la Prinse de Fou-
gières en Bretagne¹.*

L'an mil IIII cens IIII vings,
Nombre qui court avecques huit,
Loys des Barres si fut prins
En juillet ainsi que l'on dit ²,
Lequel, sans terme ne respit,

1. Il existe trois éditions gothiques de cette pièce. L'une, conservée à la Bibliothèque de la ville de Nantes, a été imprimée par M Grégoire dans la *Revue des provinces de l'ouest*, Nantes, Armand Guéraud, année 1853, numéro de décembre, p. 60-70. Elle a pour titre : *Le codicille et testament de monseigneur des Barres*. Elle a en plus une ballade de la prophétie de Bretagne, mais il lui manque un rondeau. M Brunet en indique deux autres éditions, dont l'une seroit terminée par les mots : *Dieu le roy*. Quant à l'autre, qui a de moins que l'édi-

Descapité fut à Saulmur ³.

Par luy fut fait maint grant delit.

Bon fait tenir le chemin seur.

tion conservée à Nantes la ballade, et de plus un rondeau final, nous l'avons vue chez M. Cigongne et à la Bibliothèque impériale : c'est un petit in-4 de 8 ff., dont un de titre, avec le grand L contourné, déjà indiqué par nous, et le dernier feuillet blanc; les pages imprimées ont 24 lignes en comptant les blancs. Quant à la pièce elle-même, elle est écrite dans l'intérêt du roi, contre la Bretagne et ses partisans, et il n'y a pas à douter qu'elle n'ait été imprimée au moment même et qu'elle n'ait été très répandue. L'existence de trois éditions pour une pièce de ce genre, qui n'avoit d'intérêt que sur le coup, en est la meilleure preuve.

— Dans l'indication des variantes, nous désignons par un N celles qui sont tirées de l'édition conservée à Nantes, et par un P celles qui viennent de l'édition que nous avons vue à Paris.

2. N : qu'il est dit.

3. Nous ne pouvons dire exactement ce qu'étoit ce Louis des Barres. La grande famille des Barres, celle dont M. Grézy a parlé dans le t. 20 des Mémoires de la Société des Antiquaires de France (1850, in-8, p. 220-83), à propos du tombeau de Jean des Barres dans l'église d'Oissery, étoit éteinte depuis long-temps. Je trouve deux Louis des Barres dans le P. Anselme : l'un (t. 6, 345 C) comme mari de Jeanne de Giac, fille de Louis de Giac, mort à la fin du XIV^e siècle; mais le mariage a dû avoir lieu vers 1405; l'autre Louis des Barres, dit le Barrois, seigneur de Banegon en Bourbonnois, épousa Isabelle Cholet (t. 8, 159 C). Comme la mère de celle-ci étoit morte en 1416, et que son père ne paroît plus après 1436, il y a encore trop loin de là

Il fut prins moult subtillement
Des François, qui bien l'ont saisy ;

jusqu'en 1488 pour croire qu'il s'agisse là du nôtre *. Alain Bouchard n'en dit rien dans ses *Annales de Bretagne*, et tout ce que nous pouvons dire sur lui se trouve dans un *Memoire des reclamations presentees à Anne de Bretagne et à son conseil par Guillaume de Rosnyngen, sieur Du Parc, etc.*; publié, d'après les originaux parmi les titres de M. de Piré, dans le t. 2 des Preuves de dom Lobineau, col. 1488-9.

« Item, dempui monsieur d'Orléans me escripvit unes lettres durant qu'il estoit à Redon, comment il me envoyoit le sieur des Barres, son conseiller et chambellan, avesques une quantité de gens de sa maison et des archers de son corps, et me prioit que je les voulsisse recueillir à la dite place de S. Aubin pour me tenir compagnie et me aider à garder ladite place, et s'il estoit besoing d'en avoir mandement du duc, qu'il me le envoyoit, lequel seigneur des Barres et ceulx qui estoient avec ly furent en garnison quatre ou cinq sepmaines, et jusques au jour devant que le siège vensist devant ladite place, qu'il se en alla courir dehors et emmena tous ses gens et partie de ceulx qui estoient en garnison en ladite place, lesquels seurent la diligence que je y ai fait.. »

« Item, le jour devant que le siège me venist, monsieur des Barres et tous ses gens s'en allèrent, et emmena partie des gens qui estoient en la place et ne revindrent point et aussi ceux de la ville, quant les François vindrent èz barrières de la ville, faignant y aller pour les defendre, partie se enfuyrent au boys et ne revindrent

* Le P. Anselme parle ailleurs d'une Jeanne d'Estouteville qui vivoit en 1464 avec Jacques des Barres, son mari, et en étoit veuve en 1499 (VIII, 91 E); mais la différence du prénom s'oppose à l'identité.

Au roy l'ont mené promptement ¹,
 Dont son cuer ² fut fort rejouy;
 Puis manda venir devant ³ luy
 Son grant prevost des mareschaux,
 Disant : « Despeschez moy cestuy,
 « Car il nous a faict trop de maulx. »

Tantost fut saisy et lyé
 De cordes, et ses compaignons,
 Dont le cuer n'eurent pas lyé,
 Car tels jeux ne leur sembloient bons;
 Puis gens d'armes, vraiz champions,
 Droit à Saulmur les ont menez,
 Où ⁴ illec, pour retributions,
 Furent trestous decapitez.

Le lendemain fust l'eschaffaut
 En plain quarrefour tantost faict;
 Chascun à deux pas et ung sault
 Fuyoit pour veoir faire l'exploit.

point au chateau pas la moitié. » — Le sort de Louis des Barres fut partagé par d'autres, car nous voyons que, le jour même de la défaite de Saint-Aubin, et devant le logis même où l'on gardoit prisonnier le duc d'Orléans « fut dressé ung hault eschaffaut sur lequel furent decollez deux hommes d'armes françoys qui Bretons s'estoient renduz et furent prins a ceste deffaicte, dont l'ung avoit nom Jehan le Peu et estoit d'Aulneau, près la Beausse. » (Bouchard, éd. de Galiot-Dupré, f° CXXI, verso.)

1. Sans doute à Angers, où étoit le roi en juin (Itinéraire des rois de France, dans le Recueil du marquis d'Aubais).

2. N : corps. — 3. N : devers. — 4. P : Ont.

Menez furent en grant destroit
 Pour d'eux faire l'excecucion.
 Loys des Barres si disoit
 Sur le chaffaut¹ un tel sermon :

« Pardon requier à Dieu le père
 Et au roy mon prince souverain.
 Je luy ay esté fort contraire ,
 Et en couraige trop inhumain.
 Justice sur moy a mis la main
 Pour à mort mon corps enlivrer².
 Je luy ay fait maint grant mehaing ,
 Parquoy d'onneur suis delivrés.

« A tous cappitaines vassaulx
 Requier de cuer très humblement
 Que par eulx se font tant de maulx ,
 Occire et tuer mainte gent.
 Retournez au roy doucement ,
 Il vous fera à tous merciz ;
 Ou enfin en dueil et tourment
 Comme moy en serez occis.

« Traître , desloyal et parjure
 Au roy mon prince j'ay esté ,
 Contre luy faisant bruyt , murmure ,
 Fust en yver ou en esté ;
 Sur son pais n'ay rien conquesté ,
 Ne Bretons dont³ fuz avec eulx.
 Mauldit soit l'eure où⁴ m'y bouté ,
 Car au piège on prent les leux⁵ !

1. N : l'eschaffault. — 2. P : delivrer. — 3. *De unde* , depuis que. — 4. Les deux éd. : dont. — 5. P : loupz.

« De nuyt, à l'emblée, maint hutin
 Ay fait en Poytou et au Maine,
 Prins, desrobé, mis au butin
 Beufz. moutons, brebiz, blé, avaine;
 En mal mettoye toute ma paine
 Pour piller le règne françois.
 Dommaige est qu'au fleuve de Saine
 Ne fus neyé des ans a troys¹.

« Laboureurs, marchans, gentilzhommes,
 Jour et nuyt en ay prins plusieurs
 Et mis à rançon, à grans sommes
 D'or et d'argent et de deniers;
 Caves, maisons, musses², greniers³,
 Ay desrobé pour les Bretons.
 Des maulx ay fait mille milliers;
 L'on prent à la glu⁴ mochetons.

« François, présent duc de Bretagne,
 Faites au roy tost vostre paix,
 Car sur vous il a grant atteigne
 De vous bien fourbir voz harnois.
 Quant est de Loys de Valoys,
 Noble prince, duc d'Orleans,
 Amy sera du roy françois,
 Car bien près sont prochains parens⁵.

1. Ceci se rapporteroit à l'année 1485; mais cette date ne nous donne pas le moyen d'éclaircir l'allusion.

2. Cachettes. — 3. P : musces, graniers.

4. N : l'englu.

5. Charles VIII, et le duc d'Orléans, qui lui succéda, étoient cousins par leur auteur commun Charles V.

« Orenge ¹, Dunoys ² et Lescut ,
Chevaliers preux , doux et courtois ,
Chascun retourne dont ⁴ il fust
Servir le roy à toutes voys ⁵ ;

1. Jean de Châlons , 2^e du nom , prince d'Orange , fait prisonnier avec le duc d'Orléans à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier , et mort en 1502. M. Vallet de Viriville en a parlé dans un article du *Moniteur* du 28 novembre 1855, p. 1519.

2. Le duc d'Orléans s'en al à A'ençon, où il fut quelque temps , pendant lequel le duc de Longueville , son proche parent il étoit fils du fameux Dunois , bâtard d'Orléans , « prætiqua pour sa faction les comte d'Angoulesme , duc de Bourhon et s'igneur d'Albert , qui se declairèrent ses amys ; pour laquelle cause furent tous desappointez de leurs estaiz et pensions , qui leur donna occasion de tirer a eulx le duc de Lorraine , le comte de Foix et le prince d'Orenge. » (Panégyric de la Tremouille, coll. Mich. et Pouj., 1^{re} série, IV, p. 428.) Ceci se passoit en 1485, et cette coalition fut suivie d'un accord avec la régente ; mais en 1488, les mêmes intérêts subsistant , nous retrouvons les mêmes personnes liguées ensemble. — Ce fut plus tard ce même Dunois qui conclut le mariage de Louis XII et de Marie d'Angleterre. Cf. Mich. et Pouj., 1^{re} série, V, 592.

3. Il ne faut pas penser qu'il faille voir ici le nom de Lescun , porté à la fin du XV^e et au commencement du XVI^e siècle par Odet de Ris et par Odet de Foix , frère de Lautrec. Il y avoit en Anjou une ancienne famille de Lescut , à laquelle devoit appartenir celui qui figure ici. La Chesnaye des Bois et Moreri ne donnent malheureusement de détails sur cette famille que depuis son établissement en Lorraine.

4. N : d'ou. — 5. N : par toutes voies.

Des biens vous fera , comme croys ,
Combien qu'ayez vers luy forfait.
Exemple à moy prenés tous troys ,
Qui pour tel cas suis cy deffaict.

« Fougères , rendez vous bientôt ¹ ;
Ne vous tiez en la muraille ;
Devant vous voiez du roy l'ost
Qui vous aura , sans nulle faille.
Resistance qui vaille maille
N'y povez faire , n'avoir secours ;
On vous aura d'estoc , de taille ,
Car François y vont tout le cours.

« Craignez le roy , qui est le chief ;
Rendez vous à luy doucement ,
Ou onc à voz vies tel meschief
Ne souffristes ne tel tourment.
Il n'y aura petit ne grant
Que tout ne soit mys à l'espée ,
Maisons , abbayes , cloistres , convent ,
Brullez eu feu et en fumée.

« Saint Malo , Dignan , Nantes , Raines ,
Ne faictes vostre pays destruire ;
On vous tondra bien près les laines ,
Et vous gardera l'en de rire ;
Gensdarmes près vous verrez bruire

1. La prise de Fougères est du 26 juillet : donc monseigneur des Barres fut pris et exécuté avant cette date.

Plus dru que mousches à milliers.
Rendez vous au roy nostre sire,
Et vous tiendra ses familiers.

« Vostre duc est fort ancien;
Confisqué a tout son pays,
Car du roy le tient sans moyen;
Chascun le sçait, grans et petiz,
Vous en serez meschans, chetifz:
Car vous, ne le duc, n'estes gens
D'estre si vaillans ne hardiz
De vous trouver dessus les champs.

« Maintes foiz je m'y suis trouvé
Tenant vostre part et querelle,
Mès on m'a si bien retourné
Que perdu y ay pié et elle.
Fortune m'a tourné soubz elle;
Si fait el tous, jennes et vieulx.
Si l'on vous prent, bille ¹ pareille
On vous fera, barons de Rieux ².

1. P : ville. — 2. Jean IV du nom, né en 1447 et mort en 1518. Le chapitre de Bouchard : *Comment le mareschal de Rieux habandonna le party du roy, se tourna pour le duc de Bretagne, et mit en son obediace Chasteaubriand et Ancenis, qui pour le roi te oient*, montre combien le poète a eu raison de mettre dans la bouche de des Barres la crainte de voir de Rieux avoir le même sort que lui. Aussi est-il heureux qu'à la bataille de Saint-Aubin il se soit sauvé ainsi qu'il peut. Il rentra, du reste, en grâce, et ce fut lui qui arrangea le mariage de Charles VIII et d'Anne de Bretagne.

« Vous attendez avoir secours
 Du duc d'Autriche et de son père;
 Mès leur fait s'en va en decours
 Et les tue l'en à vitupère ¹.
 En Flandres est leur cemetière ²,
 Car des Cordes ³ et les Gantoys
 En ont já mis à mort amère
 Plus de deux mil, voire de trois.

« Monseigneur d'Albret ⁴, si vous prie,
 Faites vostre paix, il est temps :
 Car je sçay que sur vous on crie.
 Ne vous fiez à maintes gens;
 Vostre filz ne ses Navarriens ⁵
 Ne vous pourroient garder de mort,
 Car le roy enverra les siens
 En brief sur vous à grant effort ⁶.

« Je voy la mort devant mes yeulx
 Que j'ay desservi justement;
 Pardon requier au Dieu des cieulx
 Et au roy sur tous roys puissant.

1. P : voupère. — 2. N : cimetière. — 3. P : des Guardes.

4. N : d'Albret. — Alain, sire d'Albret, surnommé le Grand, comte de Gaure, de Périgord et de Castres, vicomte de Limoges et de Tartas. Le fils, auquel on fait allusion quatre vers plus loin, c'est Jean, sire d'Albret, qui fut roi de Navarre et comte de Foix, à cause de sa femme Catherine de Foix, reine de Navarre, qu'il avoit épousée dès 1484. A Saint-Aubin, le père commandoit la bataille de l'armée bretonne. (Panegyric de la Tremouille, coll. Mich. et Pouj, 1^{re} série, IV, 429.

5. P : Naurriens. — 6. N : et son effort.

Seigneurs bretons, tous ensuivant,
Faites vostre paix ; (vous, tardez trop ;
Maint en aura , tant soit il grant ,
Qui comme moy en prendra mort. »

BALADE.

Bretons si ont perdu leurs barres ;
A ce coup sont ils ¹ desbarrés ;
Car ilz n'ont nul ² escu ne barre
Qui les gardast (de) desembarrer ³
D'un boys, où s'estoyent embarrés,
Cuidant les marchans de leurs barres
Tuer et prendre ; mais barrez
Se sont François et pris leurs barres ⁴.

Bretons, desloyaulx barateurs,
Usans en voz faitz de baratz,
Es testes on vous fera mains treeuz ⁵
D'arbalestes de xx ⁶ carratz ;
Vos Angloys, à tout (leurs) pieulx ⁷ et arcz
Sont demourez pour tenir serres,
Tous prinz serez, tuez et ars,
Puis que perdu avez voz barres.

Des Barres s'estoit desbarré
Du roy, et faulcé son serment ;

1. N : ont esté. — 2. N : eu. — 3. N : d'eux embarrer.

4. N : qui ont prins les barres.

5. Trous. — 6. P : trente. — 7. P : en leurs espieulx.

Avec Bretons s'estoit barré,
Dont mort il est villainement;
Pillé il a maint povre gent
Et tués de leviers et barres.
Bretons s'en vont en declinant,
Puisqu'aincy ont perdu leurs barres.

Des Barres, monseigneur de Montleon ¹,
Avez Molart IIII cens chevaulx,
Et maint autre prince breton,
Qui ne furent subtilz ne caultz,
En ung bois, pour faire maintz maulx,
S'enbuschèrent près Plessis Macé ²,
Où François, d'espées et couteaulx,
Les tuaient ³; *requiescant in pace*.

Prince Jesus ⁴, donnés salaires,
Sans que plus aultre chose narres,
A tous ceulx qu'au roy sont contraires,
Itel qu'a eu Loys des Barres.

Cy finist le Testament de Monseigneur des Barres ⁵.

1. N : Monléon.

2. Plessis-Macé est une localité à 13 kilom. d'Angers;
elle conserve encore les ruines de son château fort.

3. N : mirent. — 4. C : je fuz.

5. N : *Explicit*.

*La Prophecie de Bretagne*¹.

U'ay tant crié avecques Syméon
 Et lamenté avecques Jheremie ,
 En espérant que l'exaltacion
 De Gaule en grec sur la terre d'Albie
 Voy aprocher, et que la prophecie
 Bede, Merlin, et Sebille ensuivant
 Et de l'abbé Jouachin proprement
 Aient esferet, que l'asne au pié pourry
 Destruiz sera et tout son tenement,
 Tant qu'on dira : Bretagne si fut cy.

L'aigle viendra des marches d'Aquillon
 Et ses poussins seoir en octobre³;
 Puis tost après y viendra le lion
 Avec ses gens plains de forcenerie.
 Mes deux [. . .] de grande seigneurie
 Si destruiront le nort cruellement;
 Aussi le pays, qui anciennement
 Fut renommé d'aventures, aussi
 Se tournera à leur destrusement,
 Tant qu'on dira : Bretagne si fut cy.

Frances y seront et anciens Bretons,
 Les fils de Brut⁴ et toute leur lignie

1. Cette pièce manque dans l'édition possédée par M. Cigogne et par la Bibliothèque.

2. Nous disons encore Albion, d'*albus*, la terre aux côtes blanches. — 3. Octobre.

4. Les Anglois, descendants de Brutus, fils de Priam. Le roman du Brut, qui a mis cette tradition en poème, a été publié par M. Le Roux de Lincy.

En ung conflit feront crier leur noms ,
 Et là sera grand bataille establee ;
 Du sang des mors de cheeune partie
 Fleuves courront [très] veritablement ;
 Les filz de Bruth là mourront à torment ,
 Car de ce jour n'ont espoir de mercy ;
 Destruiz seront et tout leur tenement ,
 Tant qu'on dira : Bretagne si fut cy.

Prince , jugez si c'est droit ou raison
 Qu'ainsi adviengne toute leur destinée :
 Car, rapineux , convoiteux à foison ,
 Tirans , mauvaiz , deloyaux , pleins d'envie,
 Tous les devroient destruire sans mercy,
 Tant qu'on dira : Bretagne si fut cy.

Explicit.

La Prinse de Fougières¹, en Bretaigne⁴.



eppuys le temps de Romus², Romu-
 De Hannibal et aussi de Pompée, [lus,
 Du roi Priam, d'Hector, de Troillus,
 N'i eust si preux, fust de lance ou es-
 pée,

1. Les mots : *en Bretaigne* manquent à Nantes.

2. Sans doute pour *Remus*.

* Fougières avoit été vendue à la Bretagne par Jean duc d'Alençon, par acte du 6 avril 1429 (cf. la pièce dans l'*Histoire de Bretagne* de Dom Lobineau, *Preuves*, II, coll. 1007-9). Elle fut prise le lundi 24 mars 1448

Que sont François, qui ont teste coupée
A maint Breton qui tenoient les frontières,

par François l'Aragonnois, tenant le parti des Anglois (Lobineau, *Preuves*, II, coll. 753). Alain Chartier fit la-dessus la *Ballade de Fougères que les Anglois, anciens ennemis de France, prirent pendant et durant les trefves comme parjures*; édition de Duchesne, 1617, p. 717-21, 866; Chartier en parle aussi dans son *Histoire de Charles VII*, *ibid*, p. 166. Mais la ville fut reprise presque aussitôt, car, le 12 décembre 1449, le duc de Bretagne exempta pour 20 ans les habitants de Fougères de toutes tailles en dédommagement de ce qu'ils ont souffert des Anglois (Lobineau, *Preuves*, I, coll. 1102-3). Quant au siège dont parle notre pièce, voici ce qu'en dit Alain Bouchard dans ses *Chroniques annales des pays d'Angleterre et Bretagne*, Paris, Galot Du Pré, 1551, in-f^o, à l'année 1488 : « Après que l'armée du roy eust expédié Chasteaubriand, ces gens d'armes tirèrent à Foulgères, qui est place de frontière forte et de résistance, et tant et si bien firent les gens du roy leurs approches que la ville fut assiégée..... Finablement, le duc d'Orléans, le seigneur d'Albret, le mareschal de Rieux, le seigneur de Chasteaubriand, le comte d'Escolles Anglois, le seigneur de Léon, filz aîné de Rohan, le seigneur du Pont-Labbé, et généralement tous ceux de l'armée de Bretagne se trouvèrent en ung village appelé Andoille, qui est sur le chemin de Rennes à Foulgères, et y arrivèrent le mercredi 24^e jour de juillet..... Le samedi matin, 26^e jour de juillet, ces seigneurs icy, qui encores estoient à Andoille et ès environs, eurent certaines nouvelles que la ville de Foulgères estoit aux François rendue par composition, et que les gens d'armes Bretons qui leurs estoient sortoient hors, leurs bagues saulves, et se reti-

Et, oultre plus, ont toute decopée
La muraille et de fait prins¹ Fougères.

Tous les Bretons qui estoyent en la place
Si ne craingnoyent le roy ne son effort ;
On a parlé à eulx près face à face ,
Et a l'en veu qui estoit le plus fort.
Maint en y a qui ont esté à mort
Livrez et prins; par leur outrecuidance,
Bretons ont eu bien petit reconfort
Du duc François et de son aliance².

Desobeissance et leurs pensées fières
Ont fait destruire et tout metre à neant ,
Prendre de fait et abbattre Fougères ,
Des gens du roy sur tous autres puissant.
Dedans avoit maint vaillant combattant
Qui ont esté trestous prinz et confuz ;

roient par devers l'armée de Bretagne. Conseil fut tenu pour sçavoir si l'on se retireroit, puisque Foulgères estoit prins, où si l'on passeroit oultre. Finalement fut advisé, puisque la compagnie estoit assemblée et aussi que, pour eulx renforcer, les gens d'armes qui à Foulgères estoient se venoient rendre à eulx, qu'ils tireroient plus avant et yroient assiéger la place de S. Aubin du Cormier, que les François tenoient.» (F^{os} CXX et CXXI.) La défaite de Saint-Aubin du Cormier, qui décida du sort de la Bretagne, eut lieu le lundi 28 juillet, jour de Saint-Samson. Fougères se rendit à La Tremouille en personne. Cf. *Panegyric du chevalier sans reproche Louis de La Tremouille* (Coll. Michaud et Poujoulat, 1^{re} série, IV, p. 428).

1. Cig : d'assault. — 2. N : alleiance.

On aura brief trestous le demeurant ;
De vostre fait certes il n'est rien plus.

Les canonniers vous ont bien reveillez
En vous donnant aubades jour et nuyt ;
Très bien vous ont gardé de sommeiller
Après diner¹ x² heures ou mynuyt.
De fait et force avez eu tel deduyt
Que malgré vous il vous a falu rendre ;
Du roy vous faut impetrer ung respit,
Ou ses vassaulx vous feront trestous pendre.

Prince , Dignan et aussi Saint Malo ,
Nantes , Vanes et la cité de Raines ,
Pour toutes choses vous determine et lo ;
Rendés-vous tous , ou le mal de saint Lo³
Aurez en bref et les fièvres cartaines.

Cy finist la prinse de Fougières en Bretaigne⁴.

1. On dinoit alors à midi. — 2. Cig · unze.

3. A Nantes ces deux vers sont transposés. — Le ma Saint-Leu ou Saint-Loupt (*morbus S. Lepi*) est l'épilepsie.

4. Cette souscription manque à l'édition de Nantes , ainsi que le rondeau suivant.

RONDEAU.

Vive le noble roy de France,
Et qui de cueur luy servira!
Bretons ont perdu leur puissance;
Vive le noble roy de France!
Jamais ne nous feront nuisance;
Le roy son plaisir en fera.
Vive le noble roy de France,
Et qui de cueur luy servira!

Vive le Roy!





*L'arrest du roy des Rommains donné au grant
Conseil de France¹.*

*A noble et puissant seigneur et chevalier
monseigneur Du Vigen salut et exuberante
recommandation².*

Ces jours passez, très honoré seigneur, aspirant excecuter et satisfaire de mon petit povoir à ce qu'il vous pleust me enjoindre et commander à vostre dernier partement de ceste ville de Paris, j'ay assez imprudemment applicqué la petite pointe de ma

1. In-8 gothique de 2 ff. et demie ou 20 feuillets, sous les signatures A.-C., 24 lignes à la page. Au titre un bois de trois personnages tournés à droite : le premier, tenant une cédule scellée de deux sceaux pendants, porte une couronne fleuronnée ; le second, qui tient la robe du premier, a un manteau posé sur les épaules et une auréole sur la tête ; le troisième est un homme du commun, en robe longue, cheveux courts et bonnet. Sur l'exemplaire de la Bibliothèque impériale on lit cette note, qu'on nous dit être de la main de Cangé : « Maximilien, roi des Romains, demanda passage aux Vénitiens

plume trop agreste et rurale à ourdir et produire en vue ce tel quel traicté tumultuaire, sans l'avoir, comme il est requis, maturement savouré ne digéré en estomach de profond con-

peur aller se faire sacrer à Rome par le pape. Louis XII se ligua avec les Venitiens pour s'opposer au dessein du roy des Romains, qui, après avoir commencé la guerre au commencement de fevrier, partit brusquement sur la fin du mois. Ses troupes furent battues par Alviane près de Cadore. Maximilien proposa aux Vénitiens une trêve, qui fut signée le 20^e d'avril 1508. — Par *Maximien*. Voir le huitain de la dernière page. » L'abbé Gouget, qui a analysé cette pièce (Bibliothèque françoise, X, p. 92-95 et p. 430), ne l'avoit pas remarqué. Nous ajouterons que ce Maximien est l'auteur de l'Advocat des Dames de Paris, qui figurera dans notre recueil des poésies sur cette ville. — La complainte de Venise (cf. V, p. 120-26) a été écrite quelques mois après cet Arrêt du roi des Romains.

2. Le seigneur du Vigen, auquel Maximien dédie son œuvre, doit être celui dont parle le P. Anselme, t. 8, p. 704 C : « François du Fou, seigneur du Vigean, de Chantolière, etc., transigea le 3 janvier 1518 avec François de la Beraudière, seigneur de l'Isle-Jourdain. Il avoit servi les rois Charles VIII et Louis XII en leurs guerres d'Italie, où il perdit un œil, et servit le roi François I^{er} jusqu'à ce que la gravelle, dont il étoit tourmenté, l'obligea de se retirer chez lui, dix ans avant sa mort, arrivée au Vigean le 8 septembre 1536, à l'âge de 60 ans. » En 1508 il avoit donc trente-deux ans. Vigean est une seigneurie de Poitou, département de la Vienne, arrondissement de Montmorillon, canton de l'Isle-Jourdain. — Brantôme et ses contemporains écrivent *Vigan*. Cf. ses œuvres, éd. du Panthéon, II, 487.

seil. Toutefois, après l'avoir redigé par escript, premeditant à par moy que d'aventure il pourroit par voz mains estre cy après exhibé à la vue de Monseigneur, dont, pour la rude et creue literature du petit œuvre que c'est, il seroit, en rigueur d'examen, déclaré du tout indecent, et en pourroye plus reporter de deshonneur et derri-sion cachineuse que de honneur ou loz meritoire, j'ay, par certain intervallé et laps de temps, revolvé et investigué dedans les labilles registres de ma conception mentale se je devoye pour mon honneur le vous transmettre et envoyer, ou par sentence irrevocable l'enfermer et incarcérer en la chartre d'oblivion. Mais, tout solu, nonobstant plusieurs argumens opposites faictz sur ledit enig-mate, et afin de vous rafreschir et reduire à me-moire le bon et effectueux vouloir que de vostre benigne impulsion de noblesse qu'avez en moy, j'ay decreté le vous offrir, et dedier, ayment beau-coup mieulx l'exposer à la censure et reprehension des auditeurs qui le verront que de trans-gresser vostre vueil et commandement. Si vous prie, mon tres honoré seigneur, que, se par quelque heureuse influence des astres ce petit present opus-cule peult trouver tel recueil ou œil de grace au pourpris de vostre benivolence que vostre plaisir soit de le monstrier ou presenter à Monseigneur par manière de passe-temps, et que, se aucuns malivolles perscrutateurs le vouldissent mal interpreter et luy objicier erreur calumpnieuse, pour le deprimer ou du tout assopir, qu'il vous plaise, en ce cas, de vostre humanité patrociner pour luy, et

par le bouclier immuable de vostre mensuetude
le preserver de tous traictz rigoureux et clandestins
des envieux et detracteurs, et, au surplus,
m'avoir toujours pour recommandé et inscript au
nombre de voz humbles servans.

Prologue de l'Acteur.

Assez je sens sur ce petit prologue
Que mon propos trop en bref j'épi-
logue,
Et que plusieurs me pourront increper
D'avoir voulu ce traicté usurper
Sur les docteurs de bonne rethorique,
Dont mal j'entens l'art et la theorique,
En m'imposant surnon d'oultrecuydé :
Car sur ce point [humble] me condescens
Que simple suis, jeune d'aage et de sens,
Et, pour monstrier raisons non contemptibles,
Jeunesse et sens sont deux incompatibles,
Et par ce point laissez toutes excuses.
J'ay exoré trois des notables Muses,
C'est Thalia, Clyo, Polymnia,
Que mon esprit, où nul sçavoir n'y a,
Puisse narrer, soubz leur main et souffrance,
L'arrest donné au Grant-Conseil de France
Par gens prudens, lettrez, non bustarins,
Sur le procès du roy [dit] des Rommains.

L'ACTEUR.

Aux jours obscurs que Nothus glacial
 Et Boreas en l'equinoctial [gure,
 Leur cours futur demonstroient par au-
 Lorsque Titan, du solstice yernal
 Tendait marcher à Zephirus vernal,
 Avoit saisy des poissons la figure¹,
 Ung jour tout seul, par gellée et froidure,
 En chevauchant sur les champs tout en paix,
 Vers ung chasteau j'arrivay d'aventure,
 Fort somptueux et de haulte structure,
 Qui se nommoit le grant Donjon de Paix.

De ce donjon et chasteau magnifique,
 Par haultx exploitz de gloire primifique,
 Comme j'euz lors parfaicte congnoissance,
 En a esté le chief, de temps antique,
 Comme encor est, une dame autentique,
 De grant renom, nommée et dicte France;
 Et, pour raison qu'en son obeyssance
 J'estoie receu, les mignons de sa court
 Me firent lors par une esjouyssance
 Si bon recueil de toute leur puissance
 Qu'on n'eust sceu mieulx, pour le vous faire court.

Receu je fus comme ung homme notable,
 Mon cheval mis en une bonne estable,
 Pensé, traicté, ce qui me plut très fort;

1. Le soleil entre dans le signe des poissons à la fin de février.

Puis sur le soir, en devisant à table,
 Adverty fus que, par cas lamentable,
 France menoit forme de desconfort
 Et regretoit certaine roche fort¹,
 Comme on disoit, que les jours precedens
 Fiére Atropos avoit par dur effort
 Fait tresbucher; mais, pour prendre confort,
 Elle avoit fait deux nouveaulx presidens².

Après soupper, comme las et cassé
 D'avoir le jour trotté et tracassé,
 Quant bien rincé on eust hanaps et pos,
 Et qu'à railler j'euz ung peu temps passé,
 En ung beau liet, bien pris et compassé,

1. De l'emploi du mot *certaine* au féminin il ne faut pas conclure qu'il s'agisse d'une femme. Le féminin a suivi le calembour dans lequel l'auteur a décomposé le nom, *une forte roche*. Mais il est sûr qu'il s'agit de Guy de Rochefort, chancelier de France, mort le 15 janvier 1508. Nous rapportons en appendice sa curieuse épitaphe, d'après le Voyage littéraire de Dom Martène et Durand. — Son successeur fut Jean de Ganay, celui qui fit faire à David Ghirlandajo la mosaïque de Saint-Merry, maintenant conservée au musée de Cluny. Cf. *Archives de l'art françois, Documents*, t. 1, p. 97-99.

2. On trouve dans le livre de Blanchard sur les présidents à mortier du Parlement de Paris (Paris, Cardin-Besongne, 1637, in-fol., p. 138) que Charles Guillard fut nommé président à mortier en 1508; mais il n'indique pas la date précise. De premier président, il n'y en a pas qui ait été nommé en 1508, comme on peut le vérifier dans les *Eloges de tous les premiers présidents du Parlement de Paris*; Paris, Cardin-Besongne, 1645.

On me mena pour reposer mes os;
 Mais, quant ce vint que naturel dispos
 Me vint pour lors assoupir mes cinq sens;
 Mon povre esprit n'eust guères de repos,
 Car il entra sans raison ne propos
 En ung songe scabreux entre cinq cens.

La forme du Songe.

En mon dormant me fut advis
 Qu'ung Aigle devant moy je vis,
 Qui, par son vol ambicieux,
 Pour mieulx porter en son devis
 Deu[x] chefs d'aygle par indivis¹,
 S'efforçoit voller jusques aux cieulx,
 Et avoit par vol captieux
 Tant fait que luy et ung Phenix
 Estoient d'une alliance unis².

Affin d'aller jusques en Acre
 Et estre oingt d'ung nouveau sacre,
 Ung Millan cuydoit trespasser;
 Mais là vint ung terrible Sacre,
 Qui, pour doubte d'aucun massacre,
 Se garda bien de là passer³,
 Et le vint si près pourchasser
 Qu'il ne peust, comme on doit entendre,
 Ses esles à son aise estendre.

1. Allusion à l'aigle à deux têtes des armes de l'empire.

2. Le poète explique plus loin toutes ces allusions.

3. Imp. : le.

Ledit Aygle faulx, congnoissant
 Qu'il n'estoit pas assez puissant
 A eslever son vol de terre
 Pour ce Sacre resplendissant,
 S'allia, tout delay cessant,
 Avec des doegues d'Angleterre;
 Puis chiens barbetz vindrent grant erre
 Luy amener de toutes pars
 Maintz regnars, lyons et lyepars.

Pour obvier à leurs tripotz
 Arriva dessus ce propos
 Ung grant et noble Pore Espic¹,
 Lequel des picquons de son dos
 Avec levriers et Espaignolz
 Les effraya plus qu'un aspic,
 Et, en s'approchant ric à ric,
 Leur vint voye et chemin couper,
 Pour mieulx le passage estouper.

L'ACTEUR.

Ainsi resvant en mon entendement,
 Comme dit est, je ouys soudainement
 Deux chevaucheurs environ la minuyt,
 Lesquelz couroient impetueusement,
 Voire si fort qu'il sembloit proprement
 Qu'on les chassast ou que tout fust destruit :
 Et en effect menoient aussi grant bruit

1. Le porc-épic formoit, comme on sait, le corps de la devise de Louis XII : *Cominus et minus* (de près et de loin).

Que gens d'armes qui veulent tout confondre ,
Ou que se terre eust deu soubz leurs piedz fondre.

De leur grant bruict contraint fus de leger
De m'esveiller et laisser le songer ;
Aussi chascun se mist tantost debout ,
Car il sembloit leans , pour abreger ,
Qu'aucuns paillars ne vinsent assieger
Pour les cuyder surprendre en quelque bout ,
Par quoy tantost chacun courut par tout
Dessus les murs , craignant d'estre surpris ,
Dont dame France esveilla ses esprits.

Tantost vindrent d'entour le plat pays
De tous costez plusieurs gens , esbahys
Que ces coureurs leur pouvoient designer ;
L'un maintenoit qu'on les avoit trahys ;
Autres craignoient d'estre en brief invahys ;
Nul n'en sçavoit au vray que deviner ;
Par quoy France , pour en determiner ,
Dist que d'eux¹ tous ne parleroit que l'un ,
Dont s'avança ung nommé Bruyt-Commun.

L'Advertissement de Bruyt-Commun.

Dame France , qui de temps diuturne
Par voz haulx fais et conduite oportune ,
Avez le bruyt en tous quartiers du monde ,
Les chevaucheurs qui le repos nocturne
Vous ont osté , ce sont Mars et Saturne ,

1. Imp. : deust.

Dieux très cruelz, plains d'ire furibonde,
 Qui conspiré ont ta parolle ronde,
 Tant par guerre comme autre affliction,
 Plusieurs humains mettre à perdition.

Des dieux Mars et Saturne.

Mars, pour monstrier son courage orgueilleux,
 En tous pays divers flagelz¹ espart,
 Et va courant par destroictz perilleux,
 Monté dessus ung lyon merueilleux
 Qui fait trembler la terre quant il part.
 Mais Saturne, qui tous maux nous depart
 Et nous influe en son corps maint caterre,
 Tient une faulx, monté sur un lyepart,
 Pour tout faulcher; puis Vulcan, d'autre part,
 Leur va forgeant maintz instrumens de guerre.

L'exploit d'eulx trois assez se verifie
 En tous quartiers, villes, lieux et pourpris.
 Vers Orient le vertueux Sophie²,
 Roy des Perses, en eulx si fort se fie
 Que supplanter le Turc a entrepris.
 Ceulx de Rodes ont le filz du Soubdan pris³,

1. Fléaux, de *flagellum*.

2. Le schah on sophi de Perse.

3. Bosio (*Istoria della religione*, Roma, in-folio, parte secunda, 1598) ne parle pas d'une prise d'un fils du soudan. En 1507, le Grand Turc fit sortir de Gallipoli une escadre sous la conduite d'un de ses gendres; et la même année, frère Jacques de Gatineau, commandeur de Limoges, de Mâcon et de Bellechassagne, fit prison-

Le roy d'Escosse en Terre Saincte passe¹,
 Et les Germains veulent gangner le pris;
 Aussi l'Angloys a cuydé, tout compris,
 Tuer son père en venant de la chasse².

Saturne et Mars par aspec inhumain
 Ont le cueur gros gonflé comme une yraigne,
 Et aux pays qu'ilz tiennent soubz leur main
 L'effusion du pauvre sang humain
 Vont poursuyvant par champ, val et montagne;
 En Flandres, Artois, Angleterre, Allemagne,
 Persuadent troubler ce lieu de paix;
 Mais vous avez avec[ques] vous Bretagne,
 Millan, Gennes, Ast et l'accord d'Espaigne,
 Pour les chasser et galler bien espais.

L'ACTEUR.

Or, après que ma dame France
 Eust bien entendu et congneu
 De Bruyt-Commun la remonstrance,

nier tout l'équipage d'un énorme navire, richement chargé, qui alloit de Syrie et d'Alexandrie à Tunis. Cf. Bosio, *parte secunda*, p. 489-91. Ces deux faits ont put se foudre ensemble en venant en Europe, et créer l'opinion de la prise du fils du soudan.

1. Le roi d'Ecosse étoit alors Jacques VI. Quand il eut été tué, en 1513, à la bataille de Flodden, le peuple, qui se refusoit à le croire mort, le disoit en pèlerinage à Jérusalem; mais, en 1508, je ne sache pas qu'il ait été question pour lui ni d'un voyage ni d'une croisade.

2. Il ne peut être ici question que d'un accident, et il s'agit encore de Henri VII, puisque Henri VIII ne lui succéda que le 22 avril 1509.

Auquel n'estoit rien incogneu ,
 Si tost que le jour fust venu ,
 Elle ordonna sur cest affaire
 Que son conseil seroit tenu
 Et tout compté par le menu,
 Pour sçavoir qu'il estoit de faire.

Ce point conclud , eussiez veu par mill[i]ers
 De tous quartiers arriver chevaliers ,
 Contes , barons , de vertus illustrez ;
 Aussi prelatz , presidens , conseillers ,
 Baillifz , prevostz , officiers , sommeliers ,
 Gens singuliers , tenus clercz et lettrez ,
 Lesquelz on mist , dès qu'ilz furent entrez ,
 En ung lieu acoustré et paré
 Qui leur estoit tout exprès preparé.

Pareillement vindrent les trois Estatz
 Et d'autres gens et dames à grand tas ;
 Tout en fut plain par cornetz et guignetz.
 Mais, neantmoins qu'il fut lors les jours gras¹,
 Parlé ne fut d'aucun menu fatras ,
 Quoy qu'il y eust plusieurs sades grongnetz ,
 Dont la pluspart , pour faire les bignetz ,
 A leurs amys en secret pesle-mesle
 Très volentiers eussent presté leur poesle.

Si tost qu'adonc l'assemblée totale
 Fut de tous lieux arrivée en la salle,
 France soubdain entra en consistoire ,

1. En 1508 , Pâques étoit le 28 avril. Les jours gras se trouvoient par conséquent dans la première quinzaine de mars.

Et, pour monstrier sa majesté royalle,
Assise fut en façon magistralle
Au tribunal et plus hault du pretoire,
Puis ordonna, par raison peremptoire,
Que Bruyt-Commun à tous, grans et menus,
Narrast l'exploit de Mars et Saturnus.

Du narré de Bruyt-Commun.

Lors Bruyt-Commun, quant il eut audience
Et qu'il se vit de par France incité,
A tous ouvrist par succincte eloquence,
En termes haultx et de grant consequence,
L'exploiet de Mars cy-dessus recité,
Lequel cuydoit par sa ferocité
Les habitans du lieu de paix troubler :
Car par Vulcan, qu'il avoit suscité,
Saturne et luy font ennuyt tout trembler.

Les assistans, escoutans Bruyt-Commun,
Et prenans pied au tumulte et desrun,
Dont Mars vouloit faire excecution
Pour au jourd'huy courir sus à chacun,
Furent longtemps à part et en commun
En grant estrif sur la discution;
Mais, en la fin, pour resolution,
Après qu'on eust des argumens faitz maintz,
Conclurent tous que son impulsion
Venoit en chief par le roy des Rommains.

Ce temps pendant qu'on decidoit ce point,
Quant de parler j'euz licence et congé,
Tout privement, pour ce qu'il vint à point,

A Bruyt-Commun cōplay de point en point
 Ce que j'avoye en mon dormant songé,
 Dont joyeux fus et mon cueur allegé :
 Car il trouva mon songe fort nouveau,
 Et en effect, pour ung mot abregé,
 Ne le mist pas en oreille de veau.

Incontinent d'un courage fervent,
 Pour sur-le-champ la chose mieux affermer,
 Meist Bruyt-Commun ledit songe en avant
 En la façon qu'il est descript devant
 De qu'il leur feist leur advis conformer :
 Car, pour au vray en leurs cueurs imprimer
 Qui esmeut Mars de courir sans repos,
 Bien en voulut quelque mot exprimer
 Touchant le fait qui estoit en propos.

De l'exposition dudit songe.

Par l'Aygle faulx facile est à entendre
 Qu'il le prenoit pour Maximilian,
 Roy des Remmains, lequel vouloit pretendre
 D'estre empereur, et pource, sans attendre,
 Se preparoit pour passer par Milan;
 Mais on verra qu'avant le bout de l'an
 Le Porc-Espic l'envoyra aux champs paistre,
 Et en a ja mis son sacre en plain champ,
 Par qui s'entend monseigneur le grant maistre².

1. Imp. : fut.

2. C'est-à-dire Charles de Chaumont d'Amboise, deuxième du nom, frère du fameux cardinal Georges d'Amboise, grand maître de l'artillerie et gouverneur de Milan. C'est lui que représente au Louvre le soi-di-

Des autres points¹ du songe dessu[s] dit,
 Ung droit chartier l'entent en son pathoys :
 Le Phenix est le pape, comme on dit²;
 Lyons, lycpars, ceulx de son entendit,
 Comme Allemans brodes³, Flamans, Ganthois;
 Les chiens barbetz, ce sont mutins d'Artois,
 Dogues Anglois, desquelz la foy a prise
 Et blancs scellez receuz en maintz endrois
 Pour luy ayder à la folle entreprise.

L'ACTEUR.

Ce songe ouy et au long exposé,
 Par France fut enquis et proposé
 Que sur ce pas on pavoit esplucher,
 Et s'on tenoit, tout bien presupposé,

sant portrait de Charles VIII, long-temps attribué à Léonard, et qu'il faut restituer au Solario. Cf., sur ces deux restitutions, la lettre de M. Charles Le Blanc dans le numéro de l'Iconographe du 13 décembre 1847, p. 213-5, in-8, et le livret italien de M. Villot.

1. Imp : aurtres point.

2. Dans une pièce postérieure, *l'Aigle qui a fait la poule devant le Coq à Landrecy*, qu'on a vue dans ce Recueil, le phénix qui s'y trouve m'avoit paru être Eléonore d'Autriche, qui étoit en effet la sœur de l'aigle et la femme du coq (ce Recueil, t. IV, p. 55). Bien qu'à cause du titre de *très chrétien* du roi de France, on puisse dire que le pape le considère comme le mari de l'Eglise, je ne vois pas là de raison suffisante pour condamner ma première opinion à l'endroit où je l'ai émise.

3. Galeux, teigneux. Cf. le nouveau Ducange, VII, p. 74.

Le roy predict des Rommans si osé
 Que de vouloir par sa terre marcher
 Et oultre plus, se de luy empescher
 Voye et chemin il estoit necessaire,
 Pour luy monstrier qu'il fait trop du haulsaire.

Là y avoit de grans clerez magnifiques,
 Sages, discretz, lettrez, scientifiques,
 Tous reputéz gens d'honneur et de nom,
 Tant seculiers comme ecclesiastiques,
 Qui allegoient raisons bien autentiques
 De chacun droit, soit civil ou canon,
 Les ungs que si et les autres que non,
 Premeditant pour le temps advenir
 Et aux dangiers qui en puent advenir.

Après qu'aucuns prelatz et reverens
 Eurent conclud que les plus apparens
 En parleroient en sorte bien exquise,
 Les trois Estatz se mirent sur les rancs,
 Entre lesquelz eut de grans differans¹,
 Car ung chacun vouloit faire à sa guise;
 Et des premiers fut l'Estat de l'Eglise,
 Qui ne fut pas advocat de gens d'armes,
 Mais en parla ainsi comme clers d'armes.

La remonstrance de l'EGLISE.

« Noble France, dame très excellente,
 En tout honneur et vertus precellente,
 Qui au jour d'uy tenez tout soubz voz mains,

1. Imp. : difference².

Adviser bien , par œuvre diligente ,
Que vostre nom et gloire refulgente
Par ce fait cy ne tombe en perilz maintz.
Que vous chault-il se le roy des Rommains
Se veult aller à Romme couronner ?
Du fait d'autrui ne se fault soing donner.

« Se d'aventure il vient sur vostre terre
Vous assaillir ou pour vous mener guerre ,
Resistez y de force et de courage ;
Mais , s'il vouloit passage vous requerre ,
A luy nyer rien n'y povez conquerre
Sinon d'estatz causans perte et dommage.
Mieux luy vaudroit outroyer le passage
Qu'une guerre mortelle commencer :
De tous ses faitz la fin on doit penser.

« Considérez la grant prospérité
Où vous vivez : car, à la vérité,
Du lieu de paix possédez le pourpris ;
Craindez de Mars la dure austerité ;
Ne l'esmouvez qu'il n'en soit irrité ,
Car à plusieurs en est souvent mal pris.
Assez j'entends , se l'aviez entrepris ,
Que de cecy viendriez bien tost à chief ;
Mais il fait bon éviter tout meschef.

« En lieu des fraitz qu'il faut à maintenir
Maintz combatans pour guerre entretenir ,
S'il n'est besoing ou grant occasion ,
Il vaudroit mieux certes la main tenir
A bastimens d'église soustenir ,
Où l'on ne met nulle provision ;
Craindre devez de veoir l'effusion

De sang humain, et taschez ¹ vivre en paix :
Pour bien publicq desirer fault la paix.

« Or, ce roy cy des Rommains l'alliance
A de plusieurs, ausquelz gyst sa fiance :
Car les Angloys avec luy se sont mis,
Ses Electeurs de gens luy font avance,
Germain, Ganthois fourniront de chevence,
Et le Pape lui a secours promis.
Tout bien pensé, d'avoir tant d'ennemys
C'est ung grant point; par quoy visez y bien :
Aucunes fois bon conseil fait grand bien. »

L'ACTEUR.

Quant l'estat de l'Eglise à plain
Eust tout conclud en ung instant,
L'estat de Noblesse soubdain
Se leva comme par desdaing,
Et n'en fut de fait pas contant;
Puis, devant tous, en protestant
Ne voulloir de nulluy mesdire,
Commença à ses raisons dire :

L'Estat de NOBLESSE.

« Estat d'Eglise, il semble, à le bien prendre,
Que voulussiez France dissuader
D'aucuns exploits de proesse entreprendre;
Mais c'est abus le luy cuyder aprendre,
Elle scet bien le point d'en evader.
Qui vous esmeult de l'en vouloir garder?

1. Imp. : tascher.

Vostre gibbier ne gist pas en bataille.
Bref, qui voudroit la fin tant regarder,
On ne feroit jamais exploict qui vaille.

« Vous voudriez done, en vostre bon conseil,
Que dame France ès lieux de son danger
Laissast passer son ennemy mortel,
Qui, depuis ung an se demonstrant tel,
S'est efforcé ses subgetz dommager;
Mais, quant à moy, veu, sans nulluy charger,
Que luy-mesmes met le feu aux estoupes,
Je suis d'avis qu'on l'en doit retarger
Et luy tailler de tel pain telles soupes.

« Encontre France et son gubernateur
Il a esté plusieurs gens susciter,
En maintenant, comme faulx detracteur,
Que le roy est de vraye paix infracteur,
Pour envers luy ung chascun inciter;
Et mesmement il a fait reciter
Qu'il pretendoit destituer le pape,
Et en brief temps, quoy qu'il sceust resister,
En revestir ung François de sa chappe.

« C'estoit à luy grant mensonge brassé :
Le roy jamais ne sercha telz moyens,
Mais est *contra*¹; tousjours, le temps passé,
Quant on a veu de Romme dechassé
Quelque pape, pareillement les siens,
Ainsi qu'on liet ès livres anciens,
Les roys françoys en son siège papal

1. Imp. : eontra.

L'ont restably; de quoy *très crestiens*
Sont appelez; c'est le poinct principal.

« Se d'aventure il a cueur et desir
De vous brasser quelque mauvais potage
Ou que le roy lui ait fait desplaisir,
Ne sçauroit-il autre façon choisir
Pour demonstrier qu'il le prent à oultrage?
Que ne fait-il par vertueux courage
De tous costez mander ost et gens d'armes,
Sans mettre avant ung tas de faulx langaige,
Et s'en venger par excellans faitz d'armes?

« Et, quant au point que le roy des Rommains,
Pour mieulx grever François par dur effort,
S'est allié d'Anglois, Flamans, Germaines
Et autres gens, lesquelz à toutes mains
Luy ont promis argent, ayde et confort,
Dont le pape est. je m'en esbahys fort,
Veu que le roy ne luy a rien meffait;
Mais, s'ainsi est, il ne m'en chault au fort,
Fors qu'il n'aura point d'honneur en ce fait.

« Appartient-il, puisqu'il en fault parler,
Au grant pasteur du siège apostolicque
D'aucuns debatz ou guerre se mesler,
Ni de vouloir telz argus desmeller,
S'il ne touchoit le fait du bien publicque?
Luy, qui est chef de la foy catholique,
Entre les roys de la crestienté
Nourrit discord; cela trop fort implicque;
Je ne sçay pas où il a inventé.

« De ce doubter du très crestien roy

Le pape a tort, la chose est bien comprise,
 Qui ne pensa luy faire aucun desroy,
 Ne assembler son sumptueux arroy,
 Pour dessus luy faire aucune entreprise;
 Et, qu'il soit vray, quand il eut Genes prise,
 Qui l'empeschoit [a]lors, pour abreger,
 Qui ne l'eust eu par force ou par surprise
 Et ne l'alloit jusque à Romme assieger?

« D'autre costé, pour mieux par raison briefve
 Luy exposer du roy le bon vouloir,
 Transmis y fut monseigneur de Lodève ¹,
 Qui, en public, dont ung chacun l'esliève,
 Par sa harengue s'i est bien fait valoir;
 Mais le pape tout mist à nonchaloir;
 Depuis ung peu des requestes bien grandes
 Fit faire au roy, dont il pourroit vouloir
 Qu'il n'en fust rien pour ses sottes demandes. »

Les requestes du Pape

« Premièrement, si bien je rememore,
 Il requeroit qu'on luy rendist le More ²,
 Et qu'il fust mis à rançon sans remise;
 Que Gênes fust en liberté remise,

1. Le cardinal Guillaume Briçonnet, évêque de Lodève de 1489 à 1516.

2. Le duc de Milan Ludovic Sforce, qui mourut au château de Loches le 27 mai 1508. C'est à Loches aussi que plus tard Louis XII envoya les prisonniers importants faits à la bataille d'Aignadel en mai 1509 (cf. Fleurance, Collection Michaud et Poujoulat, 1^{re} série,

Et tiercement que messire Mercure¹
 Luy fust livré pour mettre en chartre obscure ,
 Luy mettant sus , pour son cas maçonner ,
 Qu'il a de faiet euydè l'empoisonner ;
 Pour la quarte, pretend que, se voyage,
 On œuvre au roy des Rommains le passage ;
 Quintement , veult par vindication
 Les registres de la legation²,
 Et, au surplus , sans cause juridicque ,
 Veult en ses mains ravoïr la pragmaticque.
 Mais je croy bien , selon la voix commune ,
 Que de ces six il n'en aura pas une.

« Finalement , pour à mes ditz fin mettre
 Quant audict roy des Rommains , je conclus
 Qu'on ne luy doict le passage permettre ,
 Mais en brief temps gensdarmes y transmettre
 Pour le garder de s'en avancer plus.
 Ce nonobstant , pour venir au surplus ,
 Je n'ay pas paour que son ost il prepare ,

V, 14). On voit par là quelle exactitude historique il y a dans le vers des *Regrets de Barthélemy d'Alviane* (cf. ce recueil , I, 63), où celui-ci s'écrie en finissant : Je tiens prison en la place du More.

1. Peut-être Charles de Bourbon , sire de Mercœur, plus tard connétable, qui fut au siège de Gênes en 1507. Son père, Gilbert, étoit mort en 1496, et son frère aîné, Louis, étoit mort au siège de Naples en 1501. Son frère cadet, François, duc de Châtellerault, ne mourut qu'à Marignan, le 13 septembre 1515.

2. On appeloit la Légation les pays séparés des Etats romains proprement dits et placés sous le gouvernement temporel des papes. Ainsi, Bologne, Ancône, etc.

Se deux mignons ne sont de luy exclus,
C'est Bas-de-Poil avec Pauque-Denare. »

L'ACTEUR.

Cela fait, Labour (si) se leva,
Parlant pour luy et Marchandise,
Qui ce conseil point n'approuva,
Mais par vives raisons prouva
Qu'on devoit croire (l')Estat d'Eglise;
Et, à tout sa grant robe grise,
Affulé d'un chapeau pellé,
Monstra lors, quoy que l'on devise,
Qu'il n'avoit pas le bec gellé.

La remonstrance de LABOUR.

« Très notable conseil et hault,
Puisqu'après les autres il fault
Que mon parler a vous j'adresse,
Si je demonstre de plain sault
Que ne suis qu'un povre lourdault,
Excusez ung peu ma simplesse.
Contrainct suis l'Estat de noblesse
Contrarier en ses haulx faits,
Car le bât ¹ tellement me blesse
Que souvent tombe sous le fais.

« Comme vous sçavez, dame France,
Vous avez grant ost et puissance
De gens nobles bons combatans,
Lesquelz, pour montrer leur vaillance,

N'appetent qu'à courir la lance
 Et avoir la guerre en tout temps;
 De quoy les povres habitans
 Des villages font grise chère,
 Et n'en sont guères fort contens,
 Car ilz en payent la folle enchère.

« Pourquoi differez-vous laysser
 Ledit roy des Rommains passer
 Par Millan, s'il en fait requeste?
 Nul faulx tour ne vous peult brasser;
 Il n'entend sinon embrasser
 Le tymbre et mettre sur sa teste.
 Combien que ne soye qu'une beste,
 D'avis suis, pour tout quolibet,
 Qu'on le laisse aller au gibet.

« Qui l'aller luy empeschera?
 Force gens il assemblera,
 Grans et moyens, de toute taille,
 Et vous aussi; puis ce sera,
 Qui le debast n'appaisera,
 Une grosse guerre et bataille,
 Dont on mettra sus quelque taille
 Sur le menu peuple indigent,
 Lequel souvent si fort on taille
 Qu'il est logé au plat d'argent.

« Vous alleguez pour fait total
 Qu'il n'est pas garny de metal,
 Qui est une lourde rubriche;
 Mais noter fault, en general,
 Qu'il est si large et liberal

Qu'il ne prise argent une miche;
 Par quoy, si d'or il estoit riche,
 Il trouveroit dix gens pour ung.
 Prince ne se doit monstrier chiche,
 Mais estre large à tout chacun.

« Il vous fault noter, compte rond,
 Que, pendant que noz gens yront
 Le cuyder empescher, grant erre
 Noz eunemys se ralliront
 Et sur voz marches ¹ marcheront
 Tant de Londre que d'Angleterre;
 Par quoy mieulx vault garder sa terre,
 Et ceulx qui ce font plus on prise,
 Que de gaigner quelque catterre
 A faire une folle entreprise. »

L'ACTEUR.

Noblesse, oyant Labour parler,
 Luy alla rompre la parolle,
 En disant, pour le ravaller,
 Qu'il luy estoit besoing d'aller
 Encor une espace à l'escolle,
 Et allega de chaulde colle
 Que l'Eglise et luy en ce pas
 Cuydoient tous deux jouer ung roolle,
 Mais on ne leur souffreroit pas.

1. Frontières. C'est de ce mot *marches* que vient le mot
 de *marquis*.

La réplique de NOBLESSE.

Prudent senat de haulte preference,
 Ce nonobstant qu'il ne vienne à mon tour
 De replicquer, sauf vostre reverence,
 Il m'est advis qu'il n'y a apparence
 A ce qu'a dit l'Eglise ne Labour:
 Car monstrier veulx aussi cler que le jour
 Qu'ilz n'ont parlé sinon pour leur proffit,
 Car, s'ilz avoient vers vous fervent amour,
 Nul d'eux n'auroit le cueur si desconfit.

Sans leurs propos ou raisons recorder,
 Ilz ont conclud soubz couverture fainte
 Que vous devez, ains qu'en guerre aborder,
 Tout sauf-conduyt et passage accorder,
 Dont acquerir pourriez reproche mainte,
 Car on diroit que ce seroit par crainte;
 Et, quand long temps auriez bien regibé,
 A la parfin, par force ou par contraincte,
 On vous auroit fait venir à *jube*¹.

1. Venir à *jubé*, être forcé d'en passer par la volonté d'un autre; du verbe *jubere*. Le *jubé* des églises a la même étymologie; dans les messes solennelles, c'étoit là qu'on montoit pour dire l'évangile, et l'évangile y est précédé de la formule, prononcée dans les messes basses par le prêtre lui-même, et dans les grandes par le lecteur qui demande la bénédiction du célébrant. *Jube, domine, benedicere*. L'expression *venir à jubé* n'est peut-être pas sans se rapporter au jubé des églises, au pied duquel on faisoit certaines amendes honorables et aussi certaines prestations de serment et d'hommages, toutes

Que leur chault-il si la chose publique
Va bien ou mal? Pour parler bref et court,
Tousjours l'Eglise entent à la pratique;
Et ne voyt on, puisqu'il fault qu'on l'applique,
Sinon prelatz qui suyvent vostre court,
Et qui des faitz d'icelle, au temps qui court,
Veulent avoir la superintendence
Sur chevaliers et gens vestus de court¹,
Comme on peut veoir à l'œil par evidence.

Quant à Labour, il se fonde en raison
Et si ne seet à quel point il veult tendre
Car, mais qu'il soit assis en sa maison,
Au coing du feu, sur le bout d'un tyson,
C'est tout son cas: ailleurs ne veult pretendre;
Par quoy, s'on veult le bras de Mars estandre
En lieu loingtain, si dessoubz son heaulme
Il a le sens de le sçavoir entendre,
C'est pour sôn bien et l'honneur du royaume.

Et, quant au point qui est au terme mis,
Veniciens, depuis certaine espace,
Se sont venus declarer noz amys,
Et, en effect, ont offert et promis
Tenir noz gens près d'eulx, en forte place,
Pour empescher que ledit roy ne passe
Par leur pays, et qu'à leurs frais et coustz
Ilz fourniront de gens qu'on leur amasse,
Car ilz y ont interest comme nous.

choses qui entraînent l'idée d'obéissance à une force supérieure

1. Par opposition aux clercs et aux gens d'église, habituellement vêtus de longs habits.

L'ACTEUR.

France, escoutant les ditz des trois Estatz,
 Qui n'estoient pas d'un vouloir unanime,
 Fist des regretz et souspirs ung grant las
 Devant prelatz, juges et potestas,
 Qui d'elle avoient quelque charge ou regime;
 Mais sur ce point survint Cœur-Magnanime,
 Homme sçavant et d'approbation,
 De qui plusieurs font par tout grant estime,
 Lequel luy fist telle exhortation:

CŒUR-MAGNANIME.

Que songez-vous, France très honorée,
 De tous honneurs et vertus decorée,
 Qui triumphez par noble gloire acquise?
 Quel desplaisir vous rend si esplorée?
 A quoy tient-il? Que vault la demourée
 Que ne monstrez vostre vaillance exquise?
 Par trop visez à l'estat de l'Eglise
 Et de Labour, dont rien ne deussiez craindre,
 Ains advisés d'en faire à vostre guyse
 Pour préserver vostre hault bruyt d'estaindre.

Tousjours avez, par force et hardiesse,
 Avecques vous tenue dame Proesse,
 Fort reclamée, ainsi qu'il est notoire,
 Et tellement comme haulte princesse
 Qu'en divers lieux n'avez oncques pris cesse
 D'avoir le loz de sa fille Victoire,
 Dont vos gestes, dignes de haulte histoire,
 Sont decorez et famez en tous lieux;

Par quoy je dis que , pour ung peremptoire ,
Monstrer devez vostre bras merueilleux.

Et qu'il soit vray, par desir curieux
De grans exploicts et faitz labourieux
Avez acquis ung regnon immortel ,
Vous et voz roys, qui le bruyt glorieux
Ont emporté de très victorieux
Sur tous princes; aussi le cas est tel
Comme Clovis, Pepin, Charles Martel,
Puis Charlemagne, Auguste¹, Da(n)gobert,
Loys le Gros, Ph[i]lippes dit le Bel,
Loys Hutin [et] le bon roy Robert.

Qu'est-il besoing narrer le cueur supresme
Du très puissant le roy Charles septiesme ,
Du roy Loys, ce sage entrepreneur,
Ne du bon roy le feu Charles huytiesme
Qui en ung an, par sa proesse extresme,
Naple conquist en triumphe et honneur?
Et mesmement le present gouverneur
Que vous avez n'a-il pas conquesté
Milan la grant par armes et bonheur
Et de rechef pris(t) Gennes cest esté?

Donc maintenir devez par bonne sorte
En tous voz faitz, affin que Gloire en sorte,
Dame Proesse et Victoire, sa fille;
Et pour ce faire aurez dame Main-Forte,
A celle fin qu'elle les reconforte.
Qui leur voudroit livrer quelque castille²;

1. L'auteur veut parler de Philippe-Auguste.

2. Querelle. « Le soleil en se levant vit notre castille. » (*Hist. com. de Francion.*)

Par quoy, tout veu, devez par champ et ville
 Le dessus dit roy des Rommains sercher,
 Et vous monstrer vertueuse entre mille
 Pour son propos et voyage empescher.

L'ACTEUR.

Sur ce propos, par raison legitime,
 Dame France d'ouyr Cueur-Magnanime
 Ainsi parler fut ung peu consolée;
 Mais, non voulant riens faire à vollée,
 Declaira lors qu'el n'entendoit tout franc
 En ordonner sans messeigneurs du sang,
 Et qu'il ne fust conclut en cas pareil
 Par messeigneurs les gens du Grant Conseil
 Et arrêté, sans plus long parlement,
 Comme ung procès vuydé en Parlement;
 Pour quoy soubdain ordonna Commun-Bruyt
 Pour rapporteur, après qu'on eust produit
 Tous les tiltres nouveaulx et anciens
 Tant dudit Roy des Rommains que des siens,
 Auquel il fut enjoinct d'en venir prest
 Le lendemain pour prononcer l'arrest
 Touchant ce fait, sans faire autre sejour.
 Ce fait, chacun s'en alla pour ce jour.
 Le lendemain en estat singulier
 Arriva là monsieur le chancelier¹
 Accompagné des maistres des requestes;
 Si fist Monsieur², et en particulier

1. Jean de Ganay. Blanchard, p. 31-32, donne ses lettres de provision de chancelier, datées du dernier janvier 1508. (*Hist. des chanceliers*, p. 549-56.)

2. François 1^{er}, alors dauphin.

Plusieurs princes, avec ung droit millier
De grans prelatz, docteurs et sages testes,
Devant lesquelz en termes bien honnestes,
Quant Bruyt-Commun eust de parler accès,
Son rapport fist touchant ledit procès.

*L'extrait dudit procès et les faictz du Roy
des Rommains.*

De la partie dudit roy des Rommains
Il allegua que de tous les humains
L'Aigle il estoit et chef de tout le monde,
A qui pape, roys et ducs, pour le moins,
Doyvent honneur de la bouche ou des mains,
Parce qu'il dit avoir la pomme ronde,
Et que partant, puisqu'en terme se fonde
D'aller sacrer à Romme d'aventure,
Faire on luy doit passage et ouverture.

Oultre disoit, après tous argumens,
S'on luy faisoit aucuns empeschemens,
Quant est de luy, il n'y compte trois figures:
Car avec luy a de bons Allemans,
Sans le secours des Angloys et Flamans,
Qu'il a gaignez par ses subtiles brigues;
Et mesmement il a ses quatre lïgues,
Qui se veulent avec luy assembler,
Par quoy il dit qu'il fera tout trembler.

Et, pour monstrier que son droit il pourchasse
A droit tiltre, le pape, de sa grace.
Dernierement luy a transmis sa bulle¹,

1. On ne la trouve pas dans le Bullaire romain publié

Et , qui plus est . affin que mieulx il passe ,
Luy a promis secours en toute place ,
En l'exhortant qu'en ce ne dissimule ,
Qui est monstre , sans double ne scrupulle ,
Qu'il passera , et que par ce moyen
A l'empescher on ne gaugnera rien .

Ce faict , conclud tout pertinent
Que passage luy soit ouvert
Pour fuyr peril eminent ,
Ou qu'il fera incontinent ,
S'il peult , le dyable de Vauvert¹ .

Les deffences de FRANCE au contraire.

Or , pour venir à la production
De dame France , en resolution
Elle nyoit luy devoir nul hommage ,
Car esleu n'est par vraye election ,
Luy denotant , se quelque aggression
Il luy faisoit , il y auroit dommage ;
Mais de présent luy faire aucun passage ,

à Rome par Charles Corquelin de 1739 à 1757 ; mais la
pièce doit ne pas être une bulle , mais un traité de paix .

1. Le fil de la quenaille est vert
Et si délié pour s'enfiler
Que le grant diable de Vauvert
A paine s'en puet desmesler .

(Coquillart , I . 137.)

Envoyer au diable au vert est une altération d'envoyer
au diable de Vauvert .

Point ne l'avoit trouvé en son roollet¹,
Et qu'il allast passer à Baignollet.

Pour ses raisons dit que, [s'il] est esleu,
Ce fut du temps de Frederic, son père²,
Lequel jamais, ainsi comme j'ay leu,
Ne l'establist son per et coeslen,
Ains en mourut³ vray possesseur prospère;
Par quoy appert, veu que c'est chose clère,
Qu'election n'ayant eu subsequente⁴,
Qu'il est esleu de chose non vacquante.

Et, oultre plus, par mistère autentique,
Un empereur, après le saint lavacre⁵,
Officiant comme ecclesiastique,
Le calice garny du corps misticque
Peult prendre à nu quant il fait le dyacre;
Or de jamais recevoir ce saint sacre
Il est privé, cela est tout prouvé,
Par ce qu'il est vray bigame approuvé⁶.

Secondement, disoit qu'il a esté
Son ennemy, bien l'a manifesté

1. C'est presque le mot de la farce du Cuvier :

Cela n'est point en mon rôle.

2. Maximilien avoit été élu roi des Romains en 1486.

3. Imp. : pere.

4. Imp. : Que election n'y a eu subsequence.

5. *Lavacrum*, dans la langue des Pères, veut dire baptême; notre auteur l'entend ici de l'onction.

6. Maximilien épousa d'abord Marie de Bourgogne, la fille unique de Charles le Téméraire, qui mourut d'une chute de cheval en 1482, et Blanche Marie Sforce, fille du duc Jean Galéas.

De luy vouloir ses subjectz oultrager,
 Où neantmoins n'a guères conquesté;
 Pareillement, qu'il cuydoit cest esté
 L'entreprise de Gennes retarger;
 Et, qui plus est, voulant le roy charger,
 A au pape donné faulx à entendre
 Pour parvenir à ce qu'il veult pretendre.

Oncques ne fist beau fait en sa jeunesse,
 Et maintenant, en l'aage de vieillesse,
 Les grans hasars d'armes veult poursuyvir,
 Et ne serche que occasion expresse
 De s'accointer de ma dame Proesse
 Pour sa fille Victoire luy ravir;
 Mais à grand peine en pourra-il chevir,
 Veu que France tient avec soy Main-Forte
 Pour luy barrer et deffendre la porte.

Dès l'an passé qu'il cuydoit s'apprester,
 Luy fut permis son voyage exploicter
 Dedans Millan en ung nombre certain;
 Ce que pour lors ne voulut accepter,
 Cuydant passer sans pas ung excepter
 De tout son ost, comme fier et haultain;
 Mais de present le cas est incertain,
 — Tel reffuse qui après souvent muse
 S'on luy feroit telle offre, ou je m'abuse.

Et, pour ses conclusions prendre,
 Concluoyt, sans plus de redictes,
 Combien qu'il eust gens à revendre,
 Que neantmoins, sans beste vendre
 Ne passeroit pas ses limites.

L'ACTEUR.

Son rapport fait, pour en determiner,
Eulx assemblez en notable union,
Le chancelier les fist tous opiner,
Et à chascun en public assigner
Cause et raison de leur opinion;
Puis, congnoissant que une grant legion
Estoient d'accord, ce qu'on ne vit pieça,
Selon les voix l'arrest il prononça :

De la teneur de l'arrest.

Finallement . tout bien consideré,
Il fut conclud, dit et deliberé
Que ledit roy des Rommains, en substance
Par les pays qui sont subjectz à France,
Fust pour aller se couronner à Romme
Ou à Millan querre le tymbre, en somme,
Ne passeroit en manière qui soit;
Et neantmoins que, si s'en efforçoit,
On envoyroit luy couper le passage
Et luy monstrar qu'il ne seroit pas sage;
Et cependant . pour aucunes raisons,
En confortant les gens et garnisons
Que France tient à Millan et là près,
Seroient transmis gens de guerre tous prestz
De là les montz, et oultre que le roy
S'appresteroit, luy et son noble arroy,
Dedans Lyon, et prendroit cure et soing
De leur ayder, s'il en estoit besoing.

L'ACTEUR.

Ledit arrest narré de point en point,
 On envoya pour mieulx l'exceuter,
 Deux mil lances bien montez et en point,
 Prestz à choquer quand il viendrait à point,
 Sans longuement d'un procès discuter;
 Avec lesquelz France fist deputer
 Vingt-quatre mil, tant Suysses que pietons,
 Tous gens de fait, ne serchans qu'à hurter
 Et sur queleun descharger leurs bastons.

Ceux que l'on eut en ce fait establis
 De là les montz tirèrent de plain sault,
 Où, comme gens vertueux anoblis,
 Sans eulx monstrier lasches ou affoiblis,
 Tindrent les champs, ardans d'avoir l'assault;
 Dont l'Aygle faulx, lors esmeu en sursault,
 Nonobstant l'ost qu'il avoit apresté,
 Se repentist d'avoir esté si chault,
 Car il vist bien qu'il estoit arresté.

Depuis aussi devant grans et moyens
 Bruyt-Commun eust, et est vray, si je n'erre,
 Que par noz gens et les Veniciens
 Des Allemans, tant jeunes que anciens,
 Avoient esté mis quatre mil par terre;
 Par quoy le roy, attendant avoir guerre,
 Delibera de se tenir tout prest
 Pour, au besoing, passer les montz grant erre
 En ensuyvant la teneur de l'arrest.

L'ACTEUR.

Lors, preparans les grans preparatives
Et les clameurs de guerre inchoatives
Que l'on faisoit ou commençoit à faire,
A tout par moy pensant sur cest affaire,
Il me souvint que mon dessusdit songe
N'estoit du tout fantasmate et mensonge
Touchant le fait du noble Pore-Espic
Qui s'approchoit de l'Aigle ric à ric,
Voulant garder, moyennant son bon Sacre¹,
L'Aigle et les siens de faire aucun massacre,
Ce nonobstant que par temps diurne
Il eust esmeu les dieux Mars et Saturne
Avec Vulcan, par leurs cruelz effrois
Faire trembler tours, chasteaux et beffrois,
Dont il est bruyt jusque en Jherusalam,
Et mesmement au duché de Millan,
Où ilz tendent à resveiller de frais
Les habitans du grand donjon de Paix;
Dont dame France, en soy ung peu troublée,
De tous Estatz fist notable assemblée
Pour consulter dudit trouble et resveil,
Et tellement que par son Grant Conseil
Fust decreté l'arrest dessus² descript,
Desquelz haulx fais mettre ung mot par escript,
En passant temps, je me suis ingéré,
Non ignorant avoir mal digéré
Tous mes propos; mais, se rien mal je y metz,

1. Espèce d'épervier.

2. Inip.: dussus.

Au bon advis des lisans m'en soubmetz ,
Quant cy après tombera en leurs mains
L'arrest de France et du roy des Rommains.

L'ACTEUR.

Meschant ouvrier ou homme fantasticque,
Ainsi que dit en ses vertueux faitz
Xenocrates , le philosophe anticque ,
Incontinent à l'ouvrage s'applique,
Mais bien souvent il tombe sous le fais ;
Imprudemment l'experience en fais
En cest traité , par quoy ne n'ose aussy¹
Nommer mon nom , dont suis demourant cy.

Explicit.

*Epitaphes en vers du chancelier Guy
de Rochefort et de sa femme².*

Dans le chœur, à main droite, est un
tombeau de marbre noir et blanc, élevé
de trois pieds, avec cette inscription :
Hic jacent GUIDO DE ROCHEFORT, in-
tegerrimus olim Franciæ cancellarius, qui obiit
15 jan. 1507 (1508), et illustrissima domina
MARIA DE CHAMBELLAN, uxor ejus, cujus fidei tu-

1. Imp. : ausse.

2. *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur* (dom Martene et dom Durand), Paris, 1717, in-4, t. 1, p. 199-206, à l'article : Tombeaux et sépultures du monastère de Cîteaux. L'é-

tela ac regimini credita est juvenilis ætas serenissimæ principis dominæ Claudie à Francia, majoris natu è filiabus piissimi regis Ludovic XII.

Voici leur épitaphe en vers :

 y gist la fleur, le tiltre, l'excellence,
Le parangon, la haute precellence,
L'honneur, le prix, le parfait des humains,
La vraie mirouër de prouësse et vaillance,
Le grand ruisseau et fleuve d'éloquence,
Le bien public, excédant les Romains,
Saige, discret, mettant partout les mains,
Sans epargner puissant. faible ne fort;
Pour le nommer, c'est Guy de Rochefort,
Le plus exquis qui de son temps regna,
De son pareil, ainsi que je pretend,
Et tiens pour vray que sur la terre n'a.

pitaphe du mari avoit déjà été donnée par François Duchesne (*Histoire des chanceliers et gardes des sceaux de France*, Paris, 1680, in-fol.), où l'article de Guy de Rochefort, seigneur de Pieurvaut, Flagey, Cuiseaux, l'Abergement et Fougerans, occupe les pages 538 à 548 : « Il gist en l'abbaye de Citeaux, devant l'autel de la Vierge, où sa figure est taillée en marbre blanc, avec celle de sa seconde femme, qui est enterrée avec luy dans un monument dressé et eslevé a leur memoire, d'environ trois pieds de haut, et au devant est un tableau sur lequel sont écrits les vers suivants, en forme d'épitaphe. » (Duchesne, 543.)

Extrait estoit du très noble ligniage
 Du nom, des armes¹ et haulte vasseilage
 De Rochefort, au conté de Bourgoigne;
 Chevalier fut en loix prudent et saige
 Et chevalier en armes², bien le sçay je,
 Aymant honneur, fuyant honte et vergoigne,
 Vaillant et preux, comme chascun tesmoigne,
 Ung Hercules, ung Hector, ung Sansson,
 Ung Aristote, homme de grand fasson,
 Ung Cicero, ung Barthol, ung Orose,
 Ung Socrate[s], ung Bocasse, ung Platon,
 Ung Cippion, une excellente chose.

De son estude où il acquist honneur,
 Et tel louange qu'on ne sçauroit grigneur,
 Rendre s'en vint, comme il le devoit faire,
 Au feu duc Charles³, son naturel seigneur,
 Qui bien cogneust qu'il seroit enseigneur
 De bon conseil, dont il avoit affaire;
 En esperant de le mieux satisfaire,
 Son conseiller le retint par exprés⁴,

1. D'azur semé de billetes d'or, au chef d'argent, chargé d'un lion passant de gueules, à la bordure componnée d'argent et de gueules.

2. De même que le titre de chevalier s'appliquoit parfois aux choses de droit, celui de bachelier s'appliquoit aussi aux armes. (Voir *le Chevalier de la Tour Landry*, p. 221 et 300.)

3. Charles le Téméraire.

4. Il le fit aussi chambellan de sa fille Marie de Bourgogne, pour laquelle, après la mort du duc son frère, il reçut le serment de fidélité des estatz et comtez de Flandre et d'Artois. (Duchesne, p. 538.)

Auquel estat le servit loing et près.
 Ainsi fist-il en sa gendarmerie,
 Armes, garde¹, à ses despens et frais,
 Et conquist l'ordre de la chevalerie.

Son prince mort, à cui Dieu pardon face,
 Le roy Loys unzième de sa grace
 Sy luy pria venir sous son domaine;
 Bien cognoissoit sa vertueuse audace,
 Et luy donna à Dijon lieu et place
 De conseiller en sa Cour souveraine²,
 Où il fist tant par son labeur et peine,
 Comme celluy qu'est de bien faire ardent,
 Qu'il en fust fait le premier president,
 Combien qu'alors il n'en eust appetit;
 Et à chascun estoit le droit gardant
 Faisant justice au grand et au petit.

Auquel estat demeura fort long temps
 Jusqu[es] à l'an mil et quatre cens ans
 Quatre vingt quinze, octobre vingt et quatre³,
 Qu'il fust trahy par gens pleins de consens,
 Larrons, meurtriers, brigands, batens, bateurs,
 Sans qu'à nul d'eux il eut rien à debattre,
 Lesquels le prindrent sans defendre ou combattre,
 Dedans Pleuvaut une sienne maison,
 Et le menèrent à très forte prison,

1. Duchesne : Arène, Bacde.

2. Louis XI le fit conseiller-clerc, puis premier président du parlement de Bourgogne, le 14 mars 1488, où il fut reçu en ladite charge le 18 avril 1489. (Duchesne, 539.)

3. Ce vers manque dans le Voyage littéraire.

Nommée Mont-Joye, baptisée à revers,
 Car Rabajoye il seroit mieux raison
 De la nommer, comme lieu très pervers¹.

Sept mois entiers fist léans habitude;
 Puis eschappé de ceste servitude,
 En ce lieu viut à Dieu grâces rendre.
 (Devers) le roy Charles, qui la vraye certitude
 Avoit héut de la grand rectitude,
 Venir le fist devant luy sans attendre,
 Et luy donna, pour recompense prendre
 De ses graus pertes et sa dure souffrance,
 Le noble estat de chancelier de France²,
 Et au surplus tant le trouva loyal

1. Pluvault, Côte-d'Or, arrondissement de Dijon, canton de Genlis. Voici le récit de Duchesne: « Maximilien, roi des Romains, indigné de ce que la possession du duché de Bourgogne étoit demeurée à Charles VIII par le traité de Senlis, méditoit toujours quelque vengeance sur les habitants de cette province, en laquelle les Comtois firent diverses courses, et par la conduite du seigneur de Mutigni, nommé Hermant, bastard de la maison de Vaudrey, ils vinrent à Pluvault Golut dit à *Rourre*), où lors estoit Guy de Rochefort, y faisant séjour pendant les vacations, comme en un lieu où il se plaisoit le plus et où il avoit fait bastir le château que l'on y voit encore à présent, le prirent et l'emmenèrent à Montjay (Montjoie, dép. du Doubs, arrond. de Montbéliard), et de là en la saulnerie de Salins, d'où il se sauva après sept mois de prison. »

2. Par lettres donnés à Moulins en Bourbonnois, le 9 juillet 1497, registrées le 27 janvier 1498. Elles sont *in extenso* dans Duchesne, 539-40.

Que sous luy prist pour garder de souffrance
Tout son royaume et son sceptre royal.

Le bon roy Charles, qui tous aultres excéda
Par ses vertus, tost après décéda
De ce bas siècle, auquel le roi Loys,
Qu'est à présent douzième, succéda
Et au seigneur já nommé conceda
Ledit office, j'y estoys, je l'onys¹,
Dont plusieurs gens [se] sont fort hesbays;
Car ung chascun tenoit que pour tout voir
Le roi vouloit dudit estat pourvoir
Denys Mercier; au[ssitost sa couronne],
Chascun des deux pretendoit de l'avoir,
Si la fortune leur enst esté si bonne.

Mais neanmoins il fust reintegré
Par le bon roy, qui tant le prist à gré
Qu'il luy donna tout le gouvernement
De son royaume, qu'il ne print en mal gré,
Veu qu'il n'eut sceu avoir plus haut degré;
Et l'entretint tousjours paisiblement.
Durant son temps n'y eust aucunement
Guerre ou dabut. mais que prosperité,
Paix et amour, joye et tranquillité,
Tant aux pays que aux nations estranges;
Bref, pour en dire la pure verité,
Tous ses faits sont dignes de grand' louanges.

Ainsi de France il fut chef de justice
Douze ans entiers, mettant partout police,

1. Duchesne : je y est joye le louis.

Et memement au fait du bien publique.
Bien peut on dire que pour ung tel office
Il ne fut onques homme si très propice ,
Si très prudent , si très scientifique ,
Doux et courtois , constant et veritable ,
Fort , attrempé , ployant et charitable ,
Grave , pesant , eloquent , pondereulx ,
Riche , puissant , humble , ferme et stable ,
Très asseuré , modéré , vallereulx.

Mais Athropos , qui tout homme devie ,
Eust contre luy une mortelle envie
Et luy livra très cruelle bataille.
Par accident , qui tost luy eut ravie
Force et vigueur , et luy osta la vie
En le frappant , tant d'estoc que de taille ,
De son dur glaive , qui tout fend et detaille ,
Que au grand roy est allé rendre comte ,
Et dont le corps gist dessous cette lame.
Prions à Dieu que point ne le mecomte ,
Ains en repos veulle mettre son ame.

Amen.

 i gist aussi sous cette sepulture
Ung aultre corps , comme la pourriture
demonstre à tous , d'une excellente
dame ;

Onque ne fut en son temps creature
Créée de Dieu , ne formée par nature ,
Mieulx accomplie voire de corps et d'âme ;

En gloire, en loz, en bon regnon et fame,
 Et en vertu je luy donne ce titre;
 Par quoy Raison m'a commandé luy litre¹
 Son epitaphe, pour donner cognoissance
 De son hault nom, qui tout temps administre
 Bruit et honneur à cause de sa naissance.

Et tout premier convient que je designe
 Comme à Dijon elle print origine,
 Et fust extraite de noble geniture;
 Mieulx ressembloit estre chose divine
 Que d'estre humaine; pas je ne le devine,
 Ainsi que font fabuleux ou menteurs,
 Qui de faulx titres donnez sont inventeurs;
 Car de beauté elle estoit outre passe,
 Et de bonté, qui encore outre passe,
 Et l'escarboucle de vraye charité,
 De ferme amour l'emeraude et topasse,
 Et le rubi ardant en charité.

Ce fust Marie Chambellant surnommée²,
 Dont il doit être à jamais renommée

1. C'est, ici, le synonyme de lire; mais il est curieux que le mot a.t avec cette forme un sens funéraire, qui a peut-être contribué à le faire employer par notre auteur. La liire étoit la ceinture noire peinte sur le sous-bassement intérieur ou extérieur d'une église, après la mort du seigneur châtelain, et semée de ses armes. Cf. Ducange, *verbis litra, listra, lictra*. A l'église de Montmorency il existe encore, sur le mur méridional, les traces de plusieurs litres successives des barons de Montmorency.

2. Fille de Henry de Chambellan, conseiller du roi,

Pour la valeur de sa noble personne ;
 D'honneur estoit la princesse famée ,
 Et d'attrempece ne fut pas affamée ,
 Ny de prudence qui à vertu consonne ;
 D'orgueil , d'envie , ne chose qui mal sonne ,
 Ne tenoit rien , ains de benignité
 Estoit mirouer aussi de loyaulté ,
 De foy , de joye , de paix , mansuétude ,
 Crainte , espérance et longanimité ,
 D'humilité , vérité , promlitude.

De la louer c'est à droit et raison
 Pour les vertus que , sans comparaison ,
 En elle estoient voire en toute affluence ,
 Et de ce faire j'ay aussi achoison ,
 Car nourriture j'ay prins en sa maison.
 Pas ne veux mettre tel bien en oubliance ;
 Ingrat seroy-je ; doncques pour recompense ,
 Declairer veulx ¹ de sa vie le toutaige ² ,
 Lors qu'elle fut promise et accordée

receveur général de ses finances en Bourgogne , maître des comptes , vicomte majeur de la ville de Dijon , et d'Alix de Barbezy , surnommée la Belle , fille de Pierre de Barbezy , seigneur de Belleneuve , chevalier , capitaine de Dijon , et de dame Marie l'annier. Guy de Rochefort avoit eu pour première femme Cathcrine de Vourey , dame de Fouchereau , morte en 1492 , dont il n'avoit eu qu'un fils , mort en bas âge , et dont le tombeau , avec sa statue enmaillottée , étoit aux Célestins de Paris. (Duchesne, 546, 547.)

1. Imp. . veult.

2. La totalité , l'ensemble. L'imprimé donne à tort toutaige.

166 ÉPITAPHES DU CHANCELIER

Par loyaulté et foy de mariaige
A ce gisant qui l'avoit demandée.

C'est le seigneur preux [Guy] de Rochefort,
Qui lors estoit jeune, puissant et fort,
Et à Dijon conseiller pour le roy ;
Pleust à son cœur donner de joye renfort,
Et, pour y prendre tout soulas et confort,
Elle espousa en triomphant arroy ;
Oneques entre eulx n'y eust nul desarroy,
Noïse ou discorde, mais en paix [et] en joye,
Et en amour, qu'est de tout bien moujoye,
Ils ont vescu ensemble tout leur temps,
Et cette dame, dont fort je me resjoye,
Acquit mains biens aux siens, comme s'antans.

Par son moyen, plusieurs de ses amis
En hault estat sont eslevez et mis,
Les ungs pourvus de (bons) nobles benefices ;
Du loyaulment ils se sont entremis
A servir Dieu, et ont gros benefices¹
A ses voisins, tant princes comme estranges,
Dont sont les faits très distinguez de louanges
Et a produit de sa noble semence,
De beaux christaux aussi doux que fontaine,
Esquels avons toute notre espérance.

Lors de plaisir avoit plus que princesse
Qui fût vivant : mais sa grant joye print cesse,
Car mort en fit la separation,
En ravissant par cruelle rudesse

1. Cette strophe est incomplète ici de deux vers.

Ledit seigneur, dont (elle) eust telle tristesse,
Telle douleur, telle desolation,
Que, n'eust esté la consolation
Que luy faisoient le roy aussi la reine,
Luy promettant que du temps de leur reigne
Elle et les siens maintiendroient sans doubtaunce,
Elle eust perdu vigueur, force et [v]aillance,
Dès ce jour mesme ; n'y eust point de doutance.

Si, pour donner à son deuil allegence,
Ils luy donnèrent la garde et la regence
De madame Claude leur fille aynée¹,
Par ce montrant le zèle et la fience
De vray amour et de la bienveillance
Qu'en elle avoient de long temps assignée,
Ainsi que celle du tout predestinee
[A] acquerir en ce bas territoire
Les immortels par heuvre meritoire;
Et, que plus est, pour l'ostcr de soucy,
Le roy retint le fils², il est notoire,
Et la reyne retint la fille aussi.

Aussi estoit ceste dame d'honneur,
De hault estat heraultée en greigneur,
Voyant fleurir ses enfans auprès elle.
Et que leur prince et naturel seigneur,
Si leur estoit de tout bien assigneur

1. Celle qui épousa François I^{er}.

2. Jean de Rochefort, qui, entre autres charges, eut celle de premier écuyer tranchant du roi François I^{er}, et qui fut comme lui fait prisonnier à la bataille de Pavie. Cf. Duchesne, p. 547.

Et les avoit retiré sous son hesle;
 Lors luy croysoit toute joye nouvelle
 Et euidoit ¹ estre pour jamais à repos;
 Mais déçue feust, car la faulce Atropos
 Qui dessus elle avoit tousjours envie
 Par accident un jour mal à propos
 A Dun le Roy ² luy fist oster la vie.

Mort, exerçant ses criminels excès
 Deux ans après le trespas et decès
 De ³ ce seigneur dont gist ici le corps,
 Auprès de lui donna lieu et ascès
 A sa compaignie dont cy je tiens procès
 L'an mil cinq cens et neuf, j'en suis racord.
 Vingt et deux ans sans debat et discord
 Avoient veseu en loial mariaige,
 Et, avec deux qu'elle fut en veufvaige,
 Compris les quinze qu'elle avoit dejoint dis,
 Trante neuf ans elle avoit en droit l'aige.
 Or, prions Dieu qu'il lui doinst paradis.

Amen.

1. Imp. : au doit.

2. Ou Dun-sur-Auron, département du Cher.

3. Imp. : en.

Epitaphe du cœur de Monsieur de Rochefort, gravée sur une plaque de cuivre attachée au pilier de la chapelle de Sainte Claire, dans la nef¹.

MORT qui tout mort mordit un cœur,
 Lequel git cy devant. La douce liqueur
 De son sçavoir si haultement fleurit
 Qu'onques justice en son temps se pe-
 Prudence et Force avec[ques] Temperance [rit.
 En celuy cœur firent leur demeureance;
 Crainte de prince, or, argent ne amis,
 Dedans son clos n'ont aucune erreur mis;
 Car si grant fut que plustost mort eut pris
 Que de faveur il eust esté repris.
 Dirai je, hélas! sans douleur trop penible
 Le nom de luy? Non, il est impossible.
 Par quoy je dis, en pleurant deuil très fort,
 Que c'est le cœur de Guy de Rochefort,
 Chevalier preux et chancelier de France,
 Laquelle France en son temps n'eut sonfrance,
 Car le Commun, Noblesse, Eglise, acquirent
 Biens à planté et avec paix vesquirent,
 Dont regretté il est de tous humains

1. Les entrailles furent mises aux Célestins de Paris, puisque Guy de Rochefort figure dans cette inscription des Célestins : *Guillelmi et Guidonis de Rochefort, fratrum, Franciæ cancellariorum, nec non utriusque sexus ex eadem familia mortales exuvie diversis temporibus hic depositæ fuerunt ab anno 1478 ad annum 1630.* (Duchesne, p. 546.)

170 EPITAPHES DE GUY DE ROCHEFORT.

Plus que [ne] fut Fabieux des Rommains.
 C'est cestuy-là qu'à Loys douziesme
 D'immortel loz fait porter diadesme;
 Sous la justice il acquit ce beau nom :
 Père du peuple et triumpphant renom.
 Luy, estant roy, plusieurs guerres il eut,
 Dont le sien peuple à peine s'apperçeut.
 La cause estoit de son bon chancelier,
 Qui bien sçavoit tous les nœuds delier
 De son affaire, en y mettant police,
 Comme le veut droit, raison et justice.
 Conclusion : En France il estoit comme
 Jadis Catho au grant senat de Romme.
 Vous donc, vivant, qui justice honorez¹,
 Priez qu'il soit au rang des bienheurez².

1. Imp. : honorés.

2. Imp. : du règne des bienheureux.





*La vengeance des femmes contre leurs maris
à cause de l'abolition des tavernes. —
A Paris, par Estienne Denise. 1557¹.*

*La vengeance des femmes contre leurs maris
à cause de l'abolition des tavernes.*

Nous pouvons bien entre nous preudes
femmes,
Qui n'eusmes onc ne hontes ne diffames,
Chasser ennui, oster melancolie,
Laisser soulci et toute resverie,
Nous delecter, jouer, chanter et rire,

1. Cette pièce, que nous copions sur l'exemplaire de M. Cigongne, est un in-4 de 4 feuillets, dont un pour le titre; 26 lignes à la page. — Cette pièce et la suivante se rapportent toutes deux à la même chose; elles ont toutes deux pour raison d'être une ordonnance de Henri II interdisant aux cabaretiers de recevoir chez eux d'autres gens que des étrangers et passants. La première pièce est relative à Paris, la seconde à Rouen, et celle-ci nous apprend que l'ordonnance étoit de juin 1556. Je ne l'ai pas trouvée dans l'Abrégé manuscrit des ordonnances de Henri II, rédigé d'après les registres originaux, qui est conservé à la Bibliothèque de l' Arsenal; mais j'y ai trouvé la même ordonnance se rappor-

Veux le grand bien que le roy nostre sire
Et son conseil maintenant nous propose.

Certes heureux celui bien dire j'ose
Qui a esté le premier inventeur,
Et qui nous a pourchassé ce bon heur ;
Car par cela , à Dieu louange et gloire ,
Sur noz marys nous avons la victoire ,

tant à Troyes, et seulement un peu postérieure ; celle-ci se trouve au folio 454 du 5^e volume des Ordonnances de Henri II, coté T. Voici le texte de l'Abrogé :

Police pour les cabarets et tavernes à Troyes.

« Delfences du roy Henry deuxiesme, faictes à tous taverniers et cabaretiers de la ville et fauxbourgs de Troyes, d'asseoir ny bailler à boire ny à manger en leurs maisons aux gens de mestier et habitans de ladite ville et fauxbourgs, et à iceulx gens de mestier et habitans d'aller ny entrer esdites tavernes et cabarets pour boire ny manger, sur peine de prison et d'amande arbitraire, moictié au roy et l'autre moictié aux pauvres, et de punition corporelle s'ils y retournent pour la seconde fois, le vingt deuxiesme jour de decembre 1556, enregistré le 21^r janvier, *sub modificationibus in registro curiæ contentis*, qui sont que la Cour n'entend qu'il soit procédé contre les contrevenans aux dites delfenses par prison sy le cas n'y echet, ains seulement par amande arbitraire, à la discretion des juges, et que la prohibition des tavernes et cabarets aura lieu et sera regardée es ville et fauxbourgs dudict Troyes. »

C'étoit, du reste, une ordonnance qui se renouveloit de temps en temps ; car, dans les Ordonnances de Fontanon (IV, 1611, p. 242-3), j'en trouve une du 15 octobre 1588, contre les blasphémateurs et les taverniers, qui a les mêmes inhibitions.

Dont pouvez bien , à gorge desployée ,
Avecques moy crier : Ville gaignée !
Car nostre roy et prince singulier ,
Ces jours passés fist dire et publier
Un saint edict grandement profitable
Pour le mesnage , et à nous delectable :
C'est que pas un de tous les taverniers ,
Cabaretiers , rostisseurs , patissiers ,
Ne recevront pour boire en leurs maisons
Gens de la ville en nul temps et saisons ,
Pour obvier aux trop grosses despences
Qu'on y faisoit : faictes sont les dellences ,
Ce que plusieurs ayans bien entendu ,
Ont desiré l'edict estre rompu.
Ce nonobstant. la volonté du prince
Faicte sera et qu'on garde la pince¹ ;
Car pour certain quiconque y sera pris ,
Mené sera droict au temple Saint Pris².

O quantes fois avons nous souhaitté
Le tavernier estre bien foetté ,
Qui noz mariz avoit en sa maison
Si bien nourris , beuvans tousjours du bon ,
Faisans banquets , ô Dieu ! journellement ,
Et grans excès , sans avoir pensement
Ny d'entre nous , ny des enfans aussi ,
Lesquels avons de nourrir le soulei.
Mais maintenant très bien nous nous trouvons
De cest edict ; car avec eulx beuvons

1. Qu'on se garde d'être empoigné ; cf. t. 5, p. 150.

2. L'église de Saint-Pris, ce bâtiment de nouvelle fabrique, est le Châtelet, la maison des prisonniers.

Paisiblement , sans debat , ne querelle ,
Dont ils vouloient tourmenter leur cervelle.
Car au retour de ces lieux ravissans
Avoient du tout ou perdu leur bon sens ,
Ne pensans rien fors que s'aller coucher ,
Ou le plus beau estoit de treshucher
Ou de jecter quelque mot de travers ,
Qui nous venoit à rebours et revers.
Depuis l'edict, quand ce vient aux repas ,
Aux cabarets n'oseroient faire un pas ;
Ains doucement viennent à l'ordinaire
Avecques nous moyenne chère faire ,
Se maintenant comme œconomies sages
Qui ont le soin de leurs propres mesnages.

Ha ! ha ! maris . vous nous faisiez jeuner
En nos maisons , sans maille nous donner
Ny autre bien pour la nostre substance ,
Et vous alliez taire grosse despence
Es cabarets pour là passer le temps ,
Où vous souliez prendre vos passetemps
A jeu et dés , de charte aulcune fois.
Vous avez eu au tripot maintes fois
La bourse vuide et le corps tout lassé ,
Et pas n'estoit le jeu si tost passé
Que tout le gaing se devoit aller boire ;
Ce temps pendant, Jean, Thibaud et Gregoire
Beuvoient d'autant, cramoisant bien leurs faces ;
Mais au retour, Dieu sçait quelles grimaces.

Hé , quantes fois estes-vous revenus
Sans vos manteaux , qui estoient detenus
Ou au tripot ou taverne ! Et pourquoy ?
Jamais n'estions en repos ny requoy ;

Trouver failloit argent en quelque lieu ,
 Pour retirer vos habits de tel jeu.
 Si ne faisons assez grand diligence,
 Marlin baston¹ s'en alloit lors en danse ;
 L'un s'en fuyoit d'un costé, l'autre d'autre ,
 De ça , de là , se mussant en quelque antre
 Pour se cacher et éviter courroux

1. Expression très fréquente au 16^e siècle. Lorsque Panurge consulte les sorts dans Virgile, Pantagruel lui dit, sur le second vers, qu'il se ra battu par sa femme. « Au contraire, respondis Panurge, c'est de moy qu'il pronostique, et diet que je la battray en tigre si elle me fasche ; Martin-bâton en fera l'office. » (Rabelais, liv. 3, ch. 12.) Dans Bonaventure des Périers, conte CXV, il est question d'un quidam qui ne peut arriver à ce que sa femme le laisse tranquille, « encore que le plus souvent Martin-bâton l'arcolât. » Noël Du Fail s'en est aussi servi dans ses *Propos rustiques* « Je voudrais bien, dist lors Pasquier, que la femme de chez nous m'ent tant contesté ; je crois que Martin-bâton trotteroit. » (Ch. 5.) « Bohe, vertu ma vie, fit Phelippot, par la dague Saint Chose, s'il faut que Martin-bâton trotte. Et qu'est-ce à dire ? je ne serai donc le maître en la maison » (ch. 11, p. 75). L'on connoît même une farce joyeuse de Martin-bâton, imprimée ou réimprimée à Rouen à la fin du XVI^e siècle (Brunet, *Manuel du Libraire*, t. II, p. 252). Enfin La Fontaine a consacré l'expression dans sa fable de l'Ane et du Petit chien (liv. 4, fable 5) :

Oh, oh, quelle caresse et quelle mélodie !
 Dit le maître aussitôt. Holà Martin-Bâton !
 Martin-bâton accourt ; l'âne change de ton.

La Fontaine, par un double souvenir de ce terme et du nom de l'ânier employé par Gilles Durant dans la char-

Que nos maris en vouloient à tous coups.
 L'enfant pleuroit, voyant ainsi son père
 Crier pour rien; c'estoit grand vitupère.
 Mais, Dieu mercy, la chance est bien tournée;
 Que benie soit la très sainte journée
 Que nostre roy fist publier l'edict,
 Et qui fera autrement soit maudiet.

Cloez¹ vos huis, taverniers, à nos hommes²,
 Que ne payez de deniers grosses sommes
 Ou que (non) n'ayez, qui vous feroit grand peine,
 Lieu préparé dedans bonne sepmaine³.
 Gardez-vous bien; certes n'y faudront pas
 Les bons sergens, qui suivent pas à pas,
 Pour attraper d'entre vous quelque proye.
 Pensez, pensez que nul d'eux ne vous voye;
 Car un *Rabbot* vous pourra rabboter;
 La *Place* aussi vous fera bien trotter,
 Et, si tombez au fil de *La Riviere*,
 J'ose jurer que n'y profiterez guère;

mante pièce du Trépas d'un âne ligueur, insérée dans la
 Ménippée, fait encore figurer Martin daus l'Ane vêtu de
 la peau du Lion (liv. 5, fable 21):

Martin fit alors son office.

Ceux qui ne savoient pas la ruse et la malice

S'étonnoient de voir que Martin

Chassât les lions au moulin.

Cf. l'*Ancien théâtre françois*, I, 278, V, 68, IX, 80, et
 le Glossaire.

1. Fermez, de *clore*.

2. A nos maris; l'expression est encore populaire.

3. D'ici à huit jours, d'ici à peu de temps. Cela ne
 doit pas signifier la semaine sainte, quoiqu'on ait dit
 jusqu'au 18^e siècle, surtout pour le roi, faire son bon
 jour, pour certaines devotions officielles.

Puis, vous sçavez que de tout temps *La Guerre*¹
 Detient toujours les pauvres gens en serre.

Nous avons veu tant de bons mesnagers
 Pour chopiner se mettre en grands dangers,
 Vendre joyaux, mettre bagues en gage,
 Et bien cela, c'est vivre de mesnage².
 C'est toutes fois une chose certaine
 Qu'on n'ira plus puiser à la *Fontaine*;
Le Cygne est mort, la *Clef* n'est en saison
 Pour ouvrir l'huis de la *Bonne-Maison*.
 Or, *saint Bernard*, *saint Denis*, *saint Hilaire*
 N'ont pas voulu des autres se distraire,
La Hure aussi, le *Porc-Epi* en somme,
 Et, ce pourveu qu'on n'aille plus à *Romme*
 Haulser le temps et boire à l'abandon,
L'Asne rayé mangera son chardon,
Le Molinet tant de temps tournera
 Que trouver vent d'*Allemagne*³ pourra.

1. L'auteur joue sur des noms de sergents du temps.

2. C'est exactement le mot de Molière :

Martine.

Un homme qui me réduit à l'hôpital, qui me mange
 tout ce que j'ai.

Sganarelle.

Tu en as menti; j'en bois une partie.

Martine.

Qui me vend pièce à pièce tout ce qui est dans le logis.

Sganarelle.

C'est vivre de ménage.

(*Le Médecin malgré lui*, acte I, sc. 1.)

3. Tous ces mots sont des enseignes de cabarets de
 Paris, fréquentes dans l'*Histoire des cabarets* de M. Four-
 nier. On les reverra dans les Poésies sur Paris.

Je ne dy pas qu'on ne boyve du bon
 Quant les maris seront en leur maison ;
 Car j'enten bien qu'il n'appartient à femme
 A son mary dire injure ou diffame.
 D'autre costé, faut que l'homme soit sage
 Pour prudemment gouverner son mesnage.
 S'il vient un jour de recreation,
 Ayant chez son chascun sa portion ,
 Nous pouvons bien visiter noz voisins ,
 Parens , amis , frères , seurs et cousins ,
 Disner ensemble et souper, sans aller
 Aux cabarets nostre argent avaller¹ ;
 Ce que faisant , les femmes en riront ,
 Et les enfans de joye sailliront.

Par quoy, maris, vivons en patience,
 En bien gardant la royalle deffence ;
 Et, s'il advient que vous soyez repris ,
 N'en venez pas perturber noz esprits² ,
 Car c'est à vous ausquelz cela s'adresse.
 N'y faillez pas ; que cela ne vous blesse.

Que ferons-nous, entre nous, femmelettes ?
 Soyons toujours cointes et joliettes.
 Qui nous pourra faire aucune nuysance ?
 On estimoit pour rien nostre puissance ;
 Mais nous voulons par tout estre notoire
 Que nous avons sur noz maris victoire.

1. L'auteur joue sur les deux sens du mot *avaler*, boire, et *avaler*, faire descendre.



*Le plaisant Quaquet et resjuyssance des
femmes pour ce que leurs maris n'yvrongnent plus en la taverne¹.*

HUICTAIN.

*Lisez, lecteurs, ce caquetage ;
Vous orrez femmes caqueter
Et si bien mellantz leurs langages ,
Qu'impossible est de tout conter ;
Par quoy vous plaira contenter
Du petit recit que j'en faitz :
Qui vouldroit leurs faitz raconter,
On n'en auroit le bout jamais.*

Une grand trouppes feminine
Lautr'yer je vey, faisant la mine,
En sousriant et goguetant,
En devisant et en contant,
Mais quoy, si dru et si menu
Que bien peu en ay retenu :

1. Il y a de cette pièce, écrite à Rouen en 1556 et évidemment imprimée une première fois à l'heure même,

C'estoient femmes de grand engin
 Qui disputoient touchant le vin,
 Aussi des taverniers marris
 Enrichis de par leurs maris,
 Qui journellement, sans cesser,
 Leurs profits faisoient trespasser
 A yvrongner, à tripotter,
 Sans ung seul denier remporter,
 Dont femmes, tant blanches que brunes,
 Anvient ¹ la mesre de la jesusue
 Et leurs enfans tenoient le chants
 Aux villes, faulxbours et aux champs.

Mais à present icelles femmes
 De liqueurs goustent quelques drames²,
 Et leurs petits enfans aussi
 Rendent à Dieu ung grand mercy,
 Voyant que par le sien pouvoir
 Justice a fait bien son debvoir,
 Faisant dedans Rouen regner
 Police de plus n'yvrongner.

De ceste loy la renommée
 Fut desportée et pourmenée
 De bouche en four, de four en bouche,
 Tellement que maint escarmouche

une réimpression faite dans la même ville sur Loys Costé, libraire, rue Escuyère, aux trois ††† couronnées. Elle a été de nos jours insérée dans le Recueil des Joyeusetez, mais sans indication de l'édition qui a servi de modèle; quelques légères variantes, que nous avons relevées, prouvent que c'est d'après une édition différente.

1. Costé : Anient.

2. Drachmes.

A esté faict de tel sermon ,
L'ung dit : « Non est. — Si est. — C'est mon. —
Sauf vostre honneur, tu as menty, —
Tu me frappy, je le senty ;
Si tu veulx nous en berons pinte ,
Et à cheval , et y s'atinte
Mettant le heaume au tallon.
— Or sus , sus , doncques destallons ,
Si tu ne veulx te desmancher. »
— « Comment », dict l'ung, « gentil boucher,
Ose-tu bien dire mal d'elle !
Si je happe mon allumelle ,
Je la menray à l'esmouleur.
— Tu tiens termes de carreleur
A te veoir marcher sur le beurre.
— M'amyé , vostre bouche s'eure ¹
Trop souvent ; vous ne payez rien.
— A , corps bieu , dit l'autre , il est mien.
Qui esse donc qui le veult battre ?
— Non , dict Mauplain , ils sont bien quatre
Qui ont dit : ouy ; sans nulle bourde,
L'aveugle est mary de la sourde.
— On , hon' , dit-il ; — A , ha , dit-el ,
Logerez-vous en mon hostel
Pour apprendre à voller sur corde ?
— A , ouy vraiment , je m'en recorde ;
Je y estois ; il paya contant. »
Et , s'en allant toujours battant
Le pavé : « Ho ! dit Husturgru ,
Comme il pionne ² gros et dru. »

1. S'ouvre. — 2. Pionner, boire.

— Non faict, fit-il. — Si faict, fit-ale ;
Tout est vendu , soubdain destale ;
Elle est pleine de grand bonté. »

N'en parlons plus : c'est trop conté ;
Une aultre foys les demeurantz.
Femmes d'aller, hommes courants
Pour aller dire des nouvelles ;
Ils usèrent bien deux semelles
Pour feulloter les parchemins.

Alors trouuay, par les chemins,
Une fumelle qui disoit :

« Commère , sça-vous ¹ que faisoit
Mon bon marchand ? Par le vray Dieu ,
Il me battoit en chascun lieu
Quand d'yvrongner estoit venu ,
Et bien souvent venoit tout nu. »

Ce disoit l'aultre : « Hélas ! m'amyé,
Je n'avois heure ne demye
De repos, de demain en demain ,
Et tous (les) jours me tendoit la main
Pour avoir l'argent de ma gaigne ,
Et , si [je] faisois la rengaigne ,
Robbe et corset il emportoit.
Hélas , guère ne luy coustoit
A les menger et les jouer ;
Puis dessus moy venoit ruer
Comme sur toille maucurée.
Vrayment j'estois bien escurée
Quand sa bouffée le tenoit. »

Dit l'aultre : « S'il entretenoit ,

1. Costé : savons.

Comme le mien , une vilaine ,
Auriez-vous point plus grande peine ?
— Mère Dieu , voyla grand raison ,
Ce dict l'une ; que de blason !
Commère , vous n'avez que plaindre ,
Tant il faict bon vous ouyr jaindre ;
Vostre mary n'est que des bons ;
Mais vous avez tant de lardons ,
Quand vous estes à vostre verve.
Il convient bien que le mien serve ,
Et , sans rongnonner ung seul mot ,
S'il veult choppine et moy d'ung pot
Pour à son gré le bien traicter ,
Afin aussi de mieulx tuter ¹
Pour bien m'eschauffer la poitrine.
— Comme vous nous sommes voysine ,
Mais ce n'est le point où nous sommes ;
Laissons de plus blasmer les hommes ;
Pour nous ne se corrigeroient ;
Mais par despit encore boiroient ,
Fust en public ou en secret ;
Sans en avoir auleun regret ,
Plus tost dedans quelque caverne
Yroient au lieu d'une taverne.
Faisons leur tousjours bonne chère ,
Et puis ils n'yront , ma commère. »
Respond la tante du cousin
De la mère de son voysin :

1. Peut-être pour *téter*, qu'on a, par extension pris dans le sens de boire, ou pour *flûter*.

« Vostre propos n'est point mauvais.
 Quand d'Orléans et de Beauvais
 Le vin nous entre dans la teste,
 M'amy, Dieu sçait quelle faiste
 Nous faisons tout le long du jour;
 Cela nous cause ung grand amour
 Vers nos maris; n'en doubtez pas.

— En bonne foy j'ay maintz repas,
 Diet Goguelue l'altérée;
 Pas ne voudrois estre enterrée
 Sans avoir veu ce temps courir.
 Je n'ai plus de peur de mourir,
 Puisque j'ay beu du vin de Dieu;
 Femmes en ont joye en tout lieu.
 Au lieu de pleurs avons souris;
 Nos enfants en sont mieulx nourris.
 D'icy à longtems qui vivra
 De l'ordonnance souviendra
 Que le deuxiesme roy Henry,
 Des François rempart et appuy,
 Au moys de juin fit prononcer
 Pour contre mal bien annoncer,
 L'an mil cinq centz cinquante six.

— Que tu as des propos malfiz ¹,
 Es se à toy a tant flagoller?
 Mais de quoy te viens-te mesler?
 Tu faitz une grande harangue »,
 Respondit une forte langue ²,

1. Costé : massis.

2. Costé, dans l'imposition des feuilles, s'est trompé,

Tavernière plaine d'uzure ,
De faulx poiz et faulse mesure
Reprocheresse de biens-faitz
Qu'autres foyz au pauvre avoit faitz
De son feu et de son potaige ,
De douze solz prestéz sur gaige
Pretendant la faire gagner ,
Par mener gens et yvrongner ,
Et, voyant qu'elle n'a plus gens
Qui luy face venir argent ,
Pour se venger en sa furie,
Ceste povre femme injurie,
Qui donnoit grand louenge au roy
Davoir permis ycelle loy.
Mais des aultres fut rebrouée
Et du lieu subit descrouée
En luy disant : « Va , vieille vesse ,
De noz maris as eu la gresse ,
Et nous le demeurant bien maigre ;
A toy est doulx et à nous aigre.
Tu luy reproche povreté ,
Pensant bien à la verité
Luy faire grand honte et diffame ;
Tu montres bien n'estre pas femme
De povreté tant mespriser ,
Et Dieu commande la priser.
Regarde ton commencement

et a mis l'un pour l'autre , à trois pages de distance , ce vers et le 77^e après cet endroit :

Vous récompenser à pouvoir, etc.

Que tu vivois tant povrement
Et loyaument en ton mestier.
— Tu as prins l'estat de taverne,
Où les enfans de Mau-Gouverne ¹
Ont mengé tous leurs revenus;
Toy et tes gens entretenus
Ont bien esté à leurs despens;
Regarde à toy et te repens;
Des povres gens plus ne te mocques,
Ou de bref tomberas à locque
De ceulx lesquelz on voit mocquéz
Et à coups de langue plocquéz,
Je n'en suis point en ignorance
Comment tu as tant de finance,
Car tu vendois poisson et chair
Plusieurs fois au double plus cher
Qu'il n'appartenoit selon droiet;
Mais peu d'esgard en cest endroiet
Tu y avoiz : puis sur les potz
Faulse mesure, et, des fagotz,
Tousjours de deulx en faire troys,
Et des bourrées en tel choys;
C'estoit pitié de ton affaire.
Est-ce point à toy de te taire?
Quel proufit de toy venoit-il,
Sinon pour toy, esprit subtil?
Tu as gagné en deux bons ans,
Ce dis-tu, quatre mille francs.
— Quoy, appelles-tu cela gaigne?

1. On a déjà vu cette expression dans ce Recueil,
tome 3, p. 19.

— Parle tost, de vertu brellaigne ;
Sont-ils point faulusement acquis ?
Va te cachier dedans ung puis ,
Injurieuse languagère ,
Retire-toy de nous arrière ;
Garde toy de perdre ton bien
Qu'en la fin tu n'aye plus rien. »

Quand fut cessé tout le blason,
Chacune va en sa maison ;
Mais, voyant que la tavernière
A tant faisoit piteuse chère ,
Ung propos lui vinrent conter
Affin de la reconforter ,
Disant cela que bon leur semble ,
Parlantes quasi tout ensemble
Comme la loy des femmes est :
« Tavernière, oyez s'il vous plaist ;
Nous sçavons bien qu'estes fâchée
Et voire fort desbauchée.
Mais en Dieu faut avoir espoir ;
Vous recompenser a pover
En quelque aultre certain moyen ,
Auquel vous contenterez bien.
La police est de la justice
Pour reformer tout malefice.

— Bien à vostre aise vous contez ,
Dit la tavernière ; escoutez :
Vous seroit ce point chose estrange
Voir d'ung grand logis vieille grange ?
Nos belles chambres et nos salles
A present vilaines et salles
On les voit ; (et) plus (encore) ces imprimeurs

Nous impriment, et ces joueurs,
Quant quelque farce sont jouant,
Nous mordent bien fort en riant,
Puis ces maraulx, filz de putains,
Ouvrant la gueule en cris haultains
Nous publiant de part en part ;
Qu'a leur col le diable y ait part.
— Que gagnez-vous ? dict Jolytrue ;
Vous monstrez bien estre une grue ,
Et pire que le basilic ,
De murmurer du bien public.
Allez , allez , il vault bien mieulx
Qu'entre vous , avaricieulx ,
Soyez faschez pour vos peschez ,
Que par vous ne soyent tant faschez ,
Tant de destruitz et desconfilz
Par ne penser à leurs profilz .
Crevez de dueil si vous voulez ,
Vos maulx seront renouvellez
Si à quelqu'un faictes injure ;
Ne faictes doncques nul murmure
Enco[n]tre la divine loy
De Jesus-Christ, souverain roy ;
Loy par laquelle tout le monde
Vit sobrement en joye monde ¹.
— Ha ! respondit la tavernière ,
Que vous avez belle manière
Pour nous prescher et remonstrer !
Mais garde n'avez de monstrier

1. Honnête, de *munda*. Nous n'avons conservé que le mot composé immonde.

Voz fautes aval ny amont ;
Car s'on voyoit à vostre front
Escripte toute vostre vie ,
De nous blasmer n'aüriez envie.
— Laissons la là , dirent-ils toutes ;
Jamais un rongneux plain de gouttes
Ne veult endurer qu'on le gratte ;
Mais celuy lequel son mal flatte
Est son amy et son appuy.
Commères , n'en parlon meshuy. »

Fin.





Le Debat de l'Hiver et de l'Esté¹, avecques l'estat present de l'homme, et plusieurs autres joyeusetés. Item pour congnoistre ung bon cheval, avec les condicions et dèches² qu'il doit avoir devant qu'il soit bon, et sont en nombre XV³.

Le Debat de l'Iver et de l'Esté.

ESTÉ commence.

Chacun de ma venue doit estre esjouyssans;
Car je fais resjouir les cueurs des vrayz amans;
Tous les oyseaux pour moy renouvellent leurs
chans

En l'ombre, sous le may et en boys verdissans.

YVER.

Amy, qui estes-vous, qui tant fort vous vantez,
Disant qu'on doit de vous avoir grant vouleitez?

1. Il y a de cet opuscule trois éditions gothiques, toutes trois sans date, l'une de 8 feuillets (A), qui a été réimprimée dans le *Recueil de poésies gothiques françoises* publié par Silvestre, l'autre de 4 feuillets, et enfin une troisième de 8 feuillets (B)

Estes-vous tant vaillant et de si grant bonté
Que tels joyes demenès ? De quels gens estes né ?

ESTÉ.

Amy, qui demandez de mon haultain semblant,
De Dieu et de sa mère j'ay vertu très puissant,
Tant que monde quiert de me faire honneur grant;
Je suis le temps d'esté à toutes gens plaisant.

YVER.

Esté, tu as grant tort de toy ainsi vanter;
Se tu me scés respondre, je te vueil demander
Pour quoy trestout le monde te doit honneur porter;
Les mors tu ne peulx faire vivans ressusciter.

ESTÉ.

Amy, et qui es-tu, à qui je dois respondre ?
Tu es moult fort velu ; va ton poil faire tondre ;

que nous avons vue chez M. Cigongne, et où le Débat est suivi d'une autre pièce, car on y lit à la suite du titre transcrit au haut de cette page : *Ensemble ung sermon joyeux d'un depuceteur de nonrrices*. Un bois d'un jardin plein de fleurs ; à gauche un homme, au milieu une femme tenant une couronne de fleurs, à droite une seconde, suivie de plusieurs autres. 29 lignes à la page ; le Débat occupe les 4 premiers feuillets. — M. Jubinal, dans le t. 2 de son *Nouveau recueil de contes, dits et fabliaux* (p. 40-9), a publié, d'après un manuscrit du British Museum (fonds Harleien, n° 2253), une pièce encore plus curieuse, intitulée : *De l'Yver et de l'Esté*, qu'on pourra rapprocher de celle-ci. Les deux plaideurs y parlent plus longuement, et dans un mètre différent l'un de l'autre.

2. B. : taches.

3. B. n'a pas ce dernier membre de phrase.

Je croy que tu as froit; tu pourrois bien morfondre;
Pareil feu te faudroit que pour gros métal fondre.

YVER.

Esté, j'ay nom Yver, qui, par maintes contrées,
Envoye de mes biens, pluyes, neiges et gelées;
Partout là où je suis sont froidures trouvées;
Je fais aux enrichis vestir robes fourrées.

ESTÉ.

Yver, tu ne peulx estre aymé comme je suis;
Par moy viennent beaux bledz, bons vins et les doux
Mais par toy sont les biens retardez et destruis; [fruitz,
Tu fais à plusieurs gens souffrir ducilz et ennuys.

YVER.

Esté, se je n'estoye, tu ne durerois mie
De bestes venimeuses, de quoy je te nettye,
De mouches et de vers, punaises et d'arignie;
Je t'en fais delivrance par ma grant courtoisie.

ESTÉ.

Yver, ce que tu dis ne vault une lectue;
Chascun se resjouyst encontre ma venue,
Et tu fais gens tenir couvertement en mue;
Bestes, oyseaux et fleurs ont par toy joye perdue.

YVER.

Esté, tu n'es aymé sinon de pauvres gens,
Lesquels tousjours ont peine de gaigner leurs despens;
Ils n'ont de travailler volenté ne talent,
Fors de leur espouiller en tout leur vestement.

ESTÉ.

Yver, quanque tu dis ne vault ung fil de laine.
 J'oy le doux rossignol chanter à grant alaine,
 Depriant à chascun que d'aymer il se pène;
 Lors tenir ne s'en peult ne franche¹ ne vilaine.

YVER.

Esté, si fais deduys, ne sont point profitables;
 J'ayme myeulx les bons vins et vivres sur mes tables;
 Ce sont joyeux deduys, plaisans et agreables
 Plus que chans d'oysillons ne tels amours de fables.

ESTÉ.

Yver, j'ay ces fillettes qui ont les tetins blans
 Qui vont cueillir fleurettes avec[ques] leurs amans,
 Qui doucement là baisent les bouchettes, rians,
 Et s'en revont des festes liez, gays esbatans.

YVER.

Esté, j'ay trop plus d'aises que tu n'as de delis;
 J'ay mes chambres parées, peintes à fleurs de lis;
 Il n'est gens en ce monde, grans, moyens ne petis,
 Bestes, oyseaux sans nombre, qui n'y soyent assis².

ESTÉ.

Yver, tu n'as desir que de ta pance emplir;
 Mieux vault en ung vergier dessus l'herbe gesir,
 En acollant sa mye, et baiser à loisir,
 Que le feu où te chauffes, qui ne fait qu'envieillir.

1. Femme de condition libre.

2. Dans les sujets des peintures et des tapisseries.

YVER.

Esté, en ce bon temps j'ay de grans assemblées ;
 J'ay bourgeois et marchans à grans robes fourrées ,
 Housseaulx et bons manteaux, et les chesnes dorées ;
 Pour moy font beau grant feu et fumer cheminées.

ESTÉ.

Yver, tu as dit vray ; de Dieu soys-tu maudit ,
 Tu metz tout en exil, tous mes biens et mes fruitz ;
 De tout tu viz de moy, dont suis très fort marry ,
 Et si n'ay rien du tien, dont j'ay au cueur ennuy.

YVER.

Esté, tu n'entens mye mon faict et ma raison ;
 Tu as tes beaux potaiges de mes chairs de saison ,
 Des bons porcz que je tue et metz en salaison ;
 Il n'est nul en ce monde qui n'en ait quelque bon.

ESTÉ.

Yver, que Dieu te doint mauvaise destinée ;
 En ton temps né viendra de bien¹ une denrée ,
 Non plus qu'ung homme iroit oultre la mer salée ,
 S'il avoit en cent lieux son eschine cassée.

YVER.

Esté, on a grant joye quant je suis en chemin ,
 Chascun si se gogoye la veille Saint-Martin² ;

1. L'éd. réimprimée dans Silvestre : de sel.

2. La Saint-Martin est le 11 novembre. On en avoit même fait un verbe : « Parquoy ung chascun de l'année commença à *martiner*, choppiner et trinquer de mesme. » (Rabelais, liv. 2, ch. 28.)

Il n'est grant ne petit qui ne boyve du vin,
Se son gaige y devoit laisser, jusqu'au matin.

ESTÉ.

Yver, au moys de may, que tu ne comptes mye,
J'ay roses et boutons et violette fleurie;
C'est pour ung vray amant et pour sa douce amye,
Qui pour moy vont chantant et faisant chière lie.

YVER.

Esté, or entens bien, je diray verité :
Le plus hault jour de l'an, c'est la Nativité;
Lors sont chappons sur tables, pain, vin et bon claré;
Encontre sa venue maint gras porc est tué.

ESTÉ.

Yver, en celuy temps, qui n'a rien que vestir,
Quand il vente ou il neige, pleut ou fait grant gresil,
Tout le menu commun, vit en grant desplaisir;
Povres membres de Dieu si ont bien à souffrir.

YVER.

Esté, tu dis le vray; attendons l'aventure,
Priant au puissant roy, filz de la Vierge pure,
Qu'il nous doint tel challeur après celle froidure
Que le povre commun n'ait ja desconfiture.

ESTÉ.

Yver, nous ne devons estriver longuement.
Mais ensemble soyons, faisant accordement;
Dieu nous fist pour le monde mouvoir joyeusement;
Prions luy par sa grace qu'ayons bon finement.

Amen.

L'Estat present de l'homme.

Plus est sain et plus [il] se plaint ;
Plus est hardy et plus se faint ;
Plus est paré , plus se demaine ;
Plus est aymé , plus faict de paine ;
Plus est creu et plus souvent ment ;
Plus a de quoy , moins est content ;
Plus est reprins et plus murmure ;
Plus a hault pris , moins se demeure ;
Plus a argent , moins luy souffit ;
Plus a sçavoir , moins de bien dit ;
Plus a mesprins , moins a cremeur ;
Plus prie Dieu et moins y a saveur ;
Plus vit l'homme , plus est mauvais.
Que luy fera Dieu desormais ?

En prince loyaulté,
En clerc humilité ,
En prelat sapience ,
En advocat loquence ,
En drap bonne couleur ,
En vin bonne saveur ,
En marchand foy tenir ,
En subget obéir ,
En femme contenance ,
Est très bonne ordonnance¹.

1. Dans l'éd. de M. Cigongne, ceci est imprimé comme de la prose.

Lever matin et prendre esbatement,
Entendre au sien et vivre sobrement,
Loing du menger soupper legierement,
Coucher en hault, dormir escharsement,
L'homme enrichist, et vit plus longuement¹.

Largesse de François
Et loyauté d'Anglois,
Netteté d'Alement,
Jurement de Normant,
Bave de Picart,
Hardement de Lombart,
Sapience de Breton,
Conscience de Bourguignon,
Confession de beguine,
Tout ne vault une poitevine².

Pour congnoistre bon cheval et la condicion
qu'il doit avoir, et soubz correction de ceulx qui
s'y congnoissent, il me semble que ung cheval,
qui doit estre bon sans sy, doit avoir XV dèches

1. Ces quelques vers se retrouvent à la fin des *Notables enseignements, adages et proverbes*, de Pierre Gringore, après le huitain acrostiche. Ils sont intitulés : *Remède très utile pour le corps et l'âme d'ung chacun*. Seulement ils y sont au nombre de huit.

2. Sorte de petite monnoie. — Sur des proverbes de ce genre, voyez le *Livre des proverbes françois* de M. Le Roux de Lincy, t. 1, séries 6 et 7.

198 DEBAT DE L'YVER ET DE L'ESTÉ.

bonnes, spécifiées sur cinq manières de bestes par figure, et, affin de le vous donner à entendre, je les ay voulu mettre à memoire et donner à entendre par escript, dont les troys premiers sont d'une pucelle, troys d'un regnart, troys d'un cerf, troys d'un asne et troys d'un beuf :

Premierement la Pucelle. Belle poitrine. Beaulx crins. Doulx au monter.

Regnart. Petite teste. Courtes oreilles. Grosse queue.

Le Cerf. Courte eschine. Court poil. Jambe seiche.

L'Asne. Bons rains. Bonnes dans. Bon pied et sain.

Le Beuf. Bon œil. Bon boyau. Courte jambe.

Lesquelles choses doivent estre en ung bon cheval: car il fault que ung bon cheval n'ait pas grosse teste ne longues oreilles comme ung asne, ne poil rebourcé comme s'il estoit morfondu, et qu'il n'ait point jambe farcineuse ne longue eschine, mais courte¹, depuis le genoil en abas, et qu'il ait belle queue sans estre pelée, ne qu'il ne soit point restif ne rebelle au monter. Et pour ce, se aucun a vouloir d'en avoir, s'il a esté trompé en femmes, se garde de l'estre en chevaulx.

Finis.

1. L'édition réimprimée donne ici : Mais courte, à la similitude d'Angers, et qu'il ait la jambe courte depuis, etc.



*Sermon joyeux d'un depucelleur
de nourrices¹.*

Hé! mon Dieu, tant j'ay fait de
tours,
De petits saulx et de voyages,
Puis ung an, pour voir en decours
Ces doux yeulx, ces plaisans visaiges,
Ces plaisans corps, ces doux ymages,

1. In-8 goth. de 4 feuillets, sans feuillet de titre, 28 lignes à la page (A). C'est l'édition qui a été réimprimée dans le recueil : *Procez et examination de Caresme prenant*. (Brunet, III, 842.) — M. Cigongne en a une édition gothique (B) assez incorrecte, mais parfois plus complète et qui nous a été utile, dans la plaquette gothique de 8 feuillets qui contient la pièce précédente; dans celle-ci, sur les 8 feuillets, les quatre derniers sont occupés par notre Sermon. Aucune des deux éditions n'indique que la pièce soit en strophes. M. Brunet en indique deux autres éditions gothiques, l'une de 10 pages (II, 443), et l'autre de 4 feuillets, à 29 lignes par page (IV, 264). — On m'indique qu'il se trouve reproduit très incorrectement dans le Recueil attribué à Mercier de Compiègne, *Momus redivivus*, ou les *Saturnales françoises*, 1796, 2 vol. in-18.

Traictis à porter sur le poing,
 Ung homme d'armes cassé aux gaiges¹
 En fust couru cinq cens lieues loing.

Si n'est-il que frapper en coing
 Et hanter en maintz divers lieux,
 Estre tousjours gent et empoinct,
 Et en tout temps estre amoureux.
 Ha! pauvres amans malheureux,
 A vous trestous je signifie
 Et conclus tousjours pour le mieulx
 Qu'il n'est que d'estre en seigneurie.

Puisqu'il faut que je vous le dye,
 Le sang bieu ! j'eusses esté riche
 Une foys, un jour de ma vie,
 Si j'eusse pris une nourrisse
 Qui vouloit bien que je la prinse
 Par honneur et en mariage,
 Et m'abandonnoit que je feisse
 Cela et tout le cariage.

Mais je craignois le pucelage,
 Et eus remors de conscience,
 Dont je moderoy mon courage²;
 Toutefois ne feust en consequence

1. Coquillart commence ainsi son monologue du Gendarme cassé :

Hommes d'armes cassez de gaiges,
 Comme moy, par mont et par val,
 Sur les champs, portant leurs bagages,
 A pied, par faulte de cheval.

2. Ces deux vers sont dans l'ordre inverse dans l'édition A.

De moy, tant fusses resolu
De sçavoir faire resistance,
Que je n'en eusse ung verd pelu,
Et moy le meschant trepelu ¹.

Quand je me fu bien resjouy,
Le sang bieu, j'ay cuyt et moulu,
Fis-je en moy, si m'en jouy,
Au matin, quant j'euz bien ouy
Tout son babil et son langaige,
Le sang bieu, que dira elle? ouy ²;
Jamais n'auray le pucelage,
Et voicy ce plaisant ymage :

Ce cul massif, ce corps petis,
Ce tetin dur comme un fourmage
Et reffait comme ung pain fetis,
Deux gros yeulx rians putatifz,
Un langaige fin, frais ³ (et) friant,
Pour bien trouver sans appetis
Quand il venoit quelque priant ⁴.

Une fois, en la depriant,
Je mis mon doigt sur sa tetine ⁵ :
« Ha! que vous estes ennuyant »,
Se me dict la chienne mastine;
« Voire, voicy bien le signe
Que vous m'aysmez par deshonneur;

1. B.: tru pellu. A.: trupelu. — Cf. t. 3, p. 9.

2. Ces trois vers ont été sautés dans la réimpression.

3. *Fratte* dans la réimpression.

4. Cette strophe est incomplète d'un vers.

5. A.: ses tetins.

Il semble que ne soys pas digne
D'avoir à mari tel seigneur. »

— « Ha, ha, se dis-je, sa¹ vostre hon-
Aultre chose je ne demande; [neur;
Mais on le fait de meilleur cueur
Quand on cognoist ce qu'on marchande.
— Comment? m'appellez-vous marchande?
A qui parlez-vous? — Je ne sçai;
Mais il n'est si bonne viande
Que celle qu'on prent à l'essay. »

A bien peu que je ne la laissay,
Tant me rebroua laidement,
Et si n'avois-je faim ne soif²,
Tant je l'aymoye parfaitement.
« Ha, se dis-je, m'amour, comment?
Me laissez-vous gesir au plastre?
Il sembloit hyer tant seulement
Qu'il ne falloît que vous abattre.

— Vous, garçon, vous, meschant follastre,
Venez-vous pour moy requerir?
Je vous ferai si très bien battre
Qu'il vous souviendra de mourir. »
Et moy d'aller et de courir,
Et devant et elle me regarde;
Or Dieu me vueille secourir
S'oncque j'euz³ si belle vesarde.

1. B. : sans.

2. B. : sçay.

3. B. : oncques neul.

Je suis là tant que la nuict tarde
 Au vent et à la pluye gelée,
 Et elle va à la moustarde¹,
 A tout la chandelle allumée,
 Et moy après, et d'abordée
 Je la souffle et elle s'escrie.
 « Or, dis-je, ma très bien aymée,
 Taisez-vous, et je vous en prie.

— Qui esse? — Ce suis-je, ma mie,
 Celuy que vous debvez aymer.
 — Ha! je prie Dieu qu'il vous mauldye;
 Ne vous sçauriez-vous nommer? »
 Et de baiser et d'accoller
 Cecy, cela. « Que faites-vous?
 Je suis priée de marier »,
 Se me dict-elle tous les coups².

Et souffroit dessus et dessoubz

1. Aller à la moutarde a tantôt le sens de se divertir, mener plus que joyeuse vie, comme dans ce passage du Grand Testament de Villon (huitain CLIV) :

S'elle eust le chant : *Marionnette*
 Faict pour Marion la Peautarde,
 Ou : donnez vostre huys, *Guillemette*,
 Elle allast bien à la moustarde ;

tantôt celui de se moquer, faire des gorges chaudes, comme dans les *Caquets de l'accouchée*, éd. de la Bibl. elz., p. 133 : « Croiriez-vous que chacun en rioit en ces quartiers et en alloit à la moustarde. » Nous lui croirions plutôt ici un sens beaucoup plus grossier et facile à supposer.

2. Réimp. : tous les jours.

Qu'on levast drapeaulx et cotelles;
 Mais elle deffendoit tous les coups
 Qu'on ne touchast point aux mammelles.
 Nous fusmes là bien deux chandelles ¹
 A baver et à caqueter ;
 Ainsi servent les becquerelles
 De monstarde après disner.

Et voicy couvre-feu sonner :
 Din , don , dan. « La Vierge honorée ,
 Dieu me le vueille pardonner ;
 Je suis nourrice villenée. »
 Que feist-elle, et d'abordée
 Elle commença à tancer :
 « Ha ! dict-elle , malle journée
 Puisse envoyer Dieu au mestier ².

— Il l'a fallu aller chercher
 Au marché , à la boucherie ,
 Et , quant c'est venu au dresser ,
 Encore estoit-elle faillie.
 — Ha ! garce , que Dieu te mauldye ,
 Dist la maistresse ; Dieu avant ³ ,
 Tu pourrois bien estre fourbie ;
 Te falloit-il demeurer tant ?

Bien , bien , fais le bers de l'enfant ,
 Et luy donne ung peu la tette. »
 Et je vais à l'huis de devant ,
 Là où je baise la clicquette ;
 Je regarde puis hault , puis bas ;

1. Le temps nécessaire pour consumer deux chandelles.

2. B. : au mercyer. — 3. B. : Dieu aydant.

Et, comme je liève la teste,
Voicy cheoir ung pot de pissas;
La vertu bieu! quel faguenas¹!

Fy! sang bieu! oncq ne pouvoit pis;
Ma robbe couloit comme un puis²
Qu'on tire du perfond du puy,
Et voicy saillir ventz de l'huys.
« Le corps bieu! fis-je, suis-je prins?
Et je saulx tout ainsi trempé;
Si ne serai-je point happé³.

Je m'en vais, je n'ai point soupé,
Je puz, je sens, je suis infect.
« Ventrebieu! je suis bien trempé,
Fis-je en moy, et si n'ay rien faict;
Je vois mon liet qui n'est pas faict;
Il n'y a ne feu, ne chandelle. »
Je couchay la nuict en effet
Sans changer pourpoint ny cotelle,

Au matin je viens vers la belle
Ung peu devant soleil levant;
Quelque peine que j'eusse pour elle,

1. Le mot étoit encore en usage au 17^e siècle, témoin ce couplet des fameux Alleluia:

Le Mazarin est bien lassé
De f..... un c.. si bas percé
Qui sent si fort le faguena.
Alleluia.

Et il se lit même encore dans le Dictionnaire de l'Académie.

2. L'édition A : *ptrs* et *panirs*.

3. Cette strophe est incomplète d'un vers.

J'estoys mieulx prins que par devant :
 « Et Dieu gard ! — Et Dieu vous avant.
 Comme va ? — Et bien, ma mye ;
 Sur ma foy, je vous ayme tant
 Que je ne sçai plus que j'en dye.

— Si suis bien en melancolie
 De ce que j'ay sentu icy !
 — Ha ! se dis-je, ma douce amye,
 C'est le ruisseau qui put ainsi.
 Deux amoureux sur un estal,
 Ils ne vivent pas sans souley,
 Pauvres amans de Portugal¹.

— Ha ! dict-elle, je sens si mal
 Que je ne puis icy durer ;
 Mais je veux en especial
 Ung peu vostre faict asseurer ;
 Si me voulez icy jurer
 Que vous me tiendrez feaulté,
 Cette nuict, sans plus endurer,
 Votre faict sera appoincté.

— Or, dis-je, par ma loyaulté,
 Je seray secret et couvert.
 — Or bien donc, sur ce troycet²
 Je vous laisseray l'huy ouvert. »
 Je m'en vays, je porte le vert,
 Je m'acoustre, je me tiens frisque ;
 J'ay le cul aussi decouvert
 Comme un danseur de morisque.

1. Cette strophe n'a que sept vers.

2. Sic. Traité (?).

J'arme le poil, je m'estricque,
Je tracasse; rien ne me nuist;
Mais j'euz le plus beau coup de brique,
Je vous le compteray ennuyst.
Quant ce vint entre sept et huict,
Je m'en vins à l'huys de derrière,
Et je sens le verroul qui nuyst
Tout au travers de la barrière.

« Ha ! se fis-je, faulce loudière,
Vous m'avez joué de la fue¹ ».
Et je m'en voys un peu arrière;
L'heure n'est pas encor venue.
Je jaïndz², je glastys, j'esternue,
Je regarde, ne sçay que c'est,
Et elle se lieve toute nue
Pour venir ouvrir le guichet.

Elle s'en va, l'huys est ouvert,
Et, qui pirs est, je n'en sçay rien.
Ha, garce, le m'avez-vous faict?
Sang bieu ! vous ne faictes pas bien.
Je heurte, je fait le petit chien :
Gauf, nauf, c'est à demain³.
Sang bieu ! pour perdre [tout] le mien,
Je feray ung coup de ma main.

Et je m'en voys un peu bien loing,
Et j'accours l'espaule en avant,
Et je tresbuche mon villain,
Et je chetz la teste devant.

1. B. : suée.

2. B. : jaintz.

3. B. : derrain.

« Hé! le vray Dieu trestout puissant!
 Qu'est-ce là? » s'escria¹ le maistre.
 Dit la nourrice : « C'est le vent
 Qui a rompu une fenestre.

— Encore ce peult bien estre;
 Faictes tant qu'elle soit reclose;
 Levez-vous et l'allez remettre
 Vistement, sans faire aultre chose. »
 Je suis ylà, où parler n'ose
 De crainte de les resveiller;
 Mais la trappe² estoit desclose,
 Dont je cheutz au fond du cellier³.

Messeigneurs, voici le varlet
 Qui despucelle les nourrisses;
 A tous le dictz, soient blans ou verts,
 Jeunes ou viels, pauvres ou riches:
 Je suis qui romps les huis ouvers
 Et despucelle les nourrisses.

Finis.

1. A. : se crierà.

2. B. : L'attrappe.

3. Pour bien comprendre ces derniers vers, il suffit de se rappeler que, dans beaucoup d'anciennes maisons l'escalier de la cave aboutissoit dans l'allée étroite servant d'entrée à la maison. On le fermoit par une porte en planches qui se relevoit contre le mur et se rabattoit ensuite. Mais cette disposition a été cause de bien des morts : il suffisoit d'un oubli pour qu'il pût s'ensuivre un accident, d'une vengeance à exercer pour tenter un crime, dont les recherches et la preuve étoient difficiles.



La deffaicte des Bourguignons et Allemans faicte par les François, et les deffences, tant du camp du Roy que de l'Empereur, de courir de huict jours l'un sur l'autre, tant qu'ils ayent parlementé ensemble pour traicter la paix, par quoy le Roy par tout son royaume a commandé faire proces-sions générales¹.

Ce jour d'huy, très chier amysire, same-dy, le treziesme jour de novembre² mil cinq cens quarante troys, le coronal de l'Empereur, accompagné tant de Bourguignons que Allemans, environ quinze mille

1. Nous publions cette pièce d'après un exemplaire appartenant à M. Cigongne; c'est un in-8 gothique de 4 feuillets.

2. L'indication du mois est certainement fausse. La lettre est datée, à la fin, du 23 octobre, jour de saint Romain; or la fête de saint Romain, évêque de Rouen, étant le 23 octobre, il s'ensuit qu'il faut lire ici 13 octobre, au lieu de 13 novembre. Il y a aussi erreur dans le nom de la *forest de Marbault*, dont parle plus loin la lettre; ce doit être la *forêt de Mormault*, dont parle Martin du Bellay, et qui se trouve entre Cateau-Cambrésis et Landreci. Cela est d'autant plus probable que toute la cam-

cing cens ou environ, en bon ordre, bien équipé, pour eulx venir destruire La Faire¹ et Guise et le plat pays d'environ. Mais noz gens, tant lansquenetz que Italliens, allèrent au devant, lesquelz estoient bien desliberez de leur donner le combat, avec les gens du noble duc d'Urbain, qui estoient en embuche, qui estoient tous frais, qui sçavoient bien l'entreprise, lesquelz ce jour ce montrèrent vayllamment au faict de la guerre en criant tous à haulte voix : France, France. A tousjours mais il en sera memoire que, quand ce vint en l'encontre et meslée, fut si grande tant d'un costé que d'aulture que en si peu d'heure, mais avec l'ayde de Dieu et sa digne mère, ce jour avons eu la victoire en l'encontre de noz ennemys, conduicts par le noble et vaillant marichal et (le) seigneur Brissac, et le duc de Nevers, et le prince de Melphes, et aultres bons et notables capitaines de France, accompagnez de

pagne de 1543 dans le Nord eut surtout pour but de repousser l'empereur, en dégageant Landreci, assiégé par lui; à quoi l'on réussit, comme nos lecteurs ont pu le voir dans la pièce de ce recueil : *De l'aigle qui a fait la poule devant le coq à Landreci*, t. 4, p. 47-70. Martin du Bellay (coll. Mich. et Pouj., 1^{re} série, V, p. 520) parle de plusieurs engagements antérieurs au 18 octobre, sans qu'on puisse rien identifier d'une façon sûre avec celui qui fait l'objet de notre pièce; mais il se pourroit qu'en venant de l'armée à Paris, la nouvelle d'un petit avantage se fût si bien grossie qu'elle en seroit devenue une belle et grosse victoire.

1. La Fère.

leur noble et vaillante gendarmerie, qui faisoient bon voyr que en si peu d'heure la plus grant part a esté mis en sang, et reste bien six vins qui furent prins prisonniers ; et estoient la plus grant part nobles et gentiz hommes, tant Bourguignons que Allemans ; et le couronnal de l'Empereur fut prins, le duc Stoc et autres des plus grands dudict Empereur, qui de bon cueur et franche vouldenté ce sont rendus sur nostre bon vouloir : car ce eust esté gros dommaige qui eussent enduré la mort, voyant leur noble hardiesse de quoy il sont plains ; et a esté ceste prinse et deffaicte près la forest de Marbault.

Barberousse est dedens Nice, et la tient, et le chateau, à sa subgection, que par avant tenoit ledict Empereur, à raison du duc de Savoye, son alyé et asocié ; et est ledict Barberousse accompagné de trente mille combatans qui sont soubz sa conduite et charge en bon ordre, et sont lesdictz soudars combatans soudoyés et payés pour le temps et espasse de troys ans, qui est une chose de grant effaict ; et sont au camp dudict seigneur et capitaine cinq cens pièces d'artillrye et davantaige, sans la fortification dudict Nice. Il a mis à ses galères gens et vivres et aultres munitions, sans ceulx qui sont en son camp¹.

1. Les choses ne se passèrent pas tout à fait ainsi. Voici le récit qu'en fait Martin du Bellay (coll. Mich. et Pouj, 1^{re} série, V, p. 52) : « Je vous ay dit cy devant (509-10) comme le roy avoit depesché le sieur d'Anguien pour estre chef de son armée sur la mer de Levant et se

M. le mareschal seigneur du Boye¹, qui a eu charge pour le roy quatre mille hommes de pié, cinq centz chevaulx legiers, tous gens de faict pour

joindre avec Barberousse, qui devoit venir avec celle du Grand-Seigneur; conséquemment, vous avez ouy le voyage que fit ledit seigneur d'Anguien à Nice, sous esperance d'une pratique, et aussi ce qui en provint. Peu de jours après son retour dudit voyage à Marseille, Barberousse, avecques cent et dix gallères, passa devant Villefranche, près de Nice, puis vint à Toulon, et de là à Marseille, trouver mondit sieur d'Anguien avec l'armée du roy; où, après avoir mis en deliberation des capitaines ce qui estoit à faire, fut conclu d'assaillir Nice, à raison que le roy la reputie sienne, pour avoir esté par les comtes de Provence baillée au duc de Savoye pour une somme de deniers. Après la resolution prise, estant arrivée à Villefranche, l'artillerie fut mise en terre hors des gallères et menée devant la ville de Nice, dont fut si bien diligentée la batterie qu'en peu de jours ladite ville se rendit, à condition de n'estre saccagée. Ce faict, ils plantèrent leurs pièces contre le chasteau; mais ils perdirent leur peine et munitions: car la place est sur un rocher, malaisée à battre, et encore moins facile à miner, à cause de la dreté et haulteur d'icelle roche. Barberousse, voyant le temps pour néant se consumer et l'hyver approcher, retira son armée à Toulon, car il ne se sentoît seurement pour demeurer n'hyverner au port de Villefranche; et monsieur d'Anguien retourna à Marseille, et de là devers le roy, lequel il vint trouver devant le Casteau-Cambrezis, esperant que là se donneroit une bataille. »

1. Sans doute le maréchal Dubiez, qui, dans cette campagne, avoit sous ses ordres une compagnie de cent hommes. (Du Bellay, p. 509, 525.)

aller bruller et destruyre la conté de Guines et la destruyre et anichiler en tant qu'il sera en luy possible, laquelle chose a esté faicte en grand deshonneur et prejudice de noz dictz ennemis, et au grand honneur dudict marichal et sa noble compaygnie. Dieu par sa sainte grace il veuille donner bon ordre et ayder au droit du noble roy de France, et luy donner telle puissance et vi-gueur qu'il puisse parvenir en la fin de son entreprise en honneur et victoire, et en soulagement et profit des subgetz de tout sôn royaume. Ces presentes furent escriptes le jour saint Romain, le XXIII^e jour d'octobre mil cinq cens quarante troys.

Chanson nouvelle de la guerre.

Le créateur du ciel et terre
Nous a monstre par ses divins effaicts
Qu'il veult de nous oster la guerre,
Affin que puissions vivre en paix.

Le roy prent chemin vers Lorraine,
Solisitant ses gens de toutes pars;
Toujours sur eulx veille, et prent peine
Les voyer, sans tenir espars.

Le camp à Monson¹ en bon ordre

1. Mouzon, à trois lieues et demie au sud de Sedan.

Ensemble est cloz; gens remplis de fureur,
Bien conduictz sans estre en desordre,
Vont au devant de l'empereur.

Soixante et dix mille d'une troupe
Gens de pied, sans autres gens de cheval,
Le releveront, s'il y choppe,
Ou le trebucheront aval.

Le prince de Melphes près Guyse ¹
Accompagné du seigneur de Brissac;
Bien quatre cens hommes de mise
Ils ont occis et mis au sac.

Davantaige, bien six cens hommes,
Dont en estoient la plus grant [part Thyois] ²,
Par eulx sont prins, dont grosses sommes
Auront de renchons, je le croys ³.

Puis ilz gaignèrent six enseignes
Qu'ils trouv[èr]ent sur champs en desaroy;
Sans espargner vaulx ne montaignes,
Ilz les ont envoyez au Roy.

Six mil hommes le Pape envoie
Bien equippez et tous Italiens,
Qui pour le Roy ont prins la voye;
L'Empereur ne doubtent en riens.

1. Il y étoit lieutenant général du roi. (Martin du Bellay, p. 514.)

2. Imp.: Allemans.

3. Imp.: croiy.

Deux mil cinq cens galans de sorte
Sont sur les champs , de par le duc Urbin ,
Gens bien choisis , dont il s'assorte
Pour servir monsieur le Dauphin ¹.

Gaigés sont pour trois moys de paye ²;
Pour chacun moys chacun quatre ducatz;
De servir le Roy ont grand joye;
A son besoing ne fauldront pas.

Plus pour le Roy à Courg en Bresse
Sont arrivez bien dix mil lansquenait[z] ,
Suyches douze mil en Bresche
Sur l'Empereur bien acquenetz.

Sur les f[r]ontières d'Allemaigne ,
Près Clavier ³, est l'Empereur estonné,
Tout remply de hayne et d'engaïne
De voir son cas mal ordonné.

Pour trainer son artillerie ,
Prendre la terre à ce coup luy convient;
Mal fourny en son escurie
De chevaulx propres il se ti[e]nt.

Sa faulce entreprinse est rompue
Pour cest an , car de trop près a l'yver
Le circuit , dont corrompue
Se trouvera sans nous grefver.

1. Le dauphin étoit à la tête de l'armée; mais, à cause de sa jeunesse, François 1^{er} lui avoit donné pour second l'amiral d'Annebaut. (Du Bellay, p. 514.)

2. Imp. : pays.

3. Clèves?

Le grand Turc est devant Vienne;
Plus chascun diet qu'il l'a prinse d'assault
Et que maintenant elle est sienne,
Dont à l'Empereur le cueur sault.

Plus des Allemans vingt mille
Le Turc a prins par composition,
Et en ces mains livrée la ville,
Et la tient par procession.

Barbe-Rousse est encore à Nice,
Avecques luy trente mille combattans,
Tous souldoyés soubz son service
De par le Turc pour bien trois ans.

Cinq cens pièces d'artillerie
Sont à son camp bien clos et bien fermé,
Bien fourni de gendarmerie,
De bastillons bien conformé.

Plus, dessus l'eau sont ses gallères,
Munition de vins, de vivres et de gens;
Pour faire honte et impropères
A l'Empereur sont diligens.

Monsieur du Byé s'i transporte
Pour destruire et brusler la conté de Guynes;
Quatre mille hommes de sorte
Conduyt avec luy tous de chays¹.

1. *Chaysnes* rimerait à peu près comme *miséricorde* et *hallebarde*; mais la poésie populaire n'y regarde pas de si près, et je l'adopterois pleinement si j'y trouvois un sens à peu près acceptable.

Cinq cens chevaulx legiers d'espreuve
Conduyt pour tout destruyre et conformer,
Car il veult faire terre neufve
Et faire son bruyt renommer.

Prions Jesus et Nostre Dame
Qu'ayons la paix, affin qu'en faitz et dictz
Nous les servons de corps et d'âme
Pour acquerir tous paradis.

Fin.

Imprimé par J. Lhomme.





*Adieu fait à la ville de Bloys par un seigneur
catholique y estant detenu prisonnier.*

*A Paris, chez Claude Rozière, au mont Saint-
Hilaire, à la Belle Image.*

M. D. LXXXIX.

Avec permission¹.

*Adieu fait à la ville de Bloys par un seigneur
catholique y estant destenu prisonnier.*

Enfin, c'est à ce coup qu'il faut troussez
bagage; [prison,
Adieu, ville de Blois, adieu donc, ma
Qui m'a fait perdre en vain la plus belle saison
Où Bacchus et Pomone esjouissent nostre aage.

1. Nous avons, il y a quelques années, copié cette pièce à la bibliothèque de Rouen, où elle se trouve dans le fonds Leber, n° 4065. C'est un petit in-8 de 4 feuillets imprimé en lettres italiques. Maintenant, quel est le gentilhomme catholique, François? de P..., qui étoit prisonnier à Blois en

Adieu , pavés pointus , non comme diamants :
 Ce seroit trop louer ce marche-pied infame ;
 Mais aigus comme Syrte , ennuyeux à mon ame ,
 Et meurtriers de mon corps , et mes pieds diffamans.

Depuis que le malheur ton hoste m'eut fait estre ,
 Le ciel pleura toujours , et ton bourbeux carreau
 Ne s'est veu un seul jour ny plus sec ny plus beau ;
 J'aimerois mieux cent fois y mourir que d'y naistre.

Adieu , ville marrane ¹ ! adieu , ville faquine !
 C'est Blois où les sorciers vont tenir leur sabat ,
 Danser et reverer , d'imaginaire esbat ,
 D'un satyre endiablé la figure boucquine.

Quand le vieillard Saturne , autrement dit Osire ,
 Fit partage du monde avec tous ses enfans ,
 Pluton eut en son lot non les biens sousterrans ,
 Mais eut Blois pour partage , et y mit son empire.

1589 ? C'est une énigme que je soumets aux lecteurs. La cause en est peut-être supposable : le duc et le cardinal de Guise avoient été assassinés aux états de Blois en décembre 1588 ; notre gentilhomme catholique étoit peut-être un des hommes de main de leur parti qu'on n'étoit pas fâché de mettre à l'ombre pour quelque temps.

1. Sur ce mot , voy. Francisque Michel , *Histoire des races maudites* , Paris , 1847 , t. 2 , p. 47 et 199 , où l'on en trouvera de nombreux exemples. Je citerai aussi ces vers :

Certes , tu es un marane parfait ,
 Ung Phalaris au lieu d'ung chrestien ,
 Ung boutefeu ou ung cyclopéen.

(Maître Glotelet pour Marot contre Sagon , éd. Lenglet-Dufresnoy , in-4 , t. 4 , p. 508.)

C'est donc perdre le temps que de chercher l'enfer ;
La prison des damnez, le siège des Harpies,
C'est Blois, lieu mal plaisant, et séjour des furies,
Où fut puny l'orgueil du meschant Lucifer.

La crotte, les boursiers, la tarte bourbonnoise ¹,
Sont ses lis, ses œillets, sa rose et rosmarin ;
L'ordure en tous endroits, c'est le musc, le benjoin,
Qui guarist le cerveau de la race blesoise.

Depuis deux mois en ça que desjà par deux fois
La seur du blond Phœbus a fait sa course entière,
Le sommeil gracieux n'a sillé ma paupière,
Pour les maux que je souffre en la ville de Blois.

Les rats et les souris me rongent les aureilles.
Ou je couche en un lieu de la bise assiégré
Ou je languis de chaud en sueur tout plongé ;
Si Blois fait quelque bien, sont de grandes nouvelles.

Porte tant que voudras des escus en ta bourse,
Ils ont des trebuchets ² ; s'ils sont legers d'un grain,
Tu peux dire hardiment que tu mouras de faim :
Car je ne vy jamais une gent si rebourse.

Là se sont rassemblez la lubrique Thaïs,

1. C'est une terre détrempée et sèche à la surface, dans laquelle on enfonce si l'on met le pied dessus. « Ung jour (Panurge) feist une tartre borbonnoyse..., en gressa et en oignit tout le treillis de Sorbonne. » (Rabelais, liv. 2, ch. 16 ; cf. l'excellent glossaire du patois du Berri, par M. le comte Jaubert ; Paris, 1857, t. 2.)

2. Dans le temps où l'on rognait les espèces, la balance étoit la seule façon de s'assurer de leur valeur, et de savoir si même on pouvoit les accepter. Je renverrai aux tableaux de l'école flamande et hollandoise, depuis Metz jusqu'à Metz.

L'orgueilleux Encelade¹ et l'avare Tantale,
L'outrecuidé Phaëton, qui d'une ardeur esgale
Se sont estudiez à honnir ce païs.

Les dames, qui jadis furent d'un doux abord,
Faisant le petit bec, avec leurs mines frites,
On les voit reservez, comme sont moullés cuittes;
Ne leur demandez pas, vous leur ferez grand tort.

Vous, braves cavaliers, qui portez sur le front
La marque de noblesse entre les autres hommes,
Et en tiltre d'honneur vous nommez gentils-hommes,
Si vous les en priez, on vous fait un affront.

Mais espiez le temps, et vous verrez soudain
Vostre palle-frenier grimpé dessus la beste²,
Qui s'offre d'elle-mesme et luy vient faire feste;
Le mary le sçait bien, mais il fait le badin³.

Je n'en veux plus parler, puisque cela m'altère.
Adieu, sac de tous maux, comble d'iniquité,
Où je ne fus jamais qu'en grand'calamité, [sère.
Qu'en prison, qu'en tourment, qu'en peine, qu'en mi-

1. Imp.: Encolade.

2. Sans rencontrer personne et sans être entendu,
Il monte dans sa chambre, et voit près de la dame
Un lourdaud de valet sur son sein étendu.
Tous deux dormoient...

(La Fontaine, *Joconde*.)

3. Sur cette expression, cf., *passim*, les trois premiers volumes de l'*Ancien Théâtre françois*.

Adieu, meschante ville ! Adieu, gens plus meschans !
 Le proverbe a bien dit : « Tel suif, telle chandelle. »
 Arabes mal courtois, adieu ! gens infidelle,
 Adieu pour tout jamais, si j'ay la clef des champs.

F. D. P.





Les Blasons domestiques, contenant la decoration d'une maison honeste et du mesnage estant en icelle. Invention joyeuse et moderne.

Avec privilège. 1539.

On les vend en la grand salle du Palais, près la Chappelle de Messieurs, en la boutique de Gilles Corrozet, libraire¹.

*A Monseigneur le Prevost de Paris,
ou son lieutenant civil.*

Supplient humblement Denys Janot et Gilles Corrozet, libraires de ceste ville de Paris, qu'il vous plaise donner permission d'imprimer ung petit traicté intitulé *les Blasons domestiques*, et

1. Très-petit in-8 de 48 ff., sous les signatures A.-F., 20 lignes à la page pleine. Ce joli volume est orné de 27 bois qui seront indiqués ou décrits à la place qu'ils

ordonner deffenses estre faictes à tous aultres libraires et imprimeurs de non imprimer ledict livre jusques à troys ans finiz et accompliz, sur peine de confiscation des livres par eulx imprimez et d'amende arbitraire, et vous ferez bien.

Il est permis aux supplians faire imprimer et vendre ledict traicté intitulé *les Blasons domestiques*, et sont faictes deffenses à tous aultres d'imprimer ne vendre d'autres que ceulx que lesdictz supplians auront imprimé ou fait imprimer, sur peine de confiscation des livres qu'ilz auroient imprimez ou fait imprimer et d'amende

occupent. A la fin, sur le dernier feuillet, la marque de Corrozet: une main sortant des nuages et tenant un cœur, sur lequel une rose épanouie, un *cor rosé*, qui représente son nom tant bien que mal; sur une banderolle: *In corde prudentis requiescit* (et non pas *revirescit*, comme le dit le P. Nicéron) *sapientia. Proverbiorum*, 14. Au bas: *Gilles Corrozet*. Elle est marquée d'une petite croix de Lorraine et a été reproduite dans le Manuel du Libraire, t. 3, p. 372. Chaque blason commence par une élégante lettre ornée, et, comme détail d'impression, je remarquerai que l'*e* final des mots est, lors qu'il s'élide devant le mot suivant, d'un caractère différent; au lieu d'être bouclé, il est traversé d'une barre transversale. C'est une des innovations de Geoffroy Tory, mais qui n'a pas subsisté. Je suis loin de croire que tout ce qui, dans la première moitié du siècle, est signé de la double croix soit de Tory; mais cet emploi dans l'impression du volume d'un changement introduit par lui me feroit croire que cette marque est bien réellement gravée ou dessinée par lui.

arbitraire. Faict le VI. jour de mars mil cinq cens XXXVIII¹. Ainsi signé : *I. I. de Mesmes.*

Gilles Corrozet aux Lecteurs ².

Vous avez icy, lecteurs, pour recréer voz gentilz esperitz, les blasons du mesnage et aultres utilitez servantes à la chose domestique et familière, lesquelz je vous dedie par obligation de vous donner passetemps; et combien que l'invention soit petite, toutesfoys [est-elle] plaisante et recréative. Je sçay bien qu'aulcuns diront que la matière requiert et merite, et que ces blasons ne sont si bien painctz de leurs couleurs qu'il est justement requis. A ceulx-là je prie qu'ilz m'es-

1. 1539. Pâques étoit le 6 avril.

2. Cette préface naïve, en tête de laquelle se voit un bois insignifiant de l'auteur écrivant, prouve pleinement que Corrozet est bien l'auteur, et non pas seulement l'éditeur de ces Blasons. Il n'est donc pas tout à fait juste de dire qu'ils lui sont *attribués* par l'abbé Nicéron. Puisque le livre même décide la question, le Père Nicéron n'a plus rien à y faire. Celui-ci, au reste, n'avoit pas vu le volume, puisqu'il le catalogue sous ce titre : *Les blasons domestiques, ou Inscriptions pour mettre à tous les endroits de la maison*, ce qui seroit, vu la longueur de certains, d'une application assez difficile. L'article du père Nicéron se trouve au t. 24 de ses Mémoires

timent comme le painctre qui sur le tableau, avec le pinceau, met la première couleur et compasse les traictz et linéatures de son ouvrage, faisant le gect¹ pour y asseoir les aultres riches couleurs. Ainsi sont ces blasons en leurs premiers protraicz, attendantz que quelque sçavante Muse les enrichisse. Les aultres diront que je n'ay l'usage et commodité d'aulcunes de ces choses blasonnées, et dient vray, dont je suis le plus marry; mais je les paieray par ung ancien pro-

pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres, p. 149-59; il contient les épitaphes de Corrozet et de sa femme, qui se trouvoient à Paris, aux Carmes de la place Maubert :

*Heu, heu, Gorrozete, jaces; cor numina sumant,
 Donec terra rosam proferat ista tuam;
 Scilicet invidias, nec parcas, ferrea Clotho
 Permanet in scriptis gloria viva suis.*

L'an mil cinq cent soixante huit,
 A cinq heures devant minuit,
 Le quatrième de juillet,
 Deceda Gilles Corrozet,
 Agé de cinquante huit ans,
 Qui libraire estoit en son temps.
 Son corps repose en ce lieu-ci;
 A l'âme Dieu fasse merci.

Cy dessous repose le corps de Marie Harelle,
 Judis femme de Gilles Corrozet,
 Laquelle deceda le 4^e jour de may 1562.
 Par ladite misericorde de Dieu, l'âme soit en paradis.

1. Il veut dire ici le projet, le trait.

verbe disant : La bonne volonté est réputée pour le faict. Ostez doncques toute detraccion et recepvez ce traicté joyeusement, affin que, si vous n'estes bien emmenagez par effect, vous le soyez par escript, non moins digne d'estre leu que l'aultre digne d'estre possédé.

Plus que moins.

Le Blason de la Maison ¹.

Nature forte en ce qu'elle sçait faire,
 Pour subvenir à chose necessaire,
 A enseigné aux hommes par raison
 D'edifier et bastir la maison
 Pour soy defendre à l'encontre des bestes,
 Des ventz subitz, orrages et tempestes.
 Or est ainsi que de pluralité
 De ces maisons fut faicte une cité,
 Et des citez fut ung royaulme faict.
 Beaucoup vault donc de la maison l'effect,
 Veu que de soy petit de lieu contient,
 Et toutesfois grand empire soustient.

1. Le bois est sans importance. C'est une gentilhommeière campagnarde des plus paysannes : une grande porte charretière, peu de fenêtres, beaucoup de toits, beaucoup de fumée sortant des deux cheminées, et, près de la porte, un banc pour les passants de la route

Doncques, maison , je te dis la première
 Invention de chose singulière ,
 Maison de paix , maison en qui abonde
 Une grand part des plaisirs de ce monde ,
 Maison bastie et faicte fortement
 Sur ung très bon et ferme fondement ;
 Maison construite en ung aër de plaisance
 Oû mauvais ventz ne font jamais nuysance ;
 Maison ayant sa veue et son regard
 Vers orient, et, quand le soleil part
 De son lever, il enlumine et lustre
 Ceste maison tant insigne et illustre ;
 Maison de pris, bien paincte à l'antiquaille ¹ ;

1. Il ne faut pas du tout comprendre ce vers dans le sens de peinte à la façon ancienne, à la façon du vieux temps ; son sens est beaucoup plus positif : c'est celui de couvert de peintures représentant des scènes de la mythologie ou de l'histoire antiques. Cette habitude italienne, dont on trouve tant de preuves dans les *Vite* de Vasari (voir surtout les vies de Baldassare Peruzzi et de Battista Franco), et dont on connoît encore, soit en couleurs, soit en camaïeu, des exemples existants à Rome, à Florence, et surtout à Gênes, fut aussi adoptée en France dans le 16^e siècle. Ce n'étoit, au reste, qu'un changement dans les sujets, non pas une habitude nouvelle, et il seroit trop long de citer les églises qui ont eu ou qui ont encore des peintures à l'extérieur. Je ne citerai que deux exemples de ces maisons *peintes à l'antiquaille*. Sauval nous donnera le premier : « L'hôtel d'Hercule... faisoit le coin de la rue des Augustins. Tant qu'il appartint à des particuliers, on le nomma l'hôtel d'Hercule, à cause des travaux d'Hercule qui y étoient peints à fresque dedans et dehors ; mais, depuis qu'il

Maison construite avec pierre de taille,
Pierre de lyès, de marbre et d'autre sorte,
Ayant d'entrée une assez large porte;
Maison où sont caves, celliers, estables;
Maison où sont les jardins delectables,
Chambres, greniers, estables, galeries,
Lieux gracieux pour nobles seigneuries.

fut au roi, il changea de nom, et on ne l'appela plus que l'hôtel du roi près les Augustins. La Driesche, président des comptes, le fit faire; Liennes, chambellan du roi, l'acheta de lui en 1484; en 1493, Charles VIII l'acquit, et Louis XII, en 1514, le donna au chancelier du Prat, etc. » (T. 2, 187; cf. aussi 237.) Claude Le Petit nous donnera l'autre exemple; il parle du pont Notre-Dame :

Ce qui rend ce seigneur si sot,
Ce sont ces heros de Callot
Dont on a verni la muraille;
Par mon chef, vous avez raison,
Et le Louvre, en comparaison,
Ne mérite pas qu'on le vente,
Si les roys font l'honneur commun:
Car il en a plus de soixante,
Et l'autre à peine en a-t-il un.

Or ces rois ainsi subsistants en 1666 avoient été peints entre les fenêtres du pont pour la décoration qui y fut faite lors de l'entrée de Charles IX, et à cette époque ils devoient être représentés plus à l'antique que jamais. Au 17^e siècle, Jacques Rousseau fut très fameux par ses perspectives d'architecture peintes à fresque sur des murs de cours ou de jardins; mais, comme le dit Mariette dans une note encore inédite, « presque toutes sont détruites présentement, parceque cette sorte de peinture résiste peu, en France, aux injures de l'air. »

O maison belle ! ô lieu plaisant et seur,
Digne d'avoir honneste possesseur,
Pour decorer ta beaulté davantage;
Maison ayant estage sur estage,
Larges degrez et la montée clère¹,
Logis bien faict, trop plus riche et prospère
Que le logis de Psiches, decoré
Tant richement dedans l'*Asne doré*²;
Riche maison, de tous meubles fournie,
Louer on doit celluy qui t'inventa,
Car aux humains un grand fruit apporta.

*Le Blason de la Cou[r]t de la Maison*³.

Court de carreaux marbrins pavée,
Court en la maison eslevée,

1. C'est-à-dire l'opposé des anciennes *vis*, où les marches étoient étroites et où l'on ne voyoit pas clair, à cause du peu d'ouverture des baies faites en forme de meurtrières.

2. La fable de Psyché, la plus exquise qui ait jamais été inventée, se trouve dans l'*Ane d'Apulée*, auquel elle a donné le nom de l'*Ane d'or*, qui est la désignation de la postérité, et nullement le titre donné par l'auteur.

3. Le bois représente une cour dallée traversée par un ruisseau qui sort de la maison, à côté de la porte. La margelle du puits y est décorée d'une tête qui jette de l'eau, fantaisie peu vraisemblable; ce qui est plus curieux, c'est que les trois murs qui ferment la cour sont encore crénelés à la façon de ceux de l'hôtel Cluny.

Court qui reçoit du ciel les eaux
Coullantes dans les creux tuyaux ¹
Pour tenir la maison plus saine ;
Court du jardin assez prochaine ,
Autour de qui sont basses salles ;
Court enrichie de medalles ²

1. On ne s'étoit d'abord servi que de gargouilles pour dégorger les chéneaux et les gouttières ; ce vers nous prouve que, dès le XVI^e siècle, on avoit, pour le salut des passants et pour la défense des fondations, adopté, dans les constructions bourgeoises, l'usage des tuyaux de descente.

2. Par médailles il faut entendre des médaillons avec une tête comme sur une médaille. C'est une décoration des plus fréquentes pendant toute la Renaissance. Les dieux et les déesses de l'antiquité, les empereurs romains surtout, copiés d'après les monnoies, étoient le thème éternel de ces médaillons. La cour de l'école des Beaux-Arts en contient quelques-uns venant de Gaillon. Le Musée de Cluny a recueilli les émaux que Pierre Courtois avoit encastrés dans les façades de Madrid, et, comme exemple encore existant à Paris, j'en citerai un peu connu dans la cour de la Manutention des hôpitaux, située dans le quartier Saint-Marcel, au coin de l'ancienne rue de la Barre, maintenant rue Scipion, et de la rue du Fer-à-Moulin ; le bâtiment date de la fin du 16^e siècle, époque à laquelle un Italien, Scipion Sardini, le fit bâtir (Cf. Jaillot, t. 4, p. 4 ; Piganiol, v. 22), et il fut bientôt acquis par les hôpitaux (cf. *Variétés littéraires*, t. 6, p. 221, note 2), qui lui donnèrent le nom d'hôpital Sainte-Marthe. Tout a été remanié et a perdu tout caractère, excepté la façade latérale droite de la cour, composée de six arcades larges et basses, sans colonnes ni pilastres. Au-dessus du centre de chaque

Et de figures ¹ magnifiques ,
 Tant de modernes que d'antiques ² ;
 Court faicte pour se pourmener
 Et pour son aise demener ;
 O très solacieuse court ,

arcade se trouve un médaillon de terre cuite plus grand que nature. Le premier, c'est la tête d'un homme à barbe, et tête nue, ayant sur l'épaule gauche une tête de lion, qui peut désigner Hercule, mais qui peut aussi bien n'être que l'ornement d'un brassard. Le second offre un écusson sans armoiries entouré d'une couronne de chêne. Le troisième a été sans doute enlevé pour en faire un œil-de-bœuf, qui maintenant est bouché. A la quatrième arcade, qui sert de passage pour aller à une autre cour, le médaillon offre une tête de femme avec une mèche de cheveux sur le front ; ses deux nattes, ramenées entre les seins, s'y rejoignent sous un médaillon. A la cinquième arcade, tête de guerrier casqué et armé, ayant le corps de face et regardant à gauche. A la sixième, tête de femme regardant à droite, les cheveux au vent, les seins et les épaules nus, les vêtements tombant. Dans le coin droit de la façade du fond, une fenêtre du rez-de-chaussée a un entourage sculpté du temps de Louis XIV et surmonté à droite et à gauche de deux écussons vides pareils à celui de la deuxième arcade.

1. C'est-à-dire de statues.

2. C'étoit tout à fait la mode d'avoir des antiques. L'émulation des palais et des *vignes*, qu'on connoissoit depuis l'expédition d'Italie, avoit gagné tous les grands seigneurs. Les *Archives de l'art françois* (Documents, t. 4, p. 69-71) ont publié des pièces relatives à des bustes antiques que le connétable de Montmorency faisoit venir de Rome en 1556.

Qui lave par ses clères undes
Les ruyseaulx salles et immundes ;
Court dont le lieu bien spacieux
Donne au logis l'ær gracieux,
Certes, tu es, en ta plaisance,
De la maison toute l'aisance.

Le Blason du Jardin ¹.

Jardin plaisant, doux, delectable,
Jardin en tous fruictz profitable,
Jardin semé de toutes fleurs
Painctes de diverses couleurs,
Comme le lis, la rose franche,
L'œillet et l'aubespine blanche,
La violette humble et petite,
Le doux muguet, la marguerite,
Le romarin, la marjolaine,
Le baulme qui faict bonne allaine,
Et aultres odorifferentes
En leurs vertus bien différentes ;
Jardin où est et a esté

1. Le bois représente un parterre entouré d'un treillage carré dont les balustres sont surmontés de pommes. D'ombre, il n'en est pas plus question que dans tous ces anciens jardins, composés seulement de légumes, de simples, de fleurs et d'arbustes. Avec l'abondance des forêts et l'obscurité intérieure des maisons, le jardin qui les avoisinoit avoit surtout pour but d'être tout air et tout lumière. On peut rapprocher ce bois de celui de la Pronostication générale. (Cf. ce recueil, t. 4, p. 36, à la note.)

Le frais umbrage en chauld esté
 Au moyen des arbres plaisantz
 Qui empêchent les rais luyantz
 De Phœbus, affin qu'il ne jecte
 Dessus la terre à luy subjecte
 Son ardeur par trop excessive ;
 Jardin plein de beaulté nayfve ,
 Où sont maintz berseaulx umbrageux ,
 Sous qui on joue à divers jeux ,
 Comme à la boulle ou à la bille ;
 Jardin où la treille fertile
 Se tient aux berseaulx dessusdictz ;
 O jardin , petit paradis ,
 Lieu où Venus et ses Charites
 Departent d'amour les merites ,
 Et où Cupido va marchant ,
 Tenant en main son arc trenchant ,
 Lequel il brandit et envoie
 Contre celluy qu'il treuve en voye ,
 Et le fiert de telle rigueur
 Que l'autre en demeure en langueur ;
 Jardin où les arbres ramez ¹
 Sont illec plantez et semez
 Et portent fruitz de toute sorte
 Comme l'année le comporte ;

1. Ramez ne veut pas dire ici branchez, mais dont les branches sont soutenues et disposées dans un certain ordre par des cerceaux ou autres appuis. Nous disons encore, dans ce sens, des pois et des haricots ramés, et, dans la conversation, on dit par ironie à un sot d'aller ramer les choux.

Là sont amendiers et meuriers,
 Pommiers, cerisiers et poiriers,
 Peschiers, pruniers; chacun s'i rengen;
 Là croist le beau pommier d'orengen¹,
 Le pin, le cèdre et le cyprès,
 Et l'olivier se tient auprès,
 Et soubz ses arbres et rainseaulx
 Courent les argentins ruyseaulx
 Remplis de differentz poissons;
 Jardin pavé de verds buissons,
 Où les oyseaulx par leurs doux chantz
 Font retentir l'ær des beaulx champz
 Comme nature le dispose;
 O beau jardin, que l'on arrose
 Pour en avoir fruictz, fleurs et fueilles,
 Je te supplie que tu vueilles
 A jour propice m'estre ouvert
 Pour y donner la cotte verd²
 A celle, par ma loyaulté,
 Qui passe ung jardin en beaulté.

1. On disoit d'abord pomme d'orange, c'est-à-dire le fruit de l'oranger, de *pomum*; de là on a passé à l'expression pommier d'orange.

2. Joignaut le pré estoit une saulsoye,
 Où y avoit ung lieu propre et couvert
 Pour y donner soudain la cote vert.

(*Resolution de ny trop tost ny trop tard marié.*
 Dans ce recueil, t. 3, p. 130.)

Leroux a catalogué l'expression dans son *Dictionnaire comique*.

*Le Blason de la Cave*¹.

Cave tenebreuse et obscure,
 Cave dont Bacchus prend la cure,
 Cave bien proprement voulée
 Ayant assez large montée;
 Cave faicte de dure pierre
 Dans les entrailles de la terre;
 Cave pleine d'humidité,
 Chaulde en yver, froide en esté;
 Cave où sont les vins savoureux
 Tant bons, frians et amoureux,
 Comme bastard² et Malvoysie,
 De Muscadet, de Romenie,
 De Beaulne, d'Anjou, d'Orléans,
 Et vin françois³ qui dort léans,
 Vin d'Angoulmoys, de Sens, d'Auxerre,
 Et aultre que tu tiens en serre,
 Qui rendent la place embasmée
 De leur odeur et grand fumée,
 Voire si forte et violente

1. Le bois représente trois grands tonneaux posés sur un chantier; au-dessus, une fenêtre à fleur de sol.

2. Cf. t. 4, p. 134, et Ducange, éd. Didot, 6, 842.

3. On appeloit vins françois ceux-là seulement qui croissent au-dessus du pont de la ville de Sens. Cotgrave, dont nous traduisons l'explication, a seulement employé le mot opposé *below*; mais, quand on se souviendra de l'habitude des plus anciennes cartes de géographie de mettre toujours le sud en haut, on verra que dans ce cas, pour être exact, il faut traduire de la façon la plus opposée au mot à mot.

Qu'elle estainet la chandelle ardente ¹,
Et, sans bouger hors du tonneau,
Enyvrent ung foible cerveau;
Léans les void-on escumer
Et bouillir ainsi que la mer,
Et rompent les vaisseaulx souvent,
Sy on ne leur donne du vent.
O que c'est belle garnison
De t'avoir pleine en sa maison
De ces bons vins! C'est la richesse
Qui meet l'homme en joye et liesse.
Qui ainsi de toy peult jouyr
A bon droict s'en doibt resjouyr.

Le Blason de la Cuisine ².

On a beau voir une maison dorée,
On a beau voir une chambre parée,
On a beau voir le grenier et la cave,

1. Ce n'est pas l'odeur du vin, c'est l'acide carbonique, produit de la fermentation, qui se substitue à l'air atmosphérique et étourdit quelquefois ceux qui entrent dans les caves ou les celliers, et ne fournit pas assez d'oxygène à la combustion de la lumière qu'ils portent.

2. Une grande cheminée, à manteau couvert d'arabesques, occupe le centre du bois. A droite, une fontaine sans robinet, posée sur trois pieds et fermée d'un couvercle, et des poêles accrochées au mur. A gauche, un banc près de la cheminée et un dressoir chargé de plats et de pots; dans la cheminée, une marmite pendue à la crémaillère et un vase sur un trois-pieds.

On a beau voir le cabinet tant brave,
On a beau dire, on a beau faire mine ;
Si on ne void une bonne cuysine
Il n'y a riens en la maison qui plaise ,
Car la cuysine esjouyt et faict aise
Le corps humain ¹, et la munition
Engendre au cœur grand recreation.
O que souvent plusieurs les maisons hantent
Et des seigneurs les grands logis frequentent,
Non pour avoir des gens la seule grace,
Mais pour amour de la cuysine grasse,
Quand il y a de chairs et de poissons
Grand quantité et de toutes façons.
En la cuysine à point bien ordonnée
Est de besoing avoir la cheminée
Pleine de feu et garnie de chenetz ,
D'acoste-potz et de grilz assez netz ,
D'une grand pelle et tenailles serrantes ²
Pour atiser les buches très ardentes.
Droict au milieu se tient la cremillère ,
Où pend souvent chaulderon et chaudière ;
En la cuysine est assez convenable
D'avoir ung banc et une vieille table ,
Et ung buffet à mettre la vaisselle ,
Qui est d'estain et de cuyvre ; car celle
Qui est d'argent et d'or, en garderobe ³

1. C'étoit l'avis du bon moine Lardon, que Rabelais met en scène dans le chap. 11 du liv. 4 : Pourquoi les moines sont volentiers en cuisine.

2. Ce que nous appelons maintenant des pincettes.

3. La garderobe n'étoit pas, comme aujourd'hui, un

La fault serrer de peur qu'on la desrobe.
En la cuysine on voit pintes voller,
Quartes et brocs et vaisselle rouller,
Comme grandz platz, escuelles et assiettes.
Là vont trainant nappes et serviettes,
Touailles, torchons. Là sont poilles, bassins,
Pour accoustrer cochons, chappons, poussins;
Là sont couleaulx pour delrencher et fendre,
Là ne se peult le gras mouton deffendre,

cabinet pratiqué à demeure dans l'appartement. Dans un temps où les malliers et les sommiers du roi avoient tant à faire, et où à chaque voyage de la cour, et cela jusque sous Louis XIV, on apportoit tout jusqu'aux meubles et aux tentures, la garde-robe étoit en réalité un cabinet mobile, construit de façon à fermer de toutes parts, sans doute reconvert d'étoffe, et destiné à contenir d'une façon sûre ce qu'il y avoit de plus précieux; on l'emplissoit et on le mettoit sur un chariot, qui devoit en avoir sa charge, car il étoit de grande dimension. On en jugera par ces extraits d'un des contes des *Facécieuses nuits* de Straparole (1^{re} nuit, conte 4) : Doralice étant sollicitée par son père Thibaut, sa vieille nourrice cherche à la soustraire à ces obsessions impies; comme « il y avoit en la chambre de sa mère un beau garde-robe fort magnifiquement ouvré, où la fille tenoit ses riches accoustremens et bagues : il n'y avoit personne qui le pust ouvrir, sinon ceste sage nourrice », celle-ci y enferma Doralice, après lui avoir fait prendre d'une herbe qui la tint endormie. « Peu de jours après advint que Thibaut entra un matin, sur la levée du soleil, et vit ce garde-robe. » N'en pouvant supporter la vue, il le vend à des marchands, qui l'emportent et le revendent à Gennèse, le jeune roi d'Angleterre. Celui-ci fait porter le

Ne beuf, ne veau, qu'il ne soit mis en broche
Ou en bouillon. En ce lieu on embroche
Lièvres, connilz, oisons, perdrix, faisantz,
Pigeons, bizets, et sont oyseaulx plaisantz;
Là sont rostis sarcelles et plouviers,
Paons et herons. O quels beaulx espreviers!
Mieux vault cela que racines d'hermites¹.
Devant le feu sont les potz et marmites
Où sont bouillis tant de divers potages,

garderobe dans sa chambre. « Cependant Doralice, cachée dans son garderobe, qui estoit ainsi en la chambre de Genèse, entendoit tout ce qui se faisoit dans la chambre du roi. » Quand celui-ci n'y est plus, elle sort de sa prison, arrange la chambre et sème le lit de fleurs. Intrigué des merveilles de cette main invisible, le roi se cache un jour. « Il ne fut pas longtemps sans que Doralice, plus claire que le soleil, sortit hors de son garderobe et se mit à nettoyer la chambre et à dresser les tapis et appareiller le lit et toutes les autres choses, comme elle avoit fait les jours précédents. » Je n'ai pas besoin de mener la chose jusqu'au mariage obligé, ni de faire remarquer les invraisemblances du récit; mais il en résulte incontestablement, et c'est ce qui nous importe, que la garderobe étoit assez grande pour qu'une personne y pût être à son aise, et qu'elle étoit fermée par-dessous et par-dessus. La porte, évidemment pleine, pour la sûreté de la garde de ce qu'on y renfermoit, devoit s'ouvrir à l'extérieur et n'occuper qu'un tiers d'un des deux côtés, et à l'intérieur les trois autres côtés devoient être garnis du haut en bas de tablettes et de tiroirs. — On peut voir aussi l'histoire de Nerin, nuit 4, conte 4.

1. Que les racines crues dont se nourrissent les ermites.

Selon les temps et differentz usages.
 Là aussi sont les pouldres et espices,
 Boudins, jambons, andouilles et saulcisses;
 Les saupicquetz¹ pour les gens degoustez,
 Le four aussi² et les frians pastez
 Dont tout subit les crustes sont cassées³.
 Là vous verrez hocher⁴ les fricassées
 En lard et beure, en verjus et vinaigre.
 Qu'i treuve l'on aussi à ung jour maigre?
 Là peult on veoir l'anguille et la lamproye
 De quoy la bouche et le ventre sont proie,
 Le saulmon frais, la carpe camusette,
 Le gros brochet, la solle frigalette⁵,
 Le marsoin gras, l'alose savoureuse,
 Puis l'esturgeon et la truite amoureuse,
 Les ungs bouillis et les aultres rostis
 Pour aguiser les humains appetis.
 Tot en après les terrestres fruitages,
 Tant cuitz que crudz, et les sallez fromages.

1. Sauce pour le porc, faite d'ognons, de vinaigre et de moutarde; aussi sauce pour un lièvre rôti, faite d'ognons, de gingembre, de verjus et de vin blanc; en général toute espèce de sauce piquante. (Cotgrave.)

2. On a dit *codignac de four* pour *colignac* séché au four. Il est ici question de pâtisseries délicates. Nous disons encore des petits fours.

3. Cotgrave a catalogué comme proverbe : Croûtes de pâté valent bien pain.

4. Secouer, faire sauter; nous disons encore hocher la tête. Le nom du ragoût que l'on appelle hochepot vient de ce qu'on le hochoit dans un pot.

5. Délicate; il y avoit aussi le substantif *frigalleries*.

Que reste plus? O cuisine friande,
On trouve en toy de chascune viande;
Diane y meet, selon temps et saison,
De ses forestz la tendre venaison;
Cérès fournit de pain et blanc et bis;
Le dieu Bacchus, au nez plein de rubis,
Verse le vin, quand il en a gousté,
Car sans cela tout le reste est gasté.
Pour fin de compte, ung chascun j'en veulx croire,
Si maintes gens avoient tel ordinaire,
Si plantureux que nous avons icy,
Ilz ne vivroient, comme ilz font, en soucy.

Le Blason du Grenier¹.

Il convient mettre en ce blason
Le hault grenier de la maison
Où on met toutes les reliques
Des extencilles domestiques.
Grenier où l'ouvrier eut esgard
De le bastir en beau regard;
Grenier bien spacieux et large,
Auquel on serre mainte charge
De blé, de foing, d'avoine et d'orge,
Lors que la terre de sa forge
Les produict en maturité;
O grenier plein d'utilité,
Hault et sec, d'assez grande espace,
Où les grains gisent sur la place,

1. Le graveur a ici représenté le grenier en coupe, mais d'une façon tout à fait insignifiante.

Lesquelz on remue et esvente
Pour en user et mettre en vente ;
Grenier qui garde que les fruitz
Ne soient corrompus et destruictz ,
Garde-les si bien en ton estre
Qu'en faces proffit à ton maistre.

Le Blason de la Salle et Chambre¹.

Chambre très clère et bien quarrée ,
Chambre au corps humain préparée ;
Chambre bastie d'ung masson
Par très excellente façon ;
Chambre dont les vitres² sont telles
Qu'on n'en vidt jamais de plus belles ;

1. Le bois qui se trouve ici n'a pas été fait pour ce volume. Il représente Danaé nue dans sa chambre et debout près de son lit. Jupiter, ailé, couronné et tenant dans sa main son sceptre, descend du ciel et va entrer par la fenêtre. La taille est d'ailleurs très fine et très élégante.

2. Les vitres ont commencé par être un luxe, et il y a bien des mentions de fenêtres fermées en papier huilé. M. Le Roux de Lincy publioit dernièrement, dans les *Archives de l'art françois* (numéro de mai 1857), deux pièces du milieu du 15^e siècle où il est question, pour former des fenêtres, de châssis en toile taillée en losanges et terpentinée, c'est-à-dire enduite de térébenthine. De cette misère on arriva plus tard au luxe outré. Ainsi Malingre nous apprend que les vitres de la chambre de Marie de Médicis au Luxembourg étoient de cristal, et leurs liaisons toutes d'argent.

Chambre où, pour faire ung doux marcher,
On a embrissé le plancher¹;
Chambre natée en toute place;
O chambre de tant bonne grace,
Chambre tapissée si bien
Qu'on ne sçauroit dire combien,
Où on void les ruses et tours
D'armes, de chasses et d'amours,
Les boys, les champs et les fontaines,
Les montz et vaulx et vertes plaines;
Chambre illustrée de tableaux,
Tant bien faietz, tant riches, tant beaulx;
Chambre de si grand[e] beaulté
Que l'amoureuse deitè
De Cupido à chascune heure
Y vouldroit bien faire demeure;
Chambre belle tant que peult estre,
Ressemblant paradis terrestre,
Pourveu que l'homme et femme aussi
Y soient sans guerre et sans souley;
Chambre où le vent rude et divers
N'entre jamais ès froids hyvers;
Chambre bien seurement fermée;
Chambre d'herbe verte semée;
Chambre garnie d'ung buffect
Et d'aulture mesnage parfaict,

1. C'étoit un luxe nouveau que de planchier le sol des chambres, au lieu de continuer à y mettre des pavés, des dalles ou des carreaux; on pense bien seulement que le plancher n'étoit pas fait en point de Hongrie, mais qu'il a dû être de la façon la plus simple, celle qu'on appelle encore plancher à la religieuse.

Comme de lict, de banc, de table,
 De coffre et chaire prouffitabile,
 De placet, de selle et scabelle;
 O chambre très gorrière et belle,
 Chambre dorée¹, chambre paincte,
 Chambre de riches couleurs paincte,
 La couverture et la deffense
 Contre tout ce qui faict offense;
 Chambre d'honneur, chambre brayarde,
 Chambre d'amour, chambre gaillarde,
 Si tost que la nuyct je verray,
 En toy je me retireray.

Le Blason du Lict².

Lict delicat, doux et mollet,
 Lict de duvet si très douillet,
 Lict de plume tant bonne et fine,
 Lict d'ung coustil blanc comme ung cigne,

1. C'étoit surtout le plafond qui recevoit cette décoration. Le beau plafond de chêne sculpté fait sous Louis XII dans la grand'chambre du Parlement, au Palais (cf. Sauval, t. 3, p. 8; Piganiol, t. 2, p. 8), étoit doré et ne cessa pas de l'être, puisqu'il fut redoré en 1722. Aussi, lorsque d'Aubigné, dans ses *Tragiques*, appelle *La Chambre dorée* la satire qu'il dirige contre les juges et le Palais, il lui donnoit pour titre le nom de la salle où s'y rendoit la justice.

2. Large lit vu de côté. Un seul matelas; au pied, des colonnes autour desquelles s'enroulent de minces rideaux; dossier de bois uni au milieu duquel est suspendue une *enseigne*; on ne voit pas le haut.

Lict dont ce blanc coustil incite
 Le dormir quand il est licite,
 Lict dont le chevet est si doux
 Qu'il semble que ce soit veloux
 Quand on y prend ung bon repos;
 Lict à dormir apte et dispos;
 Lict dont les draps, comme on demande,
 Sentent la rose et la lavende;
 Lict dont la riche couverture
 Resiste contre la froidure
 Et musse les corporelz membres;
 O lict, le parement des chambres;
 Lict d'honneur plein de toute joye;
 Beau lict encourtiné de soye,
 Pour musser la clarté qui nuict;
 Lict qui attend la trouble nuict
 Affin qu'on se repose et couche;
 Lict soustenu en une couche
 Ouvrée de menuiserie,
 D'images et marqueterie;
 Lict très gentil tant qu'il peult estre;
 Lict beneist de la main du prestre¹;

1. C'étoit l'usage de bénir les lits des nouveaux mariés. Cf. la *Melusine* de Jean d'Arras, édit. Brunet, p. 65: Cela étoit tellement habituel que, bien qu'il n'en soit pas question dans le texte du Chevaleureux comte d'Artois, le miniaturiste, au chapitre du mariage, a représenté le comte et la comtesse couchés dans leur lit, et au pied le prêtre tenant son livre ouvert et les bénissant avec une espèce de *flabellum*. (Cf. le *fac-simile* de la miniature dans l'édition publiée par M. Barrois; Paris, 1837, in-4, p. 27.) A partir du 17^e

Lict séparé de tout delict ;
O lict pudique , ô chaste lict ,
Où la femme et le mary cher
Sont jointez de Dieu en une chair ;
Lict d'amour saint , lict honorable ,
Lict somnolent , lict venerable ,
Gardez vostre pudicité
Et evitez lascivité ,
Affin que vostre honneur pulule
Sans recepvoir nulle macule.

Le Blason de la Chaire¹.

Chaire pleine de bons ouvrages ,

siècle, cela ne se fit plus que pour les grands personnages ; je citerai seulement , parceque je l'ai sous la main , ce qui se passa au mariage du duc de Bourgogne : « Après le souper , le grand-maître et le maître des cérémonies allèrent quérir M. le cardinal de Coislin , qui fit la bénédiction du lit. » (Mercure galant de décembre 1697.) Cf. dom Chardon , Histoire des Sacrements , Paris , 1745 , t. 6 , p. 162. La formule de cette bénédiction se trouve dans les anciens rituels ; elle est dans le curieux *Thesaurus Benedictionum* de Gelasius à Cilia , 9^e éd. , Munich , 1766 , p. 185-191 et 209. Dans le rituel de Paris , chez Louis Josse , 1697 , on trouve encore , p. 385-7 , une *Benedictio thalami* ; mais les époux ne doivent plus être couchés.

1. La chaire n'étoit pas notre chaise , mais le fauteuil. Celui-ci est large et sculpté à l'antique ; les côtés sont pleins , les montants sont formés d'un pilastre , et les bras posent sur la corniche qui va de ce pilastre au dossier.

Chaire enlevée à personnages¹,
 Chaire de pris, chaire polye,
 Chaire de façon bien jolye,
 Chaire où l'ouvrier par bone entente
 Tailla mainte table d'attente²,
 Fueillages, vignettes³, frizures⁴
 Et aultres plaisantes figures;
 Chaire couverte à chapiteaux⁵;
 Chaire garnie d'escripteaux
 Dignes de la langue et la bouche⁶;

1. Couverte de sujets de personnages, ou de figures sculptées en ronde bosse.

2. Il est très commun de rencontrer des cippes antiques tels qu'ils étoient chez le *marbrier*, tout sculptés et tout prêts à attendre l'acheteur, mais sans inscription; de même les huchiers, sur les meubles qu'ils fabriquoient, laissoient intacts les banderoles, les cartels et les écussons, si fréquents dans la décoration de tous les meubles de ces temps. Ils étoient là attendant la devise, le chiffre ou les armes de celui qui les achèteroit, et c'est ce que Corrozet entend par table d'attente.

3. Dans son vrai sens, et il l'a ici, vignettes s'entendoit précisément d'un ornement courant composé de feuilles de vigne. Rabelais l'a employé de cette façon : « Son saye..., brodé à l'entour de belles *vignettes*, et par le milieu de *pintes* d'argent. » (Liv. 1, ch. 8.) « Les deux portes (du temple de la dive bouteille) estoient d'arain faictes à petites vignettes enlevées. » (Liv. 5, ch. 37.)

4. C'est-à-dire des rinceaux et des enroulements, qui semblent en effet *frisés*.

5. Surmontée d'un dais soutenu par des colonnes ou des consoles.

6. Dignes qu'on les répète.

Chaire compagne de la couche ;
 Chaire près du lit approchée
 Pour deviser à l'accouchée ¹ ;
 Chaire faite pour reposer,
 Pour caqueter et pour causer ;
 Chaire de l'homme grand soulas ,
 Quand il est travaillé et las ;
 Chaire bien fermée et bien close
 Où le muscq odorant repose
 Avec le linge delyé ,
 Tant souef, fleurant , tant bien plyé ² ;
 Chaire belle , chaire gentile ,
 Chaire de façon très sutable ,
 Tu es propre en toute saison
 Pour bien parer une maison.

Le Blason du Banc ³.

Ainsi que la femme prudente
 Est au mary obédiente ,
 Tout ainsi la table se jecte
 Vers le banc comme à luy subjecte

1. Cf. les *Caquets de l'Accouchée*, éd. Jannet, p. xxxiii-
 xlvii.

2. Pour ne pas s'asseoir sur le bois, on y mettoit un
 coussin d'étoffe ou de toiles, qui pouvoit être rempli
 d'herbes aromatiques.

3. Le banc, vu de face, est très large, garni sur les
 côtés d'accotoirs pleins et au fond d'un dossier plein,
 uni et en pente, pour donner à ceux qui sont assis
 plus de commodité pour s'appuyer. Le bas du devant est
 formé d'une série de balustres à jour. L'ensemble est
 d'une forme très simple et très élégante.

Et luy faict ceste honnesteté
Qu'il est premier en dignité,
Et pour ceste grande raison
Merite avoir le sien blason.
Or donc, plaisant banc de noyer,
Banc qui fais les genoulx ployer
Et asseoir le corps haultement;
Banc tourné si très proprement;
Banc à dossier pour le repos
Qui soustiens les rains et le dos;
Banc plus luisant que blanc albastré,
Banc assis vis à vis de l'astre,
Banc faict à petitiz marmouzetz ¹,
Banc du plus beau bois des forestz,
Qui donnes ung labeur nuysant
Pour te faire bien reluysant,
Et es froté en si grand peine
Que les gens en sont hors d'alaine;
O banc qui repares la salle,
Qui n'es jamais croté ne salle,
Je desire qu'en froid hyver
Près du feu te puisse trouver.

Blason de la Table ².

Table clère, table luisante,

1. Cotgrave l'explique surtout comme une figure employée dans une fontaine à jeter de l'eau; mais ici c'est toute espèce de figure, réelle ou de fantaisie, comme celles qui se terminent en gaine sculptée sur les montants ou sur les appuis des bras.

2. Table à quatre pieds; ceux-ci se terminent par

Table à la chambre bien duysante ,
Table tous les jours bien frotée ,
Table sur deux treteaux portée ,
Table qui cause le desir
De prendre savoureux plaisir
A chascune viande exquise ;
Table de toutes gens requise ;
Table d'une nappe parée
Pour boyre et menger préparée ,
Garnye de metz precieux
Et de bons vins delicieux ;
Table remplye de caquet ,
Table où se faiet le grand banquet
A jour de feste ou jour de nopces ;
Table où on parle des negoces ,
Puis de la paix , puis de la guerre ,
Puis de France , puis d'Angleterre ,
Puis de vertu , puis de folye ;
Table comme ung miroir polye ;
Table où chascun prend son repas
Pour nourriture par compas ;
O table honneste et très notable ;

deux têtes d'oiseaux fantastiques qui posent à terre ; les pieds sont , sur les petits côtés , joints par deux traverses légères. Sur celle qui est le plus près de la terre est posée au milieu , peut-être sans être fixée , une longue planche servant à appuyer les pieds. A chacun des petits côtés la table est terminée par une étroite bande de bois , plus grande que la largeur de la table , et s'y raccordant par un biseau. Cette bande devoit servir à assurer la commissure exacte des planches qui forment la table.

Table de boys , ô belle table ,
 Je prie à Dieu qu'il te munisse ,
 Tant bien t'appreste et te garnisse
 Qu'à tout jamais par ton moyen
 Ay[o]ns son pain cotidien¹.

*Le Blason du Dressouer*².

Dressouer bien faict , dressouer très gent ,
 Dressouer plaisant à toute gent ,
 Dressouer où l'ouvrier bien propice
 N'a failly à son artifice ;
 Dressouer de ciprès odorant ,
 En la salle bien apparent ;
 Dressouer reluisant et uny ,
 De toutes beaultez bien garni ,
 Soustenu de pilliers tournez ,
 De fucilles et fleurs bien aornez ;
 Dressouer duquel la forme basse
 En clarté le beau mirouer passe ,
 Pour ce qu'on le tient nectement ;
 Dressouer fermé bien seurement
 De deux guichetz de bonne taille³

1. Allusion à la phrase du *Pater* : *Panem nostrum quotidianum da nobis hodie*.

2. Non pas un meuble à tablettes pour y étaler les assiettes et les plats. C'est ici une sorte de bahut formé de deux vantaux accostés de deux autres vantaux dormants, le tout sculpté ; le meuble est porté sur des pieds.

3. C'est-à-dire vantaux formant porte et sculptés.

Ayant chascun une medalle ;
Dressouer où sont les bonnes choses
Seurement fermées et closes ;
Certes tu es le tabernacle ,
Le lieu secret et habitacle
Où sont les beaulx joyaulx et bagues
Des dames qui font grosses bragues ,
Comme chaînes, boutons, anneaulx ,
Patenostres à gros signeaulx ¹,
Estuiz et coffretz curieux ,
Rempliz de tresors precieux
Monnoiez et à monnoier ² ;

1. Livres d'Heures dont les signets nombreux étoient réunis en haut par une sorte de bourrelet en or ou en argent , et terminés en bas par des boules ou tout autre ornement en matière précieuse.

2. Ce vers est très à remarquer, en ce qu'il traduit bien l'idée constante du Moyen Age sur les objets d'art en matières précieuses. Dans ce temps où l'argent n'avoit pas encore de circulation financière, les objets précieux constituoient une valeur morte et immobilisée, mais par suite de la précision de leurs formes qui en faisoient un objet unique et reconnoissable en soi , non sujette à diminuer. Aussi, dans les crises d'argent, c'est toujours à eux qu'on s'adresse. Tous les siècles, les trésors des églises sont fondus, par ordonnance royale, pour subvenir à des besoins de guerre ; à la suite de l'inventaire des objets précieux de la couronne conservés à Fontainebleau en 1560, récemment publié dans la Revue universelle des arts de Bruxelles, se trouve, dans le manuscrit de l'Arsenal qui le contient, l'inventaire des objets précieux envoyés à la Bastille pour être fondus. Plus tard, à la fin du règne de Louis XIV, et

Dieu m'en vueille autant envoyer,
Affin qu'en tout soulas et joye
Ung tel dressouer possède et j'aye.

M. Louandre l'a très bien dit dans un article récent de la *Revue contemporaine* sur le luxe au 17^e siècle, lorsque le roi envoya à la Monnoie et la vaisselle et les meubles d'argent de Ballin, il agissoit encore en vertu des principes du Moyen-Age, et se trouva fort surpris, Dangeau nous le dit, quand il vit le peu qu'on retira de cet immense sacrifice. qu'il n'auroit peut-être pas fait s'il avoit pu en prévoir le résultat; mais il avoit confondu ce qu'elles avoient coûté avec ce qu'elles vaudroient une fois monnoyées, sans savoir que la valeur intrinsèque n'étoit rien à côté des dépenses de la main-d'œuvre et de la forme artistique, et qu'il anéantissoit complètement une dépense faite et une valeur indirecte, pour ne rien ajouter à la valeur primitive, qui se diminueoit même encore. Un fait curieux du règne de Charles VI montre, d'une façon incontestable, ce sentiment du Moyen-Age qui donne à une valeur intrinsèque une forme définie pour qu'elle soit immuable jusqu'à ce que la destruction en soit voulue et réfléchie. Il s'agit des dons exagérés faits par Charles VI à ses familiers: « Et fut lors advisé par le sieur de Noujant, qui avoit la charge principale des finances et autres du conseil du roy, qu'on ne gardast point d'or monnoyé et que tout fust amassé en gros lingots, comme le faisoit faire le roy Charles cinquiesme. Et aduisa iedit de Noujant qu'il feroit un cerf d'or, pareil à la grandeur et corpulence de celui qui est au palais, entre deux piliers. Et fut commencé, et en fut faite la teste et rien plus. » (Juvenal des Ursins, coll. Mich. et Ponj., 1^{re} série, t. 2, p. 380.) C'est absolument l'idée de la richesse orientale, se réduisant à la possession orgueilleuse et improductive du trésor, qui ne devient utile

*Le Blason du Coffre*¹.

Coffre très beau , coffre mignon ,
 Coffre du dressouer compaignon ,
 Coffre de boys qui point n'empire ,
 Madré² et jaune comme cire ;
 Coffre garny d'une ferreure
 Tant bonne , tant subtile et seure ,
 Que celluy sera bien subtil
 Qui l'ouvrira de quelque oustil ;

qu'en se diminuant, mais se conserve jusque-là tout entier. Pour en rappeler un exemple antique analogue au cerf du 14^e siècle, je citerai ce passage de Ctésias (§ 32 de la traduction du Panthéon littéraire, p. 350) : « Babylone fut donc prise par Mégabyze ; Xercès lui fit plusieurs présents, et entre autres celui d'une mule d'or du poids de six talents, ce qui est, chez les Perses, le don le plus précieux que le roi puisse faire. »

1. Coffre carré et très large, richement sculpté ; le dessus est plat, pouvant au besoin servir de siège, usage auquel on le devoit employer souvent.

2. J'ai indiqué dans une note précédente (t. 3, p. 81) les livres auxquels on peut recourir pour étudier la question du sens du mot *madre*. En somme, il semble qu'il ne faut pas y voir une matière unique, mais une qualité qui pourroit appartenir à plusieurs ; c'est une épithète qualificative passée à l'état d'appellation. Le Dictionnaire de l'Académie donne encore : « Madré, adjectif, tacheté, diversifié de couleur. *Porcelaine madrée*. On appelle *bois madré* celui qui a de petites taches brunes. On dit aussi *léopard madré*. Il n'est guère d'usage au propre. Il signifie, au figuré, rusé, matois, raffiné, etc. » Tout ce qui, substance minérale ou végé-

Coffre sentant plus socuf que basme ;
 Coffre le thrésor de la dame ;
 Coffre plein de doulces odeurs
 Et de gracieuses senteurs ;
 Coffre dont le chaitron¹ très net
 Faict l'office d'ung cabinet ;
 Coffre luisant et bien froté ,
 Coffre qui n'es jamais croté ,
 Coffre dans lequel se repose
 Le perfun miculx sentant que rose ;
 Coffre où sont mis les parementz ,
 Les atours et les vestementz
 Qui cachent la poitrine blanche ,
 Le tetin , la cuisse et la hanche ,
 Et aornent le corps et la teste
 Tant jour ouvrier que jour de feste ;
 Coffre où n'a point de pourriture ;
 Coffre exempt de vers et d'ordure ;
 O très poly et joly coffre ,
 Qui reçoÿ tout cela qu'on t'offre ;
 Ne seuffre que mette la main
 Dans toy le larron inhumain.

tale, ou composition factice, avoit des raies ou des taches, pouvoit être dit madré; ainsi de l'agate, de la malachite, des racines d'arbres, du stuc de plusieurs couleurs, de la faïence sans figures ni ornements, mais couverte d'émaux fondus, comme certains plats de Pallissy, des marbres et des porphyres rares, et de beaucoup d'autres choses encore.

1. Chetron est cette petite caisse qui est dans un coffre de bois qu'on appelle communément caisse et tient au haut de l'un des bouts d'icelle. (Nicot, éd. de 1606.)

Le Blason de la Scabelle ¹.

Scabelle bonne et profitable ,
Scabelle pour s'asseoir à table
Quand on veult disner et soupper ;
Scabelle qui n'as point de per
En beaulté dont tu as saisine ;
De la chaire seur et cousine ,
Faisant toutes deux une office ;
Scabelle mignonne et propice ;
Jaune comme l'or, et unie,
Très clère , luysante et brunie ,
Scabelle de bonne haulteur
Où le menuisier et facteur
A montré son gentil sçavoir ;
Scabelle très plaisante à voir,
Faicte de bois sans aulcuns neux ,
Il y a longtems que je n'euz
Tant de bien à te veoir sans faindre
Comme j'ay de peine à te paindre.

Blason du Placet ².

Placet, compagnon de la selle,

1. Non pas un tabouret, ni un escabeau comme nous l'entendons aujourd'hui, c'est-à-dire un siège à trois pieds, mais un véritable banc, fait seulement pour une seule personne.

2. Le mot se trouve encore dans le Dictionnaire de P. F. VI.

Ton loz ne fault pas que je celle ,
Car tu es du carreau parent ;
Placet en la chambre apparent ,
Tout couvert de tapisserie ,
Où foëminine seigneurie
Se siet en plaisir et liesse ,
Placet où la cuisse et la fesse
Se reposent bien mollement ;
Placet assis esguallement
Sur quatre pilliers bien gentilz ,
Non pas trop grans ne trop petis ,
Où se tient le plaisant caquet
De Gaultier, de Jehan et Jacquet ,
Je te supplie que m'amy
Ung jour sur toy trouve endormie ,
Afin que la puisse baizer
Pour mon mal d'amour appaiser.

l'Académie, qui le désigne comme un siège bas et sans dossier. Ici, sans les vers du blason, on auroit pris le placet pour une table; il est couvert d'un tapis, et supporté par quatre pieds réunis par des traverses de bois posant à terre. Le siège est assez large pour qu'on s'y puisse asseoir au moins trois de chaque côté, ce qui explique les vers de la fin, où le poète désire y trouver endormie celle qu'il aime; comme il n'y a pas de dossier, il faut de toute nécessité que la surface du placet soit assez grande pour qu'on puisse s'y étendre à plat.

Le Blason de la Verge à nectoier¹.

Verge de flexible brière²,
Verge qui ne laisses derrière
Le duvet, la pouldre et l'ordure,
Tant que chacun de tes brins dure;
Verge au petit clou attachée,
Verge proprement emmanchée,
Verge clouée à six liens,
Tu es cause de plusieurs biens,
Car par toy la macule on otte
De robbe, de saye et de cotte,
De chausses, bonnet et pourpoint;
Par toy on met tout bien à point
Soit de veloux, de soye ou draps,
Avecques la force du bras;
Par toy on tient bien nectement,
Gorgiasement, proprement,
Le chapperon et la coquille,
Soit pour la mère ou pour la fille.
Tu es heureuse maintes foy;

1. Non pas un plumeau, mais ce que nous appelons maintenant la vergette; elle est très large et posée à terre; son manche, très court, est garni d'un nœud pour qu'on puisse l'attacher à un clou. Au fond, sur le mur, est accrochée une brosse rude comme les brosses à frotter.

2. C'est-à-dire de bruyère; comme aujourd'hui, on en faisoit avec des brins de bouleau ou des racines de chiendent.

Tu touches aussi bien aux roys
Et aux roynes portantz couronnes
Que tu fais aux aultres personnes.

Le Blason de l'Estuy de chambre¹.

Estuy de fin veloux couvert,
De cramoyssi, de bleu ou vert,

1. Le bois représente un de ces étuis dressé et ouvert; on y aperçoit un peigne, des ciseaux et un flacon; sa forme, d'abord carrée, se termine par le bas en pointe; le couvercle n'en est pas attaché à charnières, mais séparé; sur les côtés des deux parties de l'estui sont ce qu'on appelle en sellerie des passants, dans lesquels passe une courroie évidemment fixée à un des bouts et de l'autre plus longue, et terminée par un nœud ou une pomme, de façon à avoir du jeu et à ne pas sortir de ses attaches. On la lâchoit pour ouvrir, et cette courroie retenoit le couvercle à l'étui; on la resserroit pour fermer, et, quand le couvercle étoit remboîté, on fermoit l'étui à la clef. Ces étuis étoient composés d'une âme de bois recouverte d'étoffe ou de peau. Beaucoup ont dû être en cuir bouilli et engravé, et ils étoient faits par la corporation des *gagniers de fourreaux*. (Cf. leurs statuts dans la Taille de Paris, de M. Depping, 1837, in-4, p. 164-5.) On a conservé des spécimens de ce genre de travail. Je citerai entre autres une boîte du musée de l'hôtel Cluny (n° 1820 du livret de 1848), et l'étui d'un *Decretum Gratiani* dans les manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal (Jur. Lat., n° 4). Tous deux sont couverts des plus riches ornements, et par l'arête vive et saillante des bords du trait il est

Estuy de maroquin paré,
 Estuy tant bien faict et doré,
 Estuy où pignes sont dedans,
 A grosses et menues dentz,
 Lesquelz pignes, debvez vous croire,
 Sont d'ebène ou de blanc yvoire,
 Ou de bouys¹, pour galonner
 Les beaulx cheveux, et testonner
 Aussi la longue barbe blonde;
 Estuy le plus beau de ce monde,
 Où sont les ciseaux², le poinson;

évident qu'ils étoient tracés à la pointe et poinçonnés sur le cuir macéré et encore humide. Voy. le Glossaire des émaux de M. de Laborde, p. 238-40 et p. 391, citation EE, et l'article *Pigne*, p. 448, citation O, même page; l'article *Pignère* et l'article *Gaïne*, p. 327.

1. Les anciens peignes conservés sont à deux côtés, grands, et meilleurs pour démêler que pour nettoyer. Au 16^e siècle on en faisoit beaucoup en ébène et en bois de santal percé de dessins à jour de la plus étonnante délicatesse. Comme on le peut voir dans nos Musées, ils n'ont pas varié, et, entre les peignes retrouvés dans les hypogées de l'Egypte, ceux récemment rapportés de Ninive, et les peignes de notre 13^e siècle, il n'y a pour ainsi dire pas de différence; ce sont les mêmes dimensions, la même épaisseur des dents, la même disposition de sujets sur la partie centrale. Comme les plus chers, ce sont naturellement les peignes d'ivoire qui se sont le plus conservés; mais ils étoient précieux, car il n'est pas rare d'en voir dont les dents brisées sont rattachées par une bande de métal. (Cf. Laborde, v^{ls} *Pigne* et *Pignère*, p. 447-9.)

2. Cf. Laborde, p. 215.

La bresse¹ de gente façon,
 Le cure dent², le cure aureille,
 La sie petite à merveille,
 La lime, la gente pinsette³;
 Le ratissoir et la forcette⁴,
 Avec plusieurs aultres choses,
 En toy enfermées et closes;
 Estuy tant mignon et tant gent;
 Estuy serré de fin argent⁵;
 Estuy garny de soye et d'or
 Et mieulx que je ne dy encor;
 Brief, en toy n'a aucun deffault,
 Tu es fourny de ce qu'il fault⁶.

1. Bresse ou broisse, dit Cotgrave, étoit la brosse.

2. Laborde, v^{is} *Coutelet*, p. 232; *Curedent*, 242; *Es-guillette*, 273, citation B, et *Furselle*, p. 327.

3. Petite pince.

4. Petits ciseaux, diminutif de forces; en latin *forfex*, *forficula*. Cf. Laborde, v^o *Forces*, p. 321.

5. Dans le cas où les étuis étoient décorés de garnitures de ce genre, elles n'étoient pas faites par les garniers de fourreaux, mais par une autre corporation, les garnisseurs de gaines. (Cf. *Le livre des métiers*, tit. 66, p. 165-9.) Pour les garnitures en matières précieuses, en or, argent ou vermeil, c'étoient les orfèvres qui en étoient chargés.

6. Comme on voit, c'étoit tout à fait l'analogie de nos nécessaires de voyage.

*Le Blason du Miroir*¹.

Miroir cler et resplendissant,
Miroir plaisant et resjouissant,
Miroir ardant de grand splendeur,
Miroir de très bonne grandeur,
Miroir de cristal précieux,
Qui tant es doux et gracieux
Qu'à chascun tu monstres sa forme,
S'elle est belle, laide ou difforme,
Et ne reffuse en ta clarté
D'auleun la laidure ou beaulté ;
Miroir d'acier² bien esclarcy,
Miroir luisant, qui es ainsi
Que l'eau clère qui represente
Chascune figure apparente ;
Miroir de verre bien bruny³,

1. Le bois représente un miroir rond entouré d'un cadre d'ornements, et ajusté sur un pied, le tout ne devant pas avoir plus d'une douzaine de pouces. Je renverrai encore ici au glossaire de M. de Laborde, article *Miroir*, p. 389-92.

2 Les miroirs de métaux polis ont été d'abord les plus usités ; mais ceux d'acier ont tenu longtemps. Ce vers en seroit une preuve si M. de Laborde n'avoit déjà donné des citations de miroirs d'acier en 1536, 1599 et 1603.

3. C'est-à-dire dans lesquels la préparation mise derrière, au lieu d'être blanche, étoit d'une couleur sombre. Elle a son explication dans l'existence des miroirs antérieurs de métal. Il y a là une transition. La

D'une riche chasse¹ garny
 Où la belle, plaisante et clère,
 Se void, se mire et considère
 En regardant sa contenance
 Et de son gent corps l'ordonnance,
 Ses yeulx scintillans et sa face,
 Son front poly, sa bonne grace,
 Sa douce bouche vermeillette;
 Son menton qui faict la fossette,
 Son dur tetin, ses bras gentilz,
 Ses blanches mains, ses doigtz traitifz,
 Et tout le reste de son corps,
 Dont les membres sont bien concordz.
 O miroir, je te prie, cache
 De mon corps la laidure ou tache²,
 Et de l'ornement de vertu
 Me feray beau et bien vestu.

*Le Blason du Cabinet*³.

Cabinet remply de richesses

nouvelle invention se tenoit près des anciens usages, comme les premiers livres se sont tenus près des manuscrits.

1. Faut-il prendre ce mot dans le sens de bordure, de cadre, ou dans celui de boîte, *capsa*? Alors le vers voudroit dire : miroir accompagné d'une belle boîte pour le contenir.

2. Corrozet nous a naïvement confessé sa pauvreté dans l'Avis aux lecteurs. Ce détail feroit presque supposer qu'il étoit fort laid.

3. A partir de Henri IV, un cabinet est un grand meu-

Soit pour roynes ou pour duchesses,
 Cabinet sur tous bien choisi ,
 Paré de veloux cramoisi ,
 De drap d'or et de taffetas ¹,
 Où sont les joyaulx à grandz tas
 Et les bagues très gracieuses
 Pleines de pierres précieuses ,
 Qui illustrent ce cabinet ,
 Premier le diamant bien nect ,
 L'escharboucle très reluysante ,
 Le rubis, la perle plaisante ,
 Le saphir, la jacinte fine ,
 L'emeraulde, la cornaline ,
 L'amatiste, la crisolite,
 Le balay et la marguerite ² ;
 Cabinet de tout accomply ;
 Cabinet de tableaux ³ remply,

ble posé sur des pieds, et derrière les vantaux duquel s'étagent et s'emboîtent une foule de tiroirs et de portes. Ici le cabinet est tout différent : c'est, posé sur un coffre, un véritable pupitre, disposé exactement comme le sont de nos jours ces petits meubles de femme qu'on appelle des papeteries. Dans les cases on voit des bagues, des statuettes, des bijoux de toute sorte ; sur l'intérieur du dessus, qui est ouvert, sont passés dans un ruban des patenostres et des rangs de perles ; sur les côtés et sur le devant sont de petits tiroirs demi-ouverts.

1. Cf. Ducange, v^o *Taffata*.

2. Perle, de *Margarita*.

3. On pense bien qu'il ne s'agit pas là de grands tableaux, mais de toutes petites peintures fermant comme des livres ou peintes à l'intérieur du couvercle d'un mi-

Et de maintes belles images¹,
 De grandz et petis personnages,
 Cabinet paré de medailles
 Et curieuses antiquailles;
 De marbre, de japhé² et porphire,
 Tant qu'il doibt à chascun suffire;
 Cabinet où est le buffect
 D'or et d'argent du tout parfaict;
 Cabinet garny de ceintures³,
 De doreures et de bordures,
 De fers d'or⁴, d'estocz⁵, de tableaux⁶,
 De chaisnes, de boutons très beaulx,
 De mancherons, de braceletz,
 De gorgerins et de colletz,
 De perles d'Orient semez,

roir, et souvent sur matières précieuses. Voy. le Glossaire des émaux de M. de Laborde, art. *Livret*, p. 368; *Tableau cloant*, p. 506; *Tableau d'or et d'argent*, p. 507; *Tableau rond*, p. 508.

1. Statuettes; imagier et imaginier correspondoient à l'art de sculpture.

2. C'est-à-dire jasse.

3. Les ceintures étoient relevées d'ornemens d'or ou d'argent. Il suffit de rappeler les demi-ceints d'argent, ce rêve de toutes les chambrières.

4. Peut-être des fers à friser; plus probablement des agrafes, des *fermans*; on a dit *fers* pour fermes, de *firmus*.

5. De petits poignards à poignée et à gaine délicatement ciselées et émaillées.

6. Cf. la note du dernier vers de la page précédente.

De gantz lavez et parfumez ¹,
 De muscq plus cher qu'or de ducat ²,
 D'ambre fin et savon muscat,
 De pouldre de Cipre et pommade
 Pour restaurer la couleur fade;
 D'eaux de Damas, d'œilletz, de roses,
 En fiolles de verre encloses;
 Aultres ont compositions
 De differentes mistions,
 Et, parmi tant divers joyaulx,
 Sont les riches et gros signaulx,
 Les patenostres cristallines ³,
 Celles de strin ⁴ et coralines ⁵,
 De perles et de fins rubis,

1. Voy., dans les *Variétés littéraires*, le Gant de Jean Godart (t. 5, p. 173-87) et les notes de M. Fournier.

2. L'or de ducat, c'est-à-dire de monnoie espagnole, qui étoit alors d'un titre plus pur que tout autre; aussi étoit-il fort recherché, et l'on devoit s'en servir beaucoup pour en faire des joyaux, malgré les sévères prohibitions incessamment faites aux orfèvres de fondre des pièces monnoyées pour les employer à des ouvrages de leur métier.

3. J'ai parlé des signaulx; les patenostres, qu'on appeloit aussi *dizainz*, sont neuf grains accompagnés d'un plus gros, et passés dans un fil terminé d'une houppe, qui représentoient une dizaine de chapelet et tenoient lieu de celui-ci. Elles étoient fréquemment attachées à une bague au moyen de laquelle on les portoit au doigt. Rien n'est plus fréquent à voir dans les portraits contemporains de Van Eyck et d'Hemling.

4. Diamant bâtard, dit Cotgrave.

5. De corail.

Qui sont mises sur les habitz,
Puis les houppes d'or et de soye,
Pour mieulx se monstrier par la voye,
Puis les mignons et bons cousteaulx,
Les forcettes et les ciseaulx,
Le miroir, la gente escriptoire,
Le chapeau¹, l'échiquier d'ivoire,
Les Heures² pour servir à Dieu;
Brief, en ce beau et petit lieu
Sont tant d'autres choses ensemble
Qu'impossible le dire il semble.

¹ On les ornoit d'enseignes, de cordons brodés de perles et de pierres précieuses. Dans une commande de bijoux faite en 1571 par Catherine de Médicis à Desjardins, orfèvre du roi Charles IX, publiée dans les *Archives de l'art françois* (Documents, t. 3, 1853-55, p. 39-46), on trouve : « Pour Monsieur de Lorayne. Ung tour de bonnet aveques une ensègne où sera la pinteure de sa femme. » Et plus loin il est question d'un tour de bonnet dont on a baillé les diamants et les pendants d'oreilles d'esmeraulde, et dont les perles et diamants sont estimés 2,700 livres.

² Pour donner une idée de la richesse de la reliure des Heures du 16^e siècle, je citerai entre autres l'article *Heurettes*, du Glossaire de M. de Laborde, p. 340, et surtout l'inventaire des bijoux de la couronne de France en 1560, publié à Bruxelles dans la *Revue universelle des arts*, t. 4, 1856, art. 739-68, 772, 789-92, p. 550-32. On y trouvera aussi force tableaux d'or, patenostres et dizains.

Le Blason de l'Etable¹.

Etable basse qui tant vaulx ,
Etable à loger les chevaulx ,
Et les mules et les muletz ,
Qui sont pensez par les valetz ;
Etable penchant par derrière
Pour mieux nectoier la litière ,
De bois planchée par le bas ;
Etable où sont selles et bastz ,
Rastellier, mengeoire et estrille
De quoy les chevaulx on estrille ;
Etable où sont la fourche et pelle ,
De quoy le fiens on expelle
Hors de ce lieu ; mais quand j'y songe ,
J'oublie le pigne et l'esponge ,
Les brides et les dorez frains
Par qui les chevaulx sont contrainctz ,
Voire chevaulx de toute taille ,
Et fusse pour faire bataille ,
Pour labourer ou pour porter ,
Et pour l'homme aux champs supporter.

Le Blason de l'Estude².

Le corps humain , qui est d'esprit delivre,

1. Le bois représente une écurie, avec le râtelier et la mangeoire ; on y voit une selle, une étrille et une fourche ; le dessinateur s'est privé des bêtes.

2. Le graveur a représenté l'*étude* posée au milieu d'une chambre et ouverte par-devant pour en faire voir l'in-

Ne va, ne vient, ne fait et ne peult vivre,
Et n'a vertu, force ne sentement;
Une maison qui est semblablement
Sans posséder l'estude fructueuse,
Et d'ung grand bien, pour vray defectueuse,
Et n'a en soy aucune utilité
Pour cest esprit; car à la verité
La seulle estude est de l'esprit viande,
S'il trouve au moins la lecture friande;
Et n'est au corps viande si plaisante
Comme à l'esprit l'estude bien duysante.
Mais quel plaisir plus grand peult on avoir
Que d'enseigner, d'apprendre et de sçavoir?
Quel plus grand bien peult ung mortel eslire
Que composer, chanter, escrire et lire?
Il n'en est point, après l'amour de Dieu.
Celebrons doncq en tout temps et tout lieu
La bonne estude, où la philosophie
Son throne tient, et là se glorifie
Avec l'esprit. Les princes anciens,
Les Grecz, Hebrieux, et les Egyptiens
Ont celebré et estimé les lettres
Qui ont esté tant en prose qu'en mètres.
N'est-ce ung plaisir de lire en une hystoire?
N'est-ce ung soulas de veoir l'art d'oratoire?
N'est-ce douceur de véoir la poisie
Pour l'imprimer dedans sa fantasie?
N'est-ce ung grand bien à toute creature
D'estudier en la sainte Escripiture?

térieur. C'est ainsi qu'on devoit représenter les chambres dans les décorations de mystères ou de farces, où la scène avoit à se passer dans plusieurs lieux.

N'est-ce profit bien grand en tout endroit
D'estudier et lire en chascun droict¹ ?
J'en dy autant de toute discipline.
N'est-ce une joye et plaisance divine
De composer et en prose et en vers
Rondeaulx, dixains, et maintz traictez divers
En rithme plate et en rime croisée ?
O sainte estude ! ô estude prisee !
Repos sacré des Muses Pernasines,
Sejour tant doux des nymphes cabalines²,
Chambre de paix, de silence et concorde,
Où le doux luz et taisant manicorde
Rendent leurs sons tant souefz et paeiffiques ;
Estude belle entre les magnifiques ,
Où est comprinse une bibliothèque ,
Autant latine , hebraïque que grecque ;
Etude où sont d'ung costé les docteurs
En lettres saintes, en l'aulture les autheurs
Hystoriens traictantz du faict des armes ;
En l'aulture part sont les mètres et earmes
Des bons facteurs en l'une et l'aulture langue ;
Les orateurs bien formantz la harangue
Ont aulture reng, et les loix et decretz
Monstrent aussi en ce lieu leurs secretz.
Là sont grammaire et subtile logique,
Puis rêthorique avec arithmetique,

1. Le droit civil et le droit canon.

2. La source Caballine, c'est la source qu'a fait naître le coup de pied du cheval Pégase, d'où les nymphes Caballines sont celles qui s'abreuvent ou se baignent à cette source, celles qui touchent à la poésie, symbolisée par Pégase.

Doulce musique avec geometrie ,
 Et la secrète et haulte astrologie
 Qui les espritz des sçavantz resjouyssent,
 Quand de leurs fruietz savourent et jouyssent.
 Et briefvement, estude sainte et belle,
 Estude bonne, arche spirituelle,
 Puis que tu as si grande dignité,
 Tant d'excellence et tant d'autorité,
 Et qu'en toy gist si très souverain bien
 Que la maison, sans toy, ne seroit rien,
 Tu as donc mys en honneur ce pourpris
 Par quoy sur tout tu doibs avoir le prix.

Le Blason de la Chambre secrète ou Retraict ¹.

Retraict de grand commodité ²,

1. Le bois, non fait pour ce volume, représente à droite une femme entr'ouvrant à demi une porte pour sortir, et à gauche un homme et une femme se parlant. On a dit : chambres coies, chambres aisées, chambres secrètes, et même chambres tout simplement, comme dans ces vers des Repues franches (Ed. Prompsault, p. 399) :

Lesquelz seigneurs si s'esbatoyent
 A recueillir les torches-culz
 Des seigneurs qui estoient venus
 Aux chambres.

C'est une allusion à ce mot que, dans la farce des Cinq Sens (*Ancien théâtre françois*, t. 3, p. 319), les vers où le Cul dit à l'homme :

Jamais l'homme à Cambray n'ira
 Se ne suis à ma volanté.

2. On a dit depuis : les commodités.

Soit aux champs ou en la cité ;
Retraict auquel personne n'entre
Si ce n'est pour purger son ventre ;
Retraict de grande dignité
Où le cul sied en majesté ;
Retraict qu'on n'ause découvrir
Ny le dessus du siège ouvrir,
De peur, affin que je ne mente,
Que le fort perfun ne s'esvente ;
Retraict où l'on se meet à l'aise,
Il vault bien mieux que je me taise
Qu'empuentir de tes senteurs
Les lecteurs et les auditeurs.

L'honneur de la maison¹.

Quand ung hostel est faict par artifice,
Pompeusement et d'exquise façon,
Après qu'on a bien loué l'edifice,
L'honneur dernier en demeure au masson ;
Et quand on void la dame vertueuse,
Les serviteurs, et le filz et la fille,
Telle maison est riche et sumptueuse,
L'honneur en est au père de famille.

Plus que moins.

Fin des Blasons domestiques.

1. Le même bois de la maison qu'au commencement du volume.

Contre les blasonneurs des membres ¹.

L'honesteté qui doit estre en la bouche,
 Les motz dorez ² que pour escript on
 Donnent louange et honneur non en vain
 Au bon diseur et au juste escriptvain.

1. Méon, dans son volume des *Blasons*, a donné sans aucune note les blasons domestiques, p. 169-94, et p. 98-100, la pièce qui précède sur les blasonneurs des membres. Celle-ci est tout à fait curieuse par la façon dont, sans le nommer, elle s'attaque au plus fameux poète de son temps; malheureusement la critique de Corrozet étoit de bien peu de poids pour l'emporter dans la balance contre l'exemple de Marot, et il se pourroit même bien que cette déclaration imprudente dût attirer à son auteur des attaques d'admirateurs de Marot, à moins qu'elle n'ait été motivée par elles. Ce qui en résulte toujours c'est que Corrozet n'étoit pas de ce parti. Comme date, les *Blasons* du beau et du laid tetin, qui se trouvent dans les épigrammes de Marot, sont de 1534 et de 1535 (Cf. Lenglet-Dufresnoy, éd. in-4, p. 238-39); les *Blasons* du corps féminin, souvent réimprimés, datent de 1536; c'est surtout à eux que s'en prend Corrozet, et surtout au blason du c.n, à propos duquel, à la même époque, Gratian Dupont écrivit 365 rondeaux *sur le sale, ord et deshonneste mot c.n.* Dans son édition de Coquillart, notre ami M. d'Héricault doit mettre en tête du *Blason des armes et des dames*, un travail sur le genre des *Blasons* dans la poésie de cette époque; nous y renvoyons le lecteur.

Notre volume a ici un bois. C'est un peintre dans

Tout au contraire, une parolle dicte
Laide et vilaine ou en papier escripte
Rend son auteur de macule taché.
Par quoy aucuns ont ilz doneques tasché
Se rendre obscurs, perdans leur renommée,
Tant qu'en tous lieux leur personne est blasmée ?
La volupté et sensualité
Leur ont ainsi leurs cueurs debilité
Tant et si fort que le mal par dehors
Monstre l'effet de ce qu'est dans le corps.
Selon la chose en quoy le cueur habonde
La bouche parle, ou soit necte ou immonde.
O qu'on dict bien proverbes evidans :
Du sac ne sort que ce qui est dedans !
On le cognoist; je ne sçay quels rithmeurs,
Tous corrompuz de parolle et de meurs ,
Ne font escript que de choses trop vaines
En corrum pant toutes vertus humaines.
L'un s'entremect de describe ung tetin ,
Et l'autre ung ventre aussi blanc que satin ;
L'ung peint les yeulx, l'autre les cheveux blondz,
L'autre le nez , l'autre les genoulx rondz ;
Mais plus cela tend à concupiscence

son atelier, assis devant un chevalet et peignant une femme nue et debout. A droite, trois femmes nues, posées à la façon des Grâces. Le peintre ne tient pas à la main une palette, mais une sorte de boîte, dans laquelle les couleurs paroissent être dans de petits pots.

2. Grognet a intitulé sa paraphrase des distiques attribués à Caton : *Les motz dorez du sage Caton*. Le titre de l'Ane d'or d'Apulée est dans le même sens.

Qu'à demonstrier de beaulté l'excellence.
Las! n'y a-il que ceulx-là que j'ay diet?
Certes si a, et, si auleun mesdiet
De leurs escriptz, c'est sans faire nuysance
A leur parler et parfaicte elegance;
Mais, du sujet, c'est le plus ord et salle
Dont fut parlé jamais en chambre ou salle.
Les noms sont beaulx qu'appropriä nature
Aux membres bas de toute creature;
Mais blasonner ces membres veneriques,
Les exaltant ainsi que déïffiques,
C'est une erreur et une ydolatrie
De quoy la terre ä Dieu vengeance crie.
O quelz menteurs, ô quelz beaulx blasonneurs,
Qui font marché si grand de leurs honneurs!
Ma plume auroit trop grande honte d'escripre
Telz vilains motz, et ma bouche ä les dire.
D'eulx-mesmes sont en faictz et ditz honteux,
Et Cicero diet, sans estre douteux,
Que, tout ainsi que nature les cache,
De les nommer aussi elle se fache.
Pensez-vous poinet, qui faictes ces blasons,
Combien de gentz par voz sotes raisons
Sont abusez? Certes la chose est seure
Que ces sotz motz leur engendrent luxure.
Les gens de bien en sont scandalisez,
Et vous, seigneurs, qui ces blasons lisez,
Prenez la lettre et en laissez l'esprit,
Et plus ne soit tel cas mis par escript,
Car c'est l'esprit Cupido et Venus.
Et vous aussi, qui pour sçavantz tenus
Estes des sotz, estes-vous dictz poëtes?

Certes , nenny ; mais vous estes chouêtes ,
Non ressemblans aux très beaulx et blancs cignes ;
Vous n'en avez les marques ne les signes.
Les cignes blancs sont les oiseaulx sans vice
Qu'au dieu Phœbus on donne en sacrifice ,
Et qui sont mis pour armes pardurables
Aux escussons des poëtes affables ¹,
Pour denoter que chasteté bien franche ,
Sainte vertu paincte de couleur blanche ,
Se doit loger en cuer et en pensée
Des escripvains, et non estre offensée.
Ceulx-là ne sont cignes , mais noirs corbeaulx ,
Qui font escriptz indignes d'estre beaulx ;
De telz oyseaulx la plume trop s'abaisse
Et au voller les haultes choses laisse ,
En s'amusant aux choses corruptibles ;
Delaissez donc telz escriptz trop horribles
Et ensuyvez icelluy qui blasonne
L'effect de Mort, qui repos à tous donne ¹ :
Car qui de mort la souvenance aura
Aultres blasons jamais il ne fera ².

Plus que moins.

1. On a donné les armoiries des héros de la guerre de Troie, aussi bien que celles des chevaliers de la Table ronde, et l'on trouveroit quelque part le blason de Virgile avec le cygne mantuan.

2. Cela fait-il allusion à quelque Blasou de la Mort écrit par un contemporain ? Peut-être cela doit il tout simplement se rapporter au fameux Triomphe de la Mort qui termine les Triomphe du Pétrarque ; ce sont à peu près des blasons.

EPIGRAMMES¹*De l'image d'Amour².*

Amour est painct ainsi qu'un jeune enfant
 Qui est tout nud et n'a vesture aulcune,
 Blanc et joly, joyeux et triumpant,
 Les yeulx bandez comme dame Fortune,
 Et, comme Mort, qui est à tous commune,
 Porte ung grand dard, dont vient les cueurs sai-
 Comme Renom il volle à son plaisir [sir;
 Es champs floriz et en cité fermée.
 En son ymage on peult doncques choisir
 L'enfant, la Mort, Fortune et Renommée.

1. Méon ne les a pas données; elles ne rentroient pas dans son cadre.

2. Bois d'un jeune homme élégamment vêtu, parlant à l'Amour nu et assis sur un petit tertre.

Diffinition d'amour par Epictetus, philosophe, auquel l'empereur Adrian fist telle question¹ :

L'empereur Adrian.

Qu'est-ce qu'amour ?

Epictetus respond :

C'est du cueur ocieux
Une moleste et tourment gracieux,
Honte en l'enfant, en la vierge une craincte
Qui rend sa face ung peu de rougeur taincte,
Fureur en femme et en l'homme ung desir,
Au vieillard foible ung ris plein de plaisir,
Et en celluy qui s'en gaudit et mocque
Ung mal poignant qui contre luy retorque.

1. Bois provenant d'un autre ouvrage. A gauche, un roi assis ; à droite, un docteur qui paroît lui parler ; entre eux deux, une table, sur laquelle une couronne, un cœur et une balance, et par terre des bûches enflammées dans lesquelles une épée ; au fond, un oiseau sur la fenêtre. Il est probable que ce sujet vient de la Bible, et que c'est un prophète faisant des reproches à quelque roi d'Israël ou de Juda.

Les deux Amours.

Amour de Dieu est une vertu sainte ;
Amour de chair est une maladie
De fol plaisir, si on n'y remédie
Par chasteté, dont est souvent estainte.

A ce propos¹.

Amour ne vault quand la chair y pretend
Avoir plaisir et estre insatiable ;
Mais, quand l'esprit se demonstre amyable ,
L'amour est bon et rend l'homme content.

D'Amour, Fortune et Mort.

Amour assault, en desirant la gloire
D'avoir vaincu les mortelz par ses mains ,
Fortune aussi guerroye les humains ;
Mais sur les deux Mort obtient la victoire.

1. C'est-à-dire sur le même sujet.

De Volupté.

Ce jouvenceau que vous voyez tout nud ,
Portant ung dard , à vostre advis , qui est-ce ?
Mais est-ce Amour des haultains cieulx venu ?
Croyez que non. C'est Volupté , déesse
De fol plaisir , qui par grande rudesse
Amour chassa , puis son lieu occupa ,
Son nom , son arc et ses traictz usurpa ,
En transmuant des choses la nature ,
Et la moitié des humains dissippa ,
Prenant le nom d'Amour pour couverture.

De Mort et Amour.

Mort et Amour guerroient les humains ;
Mort navre tout et de son dart atrappe ;
Entre plusieurs Amour en navre maintz ,
Mais non pas tout , car quele'un luy eschappe.
Aussy celluy qu'Amour en ses las happe
En l'attaignant de sa darde oultrageuse ,
De trop plus est la playe dangereuse
Qu'el ne seroit de la main d'Atropos :
Car l'amant meurt en peine douloureuse ,
Mais Mort au mort donne vie et repos.

A ce propos.

Au temps passé Mort gouvernoit vieillesse ,
Amour tenoit en servage jeunesse ;

Mais maintenant, par sort trop rigoureux,
 Du jeune on voit que le corps laisse l'ame,
 Tant qu'il convient qu'il soit mys sous la lame,
 Et le vicillard devient sot amoureux.

D'amour chaste.

Celle Daphnés, d'Apollo tant aymée,
 Qui en laurier tousjours verd fut muée,
 Note qu'amour joint à pudicité
 Tousjours florit en gloire et renommée,
 Rendant odeur très douce et embasmée,
 D'une vertu chassant lascivité.

Je suis troublé par Amour qui ard gent,
 Me contraignant à estre son souldard;
 Mort me menasse avec son poignant dard,
 Mais plus grand mal me faict l'aulte d'argent¹.

Ung qui loue sa dame.

Psichés estoit d'excellente beaulté,
 Prudence avoit Cassandra la très sage,
 Cornelia parloit très beau langage,
 Lucrece estoit de chasteté l'ymage,

1. Faute d'argent, c'est douleur sans pareille.

Refrain d'une chanson bien connue qu'a répétée M. de l'Aulnaye dans son Glossaire de Rabelais, éd. in-18, p. 263. — Cf. Roger de Collerye, éd. d'Héricault, p. 223, et une note des *Variétés littéraires*, t. 5, p. 223.

Grisilidis fut ferme à esprouver ¹ ;
Ces grandz vertus, voire plus davantage,
Peult on pour vray en ma dame trouver.

La lictière d'Honneur.

Dame Raison, fille du guerdonneur
De tous biens faictz, par œuvre singulière
Fait fabricquer la lictière d'Honneur,
De grand beaulté, pure, necte et entière.
Pour la porter, tant devant que derrière,
Mit deulx chevaulx : l'ung est Pudicité,
Qui de soy haict toute lascivité ;
L'autre cheval se nomme Modestie,
C'est pour porter, en champs et en cité,
Dames qui ont Vertu pour leur partie.

D'Honneur et de Vertu.

Dans le palais d'Onneur aucun ne peult entrer
Sans les très beaulx degrez de Vertu rencontrer,
Car nul d'estre honoré ne soit presumptueux
S'il n'est et n'a esté par avant vertueux ².

1. La patience de Grisilidis est un des ouvrages les plus fréquents dans les manuscrits du 15^e siècle et dans les imprimés du 16^e.

2. Après l'emploi des vers alexandrins dans quelques

D'Amour et d'une Dame.

Dessus ung drap tapissoit¹ une dame
 Le dieu d'amour par Chasteté vaincu,
 Dont Cupidon par ung despit s'enflame,
 Car elle avoit sans aymer trop vescu.
 Vers celle dame en beaulté decorée
 Transmit ung dard à la poinete dorée
 Pour la navrer; mais le dard rebourcea.
 Le dieu d'amour plus fort se courroucea
 Et eut recours à ses brandons tant beaulx.
 « Cesse, cruel, diet adonc la pucelle,
 « Car j'ay en moy de feu une estincelle
 « Qui bruslera tes brandons et flambeaulx. »

Des trois Douaires de mariage.

L'homme est heureux quaud il treuve une fem-
 Qui a en soy ces trois douaires cy : [me

grands poèmes du Moyen Age, le vers alexandrin est presque abandonné; à la fin du 15^e siècle et dans la première moitié du 16^e siècle, il n'est employé qu'à l'état tout à fait exceptionnel; c'est Ronsard et son école qui l'ont remis en honneur et lui ont fait prendre le dessus.

1. Tapissoit, c'est-à-dire brodoit en soie. Le musée de Cluny possède un très curieux morceau de broderie de cette époque, représentant les Israélites dansant autour du veau d'or. (Livret de 1847, n^o 1705.)

Premierement, beaulté qui l'homme enflamme,
Bonté de meurs et de lignage aussi,
Et puis richesse ostant ducil et soucy.

Qui a ces troys, il peult vrayement dire
Qu'en choisissant il n'a pas prins la pire
Et que bon heur envers luy n'est rebelle,
Pour ce qu'il a tout le bien qu'on desire,
En l'espousant très bonne, riche et belle.

2

*Fin des Blasons domestiques avec certains
Epigrammes nouvellement
imprimez.*





*Le cry de joye des François pour la delivrance
du pape Clement, septiesme de ce nom¹.*

Gentilz François de la grant Troye an-
tique,
Du preux Hector jadis faictz et tissus
Qui descendit de celle antique souche
De Dardanie, or escoutez ma bouche
A haulte voix chanter et proferer
Joye en tous lieux, sans en riens differer,
Du grant soulas procedant de mon cueur

1. Avant la pièce qui précède, nous avons déjà donné, au commencement de ce Recueil (t. 1, p. 109-115), une pièce de Corrozet, les Regrets de Nicolas Clereau, qui n'avoit pas encore été signalée comme de lui. Celle que nous imprimons aujourd'hui est dans le même cas ; elle est omise de même dans *La Croix du Maine*. Nous l'avons trouvée à l'Arsenal, dans un recueil factice provenant du duc de La Vallière, et inscrite dans le Catalogue de Nyon sous le n^o 15,429. La devise : *Plus que moins*, de la fin, auroit déjà fait supposer que la pièce avoit été publiée par Corrozet ; mais le bizarre acrostiche — nous l'avons mis en évidence par l'emploi de lettres grasses — qui est indiqué par la souscription de la fin, et auquel il auroit été difficile de penser sans

Plongé au fons d'une doulce liqueur
De reconfort de douleur oubliée
Pour la nouvelle à nous tous publiée,
Laquelle nous fera tous resjouyr
Et à tousjours de liesse jouyr,
Car le pape est en pleine delivrance
Des ennemis, dont le pays de France
Doibt et devra faire des feux de joye,
Lesquelz voiant de tous debaissé soyé
Se je n'y ay mon sens mis et espris
Comme ung humain de grant li[e]sse espris,
Criant Noel, faisant joye et soulas ¹,
Puisque Clement n'est detenu soubz lacz,

elle, rend absolument certain que Corrozet en est le propre auteur. C'est un in-8 gothique de 4 ff. ayant 20 lignes par page pleine, décoré au titre des armes de Médicis surmontées de la mitre papale et des clefs, et, au dernier verso, d'un bois représentant le Christ en croix entre la Vierge et saint Jean. L'année de l'impression n'est pas indiquée; mais la pièce, datée par le fait même sur lequel elle porte, ne peut avoir été écrite et imprimée qu'à la fin de 1527 ou au plus tard au commencement de 1528. En effet, elle fait allusion à la captivité qu'après la prise de Rome par les impériaux, conduits par le connétable de Bourbon, Clément VII subit forcément dans le château Saint-Ange, duquel il ne s'échappa que longtemps après, déguisé en marchand. La prise de Rome est du 6 mai 1527, et la fuite du pape n'eut lieu que six mois après. Notre pièce, qui paroît antérieure au raccommodement du pape avec l'empereur, est donc exactement de cette dernière date, car elle est toute de circonstance.

1. Imp. : soulans.

Et donc, affin que par ingratitude,
Comme en ostant de Dieu tout vostre estude,
Veuz ne soyez en douleur et tristesse
Prenez en vous soulas, joye et liesse
Et graciez Jesus le roy des roys,
Sans lequel nul ne peult en ses arrois,
Disant ainsi : « O Dieu très debonnaire,
Qui de neant voulus le monde faire,
Nous te prions par ta très sainte grace
Que nous pechez du tout en tout efface;
Conforte nous et nous prens tous en garde,
Et de ton œil de pitié nous regarde.
Grace et mercy nous te debvons bien rendre
Quant as voulu preserver et deffendre
Des ennemis Clement, père très saint,
Ostant ¹ celluy du lien et du sceint
D'estre captif ès mains des Espaignolz
Promptz à l'argent, comme les rossignolz
Sont à chanter au joly moys de may.
Las! nous avons esté en grant esmay,
Regrettant lors ton esglise esperdue,
Qui, s'il te plaist, sera forte rendue
Contre les dictz des mauvais heretiques,
Semant erreurs contre toy très iniques;
Mais maintenant, par ta misericorde,
Rendez nous as en paix et en concorde.
Sy pour luy ne rendrons plus de larmes
Et de soucy n'aurons plus les alarmes,
Car nous aurons nostre pape et pasteur
Qui des chrestiens est le vray curateur.

1. Imp. : estant.

O roy des cieulx, créateur des humains,
Nous te prions trestous à jointes mains
Qu'au père saint donnes grace parfaicte
Si que par luy paix entre roys soit faicte,
En gouvernant la militante esglise
Si droictement et par si bonne guyse
Que tu nous sois doulx, piteulx et clément,
En la faveur du saint père Clément
Parcillement nous te remersions
En te rendant humbles devotions
Et en faisant haulte resjouissance
Quant tu nous as baillé la jouissance
Du père saint, dont honneur magnifique
Nous en aurons et joye pacifique,
Si qu'on dira : S'ont esté les François
Tenant la part du très preux roi François,
Lequel ensuit les bons predecesseurs
Donnant exemple à tous ses successeurs
De bien aider au pape apostolique,
Le soubstenant contre tous sans traffique
Comme le filz doit faire à son vray père.
O père saint, pour oster vitupère
Tu doibs les rois de France soubstenir
Et le parti d'eulx et leurs hoirs tenir ;
Car par iceulx a esté soustenu[e]
L'esglise en paix et très bien maintenue
En deffendant les saintz pères de Rome ,
Et si croions qu'au monde il n'i a homme
Que les plaisirs ne saiche et les biens faietz
Des rois françois aux bons saints pères faietz ¹

1. Imp. : saintz.

Et mesmement de ce roi de renom
Le bon Loïs, douziesme de ce nom,
Que tant pena, comme non fol et nice,
Qu'à Jullius ¹ fait ung très gros service;
Car de par lui il recouvrit ses terres
Que détenoient Veniciens pour erres ².
Semblablement on sçait que Charlemaigne,
Que de jadis conquesta toute Espaigne,
Au bon Léon, lors pape, aida très fort;
A Adrian aussi donna confort
Si que depuis fut empereur nommé.
Pareillement saint Loïs renommé
Aux papes fait du bien entierement,
Et aultres rois l'ont fait semblablement,
Et maintenant tu reçois liberté
Par ung des dictz de franche volonté,
Dont nous avons maintenant joie entière.
Grans et petiz, voiez nostre manière;
Soiez joyeux, procureurs et marchans,
En tous estatz sur la terre marchans;
Soiez joyeux, gentilz hommes, seigneurs,
Gens de pratique en tous lieux enseigneurs
Et faictes joye à tous esbatemens
D'orgues et luz et d'aultres instrumens;
Compositeurs ³, ne soiez plus malades,
Faictes rondeaulx, chansons, aussi ballades,
Car nous avons Clément, maintenant pape;
Or gardons bien donc qu'il ne nous eschappe.

1. Jules II.

2. Comme arrhes.

3. Le mot équivaut à poètes.

Par l'indigent de sapience.

Le nom de moy trouverez en escript
De six en six par ung legier esprit.

Plus que moins.

FINIS.





Les Efforts et Assauts faicts et donnez à Lusignen la vigile de Noël, par Monsieur le Duc de Montpensier, prince et pair de France, lieutenant général au païs de Guienne, et soubtenus par Monsieur de Frontenay, prince de Bretagne. Imprimé nouvellement, 1575.

Le curieux récit dont nous venons de transcrire le titre est un petit in-8 de 15 feuillets et un feuillet blanc, sous les signatures a-d. Il se trouve à la suite d'une relation en prose de tout le siège, intitulée : « Discours des choses les plus mémorables avenues par chacun jour durant le siège de Lusignen en l'an 1574. Imprimé nouvellement, 1575 », qui comprend 4 feuillets non paginés et 136 pages, sous les signatures A-R. La dédicace de celui-ci, adressée à René de Rohan, de la seconde branche de Gié, vicomte de Rohan et seigneur de de Frontenai (Cf. Moreri, t. 9, p. 307), et datée de La Rochelle le 15 mars 1575, est signée G. P. D'un autre côté le récit, écrit en même temps, est signé P. G. S. D. L. C.; comme les quatre dernières lettres doivent être interprétées *Sieur de la C.*, les deux premières, quoique dans un autre ordre, sont les mêmes, et cette interversion, qui

a pu arriver par hasard, ne seroit pas une raison absolue de nier que les deux ouvrages ne puissent être du même auteur. De plus, il y a lieu de voir, dans le sieur de la C., le sieur de La Coste, souvent cité dans le *Discours* (cf. ce titre à la table, à la page 344); il y est question d'un sieur de la C. et d'un sieur de La Coste; mais l'un n'est cité que deux fois et l'autre fut tué dès le 15 octobre.

Quant au château de Lusignan, son origine étoit attribuée à Melusine. Nous n'avons pas à nous occuper ici des questions relatives à celle-ci, mais, sans prétendre faire une véritable notice, nous allons, sur ce château, dont notre pièce raconte la dernière heure, réunir quelques uns des témoignages les plus saillants. Il a de l'importance dès la fin du XII^e siècle. « L'an mil cent soixante-neuf, se revoltèrent aucuns princes d'Aquitaine contre le roy Henry d'Angleterre, et entr'autres les comtes de La Marche et d'Angoulesme, Henneric de Luzignen et plusieurs autres barons du païs de la Marche, d'Angoulmois et de Poicton, et contre eux alla ledit roy Henry et prinst le chasteau de Luzignen, qui estoit nouvellement ediffié et fortifié¹. » Naturellement il joua un grand rôle dans les guerres des Anglois. Froissard, à l'année 1346, dit à un moment (liv. 1, part. 1, chap. 301, éd. du Panthéon, t. 1, p. 249) : « Et puis (les Anglois) chevauchèrent vers Lusignan; si ardirent la ville, mais au chastel ne purent-ils rien forfaire. » Il le faut rectifier par ce passage d'une lettre du comte de Derby citée dans les notes du

1. Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, Poitiers, 1644, in-fol., p. 148.

Froissard de Buchon (*ibidem*, p. 213) : « Et lendemain de Seint-Michel (c'est-à-dire le 30 septembre, la Saint-Michel est le 29) nous chevau-chasmes vers la cité de Peiters, et géusmes une nuyt devant la ville de Lysingham, qu'est une forte ville, si que homme la aloit assaillir et fust gagné par assault, et le chastiel nous fust rendu qu'est un des plus nobles chastiels et des plus fort que soient garres en France ou en Gascoigne, et nous establons le chastiel et la ville et y lessames bien C hommes d'armes et d'aultres gens à pietz ovesque eus et chivaschasmes devant la cité de Pieters (qui fut prise le 4 octobre). »

Elle resta longtemps en leurs mains, et nous l'y trouvons dans la chronique de Duguesclin de Cuveliers :

A ce temps que Bertrand, de coi nous vous diron,
 Estoit devant Chisey le chastel de renom,
 Avoit en celui temps Olivier de Clizon,
 Assegié de près la Roche sur Yon;
 Et, d'autre part, i ot i. siège, ce dit-on,
 Pardevant Lignehan, une forte maison.
 Là estoit Cressonnelle, ens ou maistre donjon,
 Qui, contre nos François, gardoit bien son coron,
 Et cil, qui capitaine fu des François, de non
 Voir il estoit neveux Alain, cils de Beaumont,
 Et avoit non Alain; le jeune le clame-on.
 A cestui-ci manda Bertran, cuer de lion,
 Que sur ses gardes fut; car Englois à foison
 S'asamblent à Niort, une ville de non,
 Mais on ne sçait quelle part vorront faire tençon.

(T. 2, p. 294-5, vers 21,974-88.)

Ils se demandoient en effet contre qui ils

iroient d'abord, sur Chisey, où est Duguesclin,
sur La Roche sur Yon,

Ou s'il yront veoir par dedans Lugnehan
Cressonnelle, qui va le chastel defendant
Contre Alain de Beaumont, le jeune combatant
Qui avoit assegié o lui maint homme franc.

(P. 297, vers 22,037-40.)

Ainsi prirent François Nyort et conquestèrent,
Puis conquirent Chivray, où grant avoir trovèrent,
Et Gensay surement par leur force gaignèrent,
Et Lesignen aussi, où fort chastel trouvèrent.

(P. 312-3, vers 22,504-7.)

Froissard complétera ce récit de Cuveliers. Il raconte qu'après la bataille gagnée sur les Anglois à Chisey le 21 mars 1372 (1373), les François entrèrent dans Niort, qui se rendit à eux : « Entruès vint le duc de Berry à grands gens d'armes d'Auvergne et de Berry en la cité de Poitiers. Si fut grandement réjoui quand il scût que leurs gens avoient obtenu la place et la journée de Chisech et deconfit les Anglois, qui tous y avoient esté mors ou pris. Quand les Bretons furent rafraichis en la ville de Niort par l'espace de quatre jours, ils s'en partirent et chevauchèrent devers Lusignan. Si trouvèrent le chastel tout vuide, car cils, qui demourés y itoient de par monseigneur Robert Grenake qui étoit pris devant Chisech, s'en estoient partis sitôt qu'ils sçurent comment la besogne avoit allé. Si se saisirent les François du beau chastel de Lusignan et y ordonna châtelain et gens d'armes pour le gar-

der.» (Froissart, liv. 2, part. 2, chap. 360, édit. du Panthéon, t. 1, p. 665.)

Les Anglois n'avoient pourtant guère envie de le perdre, car M. Jules Delpit a analysé (*Collection générale des documents françois qui se trouvent en Angleterre* (Paris, 1847, in-4, t. 1, n° 252, p. 191-2) une endenture passée entre le duc de Lancastre, Jean de Cressevelle et Godeffroy de Saint-Quentin, qui reçoivent du premier 6,000 florins d'argent pour les récompenser des pertes faites par eux pour garder le château de Lusignan assiégé depuis le premier samedi de carême 1373, et s'engagent de le garder au roi d'Angleterre depuis la date de l'acte (4 avril 1374) jusqu'au premier jour de septembre prochain venant.

Dans le roman de Melusine, que le duc de Berry fit écrire par Jean d'Arras en honneur de ce triomphe, ce Cressevelle, que Cuveliers appeloit Cressónnelle, s'appelle Sersuelle : « J'ay oy dire à mon très redoubté seigneur (c'est le duc de Berry), que du temps que Sersuelle la tenoit pour les Anglois, que le siège étoit de par mondit seigneur, que Sersuelle luy dist que certainement, par peu de temps avant que la forteresse fut rendue, que icelluy Sersuelle gisoit en son lit au chastel de Lusignan, avecq luy une femme, née de Sancerre, nommée Alixandre, qu'il tenoit en concubinage, il vit lors presentement apparoir devant son lit une serpente moult merveilleuse.» (Edit. Charles Brunet, p. 421.) C'est bien entendu Melusine; on voit toujours ce que

l'on est persuadé qu'on verra ; mais la suite sort de notre objet. Toujours est-il que le duc de Berry n'eut pas grand peine à vaincre, si nous nous en rapportons à l'énoncé très croyable de Walsingham : « Hoc anno (1373) castellum de Lizimaco Francis redditur pro redemptione Thomæ Percy. » (Th. Walsingham, *Historia Anglie*, Edwardus³. In Camdeni rerum anglicarum scriptoribus, in-fol., Francfort, 1603, p. 188.)

Deux autres passages de la Melusine de Jean d'Arras se rapportent bien ici ; ils sont réellement historiques en ce qu'ils décrivent d'une façon exacte la physionomie du château à cette époque, et ils auroient pu s'ajouter à ceux tirés d'autres romans que M. Viollet-Leduc a rassemblés dans son traité sur l'architecture militaire au moyen âge. Voici le premier : « L'histoire nous dist que, entretant que Raimondin fut en Bretagne, Melusine fist bastir la ville de Lusignen et fonder le mur sur une roche et edifier fortes tours et drues à machicollées, couvert dedans les murailles pour deffendre à couvert tous les archers, autant par dehors comme par dedans, et parfonds trenchers et bonnes brayes, bastir entre le bourc et le chasteau une grosse tour de tuilles sarrazinoises à fort ciment, et estoient les murs de la tour bien de xvi à xx piés d'espès, et la fist faire si haulte que les guettes qui estoient dedans veoient bien de tous costez qui venoit vers la ville ou le fort, et establit trompes qui trompoient quand ilz veoient quelque apparroistre. Et sachiez bien que tous les trenchiers d'entour le

bourc furent curez là où il estoit besoing, comment encores il est apparent, et fist la dame nommer celle tour la tour Trompée (p. 100). »

Voici le second : « Et sachiez que en brief temps fut la fortesse faicte, non pas une tant seulement, mais deux fortes places avant que on ne puisse venir ne aller au donjon ; et sont toutes les trois places environnées de tours machicolées et les coulées de tours tournées et à guies, et les murs haults et bien camelez, et on y a à trois pares de brayes bien haultes et puissans, et y a plusieurs tours esdictes braies et poternes fortes à merveilles, et au lèz, vers le hault bois au dessus de la prarie, est la roche si haulte et si droite qu'en elle nulle creature pourroit habiter, et avec tout ce il y a fortes braies entaillées de mesme la roche (p. 72). » Plus loin, page 405, Jean d'Arras parle de la tour Pontume, qui est peut-être la tour Poictevaine, mais il l'encadre dans une fable qui n'a rien à faire ici.

Un siècle après, le château fut la prison d'un futur roi de France. Le duc d'Orléans, qui fut plus tard Louis XII, ayant été pris à la bataille de Saint-Aubin de Cormier, « fut peu de temps après mené prisonnier au château de Lusignan, à cinq lieues de Poitiers, où il fut longuement prisonnier. » (*Panegyric de la Tremouille*, chap. 16, coll. Michaud et Poujoulat, 1^{re} série, t. 4, p. 430.)

C'est dans la seconde guerre de religion, en 1569, que, Lusignan étant entre les mains des catholiques, le gouverneur Guron eut à se défendre d'une trahison et d'une surprise, de laquelle il sor-

tit vainqueur, mais après une horrible bataille intérieure, qui n'est pas l'une des scènes les moins poignantes de ces épouvantables guerres¹. Son héroïque dévouement fut inutile. Les protestants, conduits par l'amiral Coligny, assiégèrent en règle Lusignan, qui fut forcé de capituler².

Enfin nous arrivons au dernier siège et à la ruine du château. Attaqué en août 1574, il capitula le 15 janvier 1575, et l'on peut suivre le siège. — La pièce de vers que nous réimprimons ne parlant que du grand assaut du vendredi 24 décembre, qui épuisa les forces de la garnison — soit dans le *Discours des choses les plus remarquables*, soit dans le livre de Pierre Brisson, *Histoire et vray discours des guerres civiles es pays de Poictou*, Paris, 1578, in 8; le récit du siège y occupe les feuillets II 8 à K iij; le volume n'est pas commun, mais on en peut trouver une réimpression dans les *Archives historiques du bas Poitou*, par M. La Fontenelle de Vaudoré, t. 1; *Chroniques fontenaisiennes*, Fontenay-le-Comte, 1841, in-8. Je laisse de côté le détail du siège, mais le lecteur ne sera, je crois, pas fâché de trouver ici la description pittoresque du château de Lusignan, qui commence le *Discours des choses les plus remarquables* :

« Il faut noter que tant le chasteau que la ville

1. Thibaudeau, *Histoire de Poitou*, édit. de M. de Sainte-Hermine. Niort, 1839, t. 2, p. 314-20, 321-5.

2. *Ibidem*, p. 327-28.

sont situez et assis sur le sommet d'une petite montaigne assez haulte, longue et fort estroite. Cette montaigne est commandée d'autres montaignes de toutes pars; toutefois l'accès y est assez difficile et fascheux, aussi est-il bien malaisé à faire sortie pour gens de guerre, car il fault descendre de tous les côtés, excepté de celui d'Enjambes. La ville est bien fort meurtrière, car, outre ce qu'elle est commandée, elle peut facilement estre percee à jour de part en part d'une canonnade. Les murailles sont vielles, et en plusieurs endroicts ne valent rien, et si a on trouvé plusieurs caves qui estoyent creusées jusqu'aux fondemens des murailles, que l'on a comblé durant le siège, chose qui rendoit la ville bien plus foible, pourcequ'en plusieurs endroicts le canon pouvoit battre les dictes caves. Il n'y a que deux portes en la ville, l'une du costé de la basse ville qui regarde l'orient, et l'autre est au bout de la ville, du costé d'Enjambes, qui regarde entre le midi et l'occident. A dextre, du costé de la basse ville, venant de la Font de Cef jusqu'à la porte, elle regarde entre l'orient et le midi; à senestre, du costé du parc, depuis le prieuré jusqu'au chasteau, elle regarde entre l'occident et le septentrion. En la ville n'y a que deux puits, desquelz l'eau est assez mauvaise et peuvent estre espuisez facilement. Au chasteau y en a un qui est dedans la douve¹, au pied de la grosse tour de Melusine. La fontaine qu'on nomme de Melusine est en une tour qui est

1. C'est-à-dire : douve, fossé.

ès faulses brayes du costé du parc regardant entre occident et septentrion ; ceste fontaine vient d'un rocher et ne jette pas beaucoup d'eau. Du costé de la basse ville , ès faulses brayes , y a encore une fontaine , mais tout cela n'est point assez suffisant pour fournir un siège d'eau , et mesmement au temps d'esté. Entre la ville et le chasteau y a une belle et grande place qui se nomme la place du Bail ; ell' est commandée de tous les costés de la bonne ville. De là on trouve le premier portail du chasteau , qui se nomme le portail de Bail , aiant devant soy un pont et les fossez assez profons et larges. Aux deux costez de la porte y a deux belles tours , les couvertures desquelles sont par terre ; ce portail est comme un petit ravelin. De là on va droit à un pont-levis qui est devant le second portail , qui se nomme le portail de Geoffré¹. L'entrée du premier portail regarde le midy , et celle du second entre le midy et l'occident. Ce portail de Geoffré est grand et beau , et faict de bonne matière , ayant devant de grands doubes assez profondes et larges et bien talluées². De là on entre dedans une grand court , dont à dextre est la tour de l'Orloge. Nous la nommions la tour de la Lanterne. Ceste tour est fort haute et descouvre tout autour de Lusignen ; ell' est large et espesse de murailles et belle à merveilles ; on a tiré durant le siège plusieurs coups de canon

1. En souvenir de Geoffroy à la grande dent , le fils de Melusine.

2. Dont les talus étoient convenablement faits.

contre, qui ne l'ont que bien peu endommagée, excepté quelque peu aux deffences. Tirant plus avant vers orient, il y a en la court une grange et quelques petits logis. A senestre sont les grandes escuries, qui dès à présent sont presque toutes ruinées. Le moulin à chevaux est là près, qui a aussi esté porté par terre par le canon. De ce portail de Geoffré jusqu'à la grosse tour de Melusine il y a doubles faulces brayes aiant bonnes et fortes murailles. Là est la tour où est la fontaine de Melusine, et, joignant à icelle, y avoit une chapelle qui est maintenant decouverte. Au pied de cette tour y a une petite porte pour sortir à la rivière de la Vousne et aller à la contrescarpe, qui commence au pied de la tour et va jusqu'au ravelin de la Vacherie. Le troisième portail se nomme le portail de l'Echille¹, qui a devant son pont-levis et ses douhes bien larges et profondes; il est de bonne estoffe et bien faict, aiant au dessus quelques chambres. Durant le siège il faisoit assez dangereux de s'arrester au portail, parceque ceux de l'armée y tiroient souvent et y ont tué et blessé de noz hommes. De là on entre en une petite court assez longue et estroite à l'avenant. A dextre y avoit une cappelle et quelques logis qui sont par terre; le canon a tout rompu cela. Plus avant y avoit un beau grand corps de logis regardant sur la basse ville et sur l'orient, on le nommoit le logis de la Royne; à présent il est tout par terre et ruiné à coups de canon. A senestre, de-

1. De l'échelle.

puis ce portail y a un corps de logis jusqu'à la tour de Melusine. Ceste tour est fort haulte, la prenant dès le pied; ell' est aussi merveilleusement espesse de murailles et d'une matière autant bonne qu'il est possible; elle regarde le septentrion; on a tiré durant le siège quelques coups de canon contre, qui n'y ont pas faict grand dommage. Tirant vers l'orient, et droict à la teste du chasteau, y a un jeu de paulme qui n'est point couvert, et au bout de grandes salles, tant haultes que basses. Là y avoit de belles chambres, qui sont ruinées et par terre, et les salles bien endommagées à cause du canon, qui a souvent donné à travers et battu contre. Au hault de ce grand edifice sont les belles et longues galleries, aiant leur regard sur le parc et la prairie et sur le septentrion; icelles sont magnifiquement lambrissées, avec les beaux et plaisants cabinets et de belles chambres et une petite salle, estans la pluspart aussi ruinées, comme tout le reste du chasteau. Au pied de ces galleries y a des faulces brayes assez estroittes, esquelles y a un escallier par lequel nous descendions pour aller au ravelin de la Vacherie. A la teste et pointe du chasteau y souloit avoir une belle et grosse tour qu'on nommoit la tour Poictevine, mais pour l'heure cela est tout renversé et porté par terre; c'est chose piteuse à voir que la ruine de ces beaux édifices.

« La basse ville estoit un fort beau et plaisant bourg, situé en ung vallon assez estroict, aiant à dextre, venant de Pranzay, le ravelin de la Vacherie, qui est dessouz la pointe du chasteau et

304 LES EFFORTS ET ASSAULTS

des faulces braies jusqu'à la porte de la basse ville, et tout cela est entre le chasteau et la ville. Il n'y avoit qu'une longue rue, aiant de belles maisons et de beaux et grandz logis pour loger les passants. Ce bourg estoit sans comparaison plus beau, plus plaisant et mieulx logeable que la ville, mais de présent il est reduict en cendres. A senestre y a la petite montaigne, sur laquelle l'ennemi a dressé plusieurs batteries, tant contre la ville que le chasteau. La Font de Cef est un peu plus avant, tirant sur le midi: c'est un petit bourg, où y avoit de beaux logis qui pareillement sont ruinez, et la plus part en cendres; ce lieu est situé en un val-lon aiant une belle fontaine sortant d'un rocher, dont encores le bourg porte le nom d'icelle. Il n'y a que deux avenues pour venir en ce lieu, tant du costé de la ville que de celuy de la basse ville, qui sont assez estroittes et par ce faciles à barrer. Ceste fontaine, avec quelques autres qui sont là près, font un ruisseau assez recreatif, aiant d'un costé quelques petits jardins et une prairie descendans vers la basse ville et passant par le milieu d'icelle, sur lequel y avoit de grandes et riches tanneries et un moulin. Enjambes est un lieu hault regardant vers l'occident; c'estoit un temple qui est tout descouvert et ruiné. De là jusqu'à la ville il y avoit plusieurs belles maisons qui, à présent, sont réduites en cendres. Entre la ville et Enjambes y a une grande tranchée fort large qui fut faite par les Anglois, comme l'on dict, devant la porte de la ville, et, tirant vers la Font de Cef, y avoit plusieurs maisons, qui aussi sont par terre et ra-

sées jusqu'aux fondemens, voire que mesmes les caves ont esté remplies de la ruine des dites maisons. La place où elles estoient est maintenant toute explanadée, excepté devant la porte de la ville, où nous avons faict un beau fort de terre, qui a esté nommé le fort du Lion, qui nous a bien servi au besoing, couvrant le devant de la ville; ce fort, à le voir de loing, est furieux. De la porte de la ville, à dextre, descendans vers le parc, est la Motte; nous l'appellions le ravelin des Dames : il a tout autour de beaux fossez assez larges et profonds et une bonne muraille, aians plusieurs petites tours bien flanquées. Du costé de l'occident est ce beau grand parc, renfermé tout autour de hautes murailles, aiant la rivière de la Vousne qui passe à travers, et la belle prairie. A l'endroitict du prieuré y avoit un moulin, qui est tout ruiné, aiant esté battu par deux foys du canon. Voylà quant à la description du lieu et place de Lusignen. » (Pages 1-9.)

Le volume fut composé rapidement et imprimé de même, car il n'y est nullement question de la destruction de Lusignan, dont nous parle ainsi Brisson : « Sur quelques remonstrances que firent ceux de Poitiers à Monsieur de Montpensier, il fut résolu que Lusignen seroit non seulement demantelé, mais aussi que les tours seroyent rasées et les autres forteresses demolies rëz pied rëz terre, et fut l'exécution de ceste resolution commise à Monsieur de Chemeraud, lequel a pensé que, pour la mémoire de ce lieu, la principale tour,

appelée la tour de Melusine, devoit estre conservée, comme elle a esté. »

Mais sur cette destruction il faut laisser parler Brantôme, dont le récit est d'un intérêt et d'une vie dont on va juger : « Le siège de Lusignan fut fort long et de grand combat. Il fut pris, et pour éterniser sa mémoire, il (M. de Montpensier) pressa et importuna tant le roy nouveau venu de Pologne, qui le voulut gratifier en cela, qu'il fit raser de fond en comble ce chasteau, si admirable et si ancien qu'on pouvoit dire que c'estoit la plus belle marque de forteresse antique et la plus noble decoration vieille de toute la France... Lorsque la reyne mère fit la trefve avec Monsieur, frère du roy, à Jaseneuil, que Monsieur estoit à Saint-Mexant, —j'estois alors avec elle et MM. de Strozze, de Grillon-Lanssac et La Roche-Pousay; il n'y avoit que nous quatre de courtisans avec elle, l'envie lui prit en s'en retournant à Poitiers de s'esloigner un peu de son chemin et passer à Lusignan pour voir les ruynes. Certes elle les y vit, et qui luy touchèrent fort au cœur, si bien que si l'on vist parler très tendrement et dire ces mots : « Hé! faloit-il que si belle, forte et noble place, à l'appetit d'une certaine opiniastreté mal à propos de M. de Montpensier, soit esté ainsi ruynée de fond en comble ! Quand le roy mon fils y eust esté en personne et qu'elle luy eust faict telle resistance,

1. Hommes illustres, discours 81, art. 1, M. de Montpensier.

il ne l'eust jamais voulu faire abattre; pour le moins ce n'eust pas esté par mon conseil, car c'estoit la perle antique de toutes ses maisons et le plus bel ornement qu'on y eust sçeu voir. Jamais je ne l'avois veue, dit-elle, sinon lorsqu'estant bien jeune j'y passay au voyage de Perpignan; mais, pour ma jeunesse d'alors, je n'en avois jamais conceu l'impression de sa beauté et grandeur comme je la comprends encore par sa ruyne. Que si je l'eusse eue si bien empreinte en mon esprit comme je l'ay, je vous assure que le roy mon fils n'eust donné jamais à M. de Montpansier le congé de l'abattre à l'appetit de sa passion, et jamais Chamerault n'eust triomphé de si noble et riche despouille pour bastir et agrandir sa petite maison de Marigny. » Car il faut noter que le roy en donna toute la ruyne audit sieur de Chamerault, qui avoit esté son enseigne de gendarmes quand il estoit Monsieur, dont il en a faict bastir une très belle maison, qui n'est qu'à deux lieues de Lusignan. Voilà ce que j'en vis dire à la reine, qui se promena, advisa partout et s'y amusa si fort que, bien que l'on luy dist qu'il faisoit tard et qu'elle n'arriveroit qu'à la nuict noire à Poitiers, comme elle fist, n'en laissa la contemplation. Je la vis aussi fort blasmer le sieur de Sainte-Soline, qui l'avoit laissé prendre et perdre en estant capitaine, et en avoit acheté la capitainerie du sieur Du Vigean, que luy et ses predecesseurs de la maison du Fou avoient gardé plus de six vingts ans. Car on disoit que ledit Sainte-Soline, ayant un peu trop l'avarice, n'avoit

jeâns qu'un pauvre vieux morte-payé qui se laissa surprendre (Guron?). Que s'il n'eust ouvert la porte et l'eust bien fermée seulement et n'eust parlé à personne, cette place estoit imprenable à tout le monde.

« Voilà la pitié et ruïne de cette place. J'ay ouy dire à un vieux morte-payé, il y a plus de quarante ans, que, quand l'empereur Charles vint en France, on le passa par là pour la delectation de la chasse des daims qui estoient là dedans, un des beaux et anciens parcs de France, à très grande foison; qu'il ne se put saouler d'admirer et de louer la beauté, la grandeur et le chef d'œuvre de cette maison, et faite, qui plus est, par une telle dame, de laquelle il s'en fit faire plusieurs contes fabuleux qui sont là fort communs jusques aux bonnes femmes vieilles qui lavoient la lessive à la fontaine, que la reyne mère voulut aussi interroger et ouyr. Les unes disoient.... Mais, surtout quand la sentence fut donnée d'abattre et ruyner son chasteau, ce fut alors qu'elle list ses plus hauts crys et clameurs. Cela est très vrai, par le dire d'honnestes gens. De depuis on ne l'a point ouye. Aucunes vieilles pourtant disent qu'elle s'est apparue, mais très rarement. Pour fin et vraye vérité finale, ce fut en son temps une très sage et vertueuse dame, et mariée et vefve, et de laquelle sont sortis ces braves et genereux princes de Lusignan, qui, par leur valeur, se firent roys de Chyppe, parmy les principaux desquelz fut Geoffroy à la grand dent, qu'on voyoit représenté sur le portail de la grande tour en très grande stature. Je n'ay guères veu de

personnes qui, ayant veu ce chasteau en son lustre et splendeur et puis en sa memorable ruyne, ne maudissent M. de Montpensier et son opiniastreté en cela, si que les roys ses enfans, disoit ladite reyne, n'en avoient tant fait envers les villes qui avoient tenu, eux presens, contre eux, et ne les avoient demolies, et luy avoit voulu faire plus qu'eux et se faire craindre et respecter. »

Thibaudeau¹ indique Meré de Barbesieres comme celui qui fut chargé par le duc de Montpensier de démolir le château; il se peut que Chemerault se soit déchargé sur lui de l'exécution, mais les témoignages concordants de Brisson et de Brantôme laissent à Chamerault la première place, et de Brantôme surtout l'on doit induire que ce fut lui qui fut l'instigateur de la mesure. La tour de Melusine fut seule respectée, nous a dit Brisson, et plus tard quelques fortifications furent rebâties; mais, en 1622, au milieu de la campagne de Louis XIII contre les protestants de Poitou et de Guienne, le gouverneur protestant, le duc de Rohan, fut déposé et remplacé de par le roi par M. de La Rochefoucault. La démolition complète fut arrêtée et le maire de Poitiers chargé de cette commission². C'est alors qu'est tombée la tour de Melusine. Tout isolée et affoiblie qu'elle fût, la politique du cardinal la trouva encore assez fière pour lui faire l'honneur de la décapiter.

1. Ouvrage cité, t. 2, p. 385.

2. *Ibidem*, et t. 3, p. 261.



*Au corps de feu Claude de Cousdun, seigneur
de Cholié, de Forge¹, de Cheriné², de Lié³,
de Saint Thibault, des Houches en Melle, et
de la Motte en Melle, gentilhomme aussi ac-
complí que la France en ait nourri de son
temps.*

An milieu de ses murs, Melle, ta tenancière,
Au mesme estuy qu'elle a serré tes de-
vanciers, [valliers,
Lesquels⁴ furent jadis la pluspart che-
Serre aussi aujourd'huy ta cendreuse poussière,

Et, parceque je crains que trop elle diffère
D'ériger d'un tombeau le nombre de pilliers
Qu'il faut pour engraver tous tes beaux fais guerriers
Exécutez pour Christ de ta main droicturière,

1. Les Forges (Deux-Sèvres), arrondissement de Parthenay.

2. Cherigné est dans les Deux-Sèvres, arrondissement de Melle, canton de Brioux.

3. Notre-Dame-de-Lié (Vendée), arrondissement de Fontenay-le-Comte, canton de Maillezais.

4. Imp. : qui.

J'ay voulu cependant à ta cendre vouer
Ces efforts et assauts, affin de publier
D'eage en eage aux François ta vertu et vaillance ;

Car les escrits d'un poëte est bien plus souverain
Que ne sont les tombeaux faits de marbre ou d'arain,
Pour rendre à tous jamais vive ta souvenance.

P. G. S. D. L. C.

Rhœbus retrogradant commençoit la saison
Des brouilleux frimatz, entrant en la
maison
Du signe decembral, et le froit Capricorne
Chez luy se festioit selon la saison morne,
Quand ce prince du sang, ce duc de Monpencier,
Resolut au conseil faire un effort dernier
Aux assiegez tenans les fors de Melusine
Pour s'acquerra à jamais, par l'entiere ruine
Des murs de Lusignen, un honneur eternel,
Et, pour son hault dessein rendre plus solennel
En forçant le chasteau et en prenant la ville,
Il assigna pour jour de Noël la vigille.
Exprès les garnisons de mains gouvernemens
Des païs plus voisins eurent commandemens
De se trouver au temps de l'annuelle feste
Pour faire bravement cette noble conquête.

Ce courageux vieillard¹, à cause de son heur

1. Il étoit né à Moulins en 1513 et mourut à Champigny en 1583. M^{me} de Montpensier, si fameuse dans la Ligue, étoit la seconde femme de son père.

D'avoir esté déjà sur deux villes vainqueur
Et d'avoir ses soldats tenuz trois mois d'année
Campez autour des forts de la ville entournée,
Puis voiant le secours de sept cens Allemans
Qui luy estoient venus, il prend ses argumens
D'emporter seurement d'assault la forteresse,
Comblant à tout jamais de gloire sa vieillesse.
Les Tourangeaux, Bretons, Menceaux et Angevins,
Et tout ce qui estoit dans les fors poitevins,
Le sont venus trouver, armez de riches armes
Mesmement de pavois pour le bras des gens d'armes.

Ainsi donc, resolu, tout affamé d'honneur,
Commande promptement à son maistre mineur
D'aller mettre le feu aux poudreuses trainées
Pour voir bouleverser les murailles minées.
Mais l'éternel Sauveur rua le fondement
De ce mur enlevé dessus un regiment
Arrivé de nouveau et rengé en bataille
Pour livrer promptement l'assault à la muraille;
De ce les attendans pour deffendre le lieu
S'assurèrent d'avoir l'assistance de Dieu.

[rage,

Mais ce grand Dieu pourtant ne changea son cou-
Ains en son cueur hayneux l'augmenta d'avantage,
Car un desir pressant si fort le lime et mord
Qu'il proteste en jurant de mettre tout à mort.
Comme le ciel obscur nettoyer il advise
Par l'haleïne du vent soufflée par la bise,
Ainsi s'assure-t-il le Poictou nettoyer
Des huguenotz pouvans un jour le guerroyer.

Ne voulant espargner à son artillerie

Les poudres et harilz traînez de Picardie ,
Le jour que du premier pour entrer au second
Logis capricornin Phœbus tiroit son rond ,
Il fit ce mesme jour à neuf gorges béantes
Vomir tout à la fois neuf ballotes tonnantes
Qu'il avoit fait bracquier pour battre sans delais
Le plus foible cartier, que gardoit Saint Gellais.
Là, si fort canonna les murailles espesses
Que les douze cent coups que tirèrent ses pièces
Esbranlèrent un pan, et, d'un chocquer plus dur
Qu'un tonnerre tombant, esbrechèrent le mur
D'autant d'espace en long que l'on voit l'ouverture
D'un tiers arpent de bois, que la coignée dure
A essolé en bas, separant des sicotz
Le branchage arrenagé pour porter ¹ en fagotz.
De trois autres canons, tonnans mesme furie,
Ouvrit le ravelin faict à la Vacherie;
De sept autres perça le vieux chasteau royal
A l'endroit que hastoit jadis feu l'admiral ²;
Tellement que les coups de l'horrible tonnerre
Ruèrent quasiment tout un grand pan à terre.

Cependant, au dedans, les deux chefs principaux,
Soubz la hotte suant, endurent les travaux
En ramparant bien hault le rempar difficile ,
L'un dedans le chasteau et l'autre dans la ville.
A leur exemple on voit tous les bons citoiens
Suer et prodiguer ce qu'ils ont de moiens;
Les uns y font rouller, pour boucher la planade ,

1. Imp. : rorter.

2. C'est-à-dire l'amiral de Coligny, quand il avoit assiégé le château de Lusignan et l'avoit forcé de capituler.

Le ruisseau desempli, la pipe, et barricade;
Les uns y font porter, pour y mettre dessus,
Les sacz rapetissez expressement cousus;
Chacun fuit le repos : l'un bêche la terrée,
L'autre charge le creux de la hotte parée;
L'un couche les rameaux, l'autre met le fumier;
Brief, c'est à qui sera au travail le premier.
Le lendemain, au jour du mois vingt et quatriesme
Il fit recommencer à battre tout de mesme.

Ce fut le propre jour que le Retail nerveux
Accota de son bras tout un mur ruineux,
Comme on voit accoter à l'acotte puissante
D'une vieille maison la muraille pendente;
Tenant sa targe au bras, ce fais fut supportant,
Encontre roidissant sa force jusqu'à tant
Que son œil apperceût que les courans piedz vistes
Eurent ostez de là tous les Saint-Geleistes;
Puis, en s'esvertuant d'une forte façon,
De sa force il usa ainsi que fit Sançon:
Car, en la renversant sur la troupe ennemie,
Il en escrapoutist une bende demie.

Voiant finablement les demolitions,
De trois mil quatre cens coups d'amonitions,
Le duc, tant desireux de gaigner la muraille,
Commande à tout son camp de se mettre en bataille.

C'estoit l'heure du jour que nous oyons sonner
Appellant par la ville un chascun à disner,
Quand tous les tabourins, les filfres et trompettes
Les gendarmes soimmoient de se rendre aux cor-
[nettes,

Les soldatz aux drapeaux, les drapeaux prompte-
Au drapeau colonel du chef du regiment. [ment
Le duc assemble aussi toute l'infanterie
Dessous les regimens de sa gendarmerie,
Armée bravement, qui met le pied à bas
Pour les premiers en rancs commencer les combats.
De ces forces joyeux, luy mesme il les visite,
Allant de çà, de là, puis ainsi les incite :
« Soldats, c'est aujourd'huy, vigille de Noël,
Que vous acqueriez tous un los perpetuel,
Un honneur à jamais d'avoir de hardiesse
Prins par voz durs assaultz ceste grand forteresse;
Car le trenchant mortel de vostre dur cousteau
Fera la ville nostre et nostre le chateau.
La gloire, ô bons soldats, ne vous sera ostée
D'avoir de là dedans la noblesse dontée,
Que desjà vous auriez, si je l'eusse permis,
Forcée horriblement. Là sont les ennemis
De la foy catholique et moteurs de la terre
Pour la messe chasser de nostre heureuse terre.
Pourtant, si vous avez ores devotion
Vcoir seulle en ce païs nostre religion,
Courez, allez, marchez, qu'un chascun de vous cher-
Un glorieux honneur à gagner cette brèche. [che
Ces Huguenots transis n'auseroient là dedans
Attendre telz soldats que vous les regardans.
Anriez-vous bien le cueur si poltron de courage
Que vous ne gagnissiez un si large passage? »
Ce grand duc exortant, incitant par ces ditz
Le cueur des moins vaillans, mesme des plus hardis,
Ses bandes à ces mots conspirèrent la perte
De ceulx de Lusignan par la grand brèche ouverte.

Adoneques, Sainet Gellays, à qui le blond cotton
En se frisant menu sort encor du menton,
Prevoiant le dessein du due leur adversaire,
S'assurant qu'à sa brèche auroit premier affaire,
Pource il y fait soudain sa cornette apporter,
La lance de laquelle au milieu fait planter,
Et planter il y fait aussi de la Garenne,
Qui gardoit ce quartier, le baston port'enseigne.
Puis, d'un prudent advis, comme un chef advisé,
Il faict veoir aux cartiers si nul n'est amusé;
Il mande à Terre-Fort qu'à sa Motte il regarde;
Il faict dire à Bruneau qu'il face bonne garde,
Et à Bonnet aussi, surtout à Dubien
Commande qu'en tirant sa brèche il flanque bien;
Il prie ensemblement que chacun là luy die
Quel deffaut il connoist, pour qu'il y remédie.

Ce temps pendant il faict qu'un morion profond
Luy devale, cresté, sur la voulte du frond;
Puis, tombant du collet, une noire cuirasse
Faict que son noir habit et son corps ell'embrasse;
Semblablement les siens s'attachent au coulet,
Sans differer longtemps, le vestu corsellet,
Auxquelz il a parlé d'une telle manière,
Combien qu'il conneust bien leur assurance fière :
« Nous voions, compaignons, s'ordonner devant nous
Forces encuirassez, pour nous charger de coups,
Et voions à leur dos force harquebuserie
Pour nous donner ici beaucoup de facherie;
Mais pensez, je vous prie, que ce n'est pas en vain
Qu'ici nous combatons. C'est pour le Souverain,
Notre seul créateur, et pour sa sainte Eglise,

Dont ne debvons douter qu'il ne nous favorise
De son secours divin, si en avons besoin.
Pour tant je vous suppli que chascun aye soin
De s'arenger soudain en ordre dans sa place,
Faisant connoistre au duc qu'en vain il nous menace,
Opposant droict sa picque au devant du guerrier
Qui viendra sur la brèche au combat le premier,
Le faisant devant luy mort tomber en arrière. »

Après qu'il eut fini la parole dernière,
Voiant que ce grand duc par son sergent major ¹
Faisoit filler bien loin les enseignes encor,
Au ministre Lessart, eslevant aux deux polles
Ses yeux, fit prier Dieu des suivantes paroles :
« O Dieu fort et puissant, puisque noz ennemis,
Qui sont aussi les tiens, ensemble se sont mis
Pour nous faire un effort, fais que ta main puissante
Leur arrache le cueur et la force nuisante,
Leur ostant le pouvoir de monter jusqu'à nous,
Car ils font leur estat de nous envahir tous,
Si mieux ne veux de nous te servir à cette heure
Pour leur faire sentir les coups de ta main dure.
Assistes nous, Seigneur, car sans ton seul moyen
Et ta forte vertu ici ne pouvons rien.

1. « N'est-ce pas une belle chause du *sergent-mayour*, qui enboya son chebal en boyage parcequ'il perdoit les yeux? Son chebal fut gueri et lui debint abeugle. » (*Le baron de Fæneste*, liv. 2, ch. 5, éd. Mérimée, p. 76.) — « J'ai porté la pique à quatre cornes dans la compagnie du capitaine Bordeaux, vostre sergent-major. » (*Ibidem*, liv. 3, ch. 1, p. 629.) Au premier abord on n'auroit pas cru le mot si ancien.

Sois nostre conducteur et noz bras fortifies;
Lors nous repoulerons de vaillances hardies
L'idolâtrie infidelle, et, l'ayant mestrisé,
D'un tel bien tu seras par ton peuple prisé.
O Dieu, renforce donc d'une force nouvelle
L'esprit avec le corps de ton peuple fidelle,
Tellement que le cuer pour faire son devoir
Se sente renforcer doublement de pouvoir.
Si durant ces assauts il te prenoit envie
De retirer quelqu'un dehors de cette vie,
Vueilles alors, selon qu'as promis par tes dits,
Le recueillir là hault en ton saint paradis;
Et d'aillant que, pecheurs, nostre damnable vice
Peut reculler là bas cette faveur propice,
Nous te supplions tous qu'à ton passable esprit¹
Tu vueilles pardonner au nom de Jesus Christ.»

Ainsi l'on invoca, pour faire resistance,
De grande affection, du Seigneur l'assistance
Pour avoir sa faveur. Puis sur la brèche sault
L'Achille Saint-Gellays pour soutenir l'assault,
Et, pour ce qu'en deux jours sa brèche estoit partie,
Il donna à garder la moins large partie
A Tifardièrre, et, près la separation,
Sur le dextre costé de sa grand' portion
Il mit des corceletz avec le bon Availle;
Où sans cesse on battoit de deux tours la muraille,
Et, ce pendant qu'ainsi prudent il ordonnoit,
Garnissant son rempart comme il appartenoit.
Ceux qui estoient eslus pour y faire la pointe
Marchoient de grand ardeur, et de ranc suyvoit joincte

1. Nous disons encore *passer*, dans le sens de *mourir*.

La force de la troupe; ainsi que les seillons
Se suivent dans ¹ la mer, enflés de tourbillons,
Et de telle fureur qu'ilz battent le rivage,
Ell' vase presenter à l'horrible carnage.

Comme on voit un lyon de bœufz environné,
Au cueur d'un vert pastis, n'estre en rien estonné,
Mais d'un seul tremblement de sa hure espouvente
Des animaux cornus la tourbe mugissante,
Tellement que nul d'eux n'ose, pour l'ataquer
De son gros front armé, devant luy se parquer,
Ainsi, là, Sainct-Gellays, hardi et magnanime,
Cette troupe assaillante aussi peu il estime.
Il fait là renverser le chef qui veult monter,
Et le soldat tomber qui le veult imiter.
Mais des esclas vollans leur grosse artillerie
Luy faict dessus ses gens une grand' blesserie :
Car, tempestueusement tonnant pour leur secours
Et sans cesse frappant, murs à bas boutte ou tours,
Esgalant les haults murs au ras plan de la terre
Par l'imitation du celeste tonnerre.
De tous ces coups pourtant scul'ment fut dechiré
Le cadet, faict aîné, de La Cour de Chiré ²,

1. Nous remarquerons que *dans*, ici et ailleurs, est toujours imprimé *d'ans*, ce qui rappelle son étymologie *de ens*, *de in*. C'est une affectation pédantesque du poète.

2. A l'assaut du 23 octobre, le *Discours* rapporte que parmi ceux qui furent tués « fut La Court de Chiré, qui combattit aultant vaillamment sur la brèche qu'il est possible, et mesmes, estant souvent porté par terre, soudain on le voyoit se lever. » (P. 55.) — Dans le récit de l'assaut dont s'occupe notre poème on trouve : « Cependant le canon tiroit incessamment aux brèches et fort du Bien, au

Et y furent blessez de playes honorables ,
 Avec quelques soldats , les personnes notables ,
 D'Aubanie et Seignan , d'Availle . Chastillon ,
 Et du Retail , auquel on tira maint ballon ;
 Mais , pour le guarentir de ces boules meurtrières ,
 Sa seur tournoit les coups par devotes prières .

Cependant , à la Motte , on vult à Terre-fort
 Dessus le petit parc faire aussi un effort :
 Car quatre cens soldats , avec l'argoletage ¹,
 Par le chef general avoient expresse charge
 D'attaquer de ce lieu les braves gardiens ,
 Sarriou attaquant les Saint-Gelatiens ;
 De faict pour leur devoir presentent l'escalade ,
 Dont le bon Terre-Fort , par mainte harquebusade ,
 Deffend à tous son bord , refusant tout à plat
 L'appuy des eschallons au plus hardy soldat ;
 Là , jusques sur le soir , une gresle plombée ,
 En peti-petoüant , drument se vit tombée .

D'autres forts regimens encor au ravelin
 De cette vacherie , assez près du moulin ,
 Où desjà ils avoient fait jouer leurs deux mines
 Et longtemps par avant de toutes leurs machines
 Affronté le Chaillou et le hardi Foucault ²,

moyen de quoy le sieur de Chiré , frère de celui duquel a
 esté parlé cy-dessus , jeune enfant de quatorze à quinze
 ans , tirant sur l'ennemi force harquebûsades , fut tué . »
 (P. 57.)

1. On trouve dans le Dictionnaire de l'Académie qu'*argoulet* s'est dit autrefois pour *carabin* , c'est-à-dire soldat
 ayant pour arme une carabine .

2. Allusion à l'attaque du 23 octobre. Cf. le *Discours* ,
 p. 51-56 .

S'en vont, le chef blessé, livrer un dur assault
Pour emporter Ceré, qui là estoit en garde
Avec maintz coreeletz, au cueur desquelz il tarde
Qu'ilz ne sont assaillis comme faict à Luché,
A Bougonnière aussi, la picque aiant couché
Pour prestement ferir une enseigne approchée
Dessus le bord refaict de leur foible tranchée,
Qui à peine couvroit tous leurs harquebusiers;
Mais Ceré faict bien tost repousser les premiers,
Et, comme un grand sanglier eschauffé de courage,
Ne craint l'aboi des chiens ny leur denteux courage,
Des veneurs ne daignant les espieux éviter;
Ainsi il ne craint pas son corps de presenter
A la pluye tombant des balles homicides
Dont on avoit chargé les harquebuses vuides,
Et de tant plus il sent les rudes combatans
Charger et assaillir luy et ses resistans,
De tant plus sa fureur encontre ceste armée
Va attisant l'ardeur de son ire enflammée;
De mesme sont les siens d'un courage si chault
Que rien que l'ennemi surmonter ne leur chault,
Ainsi leur rage chaude on ne counoist estaindre,
Et ne counoist le due de les pouvoir contraindre
De chercher le chasteau, tant sont pleins de bonté
Si ce n'est pas l'advis d'un expérimenté
De ceux qui commandoient entre ses capitaines,
Et qui fort emploioit pour tels chats ses mitaines,
Qui advise soudain d'envoyer quelques rances
Passer hastivement pour donner sur les flanes,
Et par mesme moyen tacher à s'entremettre
Entre eux et le chasteau. Mais, prenant à la dextre,
Ceré fait retirer incontinent ses gens

Qui, pour estre trop tard, ne sont tant diligens
Qu'ils ne soient fort pressés par la troupe ennemie.
Alors des retireurs se voit la prudhommie;
Car, comme on voit un loup d'une fain enragé
Rencontrant de brebis un troupeau desgrangé,
Avec la gueulle ouverte et inclinant la teste,
Abatre autant de corps qu'il rencontre de beste,
Non autrement faisoient les Cériens meslez,
De leurs glaives rouant les tranchans affilez
Pour renverser de coups ceste grande cohorte,
Qui fut finalement malgré eux la plus forte.
Céré, estant navré, y est faict prisonnier
Avec Lisle et La Fa, et Beauvois-Monfarnier,
Mais Vireil, Puy-Jourdain, à Saint Gellays le frère,
Montrant, ô Vaution, leur vaillance dernière,
Hellas! finalement, trop faible de genoux,
On les vit trebucher le visage dessous.
O quel heur ce leur est d'avoir perdu la vie
Pour l'église de Dieu au cueur de leur patrie!
Des blessez se sauva Luché le bien aprins,
Qui tout couvert de sang faillit à estre prins;
Encor blessé marchoit après luy Bougonnière,
Lequel en se sauvant combattoit de colère.

Le sieur de Frontenay, descendu de Rohan,
Estant chef commendant sur ceux de Lusignan,
Entend tout aussi tost la force qu'on a faicte
Au premier ravelin, et de ses gens la perte.

Combien que sagement son esprit soit vestu,
Dès qu'il estoit enfant, d'une rare vertu
Ornée excellemment d'une ferme prudence,
Une fureur pourtant surprint sa patience;

Car, comme un tigre aiant perdu tous ses petis,
 Montre tout regrissé par l'aigre craquetis
 De ses meurtrières deus et par sa grand furie,
 Allant deçà, delà, combien il a envie
 De se vouloir venger de ce raptEUR facheux,
 Ne craignant de mourir à la poursuite d'eux,
 Mettant en cent lopins la personne empoignée
 Du larron, le privant de sa jeune lignée,
 Pour ce venger ainsi, ce bon prince breton,
 Enflammé de courroux, secouant son menton,
 Estant armé de fer et son corps de cuirasse,
 Grommelant du gosier la guerrière menace,
 Montrant le grand desir que son courage avoit
 D'espandre son courroux, si alors il pouvoit
 De ses mains front à front les principaux combatre,
 Pour leur vendre bien cher cet advenu desastre,
 Par lequel il conneut que la faveur de Mars
 N'est pas incessamment riante aux bons soldats ¹.
 Comme jamais Cæsar on ne voioit esperdre,
 Fust ou pour aller mal ou l'ost prest à se perdre,
 Sachant qu'aux jeux de Mars pour un chef esperdu
 Tout un camp est soudain entièrement perdu,
 Ainsi ce chef n'eut pas l'âme si perturbée
 Qu'il ne conneust soudain qu'à sa bouche adoubée

¹ Comme on rimoit surtout pour l'oreille, il suffisoit que la prononciation pût donner la rime. *Soldats* et *soudars* étoient la même chose; d'où l'emploi des deux mots l'un pour l'autre. C'est ce qui a permis à d'Aubigné d'imprimer aussi :

Les Xaintongeois heureux et les Gascons soldats
 Des bords à leur milieu branslent de toutes parts.
 (*Les Tragiques*, édit. Lalanne, p. 219.)

L'ennemy luy vouloit faire pareillement
D'un assault envoyé un aspre enfoncement,
Et pour ce il se hasta d'aguiser le courage
De ses gens ordonnez, usant de ce langage :
« O compaignons guerriers, si je n'eusse estimé
Voz corps tant vertueux, jamais n'eusse enfermé
Un seul soldat icy; mais la grand confiance
Que j'ay heu de tousjours en l'experte vaillance
De voz cueurs asseurez m'a faict avecques vous
Prendre en garde ce lieu, et à force de coups
Opiniastrement contre tous le deffendre
Venans comme ennemis l'attaquer pour le prendre,
Comme ce duc qui vient tous nos biens ruynier,
Et jusque aux plus petis noz corps exterminer,
Non pour avoir commis quelque criminel vice,
Ains faire à nostre Dieu fidellement service.
C'est pour lui, mes amis, qu'on nous vient assaillir;
On nous vient assaillir pour sa gloire abolir;
Mais il sera celuy qui pour la resistance
Nous don'ra contre iceux la force et la puissance.
La crainte donc ne doibt ores nous estonner,
Sachant pareillement qu'ilz n'ont pour ordonner
Un seul chef suffisant et qui soit cappitaine.
La valler de leur force encor vous est certaine;
Vous l'avez mainte fois et en divers cartiers
Bravement faict fuir par six harquebusiers
Non plus favorisez qu'en la rase compaignie.
Pensez donc aujourd'hui si leur cœur vous dedaigne,
Voiant que telz soldats deffendent ce chasteau,
Ets'ilz n'en craignent pas encor plus fort leur peau?
Finablement, amis, je vous suppli de croire
Que nous en acquerons une eternelle gloire;

Car, faillant aujourd'hui à nous prendre d'assault,
Dès demain vous verrez qu'ils en prendront le hault. »

Aiant finis ces mots, toute la noble troupe
Avec tous les soldats qui marchaient là sous Choupe
Crièrent d'une voix que pour le secourir
Sur la bresche campez ilz vouloient tous mourir.
Il commanda soudain de faire la prière,
Sollicitant de Dieu la faveur journalière.
Chacun des deux genoux bas la terre est pressant
Et ses deux jointes mains vers le ciel est dressant,
Tandis que le pasteur, d'une affection grande,
Faict au Dieu des combas la très humble demande
De sauver et garder d'opresse et de meschef
La ville et le chasteau, les soldats et le chef.

Disant : *Ainsi soit-il*, on voit toute ondoiante
La troupe Hunaudoise en armes flamboiante
Et Luché, resolu d'affronter celle part
Pour envahir tous ceux qui gardoient le rampart,
Ell' vient, grosse de cuer et grosse de courage,
S'esbransler dessus eux, ainsi qu'un gros orage
Dont premier on voit là par le fer des longs bois
Les corps bouleverser bouclez dans les harnois;
On voit rompre les fustz des picques de Biscaye
A grans petas d'esclas en desfaisant la haye.
Les fermes Rouhanois soutiennent cet effort
Si veillamment qu'à mains donnent la palle mort;
Les plus fendans huppez de l'assaillante armée
Sont morts atterracez à cette âpre arrivée,
Et tout ce qui s'oppose, espoinçonné d'entrer,
L'un sur l'autre tombant, la mort vient rencontrer.

Mais les chefs Hunaudois, pleins d'une grande
espreuve,
Dans les cueurs vigoureux poussent la force neuve,
Dont, deux fois rechauffez, s'esmeuvent tellement
Que deux fois à la brèche ils font esbranlement,
Et deux fois les tenans aussi l'ont deffendue.
Nonobstant ceux du duc, d'une adresse entendue,
La vergoigne craignant, sur icelle ont montez,
Où cap à cap se sont et main à main boutez,
Et, comme deux taureaux, ou comme deux licornes,
Aiant front contre front et cornes contre cornes,
Se donnent plusieurs coups des corps entrelassez,
S'entrepersant la peau de leurs colz offencez,
Faisant rougir le sang partout sur leurs espaulles,
Ces bendes outrageoient de mesme leurs peaux
A coups de coutelas, en petipetassant, [molles.
L'un s'efforce d'entrer; l'autre l'est repoussant;
Les Hunaudois¹ y font et d'estoc et de taille,
Les eschelles plantans au pied de la muraille;
Ceux de l'autre costé, d'un vigilant devoir,
Font dru ainsi que gresle une eau chaude pluvoir;
De leurs bras diligens les courageuses femmes
Ne profitent pas moins que les coups des gensdar-
Car l'une jettel'eau, l'autre la poix, la chaulx; [mes,
Une autre faict flammer² l'ardant cercle d'an haults,
Et l'autre faict couller l'huile toute bouillante;
D'autre part les goujats jettent la braise ardente
Et les pierreux quartiers, les testes escervelans,

1. Les gens commandés par La Hunandaye.

2. Imp. : flammes.

Le tout pour opprimer les hardis assaillans,
Et, pour encourager les Rouhanois fidèles,
Le pain, le vin, la chair sont par les damoiselles
A chascun départi, et n'est lors espargné
Ce que pour le besoin leur ordre a designé,
Car un bon ordre mis fauveusement profite,
Quand il est bien gardé, à la force petite;
Par telle prevoiance on voit les colonnelz
Succeder, bien heureux, aux actes eternalz.

Mais les bons canonniers de sept pièces pareilles
Faisoient incessamment de bien tirer merveilles.
Saint-Gelays, entendant leur bon chef meslié
Aux pieds des ennemis, y envoya Chalié,
Qui prinst quelques soldats d'une bonne trantène
Des fraichement venus de ceux de La Garenne,
Que Saint-Gelays avoit mandé à son besoin,
Qui de la vieille breche avoient heu toujours soin
Soubz le commandement de l'enseigne Moussière.
Quand le chef vit Chalié et sa troupe derrière,
De rechef il incite affectueusement
Ses gens à tenir bon, qui faisoient vaillamment.

[blable

Comme on voit de grands vans d'une force sem-
Entr'eux combatre en l'air d'une alaine durable,
Les ungs ne voulans pas, pour n'estre inferieurs,
Que les contre-ventans leur soient supérieurs,
Les nues tiennent bon et bon la mer venteuse;
L'issue du conflict long temps en est douteuse,
Quant aux vents obstinez d'un souffler envieux
L'un sur l'autre pretend d'estre victorieux:
Telle obstination estoit en ces contraires,

Tous pretendans enfin vaincre ses adversaires.
Aucun des deux costez branlant mal ne bastoit,
Car chascun combatant en ardeur s'augmentoît;
Maintenant ceux du lieu reprennent le courage;
Maintenant ceux du duc augmentent le carnage;
Ce que voyant Chalié, dessus les plus espès,
Gaillard, se va ruer, mettant ses gens après,
Comme lache un pasteur ses dogues par la plaine
Après le loup prenant la brebis porte-laine,
Affin de l'esloigner et le rendre contrainct
De se sauver des dens des bons dogues qu'il crainct.
Ce renfort de nouveau aux assaillans a peinte
Quelque commencement d'une fuiarde crainte,
Sentant des soutenans la magnanimité,
Jetter de plus en plus le pis sur leur costé.
Là, si du bon Chalié une jambe blessée
Par l'esclateur malheur ne fust si tost cassée,
Et Baubetière n'eust au bras esté blessé,
Piéça la Hunaudaye de là fust dechassé.

Mais l'heroïc Rohan, l'Hector de la defence,
Augmenta à ce coup doublement sa vaillance,
Comme cet aultre Hector sentant que ses Troyens
Luy estoient mal menez par les Achiliens.
Dont Mars commença lors soutenir la partie
Des tenans vertueux, rendant jà amortie
La furieuse ardeur des braves assaillans,
A mi adoucissant un peu leur maltalens.
Et voiant que la nuit monstroït la claire estoile
Qui première apparoïst cloué à ce grand voile¹

1. C'est-à-dire l'étoile de Vénus, qui se lève la première.

Et qu'on voioit desjà la grand voulte des cieux
Bruller de toutes pars de mille et mille feux ,
Le duc à grand regret fit sonner la retraite
Pour retirer ses gens au son de la trompette ,
Aussi fasché qu'on voit un veneur estre au soir,
A qui tous les bassetz n'ont oncques sçeu avoir,
Combatans de leurs dents jusques dans la tanière,
Le renard deffendant sa creuse renardière.
Ainsi à Lusignan de ces assaults l'estour
Cessa comme cessoit la lumière du jour ;
Puis le pasteur Marri, blessé dessus la face,
Ainsi au seul Sauveur devant tous rendit grace :
« Seigneur, nostre bon Dieu et Sauveur tout puissant,
Ce peuple icy connoist qu'il estoit perissant
Presentement sans toy, car il n'eust eu la force
De tenir si longtems contre la troupe grosse
De si fiers ennemis, obscurcissant ton nom.
Et quant à toy, Seigneur, il n'a esté sinon
Qu'un de tes instrumens desquelz tu executes
Ici bas, quand tu veux, tes saints jugemens justes
Contre tous ces pervers despitans tes bontés ,
Affin que leurs pareilz, pour les voir mal traictés ,
Convertissent à luy leurs cueurs par cett'exemple
Tes enfans de là mesme un argument très ample
Treuvent de te benir, aiant ce jour connus
Les efforts de ta main qui les a soutenus .
C'est pourquoy maintenant de cet acte notoire
Nous t'en donnons l'honneur, nous t'en donnons la
Te priant humblement de nous continuer [gloire,
Tes biens et tes faveurs, pour nous esvertner
De soutenir tousjours en sainteté heureuse
De cet asyle saint la muraille pierreuse.

Cependant garde nous d'orgueillir nostre cueur
De ce repoulement , tu en es seul vainqueur,
Et nous apre[n]s plustost la sobre modestie ,
La simple humilité, pour que l'on s'humilie,
D'autant plus que, voians que de ton amour doux
Et gratuitement tu nous esleves tous ,
Affin d'estre eslevez encore davantage ,
Comme tu nous prometz par un exprès langage
Jusques à ce qu'ayant par ton filz nostre amy
Vaincu la dure mort , le dernier ennemi,
Nous parvenions là hault en ta gloire céleste. »

Grâces rendu qu'il eut , chacun couvre sa teste ,
S'enquerant quel amy l'on luy avoit blessé
Affin de luy aider à estre tost pencé ,
Oubien quels compaignons, par les coups homicides,
N'avoient plus que les corps de sang pallement vides,
Estant l'âme fidelle avec les crestiens
Envolée ce jour aux Champs Elisiens ,
Affin que nul des corps sans fosse ne demeure ,
Dont trente et six trouvés y eurent sepulture.
La Roche-Massardier y fust si fort blessé
Que les chirurgiens le pensoient trespasé ;
Là entre les tuez fut mis au cimetière
A part en un tombeau le corps de Moniatière.

Cependant Monpensier, aussi soigneux des morts,
Commende aux pionniers d'enterrer tous les corps.
L'on ouit toute nuit crier les voix haultaines
Pour quatre vingt perdus, commendans , capitaines ;
L'on n'aperceut du duc l'extrême dueil cessé ,
De tout le jour venu, pour la mort de Lucé.
Brief, au camp l'on n'ouit que la guerre mausdire

Pour six cens bons soldats qu'ils trouvèrent à dire
Que Melusine fist, par un cruel trepas,
Devaller chez Pluton pour s'enroller là bas.

O ! plust à nostre Dieu que les huguenotistes
Qui vivent aujourd'huy soubz l'ombre des papistes ,
Fussent ores munis de la fidélité
Que les Merlusiens ont à la déité,
Prodiguant librement leur vie corporelle
Pour deffendre l'Eglise et sa sainte querelle,
Et d'un cueur magnanime estimans moins que riens
L'abbatis des maisons et la perte des biens !
Ce duc ne crouppireit avec si grande audace
Pour ruiner les murs de la petite place
Du bon vieux Lusignan. Il seroit tost deffaict
Si chascun vouloit faire ainsi qu'iceulx ont faict.

Mais propre n'est le temps, nyn'est l'heure oppor-
Disent ces refroidis ; Dieu gard la pleine lune [tune,
De ces lours tant goullus qui, guardans leurs maisons,
Y sont prins et contraints de garder les prisons
Et tirer par escus leurs personnes captives
Pour la cause de Dieu trop froidement restives.
Sans eux le seul Sauveur deslivrera Rohan
Pour son aguillenueuf¹, et ceux de Lusignan
Seront dessassiegez, ou bien, si la famine,
Debilitant leurs nerfs trop feubles, les domine²,

1. L'habitude de crier, le 1^{er} janvier : Au gui de l'an neuf, est une des dernières des cérémonies druidiques.

2. Ils en avoient beaucoup souffert, et, sur ce point, la relation en prose contient un détail d'un intérêt tout actuel : « La pâtisserie de chair de chevaux estoit pour delices.

En seurté sortiront sans reprehension ,
Aventageant si bien leur composition
Qu'un honneur à jamais auront pour leurs estreines,
Dont tous les gens de bien auront les bouches pleines
De remerciement qu'ils feront au Sauveur
D'avoir sauvé le tout par sa grande faveur.

P. G. S. D. L. C.

*Epitaphe de tous les mors de Lusignen ,
Melusine parlant.*

Passant , sache et entens qu'ici dedans ma ville
Gisans sont enterrez de lieu les zelateurs ,
Et dedans ces champs là , hors de mon domicile ,
Sont enfouis de Dieu les grands blasphémateurs.

D. R. D. M. M.

Ceux qui avoyent des chevaux estoyent en grande peine de les pouvoir garder , et mesmement la nuit , et surtout quand ilz estoyent jeunes , pour ce que la chair d'iceulx là en estoit plus tendre. Et ceux qui en mangeoyent ne trouvoyent pas grande difference entre cette chair à celle du bœuf. » Dans le moment où la question de l'hippophagie est à l'ordre du jour , voilà un fait que M. Geoffroy Saint-Hilaire pourra joindre aux témoignages historiques qu'il a déjà réunis dans le beau travail qu'il a fait sur ce sujet.

*Aux Muses , en faveur de la noblesse qui estoit
au siège de Lusignan.*



uses, prenés le soin de conserver la gloire
De ces nobles François au temple de Me-
moire ;
Apendés à l'autel de sa haute grandeur
De leurs faits belliqueus la force et la valeur ;
Dites à nos neveux la guerrière vaillance,
Et qu'ilz ont repoussé par le fer de leur lance
Des plus fiers ennemis les efforts violents
Et arresté le cours des massacres sanglants ;
Racontés comme ilz ont, par un brave courage ,
Meprisé des canons la tempeste et l'orage ,
Qui , pour avoir sur eux foudroiemment tonnés ,
Ne se sont pour cela nullement estonnés ,
Encores qu'ils aient vu leur violente foudre ,
Ronflant de tout costé, reduire tout en poudre
L'œuvre de Melusine et son brave chateau ;
Tu n'en soustiens, ma France , un plus fort ne plus
Mais de tous les canons l'effroyable ruine [beau ;
N'a point glacé leur cœur au fond de leur poitrine ,
Et qu'ils n'aient, courageus, empesché les excès
Et les meurtres sanglants d'un autre Rabsacès
Qui d'un félon despit brûloit en son courage
De trouver resistance aux effors de sa rage
Et voir par leur vaillance empesché le dessein
Et le cruel complot de son cœur inhumain ,
Renverser le projet de l'armée mutine
Qui pour nous ruiner nostre France ruine.

D'un René de Rohan sur tous autres chantés ;

Sa vaillance et douceur par la terre contés ;
Dites sa piété, comme plein d'un saint zelle,
Il soutient, courageux, de son Dieu la querelle
Et au besoin fait voir qu'un magnanime cœur
Accompagne souvent une noble grandeur
Lorque dans Lusignen aux pervers il fait teste
Et borne, en despit d'eux, le cours de leur conquête.
N'oublîés en vos chants d'un brave Saint-Gelays
Le magnanime cœur, la vaillance et les fais,
Qui fait voir à la France en sa crespé jeunesse
De son sang genereux la vaillante prouesse.
Chantés haut son renom ; chantés d'un de Ceré
Qui n'est point moins que Mars au combat assuré,
Ceré, qui manifeste aux effets de Bellonne
Combien peut le grand cueur d'une noble personne.
Chantés de rang après Chastillon et Chailiers¹,
L'un et l'autre vaillant entre nos chevaliers ;
D'un Durtail, d'un Foucaud, ces deux foudres de
guerre,
Et d'un Luché portés la valeur par la terre.
Bruîés le beau renom d'un Chaillou valureus,
Chaillou propre au combat et d'un esprit heureux
A reconnoistre un lieu, quand sa gentille adresse
Eschangeoit le plus faible en une forteresse,
Et, bien que sur la bresche un foudroiant effort
D'un canon le blessant lui ait causé la mort,
Ne laissés pour cela de rendre à tous notoire
Comme il a, bien faisant, merité grande gloire.
Et de tous ceux encor qui ont fait bravement
Le renom soit par vous célébré hautement ;

1. C'est le nom de Chalié, changé à cause de la rime.

Faites ouïr le bruit de leur sortie brave
Jusqu'au sablon doré que Pactole relave ;
Dites leur brave cœur, et leur courage haut
A repousser, hardis, la fureur d'un assaut ,
Foudroiant l'ennemi d'une guerrière audace ,
Et jonchant de corps mors et la bresche et la place ,
Lorsque des plus vaillans ilz dontent la fureur ,
Leur faisant essayer leur guerrière valeur.
Je connois et sçai bien le poids de leur mérite ;
Mais pour bien le chanter ma force est trop petite
Et trop foible ma vois ; voilà pourquoi je veux ,
Nymphes, qu'aiés le soin de leurs fais valeureux ;
Chiches ne soiés point d'annoncer les louanges
De ces nobles guerriers , ô troupe qui te ranges
En Parnasse , et souvent aux pegasins ruisseaux
Des hommes plus vaillans contés les actes beaux.
Belles, ne les fraudés du merité salaire
Que requiert la vertu , qui seule sçait bien faire ,
Qui anime au combat les cœurs , et qui fait voir
Aux hasars les plus grans combien peut son pouvoir ,
Comme nous l'avons veu , quand eux, l'aïant pour
Ont mesprisé l'effort de l'armée homicide , [guide,
Nous relevant d'opprobre et du mortel danger
Que procuroit sur nous un conseil estranger.

Ignoti nulla cupido.

Au seigneur de Chouppes.



houppes, si tu n'avois qui chante tes
louanges,
De les lancer bien loin aux nations es-
[tranges

Je voudrois avoir soin ; mais tu as près de toy
Qui faire le pourra plus dextrement que moy.
Je ne puis me garder pourtant qu'en quelque sorte
Je ne chante de toy pour l'honneur que je porte
A ta rare vertu , à ta brave valeur,
Qui fait paroistre en toy les effets d'un grand cœur,
Quand , hardi , tu combats , soustenant la querelle
Du puissant Éternel contre la gent cruelle,
Courageux et vaillant , bravement t'opposant
A l'ennemi mutin qui tant nous est nuisant.
Quand je diray de toy qu'une ferme constance
Se voit en tout conjointe à ta brave vaillance ,
Qu'esbranler ne t'ont peu les honneurs ne les biens,
Ni de nos ennemis les plus riches moiens ,
Que ferme es demeuré , tousjours invariable ,
Tousjours d'un mesme cœur à toy mesme semblable ,
Ami de la vertu , ami de la piété ,
Suivant de l'immortel la simple vérité ,
Je dirai ce qui est , et , le disant , peut estre
Feraï je à nos François ta grand vertu connoistre ,
Affin que connoissant combien as merité
De pris , d'honneur , de gloire , à jamais recité
Soit le los de ton nom , los , unique salaire
Que l'homme vertueux de ses beaux fais espère ;
Car la vertu n'atant , Chouppes , un plus grand heur

Que le gain qui la suit, qui est le seul honneur,
L'honneur seul qui accroist aux hommes l'assurance
Pour supporter jouteux la pénible souffrance
Des peines, des travaux de Bellonne et de Mars,
A bien faire eschauffant les plus lasches soldats¹,
Qui venge de l'oubli la mémoire immortelle
De ceux qu'à un tel bien saintement elle appelle,
Comme de tes beaux fais après toi l'on verra
L'honneur qui derechef revivre te fera,
Qui deu à ta vertu portera ton mérite
A nos neveux, orné de gloire non petite.
Et c'est pourquoi je veus, sur les accords divers
De ma lire, chanter ton honneur en mes vers.
Que si ma foible voix si hautement ne tonne
Comme mérite bien ta vaillante personne,
J'en suis marry; mais quoy? bien souvent le pouvoir
Ne suit et n'accompagne en tout le bon vouloir,
Mais possible quelc'un, plus docte et plus habille
Au mestier des neuf Seurs, fasché d'estre inutile,
Emeu sera par moy, sonnant plus hautement,
Selon ta grand valeur à chanter bravement.
Cependant, courageus Chouppes, tu dois poursuivre
Ce qu'as bien commencé, afin de faire vivre
Ton renom à jamais, laissant à tes neveux
L'exemple d'imiter les actes vertueus
Et aux hommes de quoy pouvoir chanter ta gloire
En eslevant ton nom au temple de Mémoire
Par leurs doctes escriis. Puissai-je à l'avenir
Faire les survivans de ton nom souvenir!

Ignoti nulla cupido.

1. Même observation que plus haut, p. 323.

*A Monsieur de Frontenay*¹

Entre les grands Rohan ta grandeur te fait
place,
Ta vertu entre ceus qui sont dignes
d'honneur,
Entre les plus guerriers ta guerrière valeur
Fait reverer le nom de ton antique race ;

La sainte piété, qui tes actes compasse ,
Et l'honneur de ton Dieu se logeant en ton cœur,
Te met au rang de ceus qui sentent sa faveur,
Enrichi des trésors de sa divine grace.

Ta grandeur, ta vertu, ton cœur, ta piété,
Porteront ton beau nom à la posterité,
Toy jouissant à plein d'une immortelle vie,

Pour avoir de ton Dieu soustenu au besoin
Le parti honorable, empeschant le dessein,
Par tes valeureus faits, de la troupe ennemie.

A Monsieur de La Nouue.

L'heur, dit-on, ne rit pas tousjours à la personne ;
Tousjours n'a la vertu ce qu'elle a merité ;

1. Le volume des *Efforts et assauts* se termine ici. Ce sonnet et les cinq qui suivent sont à la suite du *Discours des choses les plus memorables*, où ils occupent les pages 152-56 ; nous avons cru devoir les en extraire et les ajouter aux vers qui précèdent.

Un grand chef a souvent bravement projeté
Sans rencontrer pourtant favorable Bellonne.

Le guerrier genereux nullement ne s'estonne
Se sentant du malheur quelquefois agité ;
Mais contre le malheur sa magnanimité
Attend résolument quelque occasion bonne.

Si ta grande vertu, si ta brave valeur
N'ont encor rencontré ce merité bonheur,
Suivant de ton grand cœur la louable entreprise,

Ne te lasses, La Nouue, ains poursuis bravement.
Qui veut un bon dessein poursuivre saintement
Voit qu'enfin le bon heur ses beaux fais favorise.

A Monsieur de Saint-Gelays.

Bravement s'opposer à l'audace mortelle
Qui, suivant le projet d'un conseil estranger,
Par ses armes nous veut vainqus faire ranger
A supporter le joug d'une fierté cruelle,

A tous n'est pas donné ; la hardiesse telle
Un chascun n'a en soy ; tel aime mieux changer
De coustume et de loy, se laissant outrager,
Que de France au besoin espouser la querelle.

Mais toy, t'y opposant, valeureus Saint-Gelays,
De ton courage haut montrant les braves fais,
En la fleur de ton age, au sousien de la France,

[cœur
Nous fais voir n'estre aisé de ploier un grand

A qui commande plus le devoir et l'honneur
Que de tous les tirans l'effroiable puissance.

A Monsieur de Céré.

Céré, c'est peu de cas que d'estre grand seigneur,
Empruntant des majeurs le titre de noblesse,
Si on ne peut de soy, par sa propre prouesse,
Conservant sa noblesse, accroistre son honneur.

Chacun est estimé par sa propre valeur,
Et qui du titre vain veut couvrir sa paresse
Et son lasche courage, en delaissant l'adresse
Des efforts belliqueux, s'acquiert un deshonneur.

Or toi, qui es venu d'une noblesse antique,
Suivant de tes majeurs la vertu magnifique,
Par ta propre vertu bravement te maintiens,

Et, noble, tu acrois la gloire de ta race,
Quand, brave, tu t'oppose à la mortelle audace
Des meschans, et l'honneur de ton Dieu tu soustiens.

Ignoti nulla cupido.

A Monsieur de Chouppes.

E. D. L.

Jadis on a prisé les martiaus Gregcois,
Les Perses, les Romains, le grand de Macédone¹,

1. Alexandre le Grand.

En les faisant enfans de Mars et de Bellone
Pour avoir surmonté l'ennemi plusieurs fois ;

Et toy, Chouppes, qui as tant de foyz pour tes rois
Dompté le bras armé, la cruauté felonne
Qui taschoit de ravir leur septre et leur couronne,
Alors que l'Espagnol faisoit guerre aux François,

Tu merite beaucoup ; mais, pour combler ta gloire
Et pour la consacrer au temple de memoire,
Les actes belliqueux que tu fais en tout lieu ,

Surmontant l'ennemi en ceste guerre sainte ,
Te font ¹ gagner ce lox d'estre enfant du vray Dieu
Dont la gloire à jamais point ne sera esteincte.

*Epitaphe des fideles gentilshommes et soldats
qui sont morts en la ville et chasteau de
Lusignen pendant le siege.*

Vous qui estes ravis jetans les yeux en terre,
Contemplans ces monceaux eslevez freschement ,
Espars en plusieurs lieux sans aucun ornement,
L'un couvert d'un gazon et l'autre d'une pierre ,

Sachez que chascun d'eux dedans son cueur enserre
Le corps d'un gentilhomme, ou bien certainement
D'un fort brave soldat, qui ont tous vaillamment
Combattu l'ennemi, menans du Christ la guerre.

Vaillans ilz ont estés, et sont mortz toutesfois

1. Imp. : faict.

Pour la religion, pour la France et ses loïs. [lame,
Or, combien que leurs corps soyent mis dessous la

En terre retournans d'où ilz furent tirés,
Croiez que chacun d'eux reprendra sa sainte ame,
Pour estre au dernier jour dans les cieux bienheurez.

E. D. L.

Quelle aveugle fureur nous force et nous maîtrise !

Quand la teste et le bras, et les piedz et les yeulx ,
Ont pensé , mis et faict , et employé contre eux
Le conseil , la vertu , la force et l'entreprise ,

Le justicier, le noble, et le peuple , et l'église,
Corrompuz , eschauffez , mutinez , vicieux ,
Ont mesprisez les loix , le roy, le droiet, les dieux ,
Pour l'or, le fer, le sang et l'avare prestrise.

L'un nous vent la raison ; l'autre destruit les siens ;
Le tiers pille le quart, envieux de ses biens.
O siècle malheureux, affamé de justice !

O noblesse sanglante ! ô peuple mutiné !
O prestrise ignorante ! et le tout adonné
A l'or, à la fureur, à la rage et au vice ¹.

1. Ce dernier sonnet se trouve aussi dans le *Discours des choses les plus remarquables*, mais au verso du titre.

Je n'ai pas annoté cette pièce au moyen de la relation, parcequ'il n'y auroit pas eu de raison pour que celle-ci n'y passât pas tout entière; mais, pour que l'on puisse facilement retrouver dans le *Discours des choses mémorables* les noms cités dans le poème du sieur de La Coste, nous avons relevé cette table de tous les noms propres du discours. Le poème est loin d'avoir tous les noms cités dans la Relation en prose; nous donnons cependant la table complète, qui pourra ne pas être inutile aux travailleurs. Nous prévenons seulement que nous avons imprimé en italiques les noms cites dans le poème, et que, pour la plus grande commodité de ceux qui pourront consulter cette table, nous avons désigné par un astérisque tous les noms d'hommes appartenant à l'armée catholique; par suite, tous ceux dépourvus d'astérisque appartiennent à des hommes du parti protestant.

<i>Aubanie</i> (d').	<i>Bruneau</i> (cap.), 29, 58, 68,
<i>Araille</i> (d').	87, 91, 130.
* Baillac (baron de), 120.	Bussi d'Amboise (sieur de),
* Baudeau, 11, 15.	54.
* Beaulieu (cap.), 82, 117, 128	Caban (cap.). 34.
Beauregard (cap.), 60.	Calende, 46.
<i>Beauvoir — Monfermier</i> , 100,	<i>Céré</i> (sieur de), 18, 19, 29,
123.	30, 42, 45, 58, 78, 83,
Begauld, 83.	89, 91, 92, 95, 100, 107,
Bois-Aulbin, le plus jeune	111, 130.
de Boissec, 54.	<i>Choillou</i> , 24, 48, 54, 55.
Boissec, 32, 101.	<i>Chalié</i> , 61, 97.
<i>Bonnet</i> (cap.), 29, 46, 69,	Chasteauneuf, 54.
91, 130.	<i>Chastillon</i> .
<i>Bougonnière</i> (cap.), 30, 43,	* Chavigny, 123.
45, 58, 91, 100, 109, 130.	Cherbonnières, 114.

- Chouppes* (sieur de), 10, 11, 18, 19, 28, 29, 32, 35, 42, 58, 71, 72, 73, 90, 91, 95, 97, 103, 106, 107, 116, 130.
Claireville (de), ministre, 19, 113.
 * *Cluseau*, 33.
Condé (prince de), 63.
 * *Cossart* (cap.), 60.
Courtin, 84.
Danville, 63.
Des Prez, 89.
Des Teilles, 29, 120, 123.
Du Bien (cap.), 29, 30, 58, 66, 67, 74, 86, 90, 91, 92, 93, 96.
Du Bois de Bonnevaux, 55.
 * *Du Fraisne* (M^{lle}), 111.
Du Fresne (sieur), 40.
 * *Du Moulin* (le cap.), 17.
Du Petit-Boys, dit *Pidoux*, 56.
Du Retail, 39, 58, 110, 111, 116, 120, 123, 124.
 * *Faverolles* (le cap.), 16.
Foucault, 18, 71.
Fraisines (Loys), 110.
Gaillardière, 98.
Guespin (le), 87.
La Baronière, 28, 42, 72, 96.
La Bobetiere (S^r de), 77, 97.
La Brousse, 34, 100.
La Carlière, 32, 56.
La Combe (sieur de), 46, 88.
La Coste (sieur de), 24, 55, 58, 90, 101, 102, 104, 106, 116.
La Cour de Chiré (les deux), 55, 60, 97.
La Fa, 100.
La Folie, 42.
La Garenne (cap.), 30, 37, 51, 58, 61, 96.
 * *Lago* (cap.), 60.
 * *La Gort*, 47-9.
La Mardelle, 57.
 * *La Hunaudaye*, 64, 65, 117, 120, 123, 126, 129.
La Massardière, 100, 107.
La Monstrée, 69.
La Musse (cap.), 74.
Lancière (cap.), 130.
Lanoue, 49, 62, 63, 66, 74, 88, 124, 127, 128.
La Petite Roche, 45.
La Planche, 61.
La Roche Massardiér, 40.
La Sie (cap.), 100, 109, 130.
La Touche, 26, 103.
Le Brueil, 100.
Le Ga, 78.
Lessart, ministre, 38.
Lessart, médecin, 114.
Les Halles, 76.
Lisle (les deux), 100, 109.
 * *Lucé*, 98.
Luché (cap.), 11-9, 27, 29, 30, 37, 39, 43, 58, 83, 89, 91, 100, 107, 111, 130.

- Maison-Blanche, 35, 42, 59,
 103, 107.
 Mariette, 60.
 Marri, pasteur, 77, 103,
 107.
 * Martin (le cap.), 17.
 Massardière, 107.
 Mauprier, 34.
 * Milly (sieur de), 117, 120,
 123, 124, 128, 129.
 Moniatière, 107.
 Montgomery (le comte de),
 88, 127, 128.
 * Mondon, 12.
 * Montbron (de), 123.
 Montorchon (sieur de), 40.
 * Montpensier (le duc de),
passim.
 * Mortemart, 98, 123.
 Moussière.
 Mouvant, 107.
 Myourray, 43.
 Nemours (M^{me} de), 64.
 * Peixbonnieu (le cap.) 57,
 59.
 * Port (le cap.), 12, 19, 117.
 Puybenard, 35, 36, 58, 103,
 107.
 * Puygaillard, 13, 14, 19,
 98, 111, 115-8, 123-9.
 Puy-Jourdain.
 Puyvidal, 35, 75, 114, 130.
 Queray (de), 55.
 Ribonard (sieur de), 88.
 Rohan (René de), *passim*.
 Romefort, 87.
 Rouhan (Estienne), 110.
 Rouhet (sieur de), 71-73.
 Saint-Gelays, 58, 90, 95,
 96, 97, 100, 101, 111,
 113, 125.
 Saint-Jasmes, 55.
 * Sarriou (le baron), 32, 115-
 8, 123-9.
 Seignan, 97.
 Senelle, 46.
 * Sevrin (sieur de), 19, 20.
 Simon, de Villeneuve, 114.
 * Strozzi, 14, 16.
 Terrefort (cap.), 26, 29, 33,
 35, 57, 58, 60, 75, 78,
 81, 82, 87, 91, 95, 101,
 110, 111, 114, 130.
 Thoulouse, 68.
 Tifardière, 72, 90, 95, 96.
 Vaution, 100.
 * Verdusant (cap.), 60.
 Vieux-Vire, 100.
 Villemuseau, 55.
 Vireil.
-



Addition à la Note sur Prègent de Bidoux.

Page 97.

Il est question d'un capitaine Prègent dans l'une des chansons normandes publiées par M. Louis du Bois à la suite de son édition de Basselin, 1821, in-8, p. 172.

Le roy engloys se faisoit appeler
 Le roy de France par s'appellation ;
 [11] a voulu hors du pays mener
 Les bons François hors de leur nation ;
 Or est-il mort à Saint-l'iacre-en-Brye ;
 Du pays de France ils sont tous reboutez !
 Mauldicte en soit trestoute la lignie.

Ils ont chargé l'artillerie sur mer,
 Force bisquit et chascun ung bydon
 Et par la mer jusqu'en Bisquaye aller
 Pour couronner leur petit roy godon ¹.
 Mais leur effort n'est rien que mocquerye ;
 Cappitaine Pregent les a si byen frottez
 Qu'ils ont esté ès terre et en mer enfondrez.

Mais ce n'est pas notre Prègent. C'est Henri V

1. Cf. ce recueil, t. 2, p. 79.)

dont on parle comme mort à Saint-Fiacre-de-Brie, ce qui est dit par raillerie, et non en sens propre : saint Fiacre étoit renommé pour guérir les maladies du fondement (cf. *Variétés littéraires*, t. 7, p. 231-36), et Henri V, qui mourut à Vincennes, y mourut de la dysenterie, le 31 août 1422, et le *Religieux de Saint-Denis* (t. 6, p. 480) rapporte qu'il avoit voulu enlever de Meaux et transporter ailleurs les reliques dont il espéroit sa guérison. Le Présent de la chanson, c'est un Présent de Coëtivy (cf. Moréri, t. 3, p. 790-1). En même temps un mot de cette chanson me permet de revenir sur une mauvaise interprétation que j'avois donnée du mot *coué*. C'est dans le Courroux de la Mort contre les Anglois (t. 2, p. 80).

Incontinent vous gaignerez la guerre
Contre le roy coué, vostre adversaire.

J'avois, bien qu'avec doute, proposé *couard*. M. Dubois croyoit que cela se rapportoit à la coiffure et l'explique par « portant des queues, ce que nos Normands à cheveux ronds trouvoient fort ridicule ». Le sens est bien ayant des queues, de *caudatus*, mais d'une tout autre façon. Voici un passage de Nicole Gille, qui écrivoit à peu près dans le même temps : « En l'an cinq cens IIII. xx. XIX, saint Augustin fut par saint Grégoire, lors pape de Romme, envoyé en Angleterre pour prescher et publier la foy de Jésus-christ, et à sa prédication se firent baptizer

Eldret, roy d'Angleterre, et sa gent. Et advint que ledit saint Augustin alla pour prescher en ung territoire qu'on appelle Dorocestre, auquel lieu les gens d'icelluy territoire, par mocquerie et derision, luy attachèrent à ses habillemens des reynes ou grenouilles. Et depuis ce temps, par pugnition divine, ceulx qui naissoient audit territoire ont des queues par derrière comme bestes brutes, et les appelle-on Anglois couez. (*Les très élégantes et copieuses annales... des Gaules*; éd. de Galiot Dupré, 1531, in-fol. goth., f. xxvii recto.) Nicot (éd. de 1606, p. 154) invoque historien sur historien pour prouver le succès tranquille de la mission papale, et par là le manque de fondement de cette opinion. Comme il n'y a pas besoin de preuves contre l'absurde, nous trouvons plus curieux de montrer que le mot et l'opinion existoient encore au dix-septième siècle. Non seulement Saint-Amant (t. 1, p. 227) a dit d'un garnement :

Quoué d'un estoc au vieux lou ,

mais dans l'Albion il parle de l'Anglois qu'il a vu
fuir

Et laisser, avec sa queue,
Son orgueil tout desferré.





TABLE DES PIÈCES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

130. La grand et vraye Pronostication generale pour tous climatz et nations, nouvellement translatée d'arabien en langue françoise, et jadis subtilement calculée sur le temps passé, present et advenir, par le grand Haly Habenragel. On les vend à Callicuth, cheux le seignour de Senegua, à l'enseigne d'alz Cannibales. Cum privilegio. 5
131. Cleri Turonensis hymni duo ad Henricum III, Galliarum et Navarræ regem, unus ante pugnam, alter post victoriam Ibriacam. Addita est vernacula versio. Augustæ Turonum, MDLXXX. 47
132. Deux Hymnes du clergé de Tours, l'une auparavant la bataille et l'autre après la victoire de Saint-André d'Ivry, au roy Henry III, roy de France et de Navarre, tournez du latin. 67
133. S'ensuyt le traicté de la paix faicte et jurée et promise à tout jamais entre le très crestien roy de France Loys, douziesme de ce nom, et la illustrissime seigneurie de Venise, cryée et publiée à Paris, le vendredy troisesme jour de juing mil cinq cens et treze, avec une belle ballade, et le Regret que faict ung Angloys de millort Hawart. 90

- Note sur le combat du capitaine Prégent de Bidoux avec l'amiral anglois Edouard Howard. . . 97 et 346
134. Le Testament de Monseigneur des Barres, capitaine des Bretons, et la prinse de Fougières en Bretagne (1488). 102
135. L'arrest du roy des Romains donné au grant conseil de France (par Maximien. 1508). 120
136. Epitaphes en vers du chancelier Guy de Rochefort et de sa femme (1508). 157
137. La vengeance des femmes contre leurs maris, à cause de l'abolition des tavernes. A Paris, par Estienne Denise (1557). 171
138. Le plaisant quaquet et resjuysance des femmes, pour ce que leurs maris n'yvrongnent plus en la taverne. (Rouen, 1556.). 179
139. Le debat de l'Hiver et de l'Esté, avecques l'estat present de l'homme, et plusieurs autres joyeusetez. *Item* pour congnoistre ung bon cheval, avec les condicions qu'il doit avoir devant qu'il soit bon, et sont en nombre XV. 190
140. Sermon joyeux d'un depucelleur de nourrices. 199
141. La deffaicte des Bourguignons et Allemands, faicte par les François, et les deffenses, tant du camp du roy que de l'empereur, de courir de nouveau l'ung sur l'autre, tant qu'ils ayent parlementé ensemble pour traicter la paix, par quoy le roy par tout son royaume a commandé faire processions generales [avec une chanson nouvelle sur la guerre. 1543.] 209
142. Adieu fait à la ville de Bloys par un seigneur catholique y estant detenu prisonnier. A Paris, chez Claude Rozière, au Mont-Saint-Hilaire, à la Belle Image, 1589, avec permission. 218

143. Les Blasons domestiques , contenant la decoration d'une maison honneste, et du menage estant en icelle. Invention joyeuse et moderne (par Gilles Corrozet). Avec privilége. 1539. On les vend en la grant salle du Palais, près la chappelle de Messieurs, en la boutique de Gilles Corrozet, libraire. . . 223
144. Le cry de joye des François pour la delivrance du pape Clement septiesme du nom (par Gilles Corrozet 1527). 286
145. Les efforts et assauts faicts et donnez à Lusignan, la vigile de Noël, par M. le duc de Montpensier, prince et pair de France, lieutenant general aux pais de Guienne, et soubtenus par M. de Frontenay, prince de Bretagne (par le sieur de La Coste). Imprimé nouvellement. 1575. 292









PQ	Montaiglon, Anatole de
1103	Courde de
B5	Recueil de poésies
t.6	françoises

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

